



**HAL**  
open science

# Vers l'institutionnalisation des pratiques de médiation en Haïti : enjeux pour l'éducation et la formation

Johnson Chery

## ► To cite this version:

Johnson Chery. Vers l'institutionnalisation des pratiques de médiation en Haïti : enjeux pour l'éducation et la formation. Education. Normandie Université, 2023. Français. NNT : 2023NORMC005 . tel-04106179

**HAL Id: tel-04106179**

**<https://theses.hal.science/tel-04106179>**

Submitted on 25 May 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Normandie Université

## THÈSE

Pour obtenir le diplôme de doctorat

Spécialité SCIENCES DE L'EDUCATION

Préparée au sein de l'Université de Caen Normandie

**Vers l'institutionnalisation des pratiques de médiation en Haïti.  
Enjeux pour l'éducation et la formation**

Présentée et soutenue par  
**JOHNSON CHERY**

Thèse soutenue le 30/01/2023  
devant le jury composé de

MME PATRICIA FATA EL RACHED	Professeur, BEYROUTH - UNIVERSITE DE ST JOSEPH	Rapporteur du jury
M. JEAN-ELIE LARRIEUX	Professeur, IUS - HAITI	Rapporteur du jury
M. THIERRY PIOT	Professeur émérite, Université de Caen Normandie	Président du jury
M. JACQUES BEZIAT	Professeur des universités, Université de Caen Normandie	Directeur de thèse

Thèse dirigée par **JACQUES BEZIAT (Centre Interdisciplinaire de Recherche Normand en Education et Formation)**



UNIVERSITÉ  
CAEN  
NORMANDIE



**CIRNEF**  
Normandie Université • UR 7454





## *DEDICACES*

*Je dédie ce travail à toutes celles et à tous ceux qui sont passionnés par le métier de l'éducation et de la formation et qui croient que le changement structurel en Haïti passera par la médiation éducative et sociale.*

*A ma tendre mère Mme Delmane Chéry*

*A ma chère Epouse Cynthia Nazaire Chéry*

*A ma fille Abidnaëlle Jessie Chéry*

*Puisse la lecture de cette thèse inspirer les praticiens et les chercheurs tant en sciences humaines et sociales que dans les autres champs disciplinaires.*

## Remerciements

Ce travail de recherche est l'œuvre d'un collectif. Il a été inspiré par le souci d'apporter une contribution même modeste à la transformation des pratiques d'éducation et la formation. Nous osons espérer que cette recherche pourra contribuer au développement des institutions haïtiennes profondément affectées par les crises des dernières décennies.

Je voudrais formuler mes sentiments de gratitude à l'endroit de ce collectif qui m'a accompagné directement ou indirectement au cours de ce voyage initiatique.

Ma femme Cynthia pour son soutien et ses encouragements en dépit des moments de répit, d'ardeur et de relâche;

Toute la famille Chéry qui a toujours cru dans mes capacités et ceci dès les premiers pas dans le monde scolaire débuté assez précocement d'ailleurs (j'ai commencé à lire dès mes 3 ans) est remerciée;

Mon accompagnateur Jacques Béziat pour son support inconditionnel durant tout le processus d'écriture de la thèse : de l'élaboration du projet jusqu'à la soutenance ;

Les membres de jury de thèse qui, par leur expérience, sauront apprécier le travail à sa juste valeur: Thierry Piot, université de Caen Normandie ; Patricia Fata Rached, université St Joseph de Beyrouth, Liban ; Jean-Elie Larrieux, Président de CREFI-IUSE ;

Le comité de suivi de thèse : Emmanuelle Voulgre et Cédric Fulkiger qui ont évalué mon parcours de thèse à plusieurs reprises de 2018 à 2022 et pour leurs judicieux conseils et partage d'expérience de chercheurs ;

Les personnels académique et scientifique des universités, institut et écoles haïtiens et étrangers qui m'ont accueilli tout au long de cette expérience de recherche et qui éventuellement continueront à nous accueillir ;

Les cadres de l'Office de la Protection du citoyen avec qui nous avons développé de très bonnes relations partenariales ;

Les collègues doctorants et formateurs qui nous ont servi de *start-up* pour mener à terme ce projet et anciens collègues de l'université Paris XIII et du CNAM à qui nous avons gardé contact jusqu'à aujourd'hui sont remerciés ;

L'ensemble des étudiants des différentes universités pour leurs encouragements et leurs idées lors des ateliers, séminaires et conférences,

Les participants à l'étude directement et indirectement sans lesquels ce travail n'aurait pas vu le jour.

Les auteurs qui nous ont laissé des œuvres de qualité pour une riche expérience de lecture fascinante sur la médiation et la recherche en éducation,

Sont tous une fois de plus remerciés.

## Résumé / abstract

La médiation occupe une place stratégique et touche différents secteurs de la vie nationale haïtienne. La police, la justice, la migration, la santé, l'éducation, la religion... sont parmi les institutions confrontées à des situations de conflits et qui font appel à la médiation. Depuis plusieurs décennies (1980 à nos jours), des situations de crises fragilisent les institutions publiques haïtiennes, affectent les rapports sociaux (climat de tensions et de violence, précarité des conditions de vie, Etat prédateur...) et engendrent de plus en plus de frustrations au niveau de la population notamment les couches les plus défavorisées.

En Haïti comme dans la plupart des sociétés, ils ont existé et existe des pratiques implicites de médiation au niveau de différents secteurs (politique, judiciaire, religieux...). Cependant, les professionnels concernés ne disposent pas d'outils appropriés pour conduire des interventions ciblées auprès des publics bénéficiaires. C'est dans ce cadre que s'inscrit notre travail de thèse de doctorat qui tente d'apporter des éléments de réponses aux différents questionnements soulevés lors de différents débats qui ont lieu lors des séances de formation à l'université et/ou ateliers réalisés autour de la question de médiation (Colloque, séminaires). La recherche se propose de réfléchir sur l'institutionnalisation des pratiques de médiation en Haïti dans le contexte de l'éducation et de la formation. Deux grandes orientations sont visées par ce travail. D'abord, la médiation est pensée en rapport aux enjeux et aux contextes sociaux (faiblesse institutionnelle, déficit d'accompagnement à l'endroit des publics en situation de vulnérabilité, pratiques éducatives traditionnelles). Il s'agit de penser la médiation en tant que facteur de cohésion sociale afin de contrer les situations de violence qui caractérisent la société haïtienne depuis plusieurs décennies. Ensuite, nous cherchons à nous approprier de la médiation comme objet d'éducation et de la formation pour améliorer l'efficacité des pratiques d'intervention auprès de la population en misant sur une dimension éthique de l'action médiative. Nous faisons l'hypothèse que l'éducation et la formation peuvent influencer les politiques publiques, agir sur les mentalités (des individus) et ainsi contribuer à la l'élaboration de projets territoriaux communs en vue de la transformation sociale et sociétale.

A partir des travaux de recherche scientifique et des entretiens semi-directifs menés d'une part, auprès des professionnels intéressés par la question la médiation (juristes, travailleurs sociaux, professeurs d'universités, religieux, directeurs d'école) et, d'autre part, des observations durant la phase de terrain nous analysons les pratiques de médiation dans des contextes bien spécifiques ainsi que leurs impacts sur la population bénéficiaire, les besoins en termes en formation, les compétences à développer pour être médiateur en Haïti ainsi que les contenus à privilégier dans une formation en médiation. Nous nous inscrivons dans un paradigme épistémologique constructiviste-interprétative et privilégions une démarche de recherche qualitative. L'analyse sociocritique est retenue comme choix méthodologique nous permettant de passer du texte au contexte (articulation des phénomènes textuels aux phénomènes sociaux). Ainsi, elle opère un ensemble de médiations qui, selon les termes de Cros, « déconstruisent, déplacent, ré-organisent ou re-sémantisent les différentes représentations du vécu individuel et collectif». Laquelle démarche nous a permis de fonder les principes et cerner les enjeux d'une médiation sociale, éducative, familiale, communautaire et institutionnelle en Haïti.

Mots-clés : Médiation, Médiation éducative et sociale, Médiation préventive, pratiques de médiation, institutionnalisation, formation, programme de formation, politiques de formation, politiques publiques. professionnalisation, lien social.

## Abstract

Mediation occupies a strategic place and affects different sectors of Haitian national life. Police, justice, migration, health, education, religion ... are among the institutions faced with conflict situations and which call for mediation. For several decades (1980 to the present day), crisis situations have weakened Haitian public institutions, affected social relations (climate of tension and violence, precarious living conditions, predatory State, etc.) and generate more and more frustrations among the population, especially the most disadvantaged groups.

In Haiti as in most societies, they have existed and do exist implicit mediation practices at the level of different sectors (political, judicial, religious, etc.). However, the professionals concerned do not have the appropriate tools to carry out targeted interventions with the beneficiary groups. It is in this context that our doctoral thesis work falls within the scope of our work, which attempts to provide answers to the various questions raised during the various debates that take place during training sessions at the university and / or workshops carried out around the question of mediation (Colloquium, seminars). The research proposes to reflect on the institutionalization of mediation practices in Haiti in the context of education and training. Two major orientations are targeted by this work. Firstly, mediation is designed in relation to the issues and social contexts (institutional weakness, lack of support for people in vulnerable situations, traditional educational practices). It is about thinking about mediation as a factor of social cohesion in order to counter the situations of violence that have characterized Haitian society for several decades. Then, we seek to appropriate mediation as an object of education and training to improve the effectiveness of intervention practices with the population by focusing on an ethical dimension of mediation action. We hypothesize that education and training can influence public policies, act on mentalities (of individuals) and thus contribute to the development of common territorial projects with a view to social and societal transformation.

Based on scientific research and semi-structured interviews carried out on the one hand with professionals interested in the issue of mediation (lawyers, social workers, university professors, religious, school directors) and, on the other hand, observations during the field phase, we analyze the mediation practices in very specific contexts as well as their impacts on the beneficiary population, the needs in terms of training, the skills to be developed to be a mediator in Haiti as well as the contents to be preferred in mediation training. We are part of a constructivist-interpretative epistemological paradigm and favor a qualitative research approach. Sociocritical analysis is retained as a methodological choice allowing us to move from text to context (articulation of textual phenomena with social phenomena). Thus, it operates a set of mediations which, in Cros' words, "deconstruct, displace, re-organize or re-semantize the different representations of individual and collective experience". This approach has allowed us to establish the principles and identify the challenges of social, educational, family, community and institutional mediation in Haiti.

**Keywords :** Mediation, Educational and social mediation, Preventive mediation, mediation practices, institutionalization, training, training program, training policies, public policies. professionalization, social bond.

## Table des matières

<i>DEDICACES</i> .....	ii
<b>Remerciements</b> .....	iii
<b>Résumé / abstract</b> .....	iv
<b>Liste des figures et tableaux</b> .....	xii
<b>SIGLES ET ABBREVIATIONS</b> .....	xiii
<b>INTRODUCTION</b> .....	1
<b>CHAPITRE I</b> .....	8
<b>INSTITUTIONNALISER LES PRATIQUES DE MEDIATION EN HAÏTI : ENJEUX EPISTEMOLOGIQUES ET INSTITUTIONNELS</b> .....	8
<b>I.1 Regard sur le concept d’institutionnalisation dans le champ des pratiques professionnelles</b> .. 8	
<b><i>I.1.1 Dynamique organisationnelle et institutionnalisation</i></b> .....	11
<b><i>I.1.2 Institutionnalisation et pouvoir organisationnel</i></b> .....	12
<b><i>I.1.3 Médiation et institution : enjeux et phases du processus d’institutionnalisation</i></b> .....	14
<b>I.2 Vers une définition de la pratique et de l’analyse de pratiques en contexte institutionnel</b> .....	17
<b><i>I.2.1 Fondements de l’analyse institutionnelle dans le contexte éducatif et social</i></b> .....	19
<b><i>I.2.2 Une entrée par la pédagogie institutionnelle</i></b> .....	21
<b><i>I.2.3 Analyse institutionnelle et le groupe : apports de la psychanalyse</i></b> .....	22
<b>I.3 Institutionnaliser les pratiques de médiation en Haïti : mise en perspective</b> .....	23
<b>Conclusion du chapitre</b> .....	25
<b>CHAPITRE II</b> .....	27
<b>VERS UNE DEFINITION DE LA MEDIATION INSTITUTIONNELLE EN HAITI</b> .....	27
<b>II.1 Des pratiques de médiation recensées en Haïti et mise en contexte</b> .....	27
<b>II.1.1 Médiation éducative</b> .....	29
<b>II.1.2 Dispositifs de médiation dans la justice légale et pénale en Haïti</b> .....	30
<b>II.1.3 Autres institutions intervenant en médiation</b> .....	33
<b>II.1.4. La médiation en contexte judiciaire (les MARC)</b> .....	35
<b>II.1.5 Médiation institutionnelle et monitoring de politiques publiques (PPMP)</b> .....	36
<b>II.1.6 Médiation et médias</b> .....	37
<b>II.1.7 La médiation humanitaire</b> .....	38
<b>II.1.8 La Direction des Collectivités Territoriales et la médiation publique</b> .....	39
<b>II.2 Médiation et contextes sociaux</b> .....	40
<b>II.3 Migration et séisme en Haïti</b> .....	45
<b>II.4 Quelles médiations en milieu urbain ?</b> .....	50

II. 5 La médiation : un concept, des postures et des pratiques .....	51
II.5.1 Ce que la médiation ne peut pas être :.....	52
II.5.2 Ce que la médiation peut-être :.....	55
II.6 La médiation un objet aux contours bien définis avec les recherches récentes .....	56
II.7 La médiation et les médiations.....	57
II.8 Formes et types de médiation .....	58
Conclusion du chapitre .....	60
CHAPITRE III .....	61
APPROCHES DE LA MEDIATION EN FRANCE .....	61
III.1 Historique et définition étymologique de la médiation .....	62
<i>III.1.1 Panorama de la médiation de l'Antiquité au XXe siècle</i> .....	62
III.1.2 Le médiateur de la République ou l'ombudsman.....	64
III.1.3 De la médiation contemporaine .....	65
III.2 Approche philosophique de la médiation.....	67
<b>III.2.1 Une médiation dialectique</b> .....	69
<b>III.2.2 Le rationalisme de Descartes</b> .....	70
<b>III.2.3 Mérites et limites de la pensée cartésienne</b> .....	70
III.3 Approche psycho-sociologique de la médiation .....	71
<b>III.3.1 Médiation et représentation</b> .....	72
<b>III.3.3 Durkheim et la théorie du lien social</b> .....	74
<b>III.3.4 Intégration et régulation suivant la pensée de Durkheim</b> .....	75
III.4 Approche socio-anthropologique de la médiation .....	75
<b>III.4.1 Le contrat- social de Rousseau</b> .....	76
<b>III.4.2 Wulf et l'antropologie historique et culturelle</b> .....	77
III.5 Approche juridique et légale de la médiation.....	79
III.5 Approche communicationnelle de la médiation.....	82
<b>III.5.1 Communication vs Ethique communicationnelle</b> .....	84
<b>III.5.2 Communication et sens</b> .....	84
<b>III.5.3 La médiation comme pratique de communication</b> .....	85
<b>III.5.4 Des critères à privilégier pour une éthique de la communication</b> .....	86
III.6 A la croisée des approches : ruptures épistémologiques et distanciation.....	87
III.7 Médiation sociale vs médiation éducative : deux champs séparés et complémentaires .....	89
III.8 Différents angles d'approche la médiation.....	90
III.9 Les modèles de médiations .....	93

<b>III.9.1 Modèle de Guillaume Hofnung (2005)</b> .....	93
<b>III.9.2 Modèle de Briant et Palau</b> .....	94
<b>III.9.3 Modèle de Faget</b> .....	94
III.10 Notre modèle de médiation institutionnelle .....	95
III.10.1 Concepts émergents de notre recherche sur la médiation .....	97
III.10.2 Médiation et conflit .....	97
III.10.3 La médiation comme objet d'éducation, de formation et de recherche en Haïti: Perspectives d'intervention formatives.....	100
III.10.4 Problématisation.....	103
III.10.5 Pertinence de la recherche .....	106
CHAPITRE IV .....	109
MEDIATION INSTITUTIONNELLE ET POLITIQUES PUBLIQUES EN HAÏTI .....	109
IV.1 Médiation institutionnelle en Haïti : de la quête de sens à la transformation sociale.....	110
IV.1.1 L'utopie du changement social en Haïti : La faillite de l'Etat de droit .....	111
IV.1.2 L'accès à l'emploi, un véritable défi: quelles médiations formation-emploi?.....	115
<b>IV.2 Médiation et culture : la fracture identitaire haïtienne</b> .....	118
<b>IV.3 La médiation comme objet politique : Les politiques publiques comme médiation</b> .....	120
<b>IV.3.1 Les médiations comme politiques publiques :</b> .....	122
IV.3.2 Médiation et régulation sociale : Des lieux et des espaces de médiation en Haïti. ....	124
<b>IV.4 Vers un Etat médiateur : Politiques publiques en matière d'éducation et de formation</b> ....	125
<b>Conclusion de la partie théorique</b> .....	133
CHAPITRE V .....	134
METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE.....	134
<b>V.1 Positionnement épistémologique et méthode de recherche</b> .....	136
V.1.1 Du rapport du chercheur à l'objet de recherche.....	137
V.1.2 Vers une méthode d'analyse des données de la recherche .....	141
V.1.3 Pertinence méthodologique de la méthode qualitative.....	143
V.1.4 La démarche qualitative est inductive et compréhensive.....	144
V.2 Des outils et techniques de collecte de données de la recherche .....	146
V.3 Présentation du terrain d'enquête et détermination du choix des participants .....	149
V.4 Saisie, traitement et exploitation des données .....	151
<b>V.5 Méthodologie et techniques d'analyse des données de la recherche</b> .....	152
V.5.1 L'analyse documentaire.....	152
V.5.2 L'analyse des données empiriques .....	154

<b>Conclusion partielle</b> .....	156
CHAPITRE VI .....	157
PRESENTATION DES DONNEES ET ANALYSE DES RESULTATS .....	157
De l'institutionnalisation des pratiques de médiations en Haïti : Principaux constats et analyses ...	157
<b>VI.1- Sélection des données et grille d'analyse</b> .....	157
<b>VI.2- Résultats de l'enquête</b> .....	158
<b>VI.3- Profil des acteurs interrogés</b> .....	160
<b>VI.3.1 Profil des acteurs de l'éducation et de la formation</b> .....	160
<b>VI.3.2- Profil des acteurs de la santé</b> .....	161
<b>VI.3.3- Profil des travailleurs sociaux</b> .....	162
<b>VI.3.4- Profil des acteurs religieux</b> .....	163
<b>VI.3.5- Profil des acteurs de la police et de la justice</b> .....	164
<b>VI.4 Etat des pratiques de médiation en Haïti : Analyse croisée des résultats d'entretiens</b> .....	165
<b>VI.4.1- Médiation et conflit</b> .....	165
VI.4.2 Pratiques de médiations au niveau du secteur associatif .....	167
VI.4.3 Pratiques de médiation judiciaire.....	168
VI.4.4 Pratiques de médiation politique/syndicale. Le cas de l'OPC.....	169
<b>Plainte</b> .....	170
<b>Comment porter plainte ?</b> .....	170
<b>Qui peut porter plainte ?</b> .....	170
VI.4.5 Deux cas de médiations traités par l'OPC.....	170
VI.5 Pratiques de médiation en contexte institutionnel : mécanismes facilitateurs et freins perçus par les acteurs.....	173
<b>VI.5.1 Enjeux de la médiation</b> .....	176
VI.5.2 Communication et gestion de conflit .....	178
VI.5.3 Posture à adopter face au conflit .....	179
VI.6 De la nature des conflits au sein de la société haïtienne .....	179
VI.6.1 Du rôle de l'Etat dans la gestion des conflits au sein de la société haïtienne .....	180
VI.6.2 Analyse de cas de conflits .....	181
<b>VI.6.3 : Synthèse des types de conflits relevés dans le cadre de cette étude</b> .....	183
VI.7 Etude comparative du conflit et des pratiques de médiations suivant les secteurs .....	184
<b>VI.8 Médiation et formation en Haïti</b> .....	185
VI.8.1 Perception de la formation en médiation .....	187
VI.8.2 Perception de la médiation institutionnelle et posture du médiateur .....	188

VI.8.3 Qualités personnelles et activités du médiateur .....	190
VI.8.4 Leader vs médiateur .....	190
VI.8.5 Médiation et pratiques professionnelles.....	191
VI.8.7 Analyse d'un plan de mise en œuvre de la médiation en Haïti .....	192
<b><i>Vision, valeurs et priorités</i></b> .....	192
<b>AXE 1 : FORMATION</b> .....	194
<b>AXE 2 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION</b> .....	194
<b>AXE 3 : RECHERCHE</b> .....	195
Conclusion partielle .....	195
CHAPITRE VII .....	197
INTERPRETATION DES RESULTATS .....	197
VII.1- De l'institutionnalisation des pratiques de médiation en Haïti.....	197
VII.1.1- La médiation institutionnelle : nouveaux repères et nouveaux enjeux.....	198
VII.1.2 - Besoins exprimés par les acteurs.....	198
VII.1.3 Réinterroger la médiation dans le contexte de l'éducation et de la formation .....	200
VII.2. Des pratiques et territoires de la médiation : les logiques institutionnelles à repenser .....	203
<b><i>VII.2.1- Aperçu de la formation en médiation en Haïti</i></b> .....	206
<b><i>VII.2.2 - Grille d'analyse des pratiques de médiation en Haïti</i></b> .....	207
<b><i>VIII.2.3 Tableau comparatif de deux segments du champ de la médiation en Haïti</i></b> .....	208
VIII.3- Vers une ingénierie de la formation en médiation en Haïti.....	209
<b><i>VII.3.1 Du savoir en médiation : Compétences à déterminer et pratiques à objectiver</i></b> .....	212
VII.3 Eléments d'analyse d'une proposition de référentiel de formation en médiation.....	213
VIII.4 Niveau d'atteinte des objectifs et retour sur l'hypothèse de recherche .....	216
VIII.5 Discussions théoriques et limites de la recherche.....	219
Conclusion du chapitre.....	221
CONCLUSION GENERALE.....	223
Références bibliographiques .....	228
ANNEXES.....	236
ANNEXE I.....	237
Grille d'entretien .....	237
ANNEXE II.....	242
<b><i>Questionnaires pour animer les entretiens de groupe (focus group)</i></b> .....	242
ANNEXE III.....	244
<b><i>Types de projet à réaliser par les étudiants de l'UPSEJ Promotions 2020 et 2021</i></b> .....	244

<b>ANNEXE 4</b> .....	245
<b>Analyse de cas de conflits dans le contexte éducatif</b> .....	245

## Liste des figures et tableaux

### A- Liste des figures

Figure 2.1 : Représentation graphique de la situation de médiation.....	58
Figure 3.2 : Représentation classique de la médiation.....	56
Figure 3.2 : Modélisation des approches de médiation.....	97
Figure 4.1 : Les politiques publiques comme médiation.....	125
Figure 7.1 : Représentation de la médiation..... logique non professionnalisante.....	201
Figure 7.2 : Modélisation de la formation-professionnalisation à la Médiation .....	205
Figure 7.3 : Le triangle de la médiation institutionnelle.....	213

### B- Liste des tableaux

Tableau 1.1 : Degré d'institutionnalisation et dimension du pouvoir.....	18
Tableau 2.1 : Répartition des migrants à la suite du séisme de 2010.....	46
Tableau 2.2 : Typologie de la médiation.....	59
Tableau 3.1 : Typologie des formes inégales de l'intégration.....	76
Tableau 3.2 : Modification de la communication.....	86
Tableau 3.3 : Classement des conflits selon leur nature.....	100
Tableau 3.4 : Les cinq niveaux d'analyse des faits sociaux d'Ardoino.....	101
Tableau 5.1 : Accompagnement à la recherche .....	140
Tableau 6.1 : Grille d'analyse des pratiques de médiation en Haïti.....	160
Tableau 6.2 : Profil des acteurs de l'éducation et de la formation.....	161
Tableau 6.3 : Profil des acteurs de la santé.....	161-162
Tableau 6.4 : Profil des travailleurs sociaux.....	163
Tableau 6.5 : Profil des acteurs religieux.....	164
Tableau 6.7 : Profil des acteurs de la justice et de la police.....	165
Tableau 6.7 : Médiation et conflit.....	172
Tableau 6.8 : Médiation et gestion de conflit.....	175-176
Tableau 6.9 : Place de la communication dans la gestion de conflit.....	178
Tableau 6.10 : Du conflit au sein de la société haïtienne.....	180
Tableau 6.11 : Analyse de cas de conflits.....	182
Tableau 6.12 : Classement des conflits selon leur nature (Chéry, 2020).....	184
Tableau 6.13 : Analyse comparative du conflit et des pratiques de médiations.....	185
Tableau 6.14 : Structures et unités de formation en médiation en Haïti.....	186
Tableau 6.15 : Résultat des ateliers de formation sur la médiation.....	186-187
Tableau 7.14 : Comparaison entre le leader et le médiateur.....	161
Tableau 7.1 : Grille d'analyse des pratiques de médiation en Haïti.....	208
Tableau 7.2 : Tableau comparatif de deux segments du champ .....	209
Tableau 7.3 : Référentiel de compétences professionnelles en médiation .....	216

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

AI :	Analyse Institutionnelle
CC :	Commission de Conciliation
CAHA :	Chambre de Commerce et d'Arbitrage d'Haïti
ODD :	Objectifs de Développement Durable
CEP :	Conseil Electoral Permanent (CEP)
CFEF :	Centre de Formation pour l'Ecole Fondamentale
CIRNEF :	Centre Interdisciplinaire de Recherche Normand en Education et en Formation
CM :	Centres Ménagères (CM)
CNM :	Centre national de la médiation (CNM)
COU :	Centre d'Opération d'Urgence
CPC :	Code de procédure Civile
CRPLC :	Centre de Recherche sur les pouvoirs Locaux dans la Caraïbe
CREFI :	Centre de Recherche, de Formation en sciences de l'éducation et d'Intervention Psychologique
CSC/CA :	Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif
CTPEA :	Centre de Techniques de Planification et d'Economie Appliquée
DEA :	Diplôme d'études approfondies
DESR :	Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
DESS :	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DFP :	Direction de la Formation et du Perfectionnement
DSNCRP :	Document de Stratégie Nationale sur la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
ECTS :	European Credit Transfer System
ECVH :	Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti
ECVM :	Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages
EDH :	Electricité d'Haïti
EET :	Etablissements d'éducation professionnelle
EET :	Etablissements d'éducation technique
EMA :	Ecole de la Magistrature
ENAF :	Ecole Nationale d'Administration Financière
ENAPP :	Ecole Nationale d'Administration et de Politiques Publiques
ENGA :	Ecole Nationale de Géologie Appliquée
ENST :	Ecole Nationale de Sciences et Techniques
FIA :	Formation Initiale Accélérée
GET :	Groupe d'éducation thérapeutique
GRAHN :	Groupe de Réflexion et d'Action pour une Haïti Nouvelle
GTE :	Groupe des Techniques éducatives
GTEF :	Groupe de Travail sur l'Education et la Formation
HCR :	Haut-Commissariat des nations-unies des réfugiés
HDR :	Habilitation à diriger des recherches
IBESR :	Institut du Bien-Etre Social et de Recherches
IDH :	Indice de développement Humain
IHSI :	Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique
IUSE :	Institut Universitaire des sciences de l'éducation
LMD :	Licence, Master, Doctorat

MARC : Mode Alternatif de Résolution de conflits  
MARD: Mode Alternatif de Résolution de différends  
MAST : Ministère des Affaires Sociales et du Travail  
MCI : Ministère du Commerce et de l'Industrie  
MEF : Ministère de l'Economie et des Finances  
MENFP : Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle  
MENJS : Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports  
MNEF : Mutuelle Nationale des Etudiants de France  
ODD : Objectifs de développement durable  
OIM : Office internationale pour la migration  
OMD : Objectifs du millénaire pour le développement  
OMS: Organisation Mondiale de la Santé  
ONG Organisation Non Gouvernementale  
ONU: Organisation des Nations-Unies  
OPC: Office de la Protection Civile  
OSC : Organisation de la Société Civile  
PIB: Produit Intérieur Brut  
PMA : Pays Moins Avancés  
PNEF : Plan National d'Education et de Formation  
PNF/EPE : Politique Nationale de Formation des Enseignants et des Personnels d'Encadrement  
PNUD : Programme des Nations-Unies pour le Développement  
PU : Professeur des Universités  
SPNH-17 Syndicat de la police nationale d'Haïti  
TPI : Tribunal de Première Instance  
UE : Unité d'Enseignement  
UEH : Université d'Etat d'Haïti  
Unesco : Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture  
UniCaen : Université de Caen Normandie  
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance  
UPR : Universités publiques en Régions  
VIH : Virus de l'Immuno Déficience Humaine  
VSN : Volontaires de la Sécurité Nationale

## INTRODUCTION

Au cours des dernières décennies, Haïti a connu (et connaît encore aujourd'hui) des situations de grande violence alimentées par des crises de toutes sortes (crise de valeurs, crise de l'autorité de l'Etat...) qui affaiblissent considérablement les institutions tant publiques que non publiques. Ces crises ont de lourdes conséquences sur les conditions de vie de la population et hypothèquent l'avenir de millions d'enfants, de jeunes et d'adultes pourtant dotés de potentiels créateurs. Certains chercheurs (Célius, 2019 ; Casimir, 2009) font remonter la crise à la genèse de la Nation haïtienne fortement marquée par son passé colonial et les séquelles de l'esclavage tout en faisant émerger de nouvelles lectures de l'historiographie haïtienne. Ces travaux de recherche et bien d'autres ont mis en lumière un ensemble de disparités économiques, sociales et culturelles lesquelles constituent de véritables freins au développement du pays et notamment de l'éducation (Placide, 2015 ; François, 2011, Délima, 2014). En interrogeant les diverses transformations qui ont été opérées au niveau de la société, différentes facettes du problème haïtien considéré dans sa dynamique sociale, politique et culturelle à l'époque contemporaine émergent. Voilà pourquoi, cette recherche privilégie dans une certaine mesure la tranche des événements survenus durant la fin des années 1980 avec la chute du régime des Duvalier à nos jours. A cette époque et durant les décennies qui ont succédé, de nombreux soulèvements populaires et des affrontements entre les forces militaires, les groupes politiques et la population ont eu lieu déferlant des vagues de violences qui suscitent une grande peur et un sentiment de méfiance généralisé au sein de la population les uns vis-à-vis des autres. Cet aspect, à bien des égards, est peu étudié et renferme de nombreux sujets encore tabous.

Pourquoi surtout considérer ce point de repère dans cette étude ? Nous devons ajouter que cette période marque un moment de grande tensions politiques certes mais également un moment de transition et de ruptures dans la vie politique, économique et sociale notamment avec la promulgation de la constitution de 1987 prônant un retour à la démocratie et la mise en place de la troisième réforme de l'éducation entreprise sous le ministère de Joseph C. Bernard vers les années 1980<sup>1</sup>. Celle-ci sera suivie de la publication du plan national d'éducation et de formation (PNEF) en 1998 en vue de répondre aux

---

<sup>1</sup> Haïti a connu trois réformes de l'éducation : La réforme Bellegarde, la réforme Dartigue et la réforme Bernard.

aspirations du peuple haïtien en quête d'un mieux-être et d'une société plus égalitaire et respectueuse des droits et des libertés de chacun (Larrieux in Larrieux et Béziat, 2020). Cette nouvelle perspective nous offre un terreau pour analyser la crise haïtienne mais surtout pour penser les politiques éducatives et sociales en Haïti en termes de médiations et les processus institutionnels sous-jacents. Sachant que les problèmes qui surviennent dans les sociétés ne sont pas une fatalité, ils découlent des mécanismes sociaux susceptibles d'être appréhendés par l'analyse des pratiques sociales et par la médiation de la pensée. Nous partons de l'hypothèse que la crise haïtienne est principalement liée aux faiblesses à la fois conjoncturelles et structurelles résultant d'une absence de médiation tant au niveau des institutions publiques que privées.

Le constat de la déchéance de l'Etat est flagrant : mauvaise gouvernance, centralisation des services au niveau de la capitale, montée de l'impunité, déséquilibre institutionnel et social, perte des liens sociaux au niveau des communautés (Corten, 2011). Confronté à des problèmes complexes de disparité, d'intolérance, de tensions, le pays a également connu ces dernières années des déplacements importants de populations vers l'étranger (phénomènes migratoire) ou du milieu rural vers la capitale. Ces vagues migratoires tant internes qu'externes contribuent à une reconfiguration de l'espace urbain et périurbain par la surpopulation, la désagrégation du milieu rural tout en générant un climat de tension et de misère récurrent au niveau des quartiers précaires et des affrontements pour les partages agraires entraînant ainsi de fortes pressions sur le tissu social (Josse et Pacaux, 2006 ; Larrieux et Béziat, 2020). Des migrants haïtiens ont été retrouvés successivement au niveau des frontières du Brésil, du Chili, et des Etats-Unis durant la période allant de 2010-2021 et la plupart d'entre eux ont été parfois refoulés vers le sol natal. Ces situations s'expliquent par les indicateurs macroéconomiques largement en dessous de la moyenne. L'indice de développement humain de 0,510<sup>2</sup> contre un taux d'inflation de 18.2 % en 2020 et un budget annuel équivalant à 3,2 milliards de dollars pour l'année fiscale 2020-2021 sont significativement insuffisants pour répondre au besoin

---

<sup>2</sup> Programme des Nations-Unies pour le Développement. Le PNUD est le réseau mondial de développement dont dispose le système des nations-unies. Il prône le changement, et relie les pays aux connaissances, expériences et ressources dont leurs populations ont besoin pour améliorer leur vie (<http://www.ht.undp.org/>). L'IDH est calculée sur une échelle de 0 à 1 en tenant compte d'un ensemble d'indicateurs comme l'espérance de vie, le nombre d'années de scolarisation, le revenu per capita...

d'environ 70% de la population vivant en-dessous du seuil de la pauvreté (MEF)<sup>3</sup>. On doit aussi retenir les nombreuses émeutes dont celle de la faim en 2010 et les soulèvements populaires de 2017 à 2021 dues à la dégradation de la situation socioéconomique et sécuritaire et la violation répétée des droits humains. Haïti peine à se reconstruire dans un contexte de fragilité institutionnelle avec un Etat prédateur ou faible (Corten, 2011) qui n'arrive pas à apporter des réponses appropriées à ces crises. Nous pensons à la lumière de ces faits que l'absence de politiques publiques et le manque de ressources humaines qualifiées constituent un facteur de ralentissement de la croissance et du développement économique d'Haïti. Ces défis constituent de véritables freins face aux nombreux engagements pris envers la population et la communauté internationale pour la promotion d'un Etat de droit et d'une société plus égalitaire, plus juste et inclusive (Déliima, 2014). Or, les mécanismes institutionnels actuellement mis en place ne permettent pas d'éveiller les consciences, de canaliser les énergies, de mobiliser les ressources nécessaires pour apaiser le sort des catégories les plus vulnérables d'une part et de raffermir la classe moyenne fortement affectés par les bouleversements récurrents et déferlement de la violence au sein de la société haïtienne. A titre d'exemple, les missions menées en Haïti par l'Organisation des Nations-unies notamment en 1996 et en 2004 dont l'actuelle entité est le Bureau Intégrée des Nation-unies en Haïti (BINUH) ont faiblement contribué à la promotion de la paix sociale malgré la réalisation de certains projets d'accompagnement (monitoring) et d'interventions au niveau de certains quartiers de la capitale et au niveau des zones rurales. Les initiatives menées tant au niveau de l'Etat que de ses partenaires n'ont pas eu non plus d'impact significatif compte tenu des besoins énormes et l'aggravation de la crise, ce qui a poussé des milliers d'Haïtiens à fuir le pays vers de nouvelles opportunités à l'étranger. Pourtant, Haïti, la première République noire indépendante située au centre des Caraïbes conserverait des ressources minières qui seraient jusqu'ici peu ou non exploitées et des milliers de kilomètres de côtes maritimes et une riche biodiversité. Avec une population jeune, son histoire, sa richesse culturelle et ses sites d'attraction touristiques, Haïti disposerait d'un certain potentiel économique de plusieurs millions de dollars en termes d'investissement et pourrait devenir une plaque tournante au niveau de la Caraïbe.

---

<sup>3</sup> Ministère de l'économie et des finances.

En quête de réponses à de telles problématiques, différentes manifestations à caractère scientifique (colloques, journées d'étude, programme de formation au niveau master, publications) ou social (accord partenarial, sensibilisation au niveau des médias locaux) ont mobilisé et continuent à mobiliser un ensemble d'acteurs et de chercheurs nationaux et internationaux intéressés par la question de médiation. La médiation est évoquée à la fois comme approche préventive des conflits dans la société haïtienne mais également comme cadre de référence et d'analyse des faits éducatifs et sociaux. Le colloque réalisé en 2015 ayant pour thème « Médiations, publics et territoire » et l'ensemble des questions soulevées plus haut ont servi de terreau pour « décliner, partager et mettre en perspective les pratiques et les besoins de médiation en Haïti » (Larrieux et Béziat, 2020). Les différentes communications dont la plupart des contributions ont fait l'objet d'un ouvrage collectif paru en 2020<sup>4</sup> traitent des réalités touchant Haïti, la France, les États-Unis d'Amérique et la Roumanie. Parmi les différents thèmes qui ont été développés, on y retrouve l'éducation et la formation, le handicap, la résolution de conflits et l'accompagnement des politiques publiques. Ces différents thèmes ont en commun la médiation conçue et analysée à la fois comme pratique d'intervention et comme champ de réflexion et de recherches. Dans quelle mesure, les recherches menées en Haïti et ailleurs sur les pratiques de médiation nous permettront-elle de nous situer par rapport à notre objet de recherche ? La réponse à cette question nous amène à questionner la pertinence de cette étude.

L'idée de médiation nous semble tout à fait pertinente pour aborder la question sociale haïtienne. En dépit de sa complexité et de son caractère universel. La médiation est à considérer également dans ses spécificités culturelles et sa pluralité pour mieux saisir les dimensions et les contextes dans lequel elle est abordée. Utilisée dans de nombreux champs de pratiques professionnelles tels que le droit, le travail social, la politique, la religion, l'éducation..., la médiation peut être évoquée dans un sens - à la fois large ou parfois restreint - une position tierce, un entre-deux, un intermédiaire en vue d'un dépassement des conflits. Le médiateur ou tiers vient s'interposer entre deux protagonistes en vue de la prévention ou de la résolution d'un conflit grâce à une volonté manifeste de leur part<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> J-E Larrieux et J. Béziat Dir. (2020), *La médiation en Haïti. Contextes et pratiques plurielles*. Cet ouvrage publié chez l'Harmattan renferme la contribution d'une dizaine de chercheurs haïtiens et étrangers.

<sup>5</sup> Dans certains textes on utilise le terme "parties".

Considéré dans le champ de l'éducation et formation, l'objet de médiation bénéficie des éclairages disciplinaires ou théoriques et des observations de pratiques empiriques et les résultats portant à la fois sur le moyen et sur le long terme. Dans le cadre de cette étude, c'est surtout l'institutionnalisation de la médiation en tant que pratiques orientées vers la formation qui nous intéresse. La formation est conçue comme étant créatrice de valeur à la fois sur le plan économique pour l'organisation mais surtout pour soi et pour autrui en tant que levier de développement humain (Wemaëre, 2007)). Car, former suivant cette perspective c'est mettre en place un réservoir de capacités, des agents de changements pour intervenir sur des problèmes complexes qui se posent dans différents champs d'activités au niveau de la société. En Haïti, la professionnalisation de la médiation est à ses débuts. Elle sort à peine des pratiques traditionnelles, naturelles, spontanées en tant que méthode de prévention et de résolution de conflits utilisée notamment au niveau du droit, de la justice (conciliation) ou de la politique. A partir de nos constats, la médiation n'est pas réglementée ni vulgarisée au niveau des institutions appelées à la pratiquer. Contrairement à d'autres pays où l'on connaît des avancées dans ce domaine, le statut du médiateur reste marginal en Haïti bien qu'en des situations ponctuelles les acteurs politiques et sociaux y ont recours et qu'il y ait un grand besoin d'interventions dans ce domaine. Ceci fait l'objet d'une recherche durant la période allant de 2018-2022 se rapportant à notre thèse de doctorat à l'Université de Caen Normandie au laboratoire du Centre Interdisciplinaire de Recherche Normande en éducation et formation (CIRNEF) de l'école doctorale *Homme, sociétés, risques, territoires*. Cette recherche étudie la médiation en croisant différentes approches ethnométhodologique (Coulon, 2019)<sup>6</sup> l'analyse de pratiques et l'analyse institutionnelle (socioanalyse et en socio-clinique institutionnelle) de Gilon et Ville (2014) ou de Monceau (2020), de Hualt et Leca (2009). D'autres travaux plus spécifiques à la médiation en Haïti sont retenus comme celui de Béziat (2020) qui explore les fondements éthiques de la mise en place d'une médiation éducative à travers une approche systémique, ainsi que celui de Larrieux (2020) questionnant le rapport entre médiation, politique et communication au sein de l'espace public en Haïti en prenant appui sur l'échec de la réforme entreprise sous le ministère de Joseph C. Bernard en 1980 ou celui de Chéry (2020) abordant les enjeux à la mise en place d'un programme de formation en médiation au

---

<sup>6</sup> L'ethnométhodologie considère les croyances et les comportements de sens commun comme les constituants nécessaires de « toute conduite socialement organisée » (Coulon, 2019 : 14).

niveau universitaire. Monceau (2020) s'est penché sur différents aspects de la médiation au 21<sup>e</sup> siècle au regard de l'analyse institutionnelle et des enjeux liés à la professionnalisation de la médiation en Haïti. On doit retenir également Boucher (2020) et Maximé (2020) qui s'intéressent aux pratiques de médiation institutionnelle dans les domaines du droit civil, pénal ou judiciaire dont leurs travaux ont été exploités plus loin au deuxième chapitre. Les principales questions soulevées dans ce travail sont les suivantes : Comment envisager l'institutionnalisation des pratiques de la médiation dans une société fragilisée par des situations de crise et de grandes violences depuis plusieurs décennies? Que pensent les acteurs impliqués directement ou indirectement dans des activités faisant appel à des compétences en médiation ? Quelles sont les formes de médiation pratiquées au niveau institutionnel en Haïti ?

La démarche empirique de ce travail se veut être qualitative, elle cherche à dégager des représentations des acteurs impliqués dans l'activité de médiation dans le cadre de leur profession, les éléments permettant de formaliser leurs pratiques dans le contexte de l'éducation et de la formation. Les données ont été produites à l'aide d'une vingtaine d'entretiens semi-directifs conduits durant les trois premières années de thèses auxquels se sont ajoutées des observations et focus group réalisées dans le cadre des ateliers de formation conduits sur la médiation en 2017 et en 2021. La mise en œuvre d'un partenariat sur la médiation entre le CREFI-IUSE<sup>7</sup> et l'office de la protection du citoyen (OPC) nous a permis de confronter nos points de vue avec différents acteurs du secteur syndical parmi tant d'autres.

Le travail est subdivisé en plusieurs parties découpées en chapitres en sections et en sous-sections. Après l'introduction qui met en contexte le travail et qui constitue une sorte de problématique générale, le premier chapitre analyse les enjeux de l'institutionnalisation des pratiques de médiation en Haïti. Le deuxième chapitre cherche à définir la médiation éducative et sociale en Haïti en partant des typologies de médiation et les pratiques institutionnelles en Haïti. Ce chapitre cherche à circonscrire la médiation en tant qu'objet d'intervention dans le champ éducatif et formatif en le problématisant. Le troisième chapitre recadre le concept de médiation en passant en revue différents approches

---

<sup>7</sup> Le Centre de Recherche, de Formation et d'Intervention Psychologique (CREFI)/Institut Universitaire des sciences de l'éducation (IUSE) est une institution pionnière dans la mise en place de programme de formation médiation en Haïti au niveau de la licence et du master.

philosophiques, psychologiques, sociologiques et communicationnelles de la médiation de manière à concevoir un modèle intégrateur de la médiation éducative et sociale des différentes conceptions de la médiation en lien avec les modèles théoriques de la médiation en France. Le quatrième chapitre traite la médiation sous l'angle des politiques publiques en Haïti et tente de saisir les blocages institutionnels à la mise en place d'un Etat de droit et des institutions justes en Haïti. Les apports historiques, sociologiques et politiques d'auteurs haïtiens y sont présentés et analysés de manière à mieux situer la médiation institutionnelle. Le cinquième chapitre présente les orientations méthodologiques de ce travail (techniques de recherche, outil d'analyse...) et leur opérationnalisation. Les sixième et septième chapitres présentent et analysent les résultats de terrain ainsi que les interprétations et se terminent par la discussion des résultats de recherche et les limites de la recherche. La conclusion présente un bilan de la recherche et ouvre des pistes d'approfondissement de la recherche.

# CHAPITRE I

## INSTITUTIONNALISER LES PRATIQUES DE MEDIATION EN HAÏTI : ENJEUX EPISTEMOLOGIQUES ET INSTITUTIONNELS

L'introduction de ce travail a fait état de certaines crises qui ravagent la société haïtienne et a posé les premiers éléments de problématique de la recherche. Ces crises peuvent être considérées comme étant une crise de l'Etat de droit compte tenu des cas de violence répétés au sein de la société haïtienne au cours des cinq dernières décennies d'une part, mais surtout comme une crise de la confiance dans les institutions politiques et sociales qui n'arriveraient pas à préserver le lien social. En d'autres termes, cette mise en contexte nous a permis de saisir brièvement les principaux enjeux ou des situations de ruptures liées aux transformations économiques, politiques, culturelles et sociales qui caractérisent la société haïtienne à l'époque contemporaine. Au long de ce premier chapitre, nous allons nous baser sur les recherches réalisées en sociologie institutionnelle et organisationnelle afin de mieux scruter le concept d'« institutionnalisation » en lien avec la formation au niveau universitaire. Au terme de ce chapitre nous espérons cerner les enjeux de l'institutionnalisation des pratiques dans le champ de l'éducation et de la formation en Haïti.

### **I.1 Regard sur le concept d'institutionnalisation dans le champ des pratiques professionnelles**

Les questions de médiation sont généralement traitées dans le champ du droit, de la sociologie ou de la psychologie et font l'objet d'analyses de pratiques sociales en sciences humaines et sociales, - les sciences de l'éducation en font partie. Dans le contexte haïtien, l'analyse des pratiques de médiation apparaît un champ tout à fait nouveau. Car, peu de travaux réalisés par des auteurs haïtiens existent dans ce domaine. Le tout premier ouvrage qui nous a servi est celui issu des résultats d'un colloque réalisé en 2015 à Port-au-Prince. La plupart des auteurs y ont orienté leur réflexion autour de la médiation en tant qu'outil d'intervention éducative et sociale ou en tant que praxis contemporaine dans la construction de la démocratie dans les sociétés et surtout dans la foulée des actions à mener ou en train d'être menées pour enrayer les situations de violence qui déchirent la nation haïtienne depuis plusieurs décennies.

Loin de considérer ces phénomènes comme étant une fatalité, nous les concevons comme constituant des dynamiques de transformations politiques et sociales. Car, les sociétés évoluent, se font et se défont en même temps que les institutions agissent sur les individus qui les composent. Ces derniers, à leur tour, contribuent à réformer la société dans laquelle ils évoluent à travers les « expériences de pensée » et les actions qu'ils entreprennent. A ce niveau, le sociologue, le psychosociologue, le pédagogue, le thérapeute sont parmi ceux qui, grâce à un certain niveau de qualification, participent à des réformes institutionnelles profondes (développement institutionnel) en définissant des cadres d'action, orientent les politiques et les pratiques sous la garantie de l'Etat ou des organismes prestataires lors de leurs interventions en tant que tiers médiateur. A travers une démarche éthique et de développement institutionnel, ils contribuent à certains égards à conscientiser les acteurs sur la nécessité de faire évoluer leurs pratiques, de concevoir de nouveaux dispositifs ou espaces d'activités et inventent de nouveaux modèles d'actions (changement de paradigme) (Barbier, 2011). En d'autres termes, ils participent à l'émergence d'une nouvelle société par la fabrication de nouveaux outils conceptuels mais aussi des types d'hommes et de femmes engagés dans leur transformation individuelle et collective (Freire, 2001). La médiation apparaît alors comme analyseur d'un monde social en pleine mutation. Elle peut être perçue comme un outil d'intervention et de compréhension de la réalité sociale et qui se révélerait indispensable dans une société ravagée par les conflits et les défis de toutes sortes (politique, social, économique et culturel).

Quels sont les fondements de l'analyse institutionnelle ? Comment les idées qui y sont développées pourront-elles nous aider à appréhender les pratiques institutionnelles en médiation notamment dans le contexte haïtien ?

La plupart des recherches sur l'analyse des institutions et l'analyse de pratiques qui nous inspirent vient du contexte français. Les résultats de ces recherches puisent dans la sociologie institutionnelle, l'analyse des organisations, l'analyse des pratiques, la psychanalyse, l'ethnométhodologie et la sociologie de l'éducation. Parmi ces travaux, nous pouvons évoquer ceux de Gilon et Ville (2014) ou de Monceau (2020) sur l'analyse institutionnelle, de Hualt et Leca (2009), de Barbier (1977) en socioanalyse et en socio-clinique institutionnelle (2003) avec un fort ancrage dans la psychanalyse. Nous pourrions également considérer au besoin ceux de Crozier et Friedberg (1977) sur l'analyse des organisations ou de Coulon (2019) sur l'approche ethnométhodologie en éducation. Leurs

réflexions théoriques nous fournissent des clés de compréhension de l'analyse des pratiques et des enjeux politiques de l'institutionnalisation<sup>8</sup>. Nous proposons la définition suivante de l'institutionnalisation : « Institutionnaliser<sup>9</sup> c'est faire advenir une réalité sociale jusqu'alors ignorée au sein d'une société ou d'un groupe social donné pour la conférer un statut autonome, la formaliser dans un champ d'activité ou mieux des dispositifs structuraux qui lui soient propres c'est-à-dire en la différenciant d'autres réalités présentes au sein de cette même structure éducative et sociale ». L'institutionnalisation peut être conçue comme un processus dynamique au sein de l'organisation sociale impliquant des individus, des groupes et qui est traversée par des rapports de pouvoir et des logiques d'action (acteurs + situation d'action) lesquelles peuvent être à la fois perçues comme obstacles, barrières ou en tant que facteurs de changement dans le processus de développement d'une organisation humaine et sociale. L'apport de l'université est à considérer dans la mise en œuvre de politiques de formation (professionnalisation des métiers par exemple) et sa capacité à impulser les réformes (Cherkaoui, 2010)<sup>10</sup> au sein d'une société.

L'institutionnalisation en tant que processus de transformation sociale s'inscrit dans des temporalités et charrie un ensemble de valeurs, des usages, des modes, des croyances... d'enjeux de pouvoir (notoriété, légitimité) pour se situer au niveau des significations, des valeurs, des finalités... Elle varie suivant les situations et en fonction des besoins des groupes sociaux dans leur quête de pérennisation des institutions sociales. En tant que processus de création sociale, elle cherche à donner sens à l'action des acteurs afin de leur garantir un certain niveau de légitimité en réglementant les conflits susceptibles d'y apparaître tout en favorisant la cohésion sociale des groupes sociaux qui en font usage. Comme nous venons de le signaler plus haut, l'institutionnalisation en d'autres termes peut être perçue comme un lieu de rencontre de différents acteurs qui manipulent les situations en leur attribuant du sens en fonction de leur grille de valeurs et de leurs intérêts de manière tacite ou avouée. Il faut noter dans certains cas, la capacité de résistance que détiennent les acteurs plus ou moins confortables dans leurs « habitus primaire ». Cette capacité de résistance favorise à certains égards un pouvoir de contrôle sur les situations

---

<sup>8</sup> Le concept de médiation sera largement débattu dans les chapitres suivants.

<sup>9</sup> En d'autres termes, l'institutionnalisation « transforme une expérience en un savoir exportable » ou du moins réutilisable dans de nouveaux contextes - l'institution étant un processus qui est lié à l'élaboration de conventions, de normes qui permettent de clarifier le savoir (Clavier, 2018).

<sup>10</sup> M. Cherkaoui, Sociologie de l'éducation. Paris : PUF

dont les individus sont appelés à gérer tout au long de leur existence et qui risquent de paralyser le cas échéant le bon fonctionnement du corps social. Fruit de résultats négociés, l'institutionnalisation s'inscrit alors dans un véritable rapport de force pour dominer ou se soustraire à la domination (volonté) de l'autre groupe (Crozier et Friedberg, 1977, Hualt et Leca, 2009 et autres). D'après Monceau (2013), l'institution est considérée comme *un tissu de contradictions évolutives étant en permanence, le siège de conflits plus ou moins ouverts et lisibles*, lesquels résultent des différentes interactions des sujets agissant directement ou indirectement sur ces institutions. L'analyse de pratiques via l'analyse institutionnelle offre un terreau pour saisir de tels mécanismes institutionnels :

*L'analyse institutionnelle repose sur le postulat théorique de l'indissociabilité de l'individu et de l'institution et sur l'affirmation méthodologique de l'utilisation du collectif pour penser l'institution. Elle est centrée sur les pratiques professionnelles et vise à la transformation de l'intérieur de l'institution, [...] (Saint-Martin de Cl, 2013, texte non paginé).*

### ***1.1.1 Dynamique organisationnelle et institutionnalisation***

L'institution, comme nous venons de le voir, articule un ensemble d'effets de forces qui sont du domaine de l'organisation, de l'ordre institué, et des effets de sens qui relèvent du champ latent des finalités (visées) inavouées de l'ordre instituant. Elle est donc dynamique et doit renouveler ses pratiques (méthode, outils) pour être pérenne. Rassemblant des individus ou des groupes d'individus autour d'objectifs communs, l'institution forme une sorte de *faire instituant* qui oscille entre ces deux niveaux (l'ordre institué dont il est engagé et l'ordre instituant qui lui interpelle). Son action est d'ajuster les structures, le plan du « comment » et du « pourquoi » du fonctionnement, au projet, au « pour quoi », à l'« en vue de quoi » qui commande le choix d'une organisation, et non de celui de telle autre. A titre d'exemple, l'école, comme toute institution, est tiraillée entre deux pôles. Elle est partagée entre la nécessité de la reproduction où elle s'enferme (aspect que Bourdieu et Bourdon traitent dans l'analyse des inégalités scolaires) et l'exigence de finalités auxquelles elle peut s'ouvrir. Le sociologue haïtien Souffrant (1998) dans son analyse de l'institution scolaire entrevoit la coexistence au sein de la société haïtienne de deux dynamiques de l'école : une « école d'enfermement » pour qualifier l'école traditionnelle qui enferme l'apprenant dans une vision hermétiste ou rétrograde de la réalité et une « école de dépassement » qui a une visée plus ou moins émancipatrice. L'école en

tant que groupe scolaire est conçu à la fois comme l'analyseur et l'analyste selon les tenants de l'analyse institutionnelle. C'est le levier d'un imaginaire dissous dans une surface organisationnelle ou refoulé dans la trame symbolique pour les pédagogues institutionnalistes. Rappelons qu'une institution (Reboul, 2001), revêt plusieurs caractéristiques. D'abord, elle est par essence humaine et a donc une fonction sociale. Ensuite, elle est relativement autonome puisqu'elle dépend d'autres institutions qui lui sont supérieures ou associées. Elle est aussi stable c'est-à-dire régulière de manière à pouvoir assurer sa reproduction et prévoir ses actions. Enfin, elle est régie par un ensemble de normes, de principes et de règles qui contraignent ses membres dans leurs actions. Le processus d'institutionnalisation a alors pour but de coder le projet institutionnel, à limiter un champ inconscient par des procédures juridiques et économiques parcouru en sens inverse par le groupe afin de convertir le « sens lisible » dans des « significations visibles »... en orientant, en montrant ce qu'il faut faire et en servant de guide<sup>11</sup>. Considérons à présent le rapport entre institutionnalisation et pouvoir organisationnel.

### ***1.1.2 Institutionnalisation et pouvoir organisationnel***

La notion de pouvoir nous paraît indispensable dans le cadre de cette réflexion sur l'institutionnalisation et sur la médiation. Il peut être perçu comme des arbitrages imposés par les structures hiérarchiques inégalisant ainsi les rapports entre les individus et les groupes sociaux au sein des institutions. De cette inégalité souvent nécessaire pour faciliter les activités de coordination, équilibrer les rapports, établir la division des tâches résulte un affrontement permanent entre des subjectivités à travers une relation d'échange pour se donner une marge de liberté afin de se définir ou de se redéfinir au sein de l'espace social (Roellens, 2003). Pour revenir aux tenants de l'analyse institutionnelle, l'institution est traversée par un ensemble *de jeux de forces et de formes sociales* qui contraint l'individu à se conformer aux normes et aux règles préalablement établis. Gilon et Ville (2014) y voient « un système antagonique entre des formes et des forces sociales, toujours en mouvement et en tension. Ce mouvement continu peut se tendre et devenir conflictuel » (*Gilon et Ville, 2014 : 94*). Le pouvoir organisationnel quant à lui nous réfère au niveau stratégique d'une entreprise où le manager ou l'expert est amené à agir sur les zones

---

<sup>11</sup> De nombreux auteurs comme Castoriadis, Loureau font des analyses intéressantes en faisant découler des crises de la société d'une crise des institutions.

d'incertitudes (Crozier et Friedberg, 1977). « Plus une incertitude est cruciale, plus celui qui la détient disposera de pouvoir » affirme Crozier. Ceci garantit au *manager* ou celui qui dirige l'institution une certaine position au sein de l'organisation qu'il dirige et légitimerait ses prises de décision. Ceci nous amène à distinguer autorité et pouvoir. Le pouvoir<sup>12</sup> peut être défini du point de vue des acteurs soit comme la capacité d'agir par rapport à une relation d'échange entre des sujets ; ou du point de vue institutionnel capacité d'agir sur le comportement d'autrui, de produire certains résultats. Dans l'un ou l'autre cas, le pouvoir traduit une certaine influence. L'autorité quant à elle résulterait d'un pouvoir formel, statué, reconnu. En général, le *manager* ne détient pas à lui seul tous les pouvoirs au sein d'une organisation. Les acteurs en détiennent aussi une partie en fonction de leur compétence ou de leur position au sein de l'organigramme. Pour Crozier (1964), il n'y a pas d'organisation sans pouvoir et tout pouvoir suppose de l'organisation. Il fait appel à la notion de jeu pour étudier les phénomènes de pouvoir au sein d'une organisation. Mintzberg (1986) quant à lui, analyse la structure et les jeux de pouvoirs au sein d'une organisation en associant la notion du pouvoir au politique. Pour revenir à Crozier et Friedberg (1977) qui ont mené de nombreuses recherches sur l'administration française, le pouvoir sert de fondement à l'action organisée. Il constitue un rapport de force entre des parties en impliquant une relation, une relation d'échange (réciprocité) c'est-à-dire une sorte de relation instrumentale non transitive qui se traduirait par deux effets fondamentaux : la promotion (faire faire) et l'entrave (empêcher).

*Le pouvoir peut ainsi se repréciser comme une relation d'échange, donc réciproque, mais où les termes de l'échange sont plus favorables à l'une des parties en présence. C'est un rapport de force, dont l'une peut retirer davantage que l'autre, mais où, également, l'un n'est pas seulement démuné face à l'autre. [...]*

*Le pouvoir réside donc dans la marge de liberté dont dispose chacun des partenaires engagés dans une relation de pouvoir, c'est-à-dire dans la possibilité plus ou moins grande de refuser ce que l'autre lui demande. Et la force, la richesse, le prestige, l'autorité, bref, les ressources que possèdent les uns et les autres n'interviennent que dans la mesure où ils leur fournissent une liberté d'action plus grande. (Crozier M. et Friedberg S., 1977 : 69-70)*

Ces deux effets « la promotion » et « l'entrave » qu'on pourrait aussi appelé « empêchement » sont assez significatifs dans ce travail. Ils dénotent des enjeux (ce que l'on risque de gagner ou de perdre) inhérents à la médiation elle-même en milieu institutionnel.

---

<sup>12</sup> Voir une synthèse bibliographique sur le concept de pouvoir via <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1642-le-concept-de-pouvoir-dans-les-organisations.pdf> (Consulté le 18-02-2022).

Qu'en est-il du rapport entre pouvoir et médiation ? Procédons par un glissement conceptuel pour comprendre le rapport entre médiation au sein d'une organisation et l'exercice du pouvoir. Le gestionnaire d'une organisation peut être amené à faire des médiations, à gérer des situations de conflits, notamment les conflits interpersonnels ou intergroupes. La communication est un outil largement privilégié dans la démarche de résolutions de conflit qui peuvent paralyser le fonctionnement de l'organisation. Elle peut prendre différentes formes ou postures associées à la médiation : coaching, arbitrage, conciliation... Toutefois, le rapport entre médiation et pouvoir paraît à première vue assez ambigu dans la mesure où ce qui caractérise la médiation c'est que le médiateur n'a pas, à proprement parler, de pouvoir sur les médiés. Il disposerait tout simplement d'un certain pouvoir sur le processus de médiation dont il aurait la charge en tant que professionnel ou personne sollicitée pour conduire la médiation. Le travail du médiateur face aux conflits qu'il est amené à gérer serait de « lever l'empêchement » pour faciliter le déroulement du processus ou prévenir d'éventuels obstacles ou entraves en interrompant la médiation au bon moment quand il l'estime nécessaire pour ne pas léser aucune des parties ou sortir lui-même de sa neutralité par rapport au conflit. En ce sens, la médiation détient un pouvoir de transformation des pratiques institutionnelles en offrant de nouveaux dispositifs pour affronter les conflits et libérer la parole des acteurs. L'objectif de toute médiation réussie n'est-il pas de « maintenir un équilibre des pouvoirs et de promouvoir la créativité comme outil de résolution de problèmes » ?

Les néo-institutionnalistes pour leur part entrevoient le rapport entre pouvoir-discrétionnaire et le contrôle. Nous reviendrons sur cet aspect au point suivant (I.1.3). Analysons à présent les enjeux et les phases du processus d'institutionnalisation.

### ***1.1.3 Médiation et institution : enjeux et phases du processus d'institutionnalisation***

De ce qui vient d'être dit plus haut, la médiation peut être aussi considérée comme une institution. Les idées qui fondent une institution prennent corps à travers un champ d'activités et sont appelées à évoluer par le biais de reconfigurations et de transformations opérées au sein de la société. L'institution de la médiation comme pratique est vieille depuis l'Antiquité mais la médiation en tant que profession reconnue est plus récente. Jusqu'à présent, beaucoup de sociétés se montrent réticentes à l'idée de faire de la médiation un métier à part entière, c'est-à-dire formaliser les pratiques existantes, définir le statut du

médiateur, offrir des programmes de formation. Cependant, dans les sociétés où la médiation n'est pas considérée comme un métier mais greffée sur d'autres champs professionnels, la médiation est toutefois pratiquée et on y a recours dans différents contextes de résolution de conflits. Ce que nous constatons et particulièrement dans le contexte haïtien, la médiation est maintes fois sollicitée notamment dans les conflits politiques et sociaux. Des bureaux ou des postes de médiation sont créés pour faciliter la discussion entre les partis et groupements politiques et les acteurs de la société civile, un conseil de médiateurs (religions pour la paix), réaliser des médiations communautaires, des assises, séminaires et colloques sur la médiation. L'office de la protection du citoyen a réalisé deux médiations l'année dernière dans le cadre du conflit qui opposait le syndicat de la police nationale (SPNH/17) et la direction de la police, puis le conflit opposant les employés de l'électricité d'Etat d'Haïti (EDH). Cette année (2022), dans le but de trouver une entente à la crise qui sévit en Haïti, le premier ministre intérimaire Ariel Henry a sollicité la formation d'un comité de médiation tripartite incluant la conférence des recteurs et présidents des universités haïtiennes (Corpuha), le président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Haïti, ainsi que deux chefs religieux afin d'aider à négocier un accord entre le gouvernement de consensus et le groupe Montana. Ces médiations visent aux dires des acteurs à déboucher sur un accord politique durable. Ces signes traduisent une volonté de recourir à la médiation pour tenter de résoudre les crises. D'autres initiatives à caractère académique sont prises comme la création d'un programme de formation en médiation au niveau du master au CREFI-IUSE ou est offert un cours de techniques de médiation en milieu scolaire aux étudiants en Administration scolaire à l'université Publique du Sud'Est à Jacmel (UPSEJ) que nous animons depuis 2019. Pour Monceau (2020), « le développement des pratiques de médiation et la volonté de les formaliser pour les professionnaliser sont certainement symptomatiques de sociétés en tension dans lesquelles les régulations sociales ordinaires ne suffisent plus à assurer la cohésion sociale » (Monceau, 2020 : 206).

Selon Huault et Leca (2009), le processus d'institutionnalisation réfère à la manière dont des pratiques, des outils et des modèles institutionnalisés acquièrent une forme de pouvoir et modèlent les actions. On distingue trois dimensions du pouvoir qui correspondent aux trois étapes du processus d'institutionnalisation : l'extériorisation, l'objectivation et l'intériorisation. **L'extériorisation** désigne l'ensemble des comportements des individus qui fait de la société un produit de l'action humaine. C'est la phase d'absence

d'institutions c'est-à-dire de normes, de règles et de routine. Le pouvoir exercé par les acteurs repose uniquement sur leurs seules relations épisodiques et discrétionnaires. **L'objectivation** est le résultat de la diffusion dans l'espace, et surtout dans le temps des pratiques institutionnalisées. Elle correspond à l'émergence des institutions qui contraignent le comportement des acteurs à s'y conformer sous peine de sanctions sociales ou légales associées à leur non-respect. On parle d'**intériorisation** quand les pratiques institutionnalisées acquièrent pour les acteurs un statut ontologique, parce qu'ils sont socialisés au sein des institutions. La montée en puissance des institutions marque fondamentalement le processus d'institutionnalisation. Cependant, plus une institution est tenue pour acquise, plus l'émancipation des acteurs est difficile. Ces derniers étant considérés comme faisant partie de l'ordre naturel. Le travail d'émancipation devient un travail de réflexivité et de dénaturalisation des institutions. Le tableau ci-dessous nous présente une grille de lecture tout à fait systématique des différentes relations entre pouvoir et contrôle durant les différentes phases d'institutionnalisation. En ce qui concerne l'institutionnalisation de la médiation, cela peut prendre des formes variées en fonction des besoins institutionnels. Elle pourrait investir aussi bien des espaces liés aux politiques publiques, des initiatives locales ou sectorielles dans le cadre de programmes ou projets à moyen et à long terme que sur des initiatives ponctuelles destinées à des publics en grande précarité ou victimes de violence.

Degré d'institutionnalisation	Extériorisation (Pas d'institution)	Objectivation (Institutions présentes)	Intériorisation Institution tenues pour acquises (statut ontologique)
<b>Rapport pouvoir-discrétionnaire/contrôle</b>			
<b>Pouvoir discrétionnaire</b>	Important	Limite (le dominant comme le dominé sont limités par l'institution)	
<b>*Contrôle</b>	Absent	Contrôle	Contrôle
<b>Type de pouvoir</b>	<b>Pouvoir par</b> Les acteurs <b>Pouvoir épisodique</b>	<b>Pouvoir par</b> les acteurs s'appuyant sur les institutions : Domination	Pouvoir par les institutions Contrôle
<b>Nature de l'agence</b>	Agent politique	Agent politique	Corps, objet de police
<b>Qui exerce le pouvoir ?</b>	Tous les acteurs	Dominants	Institutions
<b>Sources du pouvoir</b>	Ressources, réseaux, incertitudes...	Institutions	Institutions

Tableau 1.1 : Degré d'institutionnalisation et dimension du pouvoir (Huault et Leca, 2009 :137)

## **I.2 Vers une définition de la pratique et de l'analyse de pratiques en contexte institutionnel**

Après avoir étudié le concept d'institutionnalisation et son corollaire le pouvoir en lien avec la dynamique organisationnelle et la médiation, il est venu le temps de clarifier la notion de pratique dans le cadre de ce travail. Notre sujet de recherche s'intitule : *Vers l'institutionnalisation des pratiques de médiation en Haïti. Enjeux pour l'éducation et la formation*. Comment définir la pratique ? En quoi l'analyse de la pratique peut-elle apporter certains éclairages autour de notre objet de recherche ? Une analyse conceptuelle s'impose. Les pratiques désignent un ensemble d'artefacts et de codifications propres au domaine et à la communauté qui les entretient. Elles désignent « des outils, des histoires, des styles, un langage, des documents, des cadres de travail, des expériences et des anecdotes qui permettent de répondre aux problèmes récurrents des membres de la communauté » (Wenger et al., 2002). Les pratiques relèvent autant de l'explicite que de l'implicite (hypothèses, connaissances, relations (Geynet, 2000) en tant qu'« invention permanente, indispensable pour s'adapter à des situations indéfiniment variées » (Bourdieu in Costely, 2004). La pratique est souvent définie par opposition à la pratique dans le discours social. Cette opposition est vieille tout comme le vieux débat entre sciences et techniques en philosophie autrefois. Cette tension se retrouvait déjà chez Kant qui s'interrogeait sur un possible lieu commun (*locus*) entre les deux motions. Si pour certains, la pratique est indépendante de la théorie et occupe une place de second ordre, pour d'autres, théorie et pratique sont interdépendantes. Les concepts *pratiques, pratique, praxis, interaction, activité, expérience, performance* renvoient à l'action des sujets au sein de l'organisation sociale et professionnelle. La nécessité s'impose donc de fonder une théorie de la pratique afin de réduire dans la mesure du possible l'écart entre l'action qu'on est en train d'étudier et les concepts utilisés pour son analyse. Analyser la pratique c'est donc étudier l'action humaine au travers de son cadre et de ses conséquences. En d'autres termes, au-delà du déroulement concret de l'action réalisée par un individu à un endroit donné, la pratique est considérée comme une sorte de prisme d'observation qui donnerait au politique une importance fondamentale. On ne cherche pas simplement à observer la façon dont le praticien agit mais aussi à le comprendre, le décrire et expliquer son statut dans une société à un moment précis de l'action, le contexte historique de ses manières de faire, les techniques et la technologie en jeu ou encore les raisons de son action. On cherche

finalement à voir tout ce qui donne à l'action tout son sens et sa profondeur. La pratique a plusieurs dimensions qui se recoupent à savoir la fluidité, l'acquisition, la réflexivité et l'échelle selon Bazin (2011)<sup>13</sup>. Nous devons préciser que l'étymologie du terme « pratique» *prassein* est grecque et signifie « faire, exécuter, accomplir, traverser, parcourir ». Elle fait référence à une dimension de réalisation, de conduite efficace de l'action. Pratiquer c'est donc mener une action à bien, concevoir et réaliser une activité : la modeler. Cette pratique entendue comme étant l'application des règles et des principes d'une discipline s'opposait à l'idée de théorie. Elle traduisait par la suite l'idée d'une routine (la figure religieuse du pratiquant, de l'utilisateur répétitif). Dans ce sens, la pratique désignerait plus un rapport au monde relevant de l'attitude et de la posture que de l'action et de son déroulement purement efficace. Au-delà d'un résultat, la pratique constitue par conséquent, une présence face à un monde qu'elle transforme volontairement (l'expérience et la souplesse nécessaires au praticien du professionnel de la santé, la maîtrise de la procédure juridique par le professionnel du droit permettant de la manipuler et de l'appliquer avec élégance). Si le praticien du 17ème siècle se consacrait plus à la pratique de son art qu'à sa théorie. On pourrait sans ambages évoquer l'idée d'une intelligence pratique, de capacité d'action retrouvée dans les gestes d'un professionnel mûr. Les sciences humaines et sociales au 20<sup>e</sup> siècle, la philosophie en particulier, ont intégré le concept de pratique au cœur de leurs analyses, à titre d'exemple Wittgenstein (1969), le « savoir tacite » de Polanyi (1962) ou encore la convention de Lewis (1969). Ceci rend possible le dépassement du clivage sujet-objet par un travail sur les conditions d'intelligibilité de l'action. La sociologie des sciences renvoie à une justification des pratiques comme autant de moyens d'atteindre la vérité comme étant ce que nos pratiques nous permettent de construire comme vrai. Elle évite l'opposition rigide entre action et structure en abordant la question de l'action individuelle en tant qu'unité de l'action sociale. Les travaux récents (Savigny, 2001) montrent que peu à peu la notion de pratique tend à remplacer les notions de structure, de système, de signification, d'événement ou encore d'action au concept de pratique comme fait social fondamental.

---

<sup>13</sup> Y. Bazin (2011) *L'institutionnalisation des pratiques organisationnelles. Le cas du diagnostic en psychiatrie*, thèse soutenue au CNAM, Paris, France.

### ***1.2.1 Fondements de l'analyse institutionnelle dans le contexte éducatif et social***

Analyser la pratique répond à un besoin de clarifier l'activité des sujets dans un domaine d'intervention spécifique afin de la différencier d'autres champs d'interventions qui le rapprochent ou qui lui sont similaires afin de le codifier, de le délimiter, de le penser dans un cadre structurant et structuré. Il s'agit de développer un réseau de concepts propres à la pratique considérée, d'élaborer des méthodes et des techniques appropriées reconnues et validées tant par la communauté scientifique que par celle des praticiens. L'analyse de pratiques professionnelle existe depuis plus d'une dizaine d'années. Elle s'impose dans les professions éducatives, sanitaires et sociales en tant que modalité de formation initiale et continue. Un premier type de dispositif d'analyse de pratiques, le plus courant, réunit des personnes exerçant la même profession mais venant de différents établissements. Le groupe ainsi formé se réunit régulièrement pour travailler sur l'activité professionnelle commune à ses membres. Le groupe est, de ce fait, produit par le dispositif. Développée dans le domaine pédagogique et plus particulièrement dans celui de la formation des enseignants et de leurs formateurs, « c'est en dehors du monde enseignant que le champ de l'analyse des pratiques trouve très souvent ses légitimations ». Ce dispositif est notamment pensé dans le contexte français pour des médecins par un psychanalyste ou le transfert, le contre-transfert et l'inconscient en sont les principaux outils théoriques. Ils partent de l'hypothèse de travail que la relation entre le malade et son médecin a une importance déterminante dans le processus de guérison (confiance, dépendance, emprise...). Cette relation peut donc faire l'objet du travail analytique du groupe de pairs, chacun ayant à y élaborer sa relation à ses patients. Il est fort intéressant d'observer qu'avec la diffusion de ce modèle dans le secteur éducatif, d'autres origines (proprement éducatives) de ce dispositif se sont trouvées comme refoulées. Les théories qui fondent l'analyse de la pratique en contexte institutionnel dans le monde des métiers éducatifs et du social sont à puiser dans les travaux des chercheurs français comme Lapassade et Lourau (Gilon et Ville, 2014). Leurs écrits permettent d'appréhender les processus institutionnels dans leur complexité, à partir d'expérimentations et de connaissances diverses. Ce débat repose sur un appareil conceptuel sociologique, philosophique et psychanalytique développé par Ardoino () et Castoriadis (1975) notamment dans la théorie critique de l'institution. L'institutionnalisation y est perçue comme étant une dialectique entre institué et instituant. En passant en revue les théories institutionnalistes et néo-institutionnaliste, trois concepts

émergent : l'institution à proprement parler, l'implication et la transduction. Le principal outil théorique mobilisé dans l'analyse institutionnelle des pratiques professionnelles est celui de l'implication professionnelle. Le concept d'implication se distingue nettement de celui d'identité professionnelle, bien plus connu dans les milieux de la formation et de la sociologie des professions. Si l'identité professionnelle est « à construire, l'implication professionnelle est à analyser ». Ainsi, par exemple, qu'ils le veuillent ou non les formateurs sont impliqués professionnellement même lorsqu'ils s'engagent ou s'investissent peu. Il paraît utile de rappeler ici que le concept d'implication rend compte du rapport de l'individu à l'institution. Les pratiques socio-cliniques qui en découlent ne sont pas propres à l'analyse institutionnelle, elles trouvent un terreau favorable dans la socioanalyse, l'analyse de pratiques, l'accompagnement des équipes professionnelles et l'enquête participative (Monceau, 2013 : 15).

*La socianalyse dans l'analyse institutionnelle vise l'élucidation des rapports de pouvoir et de savoir entre les individus dans les institutions. Ces rapports conflictuels se manifestent par des tensions, des conflits, des malaises. (Monceau 2013 : 17)*

Il est donc nécessaire de rappeler que ces théories traversent toute l'histoire des courants pédagogiques, histoire traversée par un ensemble d'inégalités, d'exclusion, de violence pour lesquelles il a fallu des formes de médiation. L'une des grandes figures à l'époque le plus souvent cité est Johann Pestalozzi dont l'une des œuvres « *la lettre de Stans* » retrace un tableau poignant de la condition des enfants suisses au XVIIIe siècle. Dans un souci de mettre en œuvre une nouvelle praxis éducative révélatrice de ses convictions personnelles et intellectuelles, ce contemporain de Rousseau, va influencer tout le courant de l'éducation Nouvelle qui tentera de redonner à l'enfant sa véritable place au sein de la société en lui garantissant une certaine autonomie pour agir sur les représentations sociales et fonder un certain imaginaire social par rapport à un ensemble de tabous qui lui voilent sa compréhension de la réalité. L'expérience de Pestalozzi remet profondément en question la pratique pédagogique de l'époque pour introduire une certaine forme de médiation pour tenter de répondre à la crise qui ravageait la société de son époque. Un détour par l'histoire de la pédagogie institutionnelle s'impose.

### ***1.2.2 Une entrée par la pédagogie institutionnelle***

Parmi les grandes figures de la pédagogie institutionnelle, on retrouve Oury, Vasquez et Lourau. Cette pédagogie part de l'idée de l'institution comme étant un moyen au lieu d'être un obstacle au travail éducatif tel qu'elle est prônée par l'anti-pédagogie. La pédagogie institutionnelle cherche à faire de la pédagogie un discours et une pratique qui dépassent le domaine de l'école. L'école en tant qu'institution n'est pas seulement un établissement mais un réseau organisationnel. Ce qui revient à dire, bien que l'école soit une institution parmi d'autres, elle est par contre traversée par d'autres institutions (famille, banques, municipalités, conseils régionaux, entreprises, intendances, médecine...). Ceci fait de l'école une institution ouverte sur la société (changer l'école pour changer la société, changer la société pour changer l'école, Assises de la pédagogie en France, 2011).

L'école perçue comme un microcosme sociopolitique est amenée à revoir ses méthodes, ses pratiques à la lumière d'autres champs de pensée comme celui de l'éducation permanente ou de la formation des adultes. La pédagogie institutionnelle prend surtout appui sur la psychosociologie des relations humaines, sur la psychologie sociale et sur le courant de l'école Freinet. Il faut également souligner que certaines dérives avaient donné lieu à une multiplicité de tendances qui, finalement, allaient déboucher sur deux grandes tendances : une orientation psychanalytique qui mise sur la dimension relationnelle de l'activité instituante de l'institution ; une dominante socio-analytique. Le Groupe d'éducation thérapeutique (GET) se subdivisera en deux branches : l'une axée sur la formation et l'autre axée sur la création des conseils de classe (autogestion). A partir de ce moment, la pédagogie institutionnelle va rompre avec certaines pratiques normatives et fonctionnelles de la psychosociologie pour fonder une théorie de l'éducation et de la formation en se basant sur la psychanalyse. Il faut rappeler que le terme pédagogie institutionnelle a été inventé en 1962 par un psychiatre Oury, un psychiatre et un pédagogue Oury. Ce qui permet d'avancer que ce courant est le fruit d'une rencontre entre la curabilité et l'éducabilité, entre l'hôpital et l'école, entre la guérison et la formation. L'institution est perçue comme le milieu symbolique articulant ces deux lieux. Ainsi, s'offre un nouveau champ favorable : la communication ou le transfert et un espace possible d'expression et de dialogue où chacun peut s'exprimer et participer aux décisions le concernant.

*Le concept d'institutionnalisation, terminologie appartenant au vocabulaire de la sociologie institutionnelle, appelle des réflexions quant aux tensions que l'on peut subodorer entre la capacité instituante de la classe et l'institué au sein de l'école. (Clavel, 2018).*

Tosquelles (2009) a prôné dans le domaine soignant la non séparation de l'aspect fonctionnel et l'aspect symbolique de l'institution. C'est dans la prise en charge de l'organisation, dans la multiplication des rôles et des responsabilités que l'institution assure la fonction de médiation thérapeutique. En raison de cette réalité, on peut en déduire que l'école incarne le rapport du savoir à la société toute entière et ne constitue (tout comme l'hôpital) pas un lieu nécessairement fermé. La guérison et la formation sollicitent la création de nouveaux rapports et de nouveaux changements, élargissant et dynamisant les champs symboliques existants.

### ***1.2.3 Analyse institutionnelle et le groupe : apports de la psychanalyse***

La psychanalyse a beaucoup influencé les travaux sur la pédagogie institutionnelle. Elle aide surtout à comprendre le déplacement qui s'opère dans la relation classique, univoque du maître et de l'élève ou du formateur et du formé. La structure duale, duelle qui caractérisait tantôt cette relation est brisée au profit du tiers institutionnel vu comme un support des rapports imaginaires moyennant qu'elle place l'institution en conflit avec la classe ou le groupe. L'institution est ce qui codifie le langage et ses différentes dimensions : le réel, l'imaginaire et le symbolique. A l'école, le réel recouvre l'institué ou la dimension matérielle, technique, financière et organisationnelle. Cet aspect conditionne la qualité et la quantité des relations au sein d'une organisation humaine et sociale. Le symbolique repère la dimension inconsciente de l'école, les représentations relatives aux tabous, aux non-dits, à la sexualité et au pouvoir, au tissu des fantasmes. Cet aspect s'exprime indirectement dans les attitudes répétitives et compulsives (silences, regards, conflits, actes manqués...). Le groupe ou la classe se situe entre ce pôle réel et le pôle imaginaire qui assure une position stratégique entre l'institué et l'instituant à travers un espace, un temps de parole. Les échanges informels sont parfois l'occasion d'exprimer les désirs, de débloquer les non-dits. W. R. Bion (), met en évidence la dimension imaginaire du groupe à travers trois directions ou trois modes du pouvoir : dépendance, agressivité et complément<sup>14</sup>. Elle est essentielle au développement de l'apprentissage et au déploiement de la formation. L'école

---

<sup>14</sup> J-P Resweber, 2011 Les pédagogies nouvelles, la pédagogie institutionnelle

étant traversée par d'autres institutions, de la dimension symbolique résulte une implication multiple de l'institué. C'est à partir de la dialectique de la possibilité et du pouvoir, de la capacité et de la maîtrise, l'inconscient va se reconfigurer. A l'aide de cette résistance que produit l'institution en entrant en conflit avec les stratégies pédagogiques se libèrera une marge au bénéfice de l'individu et un éventuel changement au sein de cette institution. Après avoir retracé les débuts de l'analyse institutionnelle et ses racines au niveau de l'histoire de la pédagogie, nous aimerions approfondir le cadre de cette réflexion sur l'institutionnalisation des pratiques au regard de l'éducation et de la formation. Qu'en est-il de l'institutionnalisation des savoirs dans le contexte de l'éducation et la formation ? Quelles sont les pistes d'analyse à envisager ? La troisième section de ce chapitre tente d'y répondre tout en relançant de nouvelles interrogations.

### **1.3 Institutionnaliser les pratiques de médiation en Haïti : mise en perspective**

Quand nous faisons référence à l'institutionnalisation, le milieu qui nous vient à l'esprit est celui de l'éducation et de la formation. Ceci est influencé sans doute par notre parcours de formation et professionnel, de notre conception de la formation en soi ou plutôt de la place qu'elle occupe dans le développement de compétences des cadres intervenant dans différents champs professionnels. Les programmes et ateliers de formations qu'elles soient initiales ou continues, des sessions planifiées à court ou à moyen terme ne sont pas moins des espaces de réflexions et d'apprentissage participant à l'action collective de changement individuel et institutionnel. Dans quels sens orienter les formations pour qu'elles puissent contribuer au changement espéré dans la société ? L'université est ouverte sur la société dont elle dessert, analyse et contribue à l'amélioration des conditions matérielles et sociales d'existence. En constante évolution, l'université se trouve devant l'impérieuse obligation de transmettre des savoirs, de les transformer et de produire de nouveaux savoirs. Cette exigence découle des besoins identifiés, de leurs analyses et de leur opérationnalité c'est-à-dire de décrire les conditions universitaires de l'institutionnalisation des savoirs. L'université est considérée comme étant le haut lieu de partage (interactions sociales) et de dispensation de savoirs dans sa mission d'enseignement. Elle réunit un public diversifié autour des objets de connaissance dans divers domaines. En tant qu'espace de production de savoirs nouveaux, elle pratique la recherche pour tenter de repousser les limites sur les questions mal connues ou peu connues du monde universitaire. Elle s'interroge à la fois sur

les aspects tant théoriques que pratiques du savoir. A travers les théories élaborées, les hypothèses avancées, le savoir se multiplie, se reconstruit ou se décline au profit de nombreuses innovations scientifiques et techniques. Il est de plus en plus évident dans une économie de savoir qu'il ne serait avoir développement économique et social sans l'apport de l'université. Pour y arriver, l'université doit à la fois opérer sur elle-même (changement endogène) et sur la société (changement exogène). Améliorer la qualité de l'enseignement supérieur représente un défi existentiel. La mise en place de système d'évaluation permet d'optimiser la formation, d'orienter les programmes et la gestion des équipes de recherches et d'intervention. Comment institutionnaliser des savoirs en éducation et en formation ? Qui participe(nt) à l'institutionnalisation ? Quels sont les effets sur le public bénéficiaire ? Pour quelle utilité sociale ? [...] Car, les formes de l'institutionnalisation ne se déduisent pas mécaniquement du degré de maturité épistémologique des théories (Chevalier, 2008 : 172). Les considérations avancées par l'auteur aident à comprendre les usages sociaux des savoirs, les jeux d'acteurs au sein des politiques d'éducation et de formation en partant de l'hypothèse selon laquelle « le fonctionnement social de l'institution est plus déterminant pour la promotion des savoirs que sa capacité de régulation scientifique » en d'autres termes, il fait prévaloir fonctionnement social des établissements sur la capacité institutionnelle de contrôle de savoirs. Ceci soulève deux types de difficultés dans l'institutionnalisation des savoirs : le premier ayant rapport avec la nature de l'objet. Il ajoute : « L'explication des systèmes d'innovation, de reconversion ou de redéfinition de rôle ne peut prétendre saisir que l'une des faces d'un processus global qui met en jeu des conditions historiques variables au sein et hors du champ universitaire. La seconde renvoie « au rendement explicatif de la théorie de la pratique lorsqu'on l'applique au champ universitaire » (Chevalier 2008, 187-188). Dans ce champ composite qu'est l'université, l'accès à la reconnaissance officielle repose essentiellement sur les acteurs, leurs stratégies, leurs appuis et le capital d'autorité dont ils disposent, dans le cadre d'un milieu et de ses réseaux politico-administratifs (Chevalier 2008, 192). Ainsi, l'institutionnaliser des savoirs en éducation et en formation est un travail collaboratif entre les praticiens d'un domaine à travers un effort de réflexion sur les pratiques et les gestes de transformation de ce savoir. Car, différents acteurs participent au processus d'institutionnalisation en partant de l'Etat, des structures de formation, des communautés des chercheurs et des praticiens Par rapport à la demande et l'adaptabilité

des outils proposés, l'institutionnalisation pourra garantir un certain impact sur le public bénéficiaire.

Dans le cadre d'une méthodologie de l'analyse des pratiques, nous pouvons considérer dans le cadre de ce travail, les trois dimensions suivantes qui constituent également trois moments essentiels dans notre recherche. Il s'agit dans un premier temps d'identifier les pratiques de médiations existantes (état des lieux des pratiques de médiation ici et ailleurs) tout en plaçant la réflexion dans un cadre d'analyse beaucoup large en convoquant les auteurs ayant travaillé sur la médiation dans le domaine du droit, de la sociologie, dans l'éducation et la formation etc... Dans un second temps, nous contextualisons les pratiques selon les hypothèses qui les dessinent (formes et types de médiation éducative et sociale). Nous tiendrons compte, suivant cette deuxième perspective, des spécificités sociales, culturelles et locales qui nous servent d'ancrages théoriques, épistémologiques et empiriques à la réflexion sur la médiation en évoquant notamment les enjeux et les défis conduisant à un besoin de médiation en Haïti. Dans un dernier temps, nous cherchons à renouer avec l'origine d'une pratique de médiation comme une œuvre critique et réflexive, de construction et de co-onstruction de sens entre acteurs et chercheurs par le biais d'une recherche de terrain et des analyses qui s'en suivront.

## **Conclusion du chapitre**

Au terme de ce premier chapitre, nous saisissons un peu mieux le sens du concept institutionnalisation en rapport avec l'analyse de pratiques en formation, les enjeux associés au développement d'une politique de formation visant la transformation sociale et la nature des rapports de pouvoir entre les groupes au sein d'une institution. Les enjeux liés à l'analyse des pratiques de médiation sont également d'ordres éthique, théorique et épistémologique. Éthiques, parce que l'objet de médiation est finalisé et touche à l'individu-sujet mais aussi humain. Théorique, quant à la place de la médiation au sein des programmes et des dispositifs de formation. La formation implique un travail réflexif sur soi et sur autrui. Elle est mise en œuvre dans un espace institutionnel régi par des normes. Épistémologique, quant au statut du savoir existant et/ou à construire sur les pratiques de médiation et leur niveau de validité. Nous comprenons qu'un processus d'institutionnalisation doit partir d'un lieu commun qui rencontre les aspirations des acteurs en articulant les savoirs théoriques ou académiques et les savoirs pratiques ou savoirs

d'expérience du territoire dans laquelle ils sont implantés. Cette analyse a permis également de débattre différents points de vue en fonction des acteurs impliqués qui, par leur position et par leurs stratégies peuvent influencer dans un sens ou dans l'autre les décisions prises et retourner la situation à leurs avantages. Le processus d'institutionnalisation dans ce cas revêt une dimension hautement politique et demande de converger les synergies vers le déploiement de ressources et stratégies appropriées dans un contexte d'incertitude et de vide social et humain. La place de l'université, lieu de formation, d'engagement et de rencontres de différents acteurs à la fois porteurs de projets mais aussi à la recherche de réponses à leurs questions se révèle indispensable dans l'exploration et la vulgarisation des savoirs plus ou moins adaptés aux problèmes de terrain afin de jeter un regard réflexif sur leurs pratiques. Comment institutionnaliser la médiation au sein d'une société caractérisée par la fragilité des institutions publiques ? Quels sont les fondements théoriques à mobiliser dans le cadre de notre recherche en la médiation ? Comment articuler médiation, politiques publiques et formation en Haïti ? Nous nous proposons de répondre à ces questions dans les trois prochains chapitres qui vont suivre.

## CHAPITRE II

### VERS UNE DEFINITION DE LA MEDIATION INSTITUTIONNELLE EN HAÏTI

La médiation est un objet transversal, multiforme et multidimensionnel qui s'adapte à des contextes sociaux, politiques et institutionnels divers et variés. Elle est évoquée à la fois comme cadre de référence et d'analyse des faits éducatifs et sociaux mais aussi comme approche préventive des conflits en vue de faciliter le dialogue, gérer les conflits et favoriser la coopération entre les différentes entités (Aduès et Stimec, 2015). La référence à la médiation comme pratique institutionnelle et sociale n'est pas récente. Celle-ci a connu un long développement et a traversé différentes périodes de l'histoire. De par sa fonction sociale qui est de dénouer les conflits, la pratique de la médiation tend à être de plus en plus valorisée comme mode de régulation sociale dans les sociétés contemporaines. Cependant, la compétence en médiation reste encore à construire pour répondre aux défis posés des sociétés et contribuer à plus d'harmonie, de réduction des inégalités en matière de justice et la promotion d'une société équitable et non violente. En Haïti, la médiation, bien qu'elle soit souvent sollicitée au niveau des tribunaux ou dans la politique, n'est pas institutionnalisée. Il n'existe pas de lois qui régissent la profession du médiateur. Peu de recherches ont été réalisées pour documenter et délimiter les contours de ce champ de pratique professionnelle. C'est l'une des raisons qui motivent le choix de ce thème dans le cadre de notre étude doctorale. Qu'est-ce que la médiation ? Quelles sont les médiations pratiquées en Haïti ? Ce chapitre sera consacré au développement du concept de médiation et ses postures voisines. Au chapitre suivant, nous reviendrons sur des éléments théoriques supplémentaires pour approfondir cette recherche.

#### II.1 Des pratiques de médiation recensées en Haïti et mise en contexte

Jusqu'en 2015, la médiation n'avait pas encore fait l'objet de recherches en Haïti. Il a fallu attendre la réalisation du premier colloque scientifique international sur la médiation<sup>15</sup> qui a réuni un ensemble d'acteurs et de chercheurs à Port-au-Prince autour de cet objet. Un ouvrage collectif dirigé par Larrieux et Béziat<sup>16</sup> apporte une contribution non moindre à la

---

<sup>15</sup> Voir Calenda.org

<sup>16</sup> *Op. cit.* p 1.

compréhension de l'objet de la médiation considérée jusque-là comme une pratique sociale investie par les acteurs haïtiens au niveau de la vie politique, dans les relations internationales et dans le domaine judiciaire<sup>17</sup>. Les principaux travaux de cet ouvrage sont exploités dans le cadre de ce présent mémoire<sup>18</sup>. La médiation en tant que champ d'intervention est évoquée comme terreau pour absorber ces crises et contribuer à restaurer ce lien social. Elle pourrait être envisagée dans ce cas à la fois comme mécanisme de prévention des conflits au sein des institutions (faciliter la mise en place de politiques, de programmes ou de projets) mais aussi comme pratiques d'intervention (dimension instrumentale, curative) sur des situations conflictuelles ou potentiellement chargées. En Haïti, l'Office de la Protection du Citoyen (OPC) est une institution publique dans sa mission de promotion des droits humains qui est habilitée à conduire des médiations dans ses attributions<sup>19</sup> (article 13 d, loi de 2012). L'Office de la Protection du Citoyen (OPC) est créé depuis le 4 novembre 1995 est une institution nationale de promotion et de protection des droits de l'Homme, qui a pour mission de veiller au respect par l'État de ses engagements internationaux en la matière, ainsi que de protéger tous les individus contre toutes les formes d'abus de l'administration publique. L'OPC contribue par ailleurs à la définition et à la mise en œuvre de la politique générale en matière de protection des droits de l'Homme et des individus par l'Administration publique. En sa qualité d'institution indépendante, l'OPC joue de plus en plus un rôle de médiation pour faciliter la bonne relation entre les instructions de la fonction publique. Un bureau de médiation de l'OPC a été créé récemment en 2021. Le CREFI-IUSE, institution d'enseignement supérieur haïtienne intéressée à la médiation, a intégré depuis environ une dizaine d'années un cours de médiation éducative dans le cadre de son programme de formation de deuxième cycle, le master en gestion des établissements d'éducation et de formation et plus récemment en tronc commun un programme de master en médiation. Ce cours introduit par Jacques Béziat a alimenté des réflexions, des conférences et travaux de recherches au CREFI sur la médiation en Haïti et en France. Luna Gourgue a réalisé son mémoire de master en 2018 qui

---

<sup>17</sup> Voir l'article de J. Chéry (2020) à la première partie de l'ouvrage intitulé : Médiation sociale, recherches et formation en milieu universitaire : d'une démarche de formation à la formalisation des pratiques de médiation en Haïti. P. 25-42

<sup>18</sup> Les pratiques de médiation en Haïti : contexte et pratiques plurielles.

<sup>19</sup> Loi du 20 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement de l'office de la protection du citoyen.

sera porté sur les médiations éducatives en zone d'éducation prioritaire en France<sup>20</sup> à la suite d'un stage réalisé à Limoges en France. Un séminaire a été réalisé ensuite sur le métier de médiateur et un panel au salon du droit l'an dernier a contribué à la vulgarisation des recherches déjà menées dans ce domaine. Au chapitre précédent, nous avons déjà signalé d'autres initiatives de natures diverses encouragées par les acteurs sociopolitiques et académiques en lien avec la médiation. Nous analyserons ci-après quelques pratiques de médiation issues de différents contextes mais faisant écho au contexte haïtien.

### **II.1.1 Médiation éducative**

La médiation est souvent liée au champ de l'intervention sociale dans le cadre de résolution de conflits et peu prise en compte dans la sphère éducative. Le concept de médiation cherche à décrire à la fois des situations de résolution de conflits ainsi que la dynamique des interactions entre les acteurs et leur environnement socio-culturel. La médiation éducative combine un ensemble hétérogène de pratiques, de dispositifs, de processus, d'approches qui traduisent la complexité de l'action éducative. Loin de la considérer sous une approche instrumentale *stricto sensu*, une synthèse des approches constructivistes et socioconstructivistes permet entre autres, de cerner différents types, formes et actes de médiation et de fonder une éthique de la médiation. Ce nouveau paradigme porte les enseignants à infléchir la relation pédagogique autrefois centrée sur le maître pour qu'elle soit davantage orientée vers un élève en train d'apprendre. L'enseignant joue un rôle important dans la construction des savoirs, y compris le savoir-être des apprenants qui lui sont confiés. Dans ce contexte, l'éducateur est appelé à jouer un rôle de tampon qui explique son rôle naturel de médiation, d'interface entre l'enfant et les savoirs.

---

<sup>20</sup> L'Institut Universitaire des Sciences de l'Éducation (CREFI-IUSE) est un institut d'enseignement universitaire privé reconnu d'utilité publique fondé par Dr Jean Elie Larrieux et se situe à Port-au-Prince. Fondé en 1988 et pionnier dans la formation continue des enseignants et administrateurs de l'éducation, Le CREFI-IUSE est la première faculté des sciences de l'éducation en Haïti développe une approche intégrée et alternante. Disposant d'un programme varié débouchant sur plusieurs filières, le CREFI-IUSE est réputé pour être une institution privilégiant une formation axée sur la recherche tout en étant ouverte sur le monde grâce aux programmes de coopération développés avec différentes institutions d'enseignement supérieur étrangers et/ou centre.

En outre des formations académiques, le CREFI-IUSE offre des prestations orientées vers la formation des cadres professionnels tant au niveau du secteur public qu'au niveau du secteur non public sous forme de consultations, de formation. Dans le cadre d'un partenariat signé en 2020, le CREFI et l'OPC assure de manière conjointe la promotion et la vulgarisation de la médiation dans différentes sortes d'activités : conférence, colloques, publication, sessions de formation courtes, programmes de formation en licence et master.

L'éducation à la citoyenneté prônée par le MENFP cherche à répondre aux principes et finalités qui vont vers une éducation aux droits humains, aux devoirs sociaux et la socialisation, à l'éthique sociale, au jugement passant par l'exercice de l'esprit critique et l'éducation à la liberté. En raison d'un dysfonctionnement du système éducatif, le constat est tout autre. L'école haïtienne est fortement empreinte d'inégalités enfermant les élèves dans un carcan et rend le milieu scolaire inapproprié à l'apprentissage des élèves. Les acteurs scolaires n'arrivent pas à converger leur synergie permettant développer cette conscience citoyenne chez l'écolier haïtien pour que ce dernier puisse devenir un véritable citoyen responsable, impliqué dans le développement du milieu. La plupart des élèves sont victimes d'un climat de tension et de violence à la maison et à l'école (châtiments corporels, contextes sociaux et pédagogiques inadaptés). Presque tous les rapports de diagnostic et des recherches effectués dans le domaine de l'éducation mentionnent que des problèmes d'ordre structurel, de mauvaise qualité du processus enseignement-apprentissage peu importe le niveau de l'enseignement considéré. Les résultats des observations empiriques confirment les recherches effectuées sur le système éducatif haïtien et les contraintes rencontrées par les enseignants et enseignantes haïtiens dans leur rôle d'enseignant-médiateurs (Charles, 2020).

### ***II.1.2 Dispositifs de médiation dans la justice légale et pénale en Haïti***

L'histoire de la médiation en Haïti remonte à la Constitution de 1805. Pourtant, le droit, codifié depuis 1835 ne lui accordait aucune place. Selon ce que rapporte Maximé (2020) lors d'une intervention au colloque scientifique international sur la Médiation en 2015<sup>21</sup>, la médiation fait son entrée dans les tribunaux de paix, les parquets et les commissariats et ne cesse de se développer dans le cadre de la régulation des litiges en Haïti. Il y a lieu de distinguer deux des méthodes amiables utilisées dans une approche dite « constructive » pour résoudre les conflits. Il s'agit de la Conciliation règlementée depuis le vote du code de procédure civile (CPC) par la chambre législative, le 17 septembre 1963 et de l'Arbitrage qui trouve son fondement juridique par la création de la Chambre de Conciliation et d'Arbitrage d'Haïti (CAAH) dans la loi du 11 juin 1935. Cette loi est parue dans Le Moniteur #50 et sera modifiée par le décret du 25 décembre 2005, reformant ainsi le

---

<sup>21</sup> Voir programme du colloque.

livre IX du Code de Procédure Civile publiée l'année d'après soit le 3 avril 2006<sup>22</sup>. On retrouve les termes de conciliation (Art. 60 du code de procédure civile et Art. 91 décret du 22 Aout 1995), d'arbitrage (Art. 960, 963-2 du code de procédure civile), la médiation, médiation administrative (Le Moniteur #119 du 20 juillet 2013). Selon ses dispositions légales, le juge de paix peut concilier les parties qui se présentent à lui dans le but de trouver un accord. La conciliation est un préalable en matière de divorce selon l'article 223 et suivants du code civil. Le doyen du tribunal de première instance (TPI) a recours. Les articles 171 et suivants du Code du travail prévoient les mesures de règlement des conflits qui se posent entre employeur et employés<sup>23</sup>. Les défis relevés sont à la portée de tous ceux qui croient que les règles de vie en société sont transmises à travers l'éducation donnée par la famille, l'école, l'église ou le travail... Pour que la médiation judiciaire s'implante dans les juridictions, un partenariat doit être organisé entre juristes, et non juristes, magistrats, avocats, éducateurs, psychologues, religieux, médiateurs, travailleurs sociaux, etc. Les parties en conflits doivent mesurer, outre les bénéfices en termes de qualité du règlement des litiges, les gains de temps substantiels qu'elles peuvent escompter des procédures amiables.

Plusieurs institutions sont impliquées dans des activités de médiation en Haïti. EN ce sens, soit la médiation est leur champ principal d'intervention comme l'OPC ou elles y ont recours en fonction des besoins qui se produisent (DCPJ, OIM). « Les institutions politiques au sens large, désignent des éléments constituant la structure juridique de la réalité politique et sociale, c'est-à-dire un ensemble de mécanismes et de structures encadrant la volonté humaine au sein d'une collectivité »<sup>24</sup>.

Ceci étant dit, regardons de plus près les institutions haïtiennes et leur mode de fonctionnement, les composantes intervenant directement ou indirectement dans la médiation au niveau du territoire. En Haïti, plusieurs instances interviennent dans des activités de médiations que ce soit directement ou indirectement. Qu'elles soient de la médiation institutionnelle ou de l'action politique en général en matière de gouvernance

---

<sup>22</sup> Colloque scientifique international Médiation, Publics, Territoires, CREFI 2015

<sup>23</sup> On peut citer brièvement d'autres structures qui influencent la médiation en Haïti :

Les Passations de Marches publics

Chambre d'arbitrage de la Chambre de Commerce internationale

Charte des nations unies

Chambre de conciliation et d'Arbitrage d'Haïti

L'office de la protection du citoyen (OPC).

<sup>24</sup> Josué Pierre-Louis, 2005. *Haïti et ses institutions*, CERJAP.

administrative, elles apportent une certaine contribution à la régulation de l'ordre social. Ces institutions qui méritent d'être renforcées participent à la structuration de l'espace public. Dans le cadre de ce travail, nous considérons quelques-unes sans nier les autres. Certains éléments seront approfondis dans la section qui traite du rapport entre droit et médiation.

La justice et la police sont chargées de protéger les droits des citoyens et d'assurer leur sécurité sur toute l'étendue du territoire. Elles répriment les infractions causées par des tiers et sont habilités à prendre les mesures nécessaires allant de simples réprimandes jusqu'aux mesures pénales. Les tribunaux notamment les tribunaux de paix assurent un travail de médiation pour aider les gens à traiter les différends et résoudre les conflits de manière à l'amiable. Ces entités font partie de l'organisation judiciaire haïtienne qui comprend deux grands ordres : l'ordre judiciaire et l'ordre administratif<sup>25</sup>. L'institution judiciaire composée de la Cour de Cassation, les cours d'Appel, les Tribunaux de Première Instance ou correctionnels, les Tribunaux de Paix et les Tribunaux Spéciaux (Tribunal spécial du travail). L'école de la Magistrature (EMA) a été créée pour la formation des personnels judiciaires (juges et greffiers) en 1995. L'institution judiciaire est chargée de trancher tout conflit entre les particuliers. Suivant Pierre Louis (2005), les juridictions de l'ordre judiciaire sont chargées de régler les affaires civiles et pénales tandis que celles de l'ordre administratif et financier sont chargées des litiges dans lesquels la puissance publique est mise en cause. Il souligne le déséquilibre existant au niveau de la juridiction administrative de l'Etat<sup>26</sup>. Dans le cadre d'une enquête réalisée par Maximé en 2015, les faits ci-dessous ont été rapportés « 70 % des cas de médiation policière se terminent par une médiation réussie. Cependant, quand il y a des agressions physiques telles que blessures, les chances de réussite de toute médiation diminuent à zéro. Parfois 25% de médiation réussissent quand la blessure n'est pas grave et est causée par un proche (mari-femme, frère-sœur, etc.). Si la blessure est assez grave, la médiation n'est pas acceptée par la victime » (Maximé In Larrieux et Béziat, 2020 : 71). Son enquête a permis aussi d'identifier la nature des conflits en fonction de certaines zones du département de l'Ouest et du Centre. Ses recherches ont

---

<sup>25</sup> Mentionner qu'il existe deux juridictions, deux hiérarchies parallèles et non pas un fait aussi l'objet de conflits selon les experts du droit administratif (André, Laubadère). En dépit de la place occupée par la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif dans le règlement des litiges, la Cour de Cassation reste et demeure le dernier recours.

<sup>26</sup> Josué Pierre-Louis (2005), *Haïti et ses institutions*, Page 95

permis de toucher les médiations de pacotilles (pseudo-médiations) sans égard pour le respect des droits de la personne.

*La nature des conflits varie d'une zone à une autre. Suivant des données inscrites dans les registres et recueillies des chefs de poste :*

*Le commissariat de la Croix-des-Bouquets passe devant les autres pour les conflits terriens avec 70 % des cas. Le viol est à 20 % et les 10 % restant se partagent les menaces de mort, destruction de biens, escroquerie. Ces infractions ne sont parfois que des conflits terriens déguisés ;*

*- À Delmas, 50 % des conflits portent sur des troubles de possession (conflits terriens). Voies de fait : 25 %, viol : 15 % et vol 10 % ;*

*- Alors que Hinche est connu pour ses viols et les pseudo-médiations qui consistent à offrir aux parents de la jeune fille violée des bœufs en réparation. (Maximé In Larrieux et Béziat, 2020 : 73)*

Le même constat a été fait par Boucher (2020) pour la période allant du 23 mars au 22 septembre 2015 qui recense 1632 lettres d'invitations émises par les juges aux fins de médiation ou de conciliation et 1156 cas (civils, commerciaux, pénaux et autres) ont fait l'objet de résolution amiable (Boucher, 2020 :195). Les principaux cas recensés touchent les aspects suivants : droit de la famille (abandon de famille, déclinaison de responsabilité paternelle ou maternelle, adultère, négation de paternité) ; droit civil (dettes, conflits terriens, les baux, etc.) et représentent 10 % des cas; le droit pénal des biens (escroquerie, abus de confiance) 28% ; le droit pénal des personnes physiques (menaces de mort, voies de faits suivies 21 % des cas. (Boucher, 2020 : 195-196)

*Aujourd'hui, force est de constater que le règlement des litiges fait en dehors de la loi par cette voie a davantage progressé que ceux qui sont décidés par la voie judiciaire. En témoigne, le rapport d'activités 2012-2013 du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) qui accuse 1417 décisions rendues par les 179 tribunaux de paix de la République. Alors que le tribunal de paix de Pétion-Ville à lui seul a résolu 1156 cas par la voie amiable. (Boucher, 2020 : 199)*

### **II.1.3 Autres institutions intervenant en médiation**

D'autres institutions indépendantes au nombre de six délivrent des services publics sans interférer sur l'administration centrale. Le mode de fonctionnement de ces entités est régi par la constitution haïtienne<sup>27</sup>.

---

<sup>27</sup> Il faut ajouter à cette liste l'Université d'Etat d'Haïti (UEH) et l'Académie Haïtienne. Le prochain chapitre traitera de l'enseignement supérieur.

- 1) **Le Conseil Electoral Permanent (CEP)** est responsable des contentieux lors des contestations électorales. Il faut rappeler qu'il n'y a eu qu'un conseil électoral provisoire depuis la création de cette structure. L'organisation des élections ces dernières années ont été l'objet de nombreux litiges notamment lors de la publication des résultats qui ont paralysé le fonctionnement du pays.
- 2) **La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA)** est chargée du contrôle administratif des recettes et des dépenses de l'Etat et la vérification de la Comptabilité des entreprises Publiques et de celles des collectivités territoriales. Avec l'affaire *Petrocaribe* très répandue au niveau de l'opinion publique suite au mouvement de protestation des Petro Challengers contre les scandales de corruption au niveau de l'administration publique, le CSC/CSA a été très sollicité<sup>28</sup>.
- 3) **La commission de conciliation (CC)** qui intervient dans les différends opposant le Pouvoir Exécutif et le Pouvoir Législatif.
- 4) **L'office de la protection du citoyen (OPC),**

L'Office de la Protection du Citoyen (OPC) est une institution indépendante de protection des droits humains. Créée par la Constitution de 1987, avec pour mission de protéger tout individu contre toutes les formes d'abus de l'Administration Publique suite à l'adoption de la loi organique du 20 juillet 2012, le Protecteur reçoit les plaintes relatives au fonctionnement des services publics et participe à toute activité visant au respect, à la protection et à la promotion des droits humains. Le protecteur du citoyen s'inspire du modèle de l'*Ombudsman* des Scandinaves<sup>29</sup>. Le protecteur du citoyen jouit d'un grand privilège. Il est choisi par le président de la République, le Président du Senat et le président de la Chambre des députés couvert d'immunité dans l'exercice de ses fonctions. Elle dispose de trois grands pouvoirs : un pouvoir d'enquête et d'auto saisine, un pouvoir de recommandation, un pouvoir de proposition de réforme. La médiation de l'OPC s'inscrit dans la médiation institutionnelle. L'OPC intervient de concert avec la justice notamment au niveau du Parquet.

---

<sup>28</sup>

<sup>29</sup>Voir la section **1.3.3 L'ombudsman suédois** du Chapitre 1 page 15.

#### ***II.1.4. La médiation en contexte judiciaire (les MARC)***

La médiation implique différents professionnels de la médiation : juristes, et non juristes, magistrats, avocats, éducateurs, psychologues, religieux, médiateurs, travailleurs sociaux. La médiation pénale et civile en Haïti est considérée par Maximé (2020) comme une « pratique consacrée par l'usage à une approche réglementée ». Se référant aux textes constitutionnels et législatifs haïtiens, cette médiation est, pour ainsi dire, pratiquée au niveau des tribunaux de paix, des parquets et des commissariats dans le cadre de la régulation des litiges en Haïti. Il y a lieu de distinguer deux types de médiation pour l'auteur : l'arbitrage et la conciliation. Ces méthodes dites « constructives » sont décrites comme des méthodes amiables de résolution de conflits auxquels les acteurs judiciaires y ont recours dans leurs champs d'activité. La médiation est considérée sous ce point de vue comme une sorte de « justice douce » bénéfique pour la qualité de règlement de litiges et les gains substantiels de temps.

La médiation judiciaire se nourrit des apports de l'anthropologie juridique, des théories de traitement de l'information et du management (art de la négociation). Le juge, les avocats interviennent lors des litiges pour aider les gens à trouver un terrain d'entente et régler les contentieux. La médiation judiciaire fait apparaître de nombreux enjeux à la fois politiques, économiques, juridiques et culturels. Politique, contribuer à instaurer la paix sociale et assurer la régulation sociale. Economiques, contribuer à l'amélioration des conditions de vie. Juridique : servir d'auxiliaire à la justice en offrant un cadre souple pour le règlement des litiges sans la substituer. Culturel : promouvoir de nouvelles formes d'expression citoyenne et de création d'une identité pour les projets culturels et sociaux.

Dans le domaine judiciaire, l'une des pratiques de médiation judiciaire pratiquée en Haïti est le mode alternatif de résolution de conflits (MARC). Boucher (2020) a fait référence aux MARC ou MARD (modes alternatifs de résolutions des différends) permettant aux personnes en conflit de régler leur différend de façon amiable. S'agit-il ou d'un remplacement de la médiation par le droit ? Absolument non. Sinon, le médiateur perdrait sa neutralité. Il s'agit plutôt d'une forme de déjudiciarisation des conflits. La médiation est examinée en tant que réponse à la procéduralisation de la justice non judiciaire du droit administratif (Legault, 2001). La médiation est alors posée comme une manière d'assurer une justice non judiciaire et non procédurale, c'est-à-dire une justice informelle. La médiation apparaît pour certains comme une limite du droit. La procédure de médiation

judiciaire suit le schéma suivant. Tout juge saisi d'un litige doit, après avoir recueilli l'accord des parties, désigner un médiateur qu'il charge d'entendre les parties, de confronter leurs points de vue en vue de trouver une solution à leur conflit. Le juge peut mettre fin, à tout moment, à la médiation sur demande d'une partie, à l'initiative du médiateur ou d'office, lorsque le bon déroulement de la médiation apparaît compromis. A défaut d'accord, les débats sont repris. En revanche, les parties peuvent soumettre à l'homologation du juge un constat d'accord. Le juge statue sans débat sur la requête qui lui est présentée. L'homologation de l'accord qui relève de la matière gracieuse est prononcée par le juge.

Haïti a bénéficié dans le cadre des coopérations internationales Nord-Sud et Sud-Sud des mesures d'accompagnement pour renforcer son appareil juridique. De nouvelles formations civile et communautaire sont développées par une organisation Brésilienne (Viva Rio) pour accompagner les familles touchées par des situations de violence<sup>30</sup>. « Le projet "Réduction de la Violence Communautaire à Martissant et La Saline" mis en place en partenariat avec le PNUD, l'UNOPS et FNUAP a travaillé sur la promotion des plateformes communautaires, aux fins de prévention et de résolution des différends au niveau communautaire »<sup>31</sup>.

### ***II.1.5 Médiation institutionnelle et monitoring de politiques publiques (PPMP)***

La réforme Bernard est considérée comme un moment significatif dans la fondation du système éducatif haïtien. Cette réforme inachevée n'a pas su répondre à la forte demande d'éducation des millions d'haïtiens et est devenue source de conflits potentiels jusqu'à présent non résolus. L'analyse des actions gouvernementales en relation avec une vision managériale de l'époque permet de dégager des éléments de compréhension des conflits au sein de l'administration publique qui réside au niveau du manque de communication et la difficulté des pouvoirs publics à aller vers la négociation, la médiation. La médiation est abordée par Larrieux (*op. cit.*) comme espace d'exercice consensuel des pouvoirs publics dans leurs rapports avec les destinataires des services publics. La situation a peu évolué jusqu'à aujourd'hui. Ceci est la source de nombreux bouleversements au sein de la population et génère constamment de situations de violence. Les organisations

---

<sup>30</sup> En juillet 2010, Moema Salgado, juriste brésilienne apporte son aide aux populations à faible revenu à résoudre leurs propres conflits. Elle a coordonné en Haïti un projet de médiation communautaire implanté par *Viva Rio* dans le quartier de Bel Air à Port-au-Prince.

<sup>31</sup> <https://www.vivariohaiti.org/>

internationales telles que la mission des nations-unies pour la stabilisation en Haïti (Minustah) ont eu également recours à des formes de médiations dans le cadre de leur intervention. Des difficultés de différents ordres surgissent dans le cadre de ces pratiques de médiation auprès des organisations de la société civile. L'une des domaines d'intervention est celui de la gestion des politiques publiques (programme de Monitoring de politiques publiques). L'accompagnement offert peut être d'ordre culturel, en termes de suivi et de pilotage des projets. Des difficultés ayant trait au fonctionnement harmonieux entre les institutions publiques et les organisations de la société civile (OSC) sont également rencontrés. Ce programme (PMPP) a été mis sur pied dans le but de recourir à la médiation pour résoudre les problèmes d'accès aux services sociaux de base, la section des droits de l'homme (SD/H) qui a joué le rôle de médiateur entre les acteurs étatiques et ceux de la société civile à discuter, réfléchir et proposer, dans un cadre participatif et inclusif, des pistes de solutions aux difficultés auxquelles sont confrontées les communautés locales par rapport aux services sociaux de base (Jean-Louis et Bouaka, 2020 : 168). Il en ressort que la médiation a servi et sert à la construction ou au rétablissement de liens harmonieux entre deux ou plusieurs groupes de personnes ayant des intérêts ou points de vue divergents sur un sujet déterminé. Le programme de monitoring des politiques publiques a offert un cadre idéal de discussion des thématiques sensibles basées sur la concertation et le dialogue constructif entre tous les acteurs (Jean-Louis et Bouaka, 2020 : 169).

### ***II.1.6 Médiation et médias***

La médiation connaît des formes variées et est mobilisée dans divers contextes : politiques, sociaux, éducatifs, dans la presse notamment. Ici, c'est le cadre de la sociologie des problèmes publics et le concept de médiation qui sont interrogés du fait de leur pouvoir heuristique afin de mieux saisir les différents médiateurs et leurs médiations dans la constitution de l'expérience du handicap en tant que problème public– le concept de médiation étant appliqué aux domaines spécifiques de l'éducation, de l'inclusion sociale et de l'inclusion scolaire. Le modèle analysé par Popescu (2020) dans le contexte Roumain rejoint le cas haïtien notamment en synthétisant le parcours de l'invisibilité à la reconnaissance comprise comme forme d'inclusion sociale dans le cas des personnes en situation de handicap physique ou moteur. Ce handicap pourrait aussi être interprété

comme handicap social ou culturel mettant en exergue les sources d'inégalités qui caractérisent la société haïtienne. Une place importante est accordée aux étapes de mise en visibilité et de quête de reconnaissance de cette catégorie de population vulnérable. Les principaux acteurs concernés par cette mise en visibilité sont alors l'État, les médias, les organismes internationaux, ainsi que les représentants de la société civile ou les associations locales. Ce qui fait intervenir une forme spécifique de médiation. Il s'agit de la médiatisation, ou la médiation réalisée par un média, caractérisée principalement par l'activité de transmission d'informations. Les médias sont ainsi des médiateurs dans la transmission de l'information, mais aussi des acteurs incontournables qui influencent l'orientation de l'action politique et publique.

#### ***II.1.7 La médiation humanitaire***

A la suite du séisme de 2010, plusieurs interventions locales et internationales pour accompagner la population. Nous allons passer en revue quelques structures intervenant dans le champ de l'intervention sociale à savoir l'office de la protection civile et le ministère de l'intérieur et collectivités territoriale. Nous devons également signaler l'apport des mairies et du ministère des affaires sociales et du travail (MAST) notamment à travers l'institut du bien-être social et de recherches (IBESR). Dans sa mission de planification des risques et des désastres, la Direction de la Protection Civile élabore des documents de planification nationale tels que le Plan National de Gestion des Risques et des Désastres et le Plan National d'intervention. Le Plan National de Gestion des Risques et des Désastres a été élaboré par la Direction de la Protection Civile en février 2001, afin d'agir sur les causes et les facteurs qui génèrent l'état de risque, pour réduire les possibilités de désastre et renforcer la capacité de réponse aux besoins en cas de désastre à tous les niveaux (central, départemental, communal et local). Il montre les grandes orientations à suivre, les objectifs à fixer, l'organisation à adopter, les actions à mettre en œuvre en vue de la réduction des risques auxquels la population haïtienne est exposée, la gestion des désastres qui peuvent en résulter et l'orientation du pays vers le développement durable. Il recense les différents organes impliqués dans la gestion des risques et des désastres, en indiquant pour chacun le type d'implication ; Il décrit les programmes de gestion des risques et des désastres aux

niveaux central et local. Il présente enfin le cadre légal, puis les stratégies de suivi, d'évaluation et de contrôle de sa mise en œuvre dans la réponse à la catastrophe.

### ***II.1.8 La Direction des Collectivités Territoriales et la médiation publique***

La Direction des Affaires Territoriales constitue le lien administratif et technique privilégié entre l'État et les Collectivités Territoriales. L'article 61 de la Constitution de la République d'Haïti de 1987 indique que les collectivités territoriales sont la section communale, la commune et le département. Ces institutions contribuent à la décentralisation et à la déconcentration des services de l'Etat dans les différentes localités du territoire national. D'une manière générale, les Collectivités territoriales élaborent et exécutent leurs politiques et plans de développement dans le respect des grandes orientations de l'État. A cet effet, elles bénéficient de l'appui des services compétents de l'État. A chaque catégorie de collectivité territoriale, correspondent des compétences de coordination spécifiques liées aux différents secteurs. La section communale est la collectivité territoriale de base. Son territoire est organisé en quartiers, en habitations et en villages. Le village est le chef-lieu de la section communale. C'est le premier cadre de regroupement, de mobilisation et de participation de la population. Elle est le premier niveau de prise de décision collective et de prise en charge directe des services publics de proximité, de planification et de gestion des ressources locales. Elle contribue à la protection et à l'entretien des sources, à la conservation des cours d'eau, et à l'identification des besoins en matière éducative. La commune est un regroupement de Sections Communales. Elle a pour vocation d'évaluer les priorités et l'harmonisation des intérêts collectifs des Sections communales qu'elle regroupe. Elle assure également la planification stratégique du développement et l'aménagement du territoire communal. Le Département constitue de communes a pour mission d'identifier les priorités et d'harmoniser les intérêts collectifs des communes qu'il regroupe. Il coordonne la définition et la mise en œuvre des politiques de développement et d'aménagement du territoire élaborées par les collectivités qui le constituent. Il concourt également à la définition et à la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire et de développement économique, social et culturel, au niveau national. Au regard de ce qui précède, on peut comprendre que les collectivités territoriales sont garantes du développement économique et social de leurs localités

respectives. Elles représentent l'Etat à l'échelle locale. A travers leurs activités d'administration du territoire, de planification du développement local et de recensement des besoins des populations, elles participent à la coordination des aides humanitaires dans leur zone de compétence. Elles constituent un point focal, voire de coordination, pour les services décentralisés des différents ministères sectoriels constituant le gouvernement d'Haïti. Les collectivités territoriales en Haïti sont donc des institutions chargées de la coordination sur le terrain, conformément aux stratégies nationales prescrites par le gouvernement. Au regard des pratiques observées, l'Etat d'Haïti constitue le premier garant de ses populations, que ce soit en situation de crise humanitaire ou autre. Les actions à entreprendre sur le territoire national doit se faire avec son accord, suivant ses plans, et en coordination avec les composantes structurelles existantes. D'autres structures de médiation sont à relever telles que les institutions religieuses, L'école et l'université, Les médias, Les associations syndicales (Expériences Avec le MCI), les ONG..

La médiation à travers les méthodes alternatives de résolution de conflit (MARC) est utilisée par différentes entités tant publiques que privées. D'autres structures sont à signaler comme la chambre de conciliation et d'arbitrage dont le siège est au local de la Digicel. La Digicel est l'une des deux grandes entreprises privées de communication téléphonique en Haïti. Ces structures s'appuient sur le droit et cherchent à régler les litiges entre les partenaires économiques ou des conflits d'ordre institutionnels. Le ministère du commerce et de l'industrie à travers ses organes effectue également un travail de médiation tant par la formation, par l'appui aux associations de protection de consommateur<sup>32</sup>.

## **II.2 Médiation et contextes sociaux**

La médiation sociale est inconcevable sans tenir compte des contextes et des situations dans lesquels elle est instituée. En tant que médecine du social, elle intervient dans les contextes de crise, de rupture et de liens brisés<sup>33</sup>. Cela fait référence aux différents enjeux sociaux et sociétaux. Par exemple, le phénomène de la migration a suscité l'accroissement démographique en milieu urbain en Haïti et a fait naître un véritable besoin de médiation

---

<sup>32</sup> Des démarches ont été entreprises au niveau du Parlement haïtien pour le vote de la loi sur la protection des consommateurs. Nous avons également été sollicité dans le cadre d'un programme d'accompagnement et de renforcement des capacités des responsables des structures associatives pour animer des ateliers de formation dans différentes villes du pays : Port-au-Prince, Cap-Haitien et Ouanaminthe au cours des années 2013 et 2014.

<sup>33</sup> C'est nous qui le soulignons. La médiation est prise dans une perspective médicale.

avec les situations de violence et de conflits au sein des quartiers. Notre analyse sur la médiation et les contextes sociaux nous amène à considérer un phénomène social résultant d'une absence de médiation au sein de la société haïtienne. Il s'agit de la migration. Ceci a interpellé différents secteurs de la vie sociale et politique. Une réalisation cinématographique de Valery Numa a suivi le parcours des migrants au Brésil et au Chili dans son film intitulé : *Chili a tout prix* et a permis de décrire des conditions effroyables dans lesquelles se trouvaient des milliers d'Haïtiens qui sont partis à la recherche d'une vie meilleure. La plupart d'entre eux ont été refoulés volontairement ou involontairement vers la terre d'origine. *L'accroissement des migrations au cours des dernières quarante dernières années est intrinsèquement lié au processus de globalisation et laisse entrevoir un ralentissement prochain de ce phénomène, ...* (Icart, Jean-Claude, 2017)<sup>34</sup>. Le cours des choses a changé depuis des millénaires avec le développement des villes. Les territoires se reconfigurent, des liens se tissent et se défont. Les gens quittent leur communauté d'origine soit à cause des conflits pour partir à la recherche de meilleures conditions de vie et de travail. La ville semble offrir certains services (accès à l'eau potable, à l'électricité, à l'éducation, santé, création d'emploi...) pour un mieux-être même s'il n'est pas toujours garanti faute d'un état organisé et garant de la protection sociale. Selon les estimations de l'Institut Haïtien de Statistiques et d'informatique, la population haïtienne serait de 11 905 897 d'habitants. La majorité de la population se compose des personnes entre 15 et 64 ans (IHSI, 2021). Les personnes âgées de 15 ans représentent 36,5% de la population. La population totale repartit en 36.4 % en milieu urbain compte 63.6% en milieu rural (IHSI, 2021).

La question migratoire à l'époque contemporaine<sup>35</sup> n'a pas cessé de faire débat sur la scène internationale et dans le cas d'Haïti en particulier. Les vagues de migration des Haïtiens vers les pays du Nord puis vers l'Amérique Latine et dans la Caraïbes révèlent une réalité beaucoup plus profonde celle du malaise social caractérisant la vie d'un peuple et la nécessité de mettre en œuvre des politiques publiques viables orientées vers la (re) conquête des droits et des libertés de chaque citoyen. La migration peut être au détriment

---

<sup>34</sup> « La migration haïtienne dans le monde », Chemins critiques Vol 6, no 1. P. 57-74. Consulté le 12 Août 2019.

<sup>35</sup> En Haïti, on peut remonter les vagues de migration récente à partir des années 1980. Cependant, l'origine de la migration sur le coin des Caraïbes remonte avec l'époque coloniale. Les colons espagnols et français ont fait venir des milliers africains (791 085 pour 633 expéditions selon (Behrendt, D. Eltis, D, Richardson D et al, 1998) pour l'exploitation des mines d'or et plus tard pour l'implantation de l'industrie sucrière.

de la communauté d'origine avec la fuite des personnes qualifiées tout comme un facteur de mobilité sociale en permettant aux individus de trouver une terre permettant la réalisation de leurs projets individuels ou collectif et leur sortir de leur situation de pauvreté. En développant des compétences à l'étranger, ils peuvent transférer leurs compétences, leurs argents, leurs connaissances et la technologie dans leur pays d'origine comme le souligne le rapport. La migration peut servir les intérêts de l'Etat tout comme elle peut contribuer à l'exploitation des migrants et les exposer au péril de leur vie, de leur dignité tant qu'elle n'est pas règlementée et accompagnée d'un point de vue stratégique par les organismes de protection et de défense des droits des migrants. Il existe différentes catégories de migrants :

*Ceux qui fuient la dégradation des sols et l'effondrement des écosystèmes qui assuraient leur subsistance ;*

Cette catégorie s'est intensifiée avec les catastrophes naturelles : Cyclone, inondation, séisme. En 2010, des milliers d'Haïtiens ont émigré vers les USA, le Canada ou la France ou ont rejoint leur famille en vue de se protéger ou poursuivre leurs études en attendant que de nouvelles mesures soient prises pour y revenir. En général, ils s'installent en terre d'accueil pour ne plus y revenir. La migration peut être interne soit de la capitale vers le milieu rural assez relativement faible soit du milieu rural vers la ville qui s'accroît de plus en plus. Ce phénomène a été observé surtout après le séisme.

*Ceux qui cherchent à échapper à l'extrême pauvreté et à l'exclusion sociale ne bénéficiant d'aucune protection sociale.*

La précarité des conditions de vie, l'expansion du chômage, la montée de l'inflation ont contraint beaucoup de gens à quitter leur famille et leur région pour se réfugier vers de nouvelles terres dans l'espoir de trouver des moyens de subsistance, un emploi et un mieux-être pour eux-mêmes et pour leur famille. Cette migration peut être règlementée ou clandestine (Boat people, Fly people). Les vagues de migration vers la Dominique, le Brésil et le Chili en sont des exemples. Le Brésil et le Chili nécessitant une abondante main d'œuvre se sont montrés hospitaliers et encourage ces formes de migration. Toutefois, plusieurs centaines d'Haïtiens se sont faits rapatriés ou tente d'atteindre les USA à partir de

l'année 2018-2019 lorsqu'ils ont constaté que les conditions étaient en deca de leurs attentes.

*Ceux qui font face à l'insécurité qui menace leur vie et celle de leur famille (expropriation, persécutions politiques) ;*

Les situations politiques et sociales que connaît le pays ont occasionné le déplacement massif d'un groupe d'hommes et de femmes inquiètes pour leur sécurité et la vie de leur progéniture vers une terre d'asile ou une terre d'exil suite à des persécutions politiques ou autres. Ils émigrent en général vers les USA, le Canada, la France ou les pays du continent africain et font partie des migrants de la classe moyenne le plus souvent qualifiés et plus facile à s'intégrer socialement. Selon le Haut-Commissariat des Nations-Unies des Réfugiés 200 000 apatrides sont d'origines haïtienne (HCR, 2014). L'accession de Duvalier au pouvoir a fait fuir les intellectuels et les classes moyennes noires (médecins, avocats, professeurs) plus de 40 000 immigrants et 100 000 non immigrants en provenance d'Haïti.

*Ceux qui fuient les affrontements entre les groupes armés, les rapt, les vols.*

Avec le développement des situations de violences récurrentes dans les quartiers péri-urbains et communes (Martissant, Canaan, Croix des Bouquets, Marchand...). Beaucoup de citoyens exposés à ces actes de violence ont dû laisser le pays pour se réfugier en terre étrangère qui soit en mesure de garantir sa sécurité et lui procurer cette paix sociale. Ces migrations qui sont à l'origine ponctuelle deviennent définitives dans la mesure où la paix n'est pas rétablie et redonner confiance à la population. Les recherches d'Audebert (2012) sur la diaspora haïtienne nous ont beaucoup aidé à comprendre l'évolution du phénomène de la migration contemporaine en Haïti. Loin d'être un fait isolé sans rapport aux mutations sociales de l'époque contemporaine, elle se révèle et fournit des clés de compréhension de la dynamique sociale et de la faillite de l'Etat en Haïti qui ne parvient pas à mettre en place des politiques publiques qui soient en mesure de répondre aux besoins de la population et les pousse à poursuivre leurs rêves ailleurs. En retraçant l'historique des phénomènes migratoires, il analyse les principaux facteurs qui ont contribué à son développement ainsi que leur impact sur la situation sociale, économique du pays<sup>36</sup>. A titre d'exemple, l'émigration vers la République Dominicaine et Cuba a drainé entre 200 000 à 300 000

---

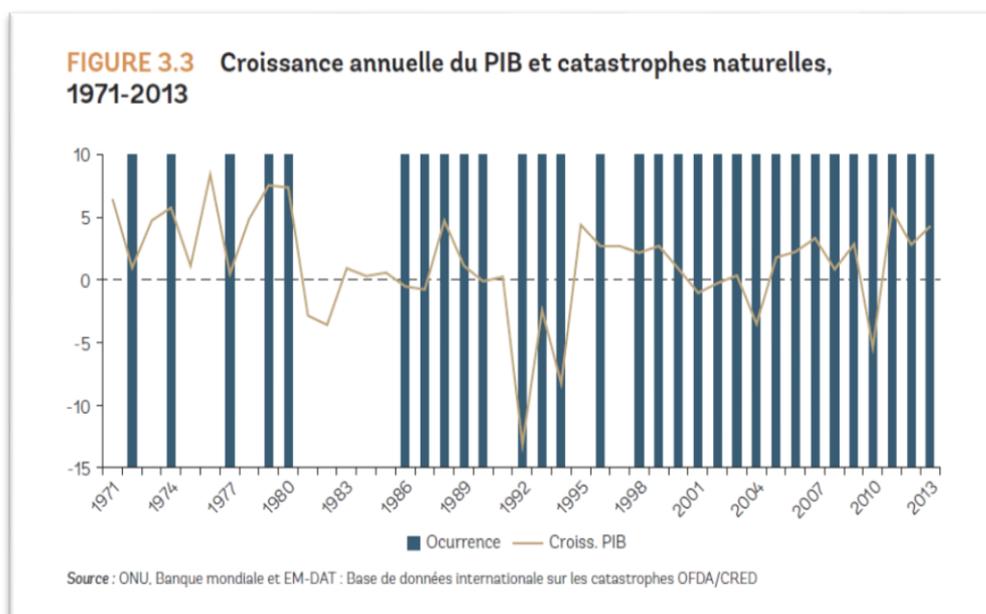
<sup>36</sup> Cedric Audebert (2012). Chap 1. Le contexte historique de la diaspora haïtienne. In La diaspora haïtienne. Territoires Migratoire et réseaux. Presses Universitaires de Rennes

Haïtiens à la recherche d'une meilleure situation sociale et économique. Le Massacre de Trujillo entrainera la mort de 15 à 30 000 Haïtiens en 1937 (Hurbon, 1987 ; Corten). Les services de l'immigration aux Etats-Unis ont recensés entre 1964 -1971, 70 000 *boat people* sur les côtes de la Floride. Les Classes moyennes s'établissent à New-York, Boston, Chicago, et Montréal, plus tard à Miami tandis que la migration clandestine se poursuit en république Dominicaine, vers les Bahamas. Pour plusieurs les grandes vagues de migration ont commencé durant la période de la dictature des Duvalier avec le flot des intellectuels contraints à l'exil vers la fin des années 1950. Il faut faire remarquer, les dernières vagues de migration ont entraîné davantage les gens issus des couches peu favorisées et de faible niveau d'éducation. Le Duvaliérisme est caractérisé par les profondes mutations des rapports entre l'Etat et le peuple haïtien. La terreur politique qui s'est installée avec la création du corps des Volontaires de la Sécurité Nationale (VSN), des milices communément appelés les tontons macoutes au nombre de 40 000 et le marasme économique de l'époque ont beaucoup suscité des vagues de migration durant la période (1957-1986). Les exécutions sommaires ont laissé des conséquences psychologiques profondes sur les familles qui hésitent encore à en parler. La crainte du pouvoir institutionnel, la circonspection vis-à-vis des institutions sont reproduites en terre d'exil d'après les constats de Audebert (2012). La gestion politique de l'économie et du territoire centralisé, système économique est caractérisée par la prédation en lieu de la redistribution équitable des ressources nationales et la production, l'abandon de la paysannerie. Peut-on dire que ces raisons freinent la participation des haïtiens dans les débats publics et le développement de la démocratie haïtienne ? Selon l'Office internationale pour la migration, le volume d'émigrants d'origine haïtienne est estimé à 751.245 personnes (OIM, 2015). Les principaux pays d'accueil sont les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, la République dominicaine, la France, les Bahamas, les Antilles néerlandaises et Curaçao, la Belgique, la République bolivarienne du Venezuela, la Suisse et les Pays-Bas (Banque mondiale, 2011). Le taux d'émigration de personnes qualifiées par rapport aux personnes formées au niveau tertiaire est parmi les plus hauts au monde, estimé à 83,6 % en 2010 (Banque mondiale, 2011). Ces dernières années, le Brésil et le Chili ont vu arriver près de 200 000 haïtiens, 179 338 selon

l'Institut national de statistiques au Chili. Ces haïtiens âgés entre 30 et 44 ans représentent la plus grande population d'étrangers derniers les péruviens et les vénézuéliens<sup>37</sup>

### II.3 Migration et séisme en Haïti

Les risques et désastres auxquels est exposée une population disposant d'un faible pouvoir d'achat représentent un enjeu de taille pour l'émergence de cette nation en détresse. Les perturbations écologiques tels les tremblements de terre, les cyclones et les inondations rendent cette portion de l'île en proie aux situations inhumaines depuis plusieurs décennies dont la plus importante de toute son histoire à date reste le séisme du 12 Janvier 2010 lequel a causé la mort d'environ 300 000 personnes et a occasionné des pertes matérielles considérables atteignant 121% du PIB<sup>38</sup>.



Ce puissant séisme de Magnitude 7.3 sur l'échelle de Richter a occasionné le décès de 230 000 morts, des milliers de blessés et amputé, 415 camps ont répertoriés dans des conditions sanitaires effroyables ou la loi du plus fort règne et des conditions de sante précaires, recours aux aides internationale (médecins sans frontières). La majorité des infrastructures du département de l'Ouest ont été détruites (édifices publics, écoles, hôtels,

<sup>37</sup> (Le nouvelliste 29/05/2019). Le rapport du Sénateur Patrice Dumont intitulé Pèlerinage diplomatique pour une compréhension et la défense des migrants haïtiens dans toute l'Amérique relate qu'entre 2010 et 2017 près de 300 000 haïtiens ont migré vers l'Amérique du Sud.

<sup>38</sup> Le gouvernement haïtien a évalué que les dégâts occasionnés par le séisme représentaient 7,8 milliards de dollars américains, soit 121 % du produit intérieur brut (PIB) du pays en 2009.

hôpitaux...). A la suite du séisme de 2010, de nombreux individus ont fui vers les provinces, d'autres déplacés dans les camps. Cela a occasionné la création des bidonvilles au nord de la capitale (Village Canaan) et l'augmentation des bidonvilles déjà existantes à la périphérie de la capitale, aux alentours et dans les hauteurs de Pétionville.

50 000 migrants vers Saint Marc
63 000 vers le Sud
21 000 vers la Grande-Anse
16 000 vers la frontière Haïtien-Dominicaine
300 000 autres réparties vers des régions inédites
Total : 450 000

*Tableau 2.1 : Répartition des migrants à la suite du séisme de 2010 à partir des données de l'OIM compilé par le chercheur.*

Les causes de la migration sont économiques : faible croissance, taux de chômage élevé et inflation ; sociales : pauvreté chronique, absence de services sociaux de base en sante et en éducation ; écologiques : catastrophe naturelles, déforestation, mauvaises pratiques agricoles, construction anarchique... Pour expliquer le phénomène de la migration en Haïti, on peut les ramener à cinq facteurs sans vouloir être exhaustif :

**1) Affaiblissement de la paysannerie**

L'exode affaiblit la paysannerie. L'agriculture est délaissée au profit d'autres activités du secteur informel. Les gens fuient la campagne où prédomine la sécheresse suite au déboisement et se dirigent vers la ville ou de la ville vers l'étranger ou de la campagne directement vers l'étranger pour lutter contre le chômage et la misère<sup>39</sup>. Chaque semaine dans le monde, la ville croit d'un million. Les services sociaux de base sont pratiquement inexistantes en milieu rural. Les jeunes se déplacent également pour poursuivre les études. Les résultats des enquêtes statistiques ont montré que la croissance démographique et notamment de la fécondité dans les campagnes (5.9 enfants par femme) comme un facteur de la crise. Selon l'institut haïtien de l'enfance (1995 cité par ONU, 2000). La mortalité infantile élevée, le poids des traditions et les stratégies de survie nécessiterait une famille nombreuse. La possession individuelle des biens des paysans, forte pression fiscale entraine la perte d'espoir de leur amélioration de leur situation à savoir la sortie de la misère. Violence physiques et symboliques contre les médias, les syndicats, les organisations religieuses, pression démographique et non prise en compte par les pouvoirs publics des

<sup>39</sup> A la suite du séisme, beaucoup de gens ont laissé la ville pour se diriger vers les zones rurales et s'y établir.

besoins spécifiques des paysans (selon Stepick, 1981), 83% des dépenses publiques profitent à la capitale tandis que 10% vont à l'agriculture en début des années 1980), 30% des aliments consommés sont importés (selon Girault (1993), taux de croissance des industries estimé à 30%, l'abattage de 15 à 20 millions d'arbres met à nu de 15 000 hectares de terres arables selon Castanese (1997). Le milieu rural avec 80% des enfants du pays bénéficient de trois fois moins d'écoles qu'en milieu urbain à l'école à l'époque. La situation n'a pas beaucoup évolué depuis.

## 2) Les situations d'exclusion dans les bidonvilles

La migration en milieu urbain représente un véritable enjeu, tant pour les gens confrontés à cette situation, que pour les autorités publiques chargés d'assurer la gestion des villes. La marginalisation et l'exclusion des populations issues de la province dépourvues de moyens de ressources pour assurer leur survie ont du mal à s'insérer dans la vie sociale et professionnelle. Les gens issus des couches défavorisées sont les plus touchés par le chômage grandissant en Haïti et vivent dans des conditions pénibles. En Haïti, l'agglomération de Port au Prince compte aujourd'hui environ deux millions et demi d'habitants.

*« Plus de la moitié de la population vit dans des quartiers défavorisés, pour la plupart illégaux. Bel-Air, Cité-Soleil, Savane Pistache... dans ces quartiers spontanés, les densités sont très fortes, pouvant atteindre 900 habitants par hectare. Les conditions de vie y sont particulièrement difficiles, en l'absence totale d'infrastructures et d'équipements et dans un contexte de récession économique permanente. Ils se livrent dans le commerce informel pour gagner quelques sous »<sup>40</sup>*

Pour Josse et Pacaud (2006), les habitants des quartiers précaires et des bidonvilles sont confrontés à trois types d'exclusions :

- (i) exclusion foncière, qui empêche d'investir dans l'amélioration de leur habitat puisqu'ils n'ont aucune garantie de rester sur place ;
- (ii) exclusion urbaine, c'est à dire l'absence d'infrastructures et d'équipements de base, qui induit des conditions de vie difficiles et qui renforce la pauvreté tout en nécessitant le recours à l'économie informelle ;
- (iii) exclusion sociale, qui revêt des formes très variées : chômage, analphabétisme, stigmatisation... (Josse et Pacaud : 2006, 5-6).

---

<sup>40</sup> Josse et Pacaud. (2006) Améliorer les quartiers précaires

Le phénomène de la bidonvilisation représente un véritable enjeu de développement humain pour l'Etat d'une part mais pour la population qui y vit. Le terme bidonvilisation fait référence à la précarité des habitats confectionnés à partir de matériaux sommaires. La problématique du quartier est à la fois urbaine et sociale. Situé en marge de la ville, le coût de la vie est très élevé par rapport au centre-ville. Bon nombre d'enfants ne sont pas scolarisés (réf). En 2003, près de la moitié de la population haïtienne est sans emploi selon l'IHSI, avec l'inflation, le salaire minimum a connu une baisse de 25 %. La population métropolitaine survit grâce au commerce informel (selon l'ONU) tandis que 70% sombre dans la pauvreté, la baisse du droit de douane de 50% à 3 % affaiblit l'économie nationale et ne profite qu'aux importateurs. D'un point de vue social, la situation de ces habitants se caractérise par l'exclusion (pauvreté extrême, chômage généralisé et analphabétisme). Les habitants vivent dans des conditions insalubres avec moins d'un dollar par jour. La plupart des banlieues de la capitale Port-au-Prince ont fait de nombreuses victimes lors du séisme de 2010 en raison des habitats précaires et l'étroitesse entre les maisons. Au fur et à mesure, l'incivilité fait place à la mésestimation, la mésestimation amène au conflit jusqu'à déboucher sur des situations de violence extrêmes qui menacent l'existence. Une étude réalisée sur les quartiers précaires par Pacaud et Josse fait le constat suivant :

*« Ces quartiers sont porteurs de risques divers pour la communauté, qu'elle soit locale, nationale ou internationale. Pour la communauté internationale, ces quartiers concentrent en effet une part croissante de la pauvreté mondiale et la réduction de cette dernière, affirmée comme un des objectifs du millénaire<sup>41</sup>, passe donc nécessairement par une action forte dans ces quartiers. Pour les gouvernements, ces quartiers représentent des risques en termes sociaux, sanitaires, sécuritaires et, in fine, politiques. Pour les collectivités locales, et notamment pour les élus, de plus en plus nombreux dans un contexte général de décentralisation, ces quartiers sont des freins au développement global des villes. Ils posent des questions complexes en matière de desserte par les réseaux, de fiscalité, de statut foncier, de transport, mais aussi d'image de la ville. Quant à la population de ces quartiers, l'intérêt de voir leur situation s'améliorer semble évident. L'accès aux services publics, à l'emploi, à l'éducation, à la santé constitue autant de droits fondamentaux qu'elle revendique ». (Josse et Pacaud, p. 3)<sup>42</sup>*

---

<sup>41</sup> Améliorer les quartiers précaires : Approches suivies au Burkina, Djibouti et Haïti Guillaume Josse et Pierre-Alain Pacaud.

<sup>42</sup> Améliorer les quartiers précaires : Approches suivies au Burkina, Djibouti et Haïti Guillaume Josse et Pierre-Alain Pacaud.

### **3) Modification des rapports sociaux (risques sociaux) et impact sur les familles**

La migration a un impact considérable sur les rapports entre les individus. Les conditions de vie s'améliorent pour certains (mobilité sociale), se dégradent pour d'autres (marginalisation) et font naître des inégalités profondes tant sur le plan économique, social que culturel. Les rapports sociaux qui jadis étaient des relations de bon voisinage deviennent diffus, se modifient considérablement et s'altèrent. Au fur et à mesure, l'incivilité fait place à la mésestime, la mésestime amène au conflit jusqu'à déboucher sur des situations de violence extrêmes qui menacent l'existence. L'exode lié à la crise économique et à la mise a eu aussi de grande conséquence sur bon nombre de familles notamment sur la socialisation des leurs progénitures. On retrouve un grand nombre d'enfants issus de familles monoparentales qui ne vivent pas chez leurs parents. En 2011, l'Unicef avait recensé plus de 3000 enfants haïtiens vivant dans les rues<sup>43</sup>. Des études ont soulevé la croissance démographique et notamment la fécondité dans les campagnes (5.9 enfants par femme) comme un facteur de la crise. Selon l'institut haïtien de l'enfance (1995 cité par ONU, 2000), La mortalité infantile élevée, le poids des traditions et les stratégies de survie nécessitent une famille nombreuse.

### **4) Risques sanitaires**

Les situations de promiscuité et d'insalubrité observées dans les quartiers défavorisés représentent une menace pour la santé de ces personnes. L'épidémie de choléra a fait un grand nombre de victimes un peu partout dans le pays, notamment dans les quartiers défavorisés. A cela, s'ajoute la contamination du virus du sida avec la montée du proxénétisme et d'autres maladies infectieuses. Les abris sont construits pour la plupart au bord des ravins bondés de déchets ou de zones mal assainies. L'épidémie de choléra en octobre 2010 a causé la mort de plus de 10 000 victimes parmi les 700 000 personnes infectées (Réf. à ajouter). L'article de la Constitution de 1987 section A qui stipule : *L'Etat a l'impérieuse obligation de garantir le droit à la vie à la santé et au respect de la personne humaine de tous les citoyens sans distinction conformément à la déclaration universelle des droits de l'homme*. Les conditions de santé s'avèrent nettement inadéquates avec 25 médecins pour 100 000 habitants (4.3 % du PIB en 2017) selon l'OMS tandis que la part du

---

43

budget alloué à ce secteur tout comme à l'éducation ou à la justice paraît très inférieur (2,9 % du PIB en 2004) comparativement à celui du Parlement qui est de l'ordre de 5% du PIB.

### **5) Risques sécuritaires**

En tenant compte de la situation socio-politique et économique du pays, ces enfants exposés aux violences quotidiennes qui règne dans la capitale et à toutes sortes de risques représentent un danger potentiel pour la population haïtienne auquel appelle une médiation. Le manque de solidarité, les clivages sociaux et culturels profonds, les divisions en classes sociales engendrent un ensemble de tension. Sachant que seulement 1 % détient la moitié des richesses du pays (Dupuy 1997 cité par Corten 2001). Vu que l'Etat ne prend aucune mesure pour alléger le sort des plus défavorisées. Il en résulte une méfiance omniprésente entre les classes sociales, des rivalités politiques, des changements dans les soutiens politiques selon la conjoncture et du moment et intérêts immédiats. Cette méfiance existait même au niveau stratégique comme l'armée qui allait se dissoudre en 1996 (Delince 1993). Le constat dressé par Lizaire (2012) dans ces recherches sur la parentalité au regard des mécanismes de protection de l'enfance<sup>44</sup> appelle à une intervention urgente de la part des autorités publiques pour remédier à la situation qui porte atteinte à la sécurité publique et à l'avenir des enfants et des jeunes qui y sont exposés. Ces enfants livrés à eux-mêmes consomment de la drogue, pratique le sexe prématurément et est impliqué dans des actes de banditisme ou de mendicité<sup>45</sup>.

## **II.4 Quelles médiations en milieu urbain ?<sup>46</sup>**

La médiation en même temps qu'elle est un processus est aussi une action. Le champ d'action de la médiation comme nous l'avons bien souligné est vaste. Il concerne

---

<sup>44</sup> Mémoire non publié.

<sup>45</sup> Parentalité et pratiques éducatives. Des savoirs d'expérience dans le devenir parent. Mémoire de Master 2 soutenue à l'université Paris XIII en octobre 2012, thèse non publiée.

<sup>46</sup> **Objectifs de la médiation urbaine**

Fathi Ben Mrad (2002) assigne trois grands objectifs à la médiation sociale :

- 1) Elle vise à remédier aux « dysfonctionnements communicationnels entre des habitants » d'un territoire stigmatisé (Habitat collectif, quartier peu sûr..) connaissant une « disqualification sociale » (Chômeurs, immigrés)
- 2) Elle traite prioritairement des actes d'incivilités qui apparaissent comme des formes de désordres mineurs hors du champ pénal au niveau de la forme, et peut être des cas de délinquance (agressions, cambriolages) et engendrent le sentiment d'insécurité qui envahissent le quotidien des gens.
- 3) Elle a pour finalité de rechercher les solutions aux conflits et à la régulation sociale différente de celles qui sont proposées par les structures traditionnelles du travail social et la régulation judiciaire.

l'interculturel, le familial, le scolaire... mais aussi elle interroge le sens des diverses orientations des pratiques professionnelles, institutionnelles et politiques de cette forme d'intervention (Vulbeau, 2012). Si la neutralité est l'un des éléments qui caractérise le médiateur, la médiation elle, n'est pas neutre. Le médiateur doit gérer des tensions, des transactions et des transitions pour permettre la sortie de conflits, voire de crises. La pratique de médiation muséale est utilisée par exemple dans la lutte contre le décrochage scolaire. L'ouverture des élèves issus des milieux défavorisés ou de l'immigration à la culture de l'art peut combler un certain déficit culturel et éveiller en eux le sens de la créativité. La médiation familiale dans le cas des parents divorcés peut déboucher sur un accord et rétablir le dialogue entre les membres d'un couple autrement que par les querelles et par les litiges. D'autres aspects comme les questions successorales ou la protection de l'enfance peuvent être soulignés. Quant à la médiation scolaire, elle peut prévenir et lutter contre les violences qui affectent le climat scolaire en amenant les élèves à verbaliser les mobiles de leurs conflits dans le cadre d'un accompagnement et les amener à développer des nouveaux rapports entre les membres de la communauté scolaire et améliorer leur performance à l'école. La médiation est toujours liée à un contexte et peut être à la fois rétroactive et proactive.

*Si les thématiques de l'insécurité, de la délinquance et de la violence urbaine ont longtemps fourni le cadre dans lequel évoluaient ces nouveaux professionnels de la médiation, les débats ont ensuite montré que la médiation sociale déborde largement ces thèmes et renvoie à la question fondamentale des différentes formes d'exclusion ainsi qu'à l'enjeu de l'amélioration du vivre ensemble. Force est de constater que les emplois de « médiateurs » se développent certes dans une logique sécuritaire, mais également avec une perspective d'accueil, d'insertion, d'écoute, d'orientation et de communication (Stebe, 2012 : 85).*

## **II. 5 La médiation : un concept, des postures et des pratiques**

Comme vous l'auriez sans doute remarqué, la médiation n'est pas un concept aisé à clarifier du fait de ses multiples emplois. Il existe différentes définitions, de conceptions de modèles de la médiation que le chercheur doit discuter avant de se positionner pour dissiper certains flous dans l'usage de ce terme. Le théologien en propose une définition, le pédagogue en formule une autre, le juriste, le psychologue, le sociologue ou le spécialiste en communication ont leur propre manière de concevoir la médiation. Que choisir ? Quelles en

sont les nuances parmi toutes ces définitions et que proposons-nous ? En partant des définitions existantes, nous allons d'abord distinguer ce que la médiation peut être, de qu'elle ne peut pas être en procédons par l'argument *a contrario*.

### ***II.5.1 Ce que la médiation ne peut pas être :***

La médiation ne peut pas être une procédure, ni de la conciliation ou de l'arbitrage, ni de la négociation, ni de l'arbitrage. Elle ne saurait remplacer la justice ni ne serait une poursuite judiciaire. Elle ne peut pas être non plus une psychothérapie ou du *counselling* voire la consultation d'un expert non plus. Nous clarifions à présent chacune des 10 appellations de la médiation que nous venons de signaler mais qui ne sont pas tout à fait une définition juste.

#### ***1) La médiation ne peut pas être une procédure***

Une procédure se déroule dans un cadre rigide imposé par une entité faisant autorité. Contrairement à la médiation, le médiateur n'a pas de pouvoir. La procédure utilisée est une procédure souple proposée par le médiateur en accord avec les partenaires<sup>47</sup>.

#### ***2) La médiation ne peut pas être de la conciliation***

La conciliation conduite par un tiers, magistrat ou non est un mode de résolution de litiges qui peut être obligatoire ou à l'initiative des parties. Les fonctions du conciliateur lui permettent de soumettre des solutions aux parties et d'être actif dans ses propositions. Le fait d'obliger les parties à recourir à la médiation et de leur soumettre des solutions fait que la conciliation n'est pas de la médiation malgré la présence d'un tiers. Le statut du tiers fait défaut puisque, comme nous venons de le dire, le médiateur ne saurait avoir de l'autorité sur les médiés. Ce serait de l'arbitrage.

---

<sup>47</sup> Nous nous inspirons de la définition de Michèle Guillaume-Hofnung (2005) et de Brian et Palau (1999) de la médiation et préfère utiliser le terme partenaire en lieu et place de parties. Cela évoque le cadre juridique différent de celui de la médiation.

**3) *La médiation ne peut pas être de l'arbitrage***

On ne saurait non plus limiter la médiation à l'arbitrage, à la conciliation. Le recours à l'arbitrage permet d'éviter la saisine des juridictions. L'arbitrage, par définition est une institution par laquelle un tiers règle le différend qui oppose deux ou plusieurs parties en exerçant la mission juridictionnelle qui a été confiée à celle-ci (Jarrasson, 1987 : 22, cité par Ben Mrad, 2012)

**4) *La médiation ne peut pas être de la négociation.***

La négociation est un processus de dialogue structuré entre les parties en conflit sur des questions sur lesquelles leurs points de vue divergent. La négociation ne requiert pas nécessairement la présence d'un tiers. La plupart du temps, la négociation s'instaure sans l'implication d'une tierce partie. L'objectif visé est de clarifier les questions ou problèmes et d'essayer d'arriver à un accord sur la manière de régler les différends. Contrairement à la médiation, la négociation n'exige pas forcément une position de neutralité et d'impartialité. Or, le médiateur ne peut pas défendre une position. Toutefois, le médiateur peut utiliser, dans son mode d'action, des techniques de négociation.

**5) *La médiation ne peut pas être de la transaction.***

Il ne peut y avoir de transaction sans l'accord des parties. La transaction est un contrat par lequel les parties mettent fin à un litige ou la préviennent. La transaction règle définitivement le litige qui ne peut être soumis au tribunal. La transaction recherche un accord et n'est pas l'accord lui-même.

**6) *La médiation ne saurait remplacer pas la justice.***

La justice se réfère au droit qui occulte le plus souvent la « réparation », l'explication, la compréhension mutuelle dans une situation de conflit. Par contre, dans une médiation, si aucun accord n'est trouvé, à la suite d'une médiation, les parties en conflit peuvent aller en justice pour régler l'affaire.

**7) *La médiation ne peut pas être la consultation d'un expert***

Le médiateur n'intervient pas en tant qu'expert. Il ne prodigue pas de conseils ni d'analyse de la situation. C'est aux parties concernées de trouver une solution à leur problème. Il peut tout au moins les inciter à prendre conseils auprès des experts pour vérifier, notamment, la validité des hypothèses de solutions qu'ils envisagent.

**8) *La médiation ne peut pas être une thérapie ni une psychothérapie***

Le médiateur travaille sur le lien entre les personnes, ce qui n'est en aucun cas un travail thérapeutique. Nous devons signaler que la médiation puisse ouvrir la porte à des questionnements plus personnels. Un médiateur peut par exemple être amené à proposer parfois une aide psychologique extérieure. La médiation n'est donc pas une psychothérapie. Elle est plutôt une méthode éprouvée de gestion des conflits délibérément tournée vers la résolution des problèmes et non pas vers l'analyse ou l'origine des traumatismes.

**9) *La médiation ne peut pas être du counseling***

Le terme anglais « counseling » désigne toute forme d'accompagnement psychologique et social relevant d'une situation dans laquelle deux personnes entrent en relation, l'une faisant explicitement appel à l'autre en lui exprimant une demande aux fins de traiter, résoudre, assumer un ou des problèmes qui la concernent. La médiation au contraire suppose deux personnes en conflit et qui acceptent l'aide d'un tiers pour trouver une entente.

**10) *La médiation ne peut pas être une poursuite judiciaire***

En matière judiciaire, on peut avoir recours à la médiation. Son but est de rechercher une solution amiable dans la réparation du dommage pour éviter la poursuite. Elle n'est donc pas une poursuite judiciaire, ce qui contribuerait à faire fuir la médiation par les médiés au lieu d'en recourir.

### ***II.5.2 Ce que la médiation peut-être :***

En essayant de montrer ce que la médiation ne peut pas être, nous estimons avoir apporté certains éléments de compréhension sur ce qu'est la médiation. Pour plus de clarifications et de précisions, nous allons présenter brièvement ce que la médiation peut être en cinq points.

1) *La médiation peut-être un processus de communication éthique*

En tant processus de communication éthique la médiation réunit aux moins trois personnes : un médiateur, celui qui conduit la médiation, les médiés ou médieurs qui ont demandé la médiation. Elle favorise le dialogue, l'échange dans le respect de l'autre en vue de la résolution du conflit.

2) *La médiation est un processus structuré et non une procédure*

La médiation est un processus structuré et non une procédure. Elle se déroule dans un cadre qui n'est pas rigide mais qui est proposé par le médiateur en accord avec les parties (partenaires). Elle comporte des phases susceptibles de conduire à l'accord des parties.

3) *La médiation peut-être un processus amiable, confidentiel et consensuel*

Les informations échangées dans le cadre d'une séance de médiation se déroulent dans une atmosphère de confiance réciproque et ne peuvent être divulguées sans le consentement des deux parties. Il s'agit là d'un secret professionnel. Pour parler de médiation, il doit toujours y avoir le libre consentement des deux parties (partenaires).

4) *La médiation peut-être une alternative aux règlements des conflits,*

La médiation est une alternative aux règlements des conflits. C'est un autre mode de gestion des conflits ou mieux un autre mode de régulation sociale.

5) *La médiation requiert de la neutralité et l'impartialité du médiateur*

La médiation c'est l'intervention dans un différend ou une négociation d'une tierce personne neutre et impartiale « le médiateur » afin d'entendre les parties

(partenaires) et confronter leurs points de vue pour permettre de trouver une solution au conflit qui les oppose. Le médiateur n'est qu'un des partenaires dans la relation et doit garder une position de neutralité et donc ne cherche pas à influencer l'une ou l'autre partie.

## **II.6 La médiation un objet aux contours bien définis avec les recherches récentes**

Après avoir étudié l'étymologie du terme médiation, clarifié le concept en tenant compte des différentes acceptions qui en est faite, nous avons retracé les contextes socio-historiques de la médiation, nous pouvons mieux cerner à présent les contours de l'objet de médiation et préciser l'usage qui sera fait dans le cadre de ce travail. La médiation est un processus de communication éthique. Elle n'est pas une procédure donc ne suit pas un ensemble de règles figées imposées par une entité extérieure. Elle réunit le médiateur qui doit être un tiers neutre, impartial et indépendant des partenaires qui ont sollicité la médiation vue d'arriver à gérer un conflit qui oppose les médiés de façon amiable. La médiation n'est pas une psychothérapie, ni un arbitrage ou de la conciliation. Elle vise de préférence à faire émerger de la parole dans un climat serein et confidentiel pour créer de l'humain dans les rapports entre les individus au sein d'un groupe ou d'une collectivité. La médiation consiste donc à harmoniser les rapports sociaux en amenant chaque individu à devenir citoyen à part entière et à participer dans la construction démocratique et engagé dans la poursuite du bien commun. Elle invite à sortir du conflit de la relation duale, binaire pour passer à une relation ternaire et implique une certaine ouverture à l'autre, à l'étranger. Qu'il s'agisse de la médiation sociétale ou sociale qu'il s'agisse de la médiation pédagogique ou éducative, les notions de tiers, de conflit et de médiés se retrouvent. Dans la médiation pédagogique, l'enseignant établit une relation pédagogique avec l'apprenant et sert de médiateur entre l'apprenant et le savoir. Son action permet par le biais d'une médiation cognitive d'accéder à la connaissance et de devenir une compétence qui pourra être la mobiliser dans d'autres situations de la vie quotidienne. La médiation pédagogique libère un *pouvoir-savoir* qui deviendra un *pouvoir d'agir*. La médiation sociétale est constituée de l'ensemble des dispositifs sociaux qui mettent en relation deux individus et à l'élaboration desquels ils n'ont qu'indirectement participé (Briant et Palau, 1999 : 44). La médiation sociale ou urbaine vise à harmoniser les rapports entre les habitants d'un même quartier à travers le dialogue en vue de réduire les incivilités, les violences qui peuvent y

régner. La médiation fait dans ce cas appel à un sentiment de dépassement de soi, de prise de conscience et d'engagement mutuel. Même si les critères pour les délimiter au cœur de l'action paraissent un peu flous, toute médiation est donc par essence sociale. Pour éviter ces ambiguïtés nous prenons le soin dans le cadre de cette recherche d'identifier les formes, les types et les figures de médiation. Tout d'abord, établissons une différence entre la médiation et les médiations.

## **II.7 La médiation et les médiations**

A partir de toutes ces considérations, doit-on parler d'une médiation ou des médiations ? Y a-t-il une différence notable dans l'emploi de ces termes ?

L'article de Faget (2012), analyse les pratiques de médiation d'un point de vue systémique et se penche sur les différents usages institutionnels de la médiation. Quant à lui, il faut parler d'une pluralité de médiations qui obéissent à différentes logiques : celles du système et celles de l'acteur : « Les médiations sont ballotés entre des vents contraires, tiraillées par des forces antagonistes, attirées vers des pôles plus ou moins puissants selon les types de médiations et les contextes culturels, idéologiques et institutionnels dans lesquels elles se pratiquent » (Faget, 2012 : ).

Nous reviendrons sur ces logiques dans une autre section du travail. D'autres auteurs comme Six (1990) ou Guillaume-Hofnung (2005) déterminent quatre sortes de médiation, les deux premières sont destinées à faire naître ou renaître un lien, les deux autres sont destinées à parer un conflit. En fonction des champs d'activité qui font appel à la médiation, on peut relever des médiations multiples. On parle de médiation sociale, médiation muséale, médiation éducative, médiation thérapeutique, médiation familiale, médiation en entreprise ou administrative, médiation judiciaire ou pénale, médiation publique, médiation privée, médiation internationale... Toutefois, s'il existe une pluralité de pratiques de médiation hétérogènes et un ensemble de médiateurs, il n'y aurait pas lieu de parler des médiations pour autant. A notre avis, il n'existerait qu'une médiation qui varie en fonction des contextes et des domaines bien spécifiques tout en demeurant sociale par nature<sup>48</sup>. Le triangle de la médiation comporte trois pôles : celui du médiateur, celui des médiés en vue d'établir ou de rétablir une relation sociale sur la base de règles et de moyens librement

---

<sup>48</sup> Il n'y a de médiation que sociale (Guillaume-Hofnung, 2005).

acceptés par les médiés, le conflit à prévenir ou à régler. Le conflit est ce qui provoque la rupture (**x**) entre les médiés (**1 et  $\alpha$** ). Le médiateur ou le travail de médiation qui se fait se trouve au sommet du triangle étant donné qu'il intervient pour faciliter la résolution du conflit entre les médiés. Le cercle entourant le triangle (*voir ci-dessous*) délimite la situation de médiation et lui permet d'interagir avec les différentes composantes tant individuelles que sociétales.

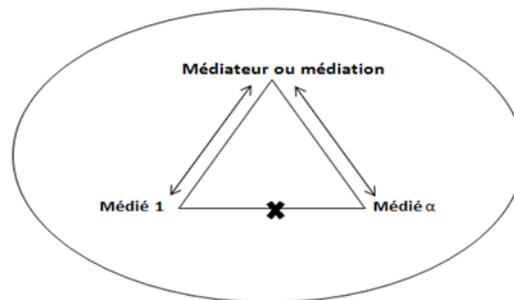


Figure 2.1 : Représentation graphique de la situation de médiation, Johnson Chéry (2022)

## II.8 Formes et types de médiation

Nous avons signalé au paragraphe précédent différents types de médiation, nous allons à présent les définir séparément. Dans la définition de Brian et Palau, la médiation présente deux caractères : la médiation innommée ou implicite comme c'est le cas de dans de nombreuses professions. Le médiateur fait de la médiation sans le savoir ou sans la désigner comme telle. La médiation nommée est aussi appelée nouvelles médiations en raison du caractère formel de ces médiations. L'axe de médiation au sens de Faget (2012) se subdivise en deux axes : l'axe du système et l'axe de l'acteur. Le premier axe s'intéresse aux pratiques de médiation orientées soit vers les forces de l'institution (gouvernance) ou les forces de l'inspiration (démocratie participative) tandis que le second axe est traversé par des tiraillements entre les normes de l'émancipation (empowerment) et celles de la normalisation. Nous nous inspirons de la catégorisation de Brian et Palau (op cit. p 11-39) pour pouvoir établir une typologie de la médiation (voir les tableaux). Cette typologie n'est cependant pas exhaustive. Le tableau résumé des différents types de médiation recensés dans le cadre de cette étude se divisent en médiations innommées ou traditionnelles ou informelles telles que la médiation religieuse, la médiation politique ou syndicale, Les

médiations nommées ou nouvelles médiations : médiation familiale, médiation culturelle, médiation administrative ou en entreprise, médiation institutionnelle etc...

**Tableau résumé des différents types de médiation recensés dans le cadre de cette étude**

<b>TYPOLOGIE DE MEDIATION</b>	
<b>Les médiations innommées ou traditionnelles ou informelles</b>	
<b>1. Médiation religieuse</b>	Elle met en relation deux termes ou deux êtres, ou un terme et un être, le plus souvent par un troisième, sous des formes très différentes suivant les religions et les époques.
<b>2. Médiation de voisinage</b>	Elle est opérée par le maire, l'instituteur, le médecin ou plus anciennement le sage qui sont porte-parole officiels d'un message transcendant, des archétypes de la sagesse et du bon sens. (Weber)
<b>3. Médiation politique ou syndicale</b>	Elle est assurée par un représentant qui joue un rôle de médiateur entre les particuliers, l'électeur et la société, ou entre le salarié ou le travailleur indépendant et la société dans le cadre d'une représentation syndicale.
<b>Les médiations nommées ou nouvelles médiations</b>	
<b>4. Médiation privée ou communautaire ou extralégale</b>	La mise en relation par un tiers de deux termes ou de deux êtres régis par un statut civil, pour « traiter des conflits » ou « nouer un lien social » entre eux sur la base de règles qu'ils définissent eux-mêmes, sans que le médiateur puisse imposer une solution ou de forme particulière à la relation. La médiation communautaire étant la mise en relation des membres de la communauté, à l'intérieur d'elle-même et par ses propres moyens. ( <i>médiation en entreprise</i> )
<b>5. Médiation publique ou légale</b>	Mise en relation d'un individu ou d'un groupe d'individus par un tiers soit avec la puissance publique - au statut législatif ou réglementaire - soit sur la base de règles définies par la puissance publique, soit les deux, le plus souvent pour traiter des conflits, sans que la solution dégagée par le médiateur s'impose aux parties.
<b>6. Médiation sociale</b>	Processus de création et de réparation du lien social et de règlement de conflits de la vie quotidienne, dans lequel un lien impartial et indépendant tente à travers l'organisation d'échanges entre les personnes et les institutions, de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose (Créteil, 2001).
<b>7. Médiation familiale</b>	Elle est un processus de construction ou de reconstruction de lien familial, axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant et qualifié sans pouvoir de décision : le médiateur familial, favorise à travers d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution (Créteil, 2001).
<b>8. Médiation éducative ou pédagogique/ scolaire</b>	Action de mettre en relation deux individus (l'enseignant et l'apprenant) par l'intermédiaire d'un savoir constitué ou à constituer. La médiation scolaire met en relation deux protagonistes de l'institution scolaire afin de prévenir ou résoudre un conflit.

Tableau 2.2 : Typologie de la médiation (1), Johnson Chéry

<b>TYPLOGIE DE MEDIATION (suite)</b>	
<b>Médiations nommées ou nouvelles médiations</b>	
<b>9. Médiation thérapeutique</b>	Pratique consistant, pour un ou plusieurs thérapeutes, à réfléchir au préalable et ensemble à la démarche de proposer à des patients une situation de soin reposant sur un ensemble d'invariants qui vont constituer un cadre suffisamment constant pour permettre le déploiement de la problématique du ou des patients et la reprise de certains processus maturatifs.
<b>10. Médiation muséale ou culturelle</b>	Action de mettre en relation un public avec une œuvre, par l'intermédiaire d'une institution culturelle (musée) ou à l'occasion d'une manifestation.
<b>11. Médiation en entreprise ou administrative</b>	C'est une médiation interne à l'entreprise et organisée par elle ou une médiation entre l'entreprise et son client ou fournisseur.
<b>12. Médiation judiciaire ou pénale</b>	Terme le moins approprié pour parler de médiation. Elle désigne la conciliation déléguée par un juge ou personne physique ou association désignée par un juge pour rechercher une transaction entre deux parties et mettre fin à un litige en cours.
<b>13. Médiation internationale ou diplomatique</b>	La médiation a vocation à s'exercer au niveau international quand l'issue recherchée pour un conflit est pacifique et ne peut être imposée aux Etats, sujets souverains en droit international.
<b>14. Médiation institutionnelle</b>	La médiation institutionnelle est un processus structuré par lequel des individus tentent, en dehors de leur activité professionnelle, de résoudre, de manière volontaire et librement acceptée, un différend à caractère individuel les opposant à des professionnels, administrations, entreprises, institutions ou collectivités en parvenant à un accord amiable avec l'aide du médiateur.

*Tableau 2.3 : Typologie de la médiation (2), Johnson Chéry*

### **Conclusion du chapitre**

Nous venons de dresser un état des lieux des formes et pratiques de médiations existantes en Haïti, nous avons analysées les institutions impliquées dans l'activité de médiation. Nous avons pu cibler quelques situations qui nécessitent des interventions en médiations et ce afin de lever certaines ambiguïtés dans l'usage social du terme. Nous avons essayé de distinguer ce que la médiation peut être ou ne peut pas être en Haïti et établir une typologie de médiation. Le chapitre suivant va s'intéresser aux approches de la médiation en France.

## CHAPITRE III

### APPROCHES DE LA MEDIATION EN FRANCE

La médiation est plurielle, cela ne fait pas de doute. Cependant, elle est un processus, une dynamique qui tente de réunir différents partenaires à travers un dialogue constructif. La médiation a un objet de recherche propre avec ses concepts, sa méthode qui le distingue d'autres champs disciplinaires comme le droit, la philosophie, la sociologie ou la psychologie. Elle se nourrit de différents apports mais conserve son statut épistémologique. Elle est à la fois théorie et pratique. En tant que pratique sociale est le fruit d'une construction historique et sociale qui n'est pas à son terme. Elle a traversé des cultures, des époques et a fait l'objet de débats au sein de la communauté des chercheurs. De nouveaux questionnements surgissent à chaque fois pour interroger le bien-fondé de cette pratique à l'époque contemporaine qui est assez développée dans une certaine mesure dans le monde occidental. Le domaine de la médiation peut être subdivisé en deux grands champs : celui de la médiation sociale et celui de la médiation éducative. Toutefois la médiation sociale engloberait la médiation éducative puisqu'il n'y a de médiation que sociale selon Guillaume-Hofnung (2005). Comme nous l'avons précédemment signalée, la médiation éducative s'inscrit dans le sillage des approches constructivistes et socioconstructiviste de Piaget et de Vygotsky en interrogeant de préférence la posture de l'enseignant vu comme un accompagnateur, un guide de l'élève dans son rapport de mise en forme, de mise en sens, de construction de savoir et d'émancipation individuelle. Celui-ci ne détient pas un pouvoir total et absolu ni sur le savoir ni sur l'apprenant.

Pour cerner le champ de la médiation, plusieurs choix théoriques s'imposent. Pour une recherche inscrite en sciences de l'éducation plus particulièrement dans le champ de l'éducation et de la formation, une approche transdisciplinaire s'avère nécessaire pour élargir la compréhension autour de l'objet. En ce qui nous concerne, quatre principaux champs sont privilégiés parmi d'autres que nous croiserons ensuite afin de dégager notre grille de lecture de la médiation. Pour traiter ce chapitre, plusieurs entrées s'offrent à nous : l'histoire, la philosophie, la psychosociologie, la socio-anthropologie, le droit et la communication. Les travaux de Pelluchon (2001) en philosophie analysent la question de la vulnérabilité dans une perspective écologique et critique. Les recherches menées en

psychologie humaniste, psychothérapie mais aussi en psychosociologie abordent la dynamique du conflit suivant la dimension personnelle et sociale au sein des sociétés humaines ainsi que les relations inter-groupales et inter/intrapersonnelle. De plus, la médiation en tant que fait humain par excellence s'alimente des apports de l'anthropologie historique et culturelle de Wulf (1999) qui aborde les questions de violence, de mimesis sociale dans le contexte de la mondialisation et des interactions culturelles. Les questions juridiques et légales sur l'Etat de droit et la notion de conflit si bien traitées par une pionnière de la médiation qui a porté ces questions à un haut niveau de la sphère internationale, Guillaume-Hofnung (2005). Nous sommes conscient de l'impasse épistémologique qui en résulte puisque nous sommes amené à recourir à une diversité d'approches, de modèles théoriques à utiliser différents prismes de lecture de la médiation. Il nous faudra par conséquent opérer au fur et à mesure certains choix épistémologiques afin de saisir les approches les plus pertinentes dans le cadre de notre analyse.

### **III.1 Historique et définition étymologique de la médiation**

La médiation est le fruit d'une longue évolution. Ses pratiques remontent à plusieurs siècles et éclairent sur le (les) sens qui lui est (ou sont) attribué (s) dans la société à l'époque contemporaine. Voilà pourquoi une étude étymologique permettrait de dégager une meilleure compréhension dans l'emploi de ce terme dans des contextes culturels variés et éviter les mésinterprétations ou un emploi abusif dans le cadre de notre étude. Le terme *médiation* est entré dans la langue française au XIIIe siècle, par emprunt au bas latin *mediatio*. Nom commun, il est dérivé du verbe *mediare* qui signifie « tenir entre, partager par le milieu, être placé au milieu, se trouver entre, intervenir, s'interposer »<sup>49</sup>. Il a pris sa valeur d'entremise destinée à concilier des personnes ou des parties qu'à partir du XIVe siècle. Faisons un bref panorama pour mieux saisir la formation de ce concept.

#### **III.1.1 Panorama de la médiation de l'Antiquité au XXe siècle**

La pratique de la médiation assez répandue est aussi vieille que l'humanité. Son histoire remonte à plusieurs millénaires. De l'Antiquité à l'Ombudsman suédois au

---

<sup>49</sup> On retrouve également l'adjectif *medius* qui veut dire « central ». D'autres mots de la même famille conservent le sens comme *Medianum* = le milieu ; *Medianus* « qui se trouve au milieu » ; *Medie* « entre les deux, dans un juste milieu » ; *Medietas* « état de ce qui se trouve entre les deux ». Dans l'ancien français, le mot médiation a le sens de « division ».

médiateur professionnel de l'époque contemporaine, la médiation a connu une longue évolution qui sera difficile de retracer dans le cadre de ce travail. On retrouve le mot médiation dans différentes sociétés parfois sous diverses formes. La palabre africaine, le terme *cosi* de l'afghan, le *pacere* corse ou les variantes techniques dans les traditions chinoises et japonaises se rapprochent tous de l'univers relationnel de la médiation<sup>50</sup>. La littérature biblique en a fait mention dans les épîtres pauliniennes. Jésus est le médiateur entre Dieu et les hommes. La Bible rapporte également le fameux jugement du roi Salomon qui pourrait être désigné comme étant une pratique de médiation. Le terme de médiation particulièrement utilisé dans le domaine du droit et de la diplomatie a le sens de conciliation, de l'arbitrage.

Dans la philosophie grecque, on retrouve le principe du tiers dans le syllogisme d'Aristote qui intervient entre les rapports d'inclusion et d'exclusion, d'un rapport du principe à la conséquence, des prémisses (affirmation) à la conclusion. C'est surtout chez Platon et Socrate qu'on retrouve une médiation formelle à savoir la maïeutique comme méthode d'accompagnement à la réflexion ayant pour finalité d'amener l'interlocuteur à découvrir la vérité qui était caché en lui à travers l'échange verbal. Dans le courant oriental, on peut citer les écrits de Confucius dans lesquels le règlement de conflits entre ses contemporains est fréquemment sollicité.

**Au Moyen-âge**, les audiences étaient conduites par les seigneurs féodaux. Plus tard dans l'Ancien Régime, elles seront assurées par des assemblées de gentilshommes et de clercs. Ces derniers se préoccupaient peu de la procédure mais plutôt de restaurer la paix sociale. Cependant, Louis IX disposait des conseillers chargés de rencontrer les parties au procès et d'en rendre compte des informations détenues avant la tenue de l'audience.

**Aux XVIe et XVIIe siècle**, des mouvements protestants (les mennonites et les quakers) inspirés par la recherche d'un monde meilleur, militaient pour une culture de la non-violence à travers des messages de tolérance et de compréhension<sup>51</sup>. Des juristes critiques de gauche de l'époque dévoilaient la nature idéologique des processus de

---

<sup>50</sup> P. Grelley, La balance, le glaive et la pendule. Pour une petite histoire de la médiation. *Informations sociales* 2012/2 (No 170) p. 6-9

<sup>51</sup> Sectes protestantes partageant une origine commune. Ils ont fait face à la persécution religieuse dissidente de la conformité religieuse dans les 16e et 17e siècles. Toutefois, les origines des Mennonites sont tout à fait distinctes de celle des Quakers. Les mennonites fondés par Menno Simons ont évolué à partir du mouvement anabaptiste de la Hollande et de l'Allemagne pendant les années de violence de la Réforme et de la Contre-Réforme. Les Quakers sont issus du puritanisme anglais.

domination que constituent le droit et le système judiciaire (Faget, 2010, cité par Faget 2012).

**Au XVIIIe siècle**, en dépit de sa volonté unificatrice, la Révolution française n'a pas cherché à empêcher une pratique de justice un peu hétérogène dans son application et surtout héritée de l'époque révolue. Elle l'a même encouragée... Avec la proclamation de la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen, l'idée d'une société humaniste et d'une politique publique qui réduit les inégalités sociales traverse la pensée des Lumières comme Rousseau.

**Au XIXe et XXe siècle**, l'idée de médiation abonde chez les philosophes, les historiens et les sociologues. Pour le philosophe Hegel dans sa *Phénoménologie de l'esprit* (1807), la médiation est un acte de négation et de dépassement qui établit le lien entre le sujet et l'objet, le temps et l'éternité, le fini et l'infini (Cuvillier, 1977 cité par Grelley). La médiation fait référence au principe organisateur d'une unité à restaurer. On retrouve également cette notion chez de Vasto (1901-1981) penseur de la non-violence. Dans sa philosophie de l'argent, Simmel (1900) fortement influencé par Hegel (1770-1831) présente l'argent comme un élément médiateur entre l'homme et le monde qui, au moyen de l'échange, apparaît comme un facteur d'étalonnage rendant objectif le rapport de l'homme et les choses. Il présente la société comme le tiers-médiateur entre les individus et l'objectivité. Il affirme : « la société est souvent le tiers qui résout les conflits entre les individus et l'objectivité, ou qui établit des passerelles par-dessus les fosses qui les séparent (Simmel cité par Lits, 2009)<sup>52</sup>.

### **III.1.2 Le médiateur de la République ou l'ombudsman**

D'où vient donc le terme d'« Ombudsman » ? Selon Bousta (2007), dans son article paru dans la Revue française d'administration publique 2007, il faut remonter au *Justitie Ombudsman* suédois mis en place sous le règne de Gustave IV après la révolution de 1809 pour définir l'Ombudsman. Selon Briant et Palau (1999), *[l'ombudsman correspond à une volonté politique de mettre en place un nouvel équilibre des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire, et d'instaurer un « contrôle constitutionnel »]*. C'est donc une

---

<sup>52</sup> Grégoire Lits (2009), « Tiers et objectivité sociale chez Georg Simmel », Emulations. URL : <http://shortlinks.revue-emulations.net/xnpvt>

institution chargée de contrôler en toute indépendance l'action de l'administration en vue de mettre fin à un conflit d'intérêts impliquant administration (s) et citoyen (s) par un pouvoir de recommandation et de proposition de réforme sans force coercitive » (Bousta, 2007 : 397, cité par Revillard). *Justitie Ombudsman*, ou « celui qui plaide pour autrui », deviendra peu à peu un instrument aux mains des citoyens qui peuvent se plaindre directement et gratuitement auprès de lui d'illégalités ou de négligences commises par l'administration au quotidien. Près d'un siècle plus tard, l'institution est adoptée dans la péninsule Scandinave et en Finlande notamment. La fin de la seconde guerre mondiale ouvrira l'ère de « l'ombudsmania », si bien que *l'International Ombudsman Institute* répertorie à ce jour dans le monde près de 120 ombudsmans. On en retrouve plusieurs en Suède : depuis 1954, il en existe un Ombudsman à la liberté du commerce et de l'industrie, un Ombudsman des consommateurs (1971), un Ombudsman à l'égalité des sexes (1979) et un autre Ombudsman de la discrimination ethnique (1986) (Bousta op. cit). En Haïti, l'Officier protecteur du citoyen actuel M. Renan Hédouville fait figure de l'ombudsman haïtien ou du Médiateur de la République.

### ***III.1.3 De la médiation contemporaine***

Le concept de médiation a émergé aux États-Unis sous sa forme moderne dans les années 1960-1970 pour atteindre le Canada et l'Europe vers les années 1980. Son extension lui a conféré un nouveau statut. Apparue d'abord comme une alternative à la justice d'Etat, la médiation a par la suite intégré les institutions publiques et privées et devient une pratique formalisée avec l'apparition des modes alternatifs de résolutions de conflits (MARC) et la mise en place de programme de formation des médiateurs. Beaucoup de pays comme la grande Bretagne, le Canada, les Etats-Unis les utilisent déjà hors du cadre judiciaire. La France, l'Allemagne, l'Italie et la Belgique sont enclins à les intégrer dans leur législation. On retrouve ensuite les pays du nord de l'Europe. Dans l'Union européenne, on cherche à harmoniser les pratiques de médiation. Le Médiateur de la République créé en 1970 s'inspire de l'ombudsman suédois existant dans les pays nordiques (Milburn, 2012). Vers les années 1990, la médiation judiciaire est prévue par le Code de la procédure civile et concerne les contentieux couverts par les tribunaux civils que les juges peuvent renvoyer en règlement amiable (Milburn, 2012). En 1998, trois nouvelles catégories de médiateurs sont

créées en France: le Médiateur des enfants, chargé de recevoir « *les réclamations individuelles des enfants mineurs ou de leurs représentants légaux...* (loi du 19 novembre 1998), le « médiateur de l'Education nationale » et des « médiateurs académiques », *chargés de recevoir les réclamations concernant le fonctionnement du service public de l'Education nationale dans ses relations avec ses usagers et ses agents ; et les médiateurs chargés de favoriser la résolution de différends relatifs à l'octroi de l'autorisation par câble, simultané, intégrale et sans changement sur le territoire national à partir d'un Etat membre de la Communauté européenne* (décret du 18 novembre 1998 (Briant et Palau, 1999 : 5-6).

D'autres structures s'en suivirent pour étendre le champ d'action de la médiation. A noter que la médiation familiale est l'une des formes la plus développée à côté de la médiation pénale, judiciaire et la médiation en entreprise que ce soit en France ou en Amérique. Les initiatives pour le développement de la médiation culturelle et muséale sont encore récentes. Dans la plupart des cas, ce sont des professionnels de divers champs professionnels qui interviennent comme médiateurs. Dans d'autre cas (médiation sociale), le rôle de médiateur est exercé par des bénévoles. Ces derniers peuvent être encadrés par des travailleurs sociaux, des juristes entre autres dans le cadre des projets sociaux réalisés dans les banlieues visant à lutter contre la violence urbaine. C'est le cas de la France par exemple contrairement aux pays anglo-saxons. Toutefois, la médiation familiale serait la plus développée dans le cas de divorce au niveau des couples afin de décider de la garde des enfants. Dans le contexte éducatif, politique et religieux, on a souvent recours à la médiation. On parle de médiation éducative, pédagogique. Le politique s'allie parfois sur des formes médiation pour résoudre des conflits graves posées au niveau de la société haïtienne. La médiation internationale quant à elle, sert de moyens pour débattre sur des conflits pour lesquels les moyens et instances locales sont inefficaces. Dans le milieu paysan, la médiation est souvent privilégiée pour résoudre des conflits en lieu et place d'un procès au niveau de la justice. La branche de la médiation en entreprise est aussi très développée. Certains outils et techniques sont inspirées de la sociologie des organisations et de la psychologie peuvent servir à diverses formes de médiation. La médiation apparait comme un domaine transversal qui s'adapte à des contextes professionnels et sociaux variés. Bien que la médiation soit souvent sollicitée, le statut véritable du médiateur reste une question en débat.

### III.2 Approche philosophique de la médiation

Les Grecs de l'Antiquité ont le mérite d'inventé la philosophie à une époque où le monde d'alors était plongé dans l'obscurantisme la plus abjecte des pratiques superstitieuses. Parsemée de conflits, de guerres et de déchirement entre les civilisations, de fortes inégalités sociales entre la catégorie des citoyens et des esclaves, les femmes et les étrangers étaient considérés comme exclus de la vie publique d'absence de politiques publiques, ceci n'altère pas l'héritage que cette période nous a légué à l'aube de la science. Dans un effort pour organiser la cité (ou les cités grecques) et la rendre démocratique, la moderniser en dépit des limites de cette démocratie à l'époque, ils ont initié une médiation par la connaissance en valorisant la pensée rationnelle, la parole, et l'être humain et une médiations sur la connaissance en étudiant les formes de discours, leur degré de validité et de crédibilité ne se contentant pas de rechercher la connaissance comme fin en soi ou comme instrument de domination et de domestication du monde. Les multiples interrogations se posent sur la politique, sur le devenir du monde, sur l'être humain, sur l'éthique, la logique, sur la métaphysique. Pour Platon, Hegel ou Spinoza, la philosophie permettra d'accéder à des vérités supérieures (le monde pur des idées, l'intuition des essences et l'esprit absolu). Pour Aristote, « *La philosophie, parce qu'elle est la science de l'universel et des fins ultimes est la connaissance par excellence.* » (Aristote, *Métaphysique, I, trad. J. Tricot*). C'est surtout dans *La République*, traité de philosophie politique au début du livre VII que l'idée de médiation chez Platon apparait de manière explicite en tant que théorie de la représentation. Dans cette œuvre, ses réflexions traitent de la notion de justice tant du point de l'individu que du plan collectif et social.

*Représente-toi des hommes qui vivent dans une sorte de demeure souterraine, en forme de caverne, ayant sur toute sa largeur une entrée ouverte à la lumière les jambes et le cou enchainés de sorte qu'ils ne peuvent bouger ni voir ailleurs que devant eux, la chaine les empêchant de tourner la tête ; la lumière leur vient d'un feu allumé sur une hauteur, au loin derrière eux entre le prisonnier et le feu passe une route élevée : imagine que le long de cette route est construit un petit mur, pareil aux cloisons que les montreurs de marionnettes dressent devant eux et aux dessus duquel ils font voir leurs merveilles.<sup>53</sup>*

Avant d'approfondir ce chapitre arrêtons-nous un peu sur l'allégorie de la caverne de Platon. Cette allégorie dresse une image frappante de ce qu'est la médiation et de son

---

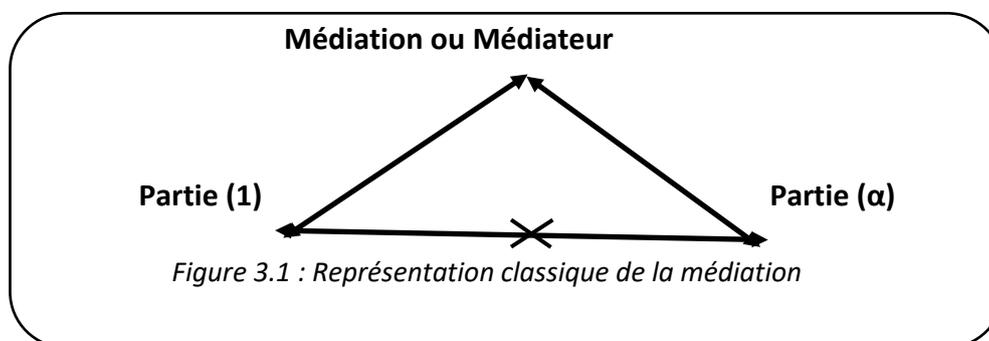
<sup>53</sup> Platon, *La République*, Œuvres Complètes, p. .

action sur la condition humaine dans une société de plus en plus déshumanisée. Cette action vise à libérer les hommes de leur ignorance en les amenant à une certaine prise de conscience de leur condition d'existence et les possibilités qui s'offrent à eux. Les situations d'exception auxquelles sont exposées une grande partie de la population traduisent cette passivité chez les hommes de la caverne enchaînés, limités dans leur mouvement et dans leurs actions en proie à leur vulnérabilité, à l'impuissance de leur sort (étant jetés au sens heideggérien) et peu conscients du moyen s'y s'échapper. Le dualisme de la pensée Platonicienne cherche à distinguer dans sa réflexion deux types de connaissances diamétralement opposés : la connaissance du monde sensible celui du monde humain, matériel, social et culturel qui fait obstacle à la vérité et celle du monde intelligible reposant sur les idées, les modèles et qui sont tangibles, réelles et éternelles. Trois catégories peuvent ainsi être dégagées :

- 1) L'illusion de la réalité (les ombres projetés sur les parois de la caverne) ;
- 2) Le travail du philosophe ou du médiateur pour aider les prisonniers à sortir de cette illusion par un travail d'éducation ;
- 3) et la connaissance découverte par les prisonniers les empêchant de revenir à leur condition première.

Il faut également noter les freins qui empêchent aux deux parties de se rencontrer, de dialoguer en prenant conscience de leur situation sans l'intervention du tiers qui se révèle capitale pour lever les barrières sans laquelle persiste l'illusion d'être dans la réalité tangible des choses. Ce modèle nous pouvons le représenter à partir du triangle classique de la médiation (voir le schéma ci-dessous), La base du triangle classique de la médiation constitue un axe qui tend à unir les deux parties (*Partie 1 et partie  $\alpha$* ) en raison d'une « impossibilité d'une médiation immédiate ». Le point placé sur la base du triangle illustre la situation d'empêchement à lever pour relier les parties. Au sommet (supérieur) du triangle, s'effectue le travail de médiation ou du médiateur. Le médiateur de par sa position n'occupe pas nécessairement une position hiérarchique ni ne détient aucune autorité sur les médiés. D'ailleurs, ce qui caractérise la fonction de médiateur c'est l'absence de pouvoir. Les médiés sont les seuls à décider de ce qui adviendra finalement. Ils peuvent accepter ou refuser la médiation s'ils doutent de l'efficacité de l'intervention du médiateur. Sa position peut s'expliquer par rapport à la hauteur de son point de vue n'étant pas impliqué au conflit compte tenu de sa neutralité c'est-à-dire sa capacité à prendre du recul pour aider les

médiées à dénouer le conflit qui les oppose sinon, il ne serait pas médiateur. Enfin, la ligne fermée entourant les trois pôles du triangle illustre la situation nébuleuse de la médiation au cours de laquelle s'effectue ce processus de création continu.



### III.2.1 Une médiation dialectique

La médiation du philosophe est une médiation dialectique opérée sur et par la connaissance. Le philosophe part à la recherche de la vérité, une vérité inaccessible mais qui peut être approchée en posant les bonnes questions, les questions étant plus importantes que les réponses. Cela renvoie à la médiation comme une méta-connaissance, mais aussi la médiation comme un instrument de travail sur le discours. Les philosophes de la connaissance comme Hegel, Spinoza, Husserl ont chacun posé à leur manière le problème de la connaissance. Hegel (1807) évoque la dialectique du maître et de l'esclave. Loin de se limiter à la contradiction de la pensée antique divisant les libres et les non libres, ceux qui transforment le monde sans pouvoir le penser et ceux qui pensent le monde tout en étant coupée de la nature, il faut entrevoir cette lutte pour la reconnaissance et qui fait avancer l'histoire. En soulignant les limites de la raison individuelle contrairement aux empiristes (Hume) ou aux mystiques de l'époque, Hegel fait de la pensée une œuvre collective qui se déploie au fil du temps. La première forme de connaissance pour Hegel est la perception sensible (la connaissance pré-logique qu'on retrouve chez les animaux ou chez l'enfant qui vient de naître). Les autres formes de connaissance selon lui se succèdent. Ce sont l'entendement, la conscience de soi, la raison, l'Esprit, la religion et le « savoir absolu ». Spinoza<sup>54</sup> distingue quant à lui trois genres de connaissance : les connaissances partielles, douteuses correspondant à la perception sensible (j'entends, je vois, je ressens), la

<sup>54</sup> Les trois formes de connaissances, article de Sciences humaines, 2012

connaissance abstraite qui nous est donnée par la raison (savoir objectif, universel et affranchi des passions qu'on retrouve dans les mathématiques, la physique galiléenne) ; la connaissance philosophique, perception globale et intuitive obtenue au terme d'un long cheminement intellectuel. C'est une vision synthétique et « holiste » du monde qui unit Dieu et la nature.

### **III.2.2 Le rationalisme de Descartes**

Le rationalisme postule que le monde qui nous entoure est intelligible c'est-à-dire gouverné par un ensemble de lois et de principes obéissant à une certaine « logique », à certaines régularités et ne sont donc pas arbitraires ou aléatoires. Ces principes sont accessibles à l'esprit humain par le raisonnement qu'il soit dialectique, déductif ou inductif (Gauthier et Tardif, 2012)

René Descartes, philosophe français (1596-1650) est le fondateur du rationalisme moderne. Dans le *discours de la méthode* (1637), il développe une conception mécaniste du monde en énonçant son fameux *cogito ergo sum* et présente les principes de sa méthode basés sur quatre règles :

- 1. La règle d'évidence** : Rejeter les connaissances préalables non assurées et n'accepter que les vérités claires et évidentes
- 2. La règle d'analyse** : Décomposer chaque problème en des problèmes plus simples et élémentaires.
- 3. La règle de l'ordre** : Remonter pas à pas du simple au complexe
- 4. La règle de dénombrement** : Saisir le tout dans une vue générale pour vérifier qu'aucune faute ou oubli n'a été commis.

### **III.2.3 Mérites et limites de la pensée cartésienne**

Le mérite de Descartes c'est d'avoir découvert que douter c'est penser (le doute systématique). *Je peux douter de tout sauf douter que je doute*. Il pense que tous les humains (pas seulement les philosophes sont rationnels). Cependant, il arrive qu'ils commettent souvent des erreurs quand leur analyse ne va pas aux profondeurs des choses en prenant les illusions (leurs rêves) pour la réalité. La connaissance du monde se résumerait à l'image mentale que l'être humain s'en fait (St-Onge, 2011). Ainsi, il remet en question la réalité du monde et affirme que seule la raison, la pensée implantée en nous

(idées innées) est l'unique certitude, la seule source de vérité (Idéalisme). La raison permet à l'homme d'acquérir des connaissances pour maîtriser et transformer son milieu. Cependant, il faut ajouter que la raison n'a pas nécessairement de pouvoirs illimités dans les domaines comme la morale, la politique et la religion. Contrairement à Descartes, les matérialistes pensent que la réalité ultime n'est pas l'esprit mais la matière. L'esprit ne serait que le produit de la matière à son stade le plus évolué. De plus, en dépit de la place de la raison dans la construction de la modernité en faisant du *sujet pensant* la source de toute vérité, le rationalisme cartésien présente des limites en considérant sa vision réductrice de l'homme en faisant fi des émotions et en pensant l'homme comme une machine détachée de sa capacité de pensée. La raison peut être utilisée comme outil de propagande et de répression par les pouvoirs établis.

### **III.3 Approche psycho-sociologique de la médiation**

L'interrogation sur la médiation nous ramène à sa dimension interpersonnelle. La médiation suppose un entre-deux, deux sujets, deux individus, deux entités qui s'affrontent, qui se confrontent, qui interagissent Celle-ci croise à la fois une dimension subjective en référence à celui qui fait l'expérience du conflit, qui l'interprète et la met en scène dans le cadre du récit et une dynamique relationnelle c'est-à-dire des rapports qu'entretient les individus, un groupe social et qui les pousse à adopter de nouvelles formes de comportement en dehors de tels réseaux de relations. Cet aspect est étudié par les recherches en psychologie sociale notamment avec les questions de représentations (Moscovici, Jodelet), de la perception que l'on se fait d'une situation, d'autrui et privilège dans ce contexte la dimension symbolique tout en faisant intervenir les valeurs, les normes qui régissent la vie des groupes ou cercles sociaux. La paternité du concept de représentation est attribuée principalement à Serge Moscovici. Nous nous inspirons cependant des travaux de Jodelet (2003) dont Moscovici (1961) a dirigé sa thèse sur les représentations sociales. Une représentation par définition, est une construction mentale, une pensée immédiate, des repères pour penser la réalité quotidienne, un guide pour l'action. On peut considérer deux types de représentations : les représentations sociales proprement dites et les représentations professionnelles. Parler de représentations c'est évoquer également une dimension identitaire, le territoire étant un élément constitutif de l'identité de l'individu et du groupe social auquel il appartient. Il faut clarifier la nuance entre espace et pouvoir. L'espace reconnu, approprié, investi, finalisé,

institutionnalisés...est un jeu de pouvoir, tandis que le territoire est un produit du pouvoir (C. Raffarin, 1992). Il est des territoires sans limites. Au-delà du territoire à peu près visible, c'est tout le quadrillage des réseaux, de la communication, de l'ensemble des relations qui produisent aussi du territoire. Le territoire guide une représentation du monde qui nous construit comme l'homme d'ici et comme l'homme universel. Toute tentative d'aliénation est une indifférence ou parti-pris d'indépendance vis-à-vis de l'espace. Ceci implique le mal-vivre, le vide de l'homme causé par l'exploitation, la dé-territorialisation. En faisant référence à la pensée de Morin<sup>55</sup>, les représentations désignent des réalités historiques, le contexte dans lequel émergent les revendications identitaires. Ce sont des catalyseurs qui permettent cette émergence ou contre quoi se fait cette émergence. De ces rapports se dégagent des tensions qui renforcent ou détruisent les liens entre les individus. L'aspect purement psychologique orienté vers les affects et les émotions, la personnalité ou le caractère de l'individu en tant que manifestations visibles ou apparentes du conflit est peu traité dans cette thèse sans que cela soit tout à fait nié. Nous considérons l'aspect de la psychologie sous l'angle du comportement de l'individu en conflit dans ses rapports institués et instituant en tant que sujet social qui perçoit la réalité sociale suivant un registre particulier, l'inscrivant dans son histoire personnelle construite sous la base d'expériences vécues dans un espace-temps en lien avec le sens attribué à ce qui lui arrive. Autant d'inscriptions de soi dans la réalité sociale qui participent à la socialisation de l'individu et à sa construction personnelle donc à son devenir. La représentation peut être étudiée en tant que processus, son rapport à l'histoire de l'individu, à la dimension identitaire, finalisantes et finalisée<sup>56</sup>.

### ***III.3.1 Médiation et représentation***

Comment s'effectue-t-il le travail sur les représentations dans le cadre d'une médiation ? Le travail de médiation est un travail sur les représentations sociales. Les sujets souvent ne parlent pas du même lieu symbolique. Evoquer le concept de représentation fait apparaître la difficulté qu'ont les médiateurs dans l'exercice de leurs métiers. On serait tenté de dire qu'il y a un quatrième métier impossible à part les trois métiers impossibles

---

<sup>55</sup> Françoise Morin, anthropologue

<sup>56</sup> Cette section reprend les éléments d'analyse de notre mémoire de Master 2 sur les représentations du parcours de formation des cfefiens et d'une table ronde réalisée au CNAM et dirigée par Jodelet sur les représentations sociales en juin 2012.

soulignés par Sigmund Freud, éduquer, gouverner, psychanalyser et nous ajoutons *faire de la médiation*. D'où la nécessité de clarifier le concept de représentation. Cela implique de considérer la profession de médiateur en termes de compétence et de reconnaissance sociale. Cette section est traitée dans le dernier chapitre de ce travail.

### **III.3.2 Durkheim et le modèle systémique**

Durkheim analyse les sociétés modernes suivant un modèle organique et systémique du phénomène social et la conçoit comme un système composé d'un ensemble de sous-systèmes qui sont les institutions : famille, l'école, la justice, l'Etat. L'Etat en tant qu'organe régulateur représente l'institution suprême dans les sociétés démocratiques qui coordonne, oriente les programmes en fonction des besoins du peuple. A travers ces institutions sont véhiculés des savoirs, des normes, des valeurs, des hiérarchies, des systèmes de codification, etc... qui entrent souvent en conflit. Sa thèse du suicide illustre bien le phénomène de l'anomie. Dans les sociétés humaines, il existe une certaine relation de dépendance à l'égard des autres. Le rôle des institutions publiques est de maintenir cette cohésion sociale à travers la promotion des valeurs citoyennes, du vivre ensemble, de la science. L'homme moderne ne saurait vivre dans l'isolement. Il est ce qu'il est que par les institutions qui composent sa société et l'intègrent dans un tissu de relations qui mettront parfois en jeu son autonomie et sa survie. Pour Durkheim, les représentations évoluent, l'institution scolaire par exemple pour répondre aux besoins de la société, doit s'adapter mais avec une certaine autonomie. Ainsi, les savoirs scolaires peuvent donner naissance à de nouvelles catégories de pensée telles que l'école en tant qu'outils fondamentaux du « progrès social », de l'évolution vers une société plus rationnelle... Les idées de Durkheim sont approfondies par les sociologues américains (Talcott Parsons, Robert K. Merton) à travers le courant fonctionnaliste, le structuralisme de Lévi-Strauss qui a mené des recherches sur sociétés orientales comme le Japon. Pour les fonctionnalistes, l'éducation a une fonction d'intégration sociale. Elle contribue à rassembler les individus autour des « objectifs légitimes » que propose la société, et des « moyens légitimes » pour les atteindre. En conséquence, il faut donc éviter un écart trop grand : objectifs très difficiles à atteindre, moyens inaccessibles à une partie de la population, etc. Cela sous-entend un idéal de justice, d'équité pour permettre aux différents membres de la société. Ce modèle optimiste, mécaniste, cette approche consensuelle sera remise en cause par les travaux de Bourdieu et

Bourdon sous l'influence marxiste privilégiant une approche conflictuelle en analysant la société comme un outil de domination, un appareil idéologique de l'Etat qui reproduit les inégalités sociales.

### ***III.3.3 Durkheim et la théorie du lien social***<sup>57</sup>

La question qui préoccupe Durkheim est le suivant : Comment se fait-il que tout en devenant plus autonome, l'individu dépend plus étroitement de la société ? Nous faisons référence dans cette section à l'analyse de Paugam dans deux de ses ouvrages intitulés, *le lien social* (2009), *Vivre ensemble dans un monde incertain* (2014). Son analyse de la fragilité contemporaine des liens sociaux offre matière à réflexion pour comprendre le délitement du lien social caractéristique des sociétés modernes. Le lien au sens de Durkheim selon est un lien d'attachement à la société. Pour Paugam (2009), le lien social est une vision historique du rapport de l'individu et ses groupes d'appartenance et les conditions du changement social de longue durée. Ailleurs, il présente plusieurs types de liens : le lien de filiation (protection de la mère qui a des enfants), le lien de participation élective, fondé sur les relations affinitaires établies entre individus facilitant l'interconnaissance (le lien conjugal, lien d'appartenance religieuse), le lien de participation organique (liens entre salariés), le lien de citoyenneté (Paugam, 2014, 21). Ces liens sont devenus de plus en plus fragiles avec la montée des inégalités entre les individus et font appel à des médiations pour enrayer les situations de violence qui agitent l'espace urbain.

*Aujourd'hui, un lien est fort quand il permet à l'individu d'assurer sa protection face aux aléas de la vie e de satisfaire son besoin vital de reconnaissance de son identité et de son existence en tant qu'homme. (Paugam 2014 : 32 ?)*

Dans la division du travail social qui traite de la solidarité organique, l'auteur avance que les individus ne sont pas indépendants, ils doivent se concerter. Paugam (2014) corrobore le point de vue de Durkheim et affirme que *le lien qui caractérise le fonctionnement des sociétés modernes est le lieu de participation* (Paugam 2014, 15). Il en résulte deux mouvements : l'autonomie et la dépendance.

---

<sup>57</sup> La théorie du lien social de Durkheim est traitée dans trois ouvrages fondamentaux: De la division du travail social (1890), Le Suicide (18597) et L'éducation morale (1902-1903).

### III.3.4 Intégration et régulation suivant la pensée de Durkheim

L'intégration et la régulation constituent les fondements du lien social. Ce sont les deux premiers éléments de la moralité. Il s'agit de l'esprit de discipline et l'attachement aux groupes. Les ouvrages sur *Le Suicide* et *L'éducation morale* nous fournissent des clés de compréhension de la crise du lien social. Durkheim distingue quatre types de suicide : le suicide égoïste, le suicide altruiste, le suicide anémique et le suicide fataliste. Le suicide altruiste est le risque de la désintégration des sociétés modernes. Le suicide anémique se réfère à la perturbation de l'ordre collectif provoqué par des crises politiques, économiques et institutionnelles. La religion et la famille constituent deux liens sociaux intégrateurs : la religion et la famille. Les inégalités structurelles sont à la base des tensions sociales.

	Etat de liens sociaux	Expériences vécues
Intégration assurée	Forts, stabilisés et entrecroisés	Destruction
Intégration fragilisée	Non rompus, mais incertains	Frustration
Intégration compensée	Partiellement rompus	Résistance
Intégration marginalisée	Rompues de façon cumulative	Survie

Tableau 3.1 : Typologie des formes inégales de l'intégration (Paugam, 2014 P. 62)

Comment constituer chez l'enfant les éléments de la moralité ? La morale n'est pas seulement système d'habitudes c'est un système de commandement. Ce niveau de conscience gouverne nos actions et nous portent. « Nous sommes des êtres moraux que dans la mesure nous sommes des êtres sociaux » Comment développer des capacités pour faire face à la violence ? Comment restaurer une identité blessée ? Deux stratégies sont le plus souvent envisagées : La stratégie de *bonding* : rester entre soi et la stratégie de *bridging* : faire le pont avec d'autres groupes. Est-ce pourquoi, « l'enjeu des conflits, des révoltes et des crises personnelles ne peut plus être défini en termes sociaux ; il doit l'être en termes éthiques » (Tourraine, 2013 : 204).

### III.4 Approche socio-anthropologique de la médiation

Les psychologues et les sociologues cités plus haut abordent le conflit dans une perspective psycho-sociale. La dimension interactionnelle est au cœur de la discussion et fait de la société le produit des interactions sociales. Le travail de médiation reste un outil de régulation des rapports sociaux afin d'assurer la pérennité des institutions sociales en dépit

des crises qui menacent de la détruire. L'approche anthropologique mise sur la dimension humaine donc culturelle ou interculturelle de la médiation. Ces recherches permettent de creuser dans les méandres de la conception de l'être humain, de réfléchir sur la condition humaine. Parmi les notions-clés explorées par ces auteurs nous accordons une place de choix à la notion de liberté comme chez Jean Jacques-Rousseau et Sartre ou la perfectibilité de l'être humain chez Wulf (1999) en sciences de l'éducation. Ces notions transversales se retrouvent dans les écrits de nombreux philosophes existentialistes comme Heidegger.

#### ***III.4.1 Le contrat- social de Rousseau***

Jean Jacques Rousseau penseur des Lumières réfléchit sur les inégalités et les conditions de la vie en société qui caractérisait son époque, il démontre que la société est à l'origine du mal social. Le mal social traduit les souffrances qu'endure l'individu en société. Qu'elles soient de la corruption au niveau des institutions, des barrières sociales et culturelles qui freinent l'individu dans son accomplissement, qu'elles soient les abus de d'autorité qui limitent la liberté en lui imposant des lois arbitraires. Pour lui, l'individu est considéré comme bon de nature. Il s'agit de restituer cette nature dite bonne en réorganisant la société. Contrairement au point de vue de Durkheim, les interactions sociales contribueraient à corrompre l'individu. Comment y parvenir puisque la société est pervertie ? Rousseau n'est-il pas utopique en énonçant un contrat social qui n'a jamais été appliqué pour en voir les effets ? Parler de contrat suppose également de développer des formes d'interaction en vue de rapprocher les individus. Pour viser la perfectibilité, Rousseau prône un retour à la nature des choses et propose de sortir de l'empire des systèmes établis et infaillibles par l'éducation. Il s'agit de mettre à distance les préjugés afin de découvrir la véritable nature de l'être humain non foncièrement déterminé. Bâtir une société fondée sur la justice et le droit suppose une reconsidération de nos rapports aux autres. La pensée de Rousseau nous renvoie à une éthique de l'être humain qui plaide pour une redéfinition des rapports humains et restituer à l'homme son autonomie empêchée par les structures sociales vétustes. Contrairement aux rationalistes qui tendent à opposer raison et passion et résumer l'essence de la vie à la pensée (Être c'est penser), que nos représentations ne soient que des illusions comme le conçoit Descartes. Rousseau pense qu'elles se nourrissent mutuellement (St-Onge, 2011). En lieu et place de la raison toute-puissante qui rassure l'homme bien en sécurité chez lui, il l'invite à sortir de son confort

pour s'identifier aux autres, pour entendre la voix de celui qu'on assassine. Il fustige toute indifférence à l'égard de celui qui s'enferme dans sa tour d'ivoire et affirmerait que tout va bien parce qu'il s'estime bien. *J'existe parce que l'autre existe.* Il fait de préférence appel à un système de penser autonome : *Chacun sait bien que son système n'est pas mieux fondé que les autres... L'essentiel est de penser autrement que les autres.* (St-Onge, 2011 p. 88 op.cit.)

L'une des œuvres, non des moindres qui a retenu notre attention est le contrat social. La notion de contrat fait sens pour saisir le concept de médiation avec la liberté des parties conçue comme étant des sujets libres de décider de leur sort et non pas aliéné par des institutions. Elaborer un contrat suppose une volonté de porter un jugement de manière impartiale et le respect des entités contractuelles. Le contrat introduit une certaine distance entre l'engagement qui à être pris et la mesure de l'enjeu que cela représente. Le contrat invite à réfléchir sur les termes de l'accord et fait de l'individu un citoyen à part entière ayant des droits et des obligations à satisfaire. Ce pacte social qu'entrevoit Rousseau est un pacte négocié. Le citoyen cède une part de sa liberté naturelle pour gagner la liberté civile définie comme une forme de liberté morale fondée sur le devoir.

*Ce que l'homme perd par le contrat social, c'est sa liberté naturelle et un droit illimité à tout ce qui le tente et qu'il peut atteindre ; ce qu'il gagne, c'est la liberté civile et la propriété de tout ce qu'il possède.* (Extrait du *Contrat social* Rousseau, 1996, P. 30-31)

### **III.4.2 Wulf et l'anthropologie historique et culturelle**

Les travaux de Wulf (1999) en sciences de l'éducation nous paraissent pertinents pour s'approprier de l'objet de médiation. Inspirée des apports de la psychanalyse, de l'anthropologie pédagogique historique et de l'anthropologie philosophique allemande, ses écrits traduisent avec une certaine rigueur sa pensée sur la *mimesis* et la production du social à travers les rituels. Nourrie des apports pré-cités, il apporte un cadre structurant pour comprendre les missions de l'université dans la transformation des sociétés contemporaines par la formation. La médiation implique des interactions culturelles. Médiation, interculturalité sont deux concepts apparemment très différents. Elles évoquent des réalités d'ici et d'ailleurs et essaient de faire dialoguer des contextes, des mondes

parfois extérieurs au nôtres. Les perceptions, les représentations prennent de nouvelles significations aux yeux des acteurs impliqués. Les images, les références perdent leur sens sans un travail de déconstruction et de reconstruction au préalable. On y parvient quand il y a la possibilité de faire certaines **médiations**. Le paradigme de la médiation dans le cadre de l'éducation et de la formation s'inscrit dans une anthropologie historique et culturelle qui interroge les valeurs et le sens que l'on donne à l'existence. Wulf (1999) considère à cet effet trois thématiques fondamentales : historicité et pluralité, ancrage culturel et interculturalité, pluri- et transdisciplinarité lesquels forment le pivot de notre réflexion pour tenter de construire un paradigme de la médiation.

**Historicité et pluralité:** De même qu'un individu ne peut maîtriser la totalité du savoir, de même aucune théorie ne peut prétendre à elle seule produire le savoir nécessaire à l'éducation. Le savoir est produit par rapport au contexte, un contexte social, historique, spatial et temporel. Les nier, toute compréhension de ce savoir demeure figée, abstraite, floue et devient impossible. La référence aux contextes requiert un certain effort pour déconstruire les discours déjà produits sur ce savoir et les reconstruire dans une perspective qui fait sens. Ce qui n'est pas sans conséquence sur le travail du chercheur au sens herméneutique de Ricœur qui tente de saisir un objet mouvant, dynamique. Notre objet nous travaille autant que nous opérons là-dessus. Au fur et à mesure que le chercheur plonge dans sa recherche, il se rend compte de sa complexité et des multiples nuances qui apparaissent et s'amplifient. Tout savoir passe par une compréhension de l'homme et du monde. Il s'inscrit dans un rapport à soi-même et au monde.

**Ancrage culturel et interculturalité:** Nous appréhendons le monde à partir de nos repères culturels. La langue nous permet de désigner les choses, les idées en puisant dans notre répertoire culturel. Elle nous met en contact avec la culture et nous amène à nous découvrir. A travers des processus mimétiques, nous inventons notre monde, nous le créons, nous le faisons exister grâce aux *effets de sens* (Barbier). Ce travail de représentation est un travail sur les représentations que d'autres ont préalablement fait. A l'aide de similitudes et de différences, nous élargissons notre perspective du monde tout en prenant appui sur des expériences réalisés par soi-même et par autrui. Nommons ce rapport mimétique, rapport à la culture, rapport inter-culture d'où l'interculturalité, rapport à la médiation.

**Pluri et transdisciplinarité:** En prenant parfois conscience de l'étroitesse de notre point de vue et le danger que la pensée unique dans les sociétés totalitaires représente à l'ère de la modernité et dans l'éducation de la formation en particulier et de faire bousculer nos principes figés et élargissons notre compréhension à partir d'un regard critique sur les situations et les faits qui se présentent à nous. En jetant un regard nouveau à la lumière des différentes disciplines et des contextes sociaux, nous dégagons ainsi une pensée plus libre et libérée de certains de nos préjugés et de nos stéréotypes toxiques. Privilégions une approche pluri- et transdisciplinaire. Les projets interculturels requièrent un temps de travail intense pour que se nouent des relations de convivialité laquelle rend possible la prise en compte de l'autre. Cette rencontre (fascinante) avec l'autre conduit à la rencontre avec l'étranger et aussi à la recherche de l'étranger en soi.

### **III.5 Approche juridique et légale de la médiation**

L'approche juridique et légale est au cœur de l'analyse de la médiation. Nos premières lectures de la médiation se sont vite orientés vers les chercheurs en droit. La branche de la médiation familiale est la plus évoluée. L'approche juridique en dépit de son caractère normatif n'est pas moins une composante essentielle pour analyser les pratiques de médiation en ce qui a trait aux aspects légaux du fonctionnement des institutions politiques et sociales et notamment de l'exercice du métier de médiation sur le terrain. Sans une connaissance préalable des prescrits du droit en la matière, le médiateur peut entraver le processus de médiation en s'aventurant sur le travail du juriste et perdre sa neutralité dans la gestion du conflit. Le droit est de plus en plus incontournable dans la modernisation des institutions et de la consolidation des sociétés modernes. La réglementation des accords, des traités, coopérations passent par les clauses du droit. Le droit, la loi, la règle régissent les actions humaines au nom d'une certaine valeur à préserver : la justice, la morale. Les systèmes de lois consolident les institutions et protègent les sociétés lesquelles ne sont plus soumises désormais dans une démocratie à l'arbitraire du moment et aux caprices individuelles comme dans les sociétés totalitaires qui imposent les normes aux parties liées par un contrat. Le droit intervient dans le système social pour faire respecter les principes, le droit de tout un chacun en rendant la justice à qui s'en réclame et respecte les procédures. Il dispose d'un corps de professionnels (juges, avocats), d'un système de peines, de sanctions et de dédommagement. Les tribunaux sont chargés de rendre la justice et de

faire appliquer les lois. Ils interviennent tant au niveau des affaires civiles que pénales. Les droits sont garantis par l'Etat considéré comme l'institution suprême chargée de garantir le bon fonctionnement de toutes les autres institutions évoluant sur le territoire national, qu'elles soient publiques ou privées, en établissant un ensemble de règles et de principes codifiés. Plusieurs grands principes sont appliqués à la justice haïtienne :

- a) Le principe d'accès au droit c'est-à-dire que tous les individus évoluant sur le territoire quels que soient sa nationalité, son âge, son sexe ou son niveau de vie. Le droit à un procès équitable.
- b) Le principe de gratuité. Seuls les auxiliaires de justice tels les avocats reçoivent des honoraires. Les magistrats sont rémunérés par l'Etat.
- c) Le principe de fixité et de permanence des services de la justice.
- d) Le principe de double juridiction et d'appel (pouvoir de contester une décision de justice par devant une nouvelle juridiction).
- e) Le principe de contrôle et d'application du droit. La publicité des décisions de justice.

*Le Droit, est l'ensemble des dispositions interprétatives ou directives qui à un moment et dans un Etat déterminés, règlent le statut des personnes et des biens, ainsi que les rapports que les personnes publiques ou privées entretiennent. La solution des conflits entre personnes privées en raison de leurs statuts différents ou de relations faisant appel au droit international sont régis par le Droit International privé. Les relations juridiques entre États sont déterminées par le Droit International Public, ...*

*En considération de l'objet du Droit, et dans un but pédagogique, le Droit privé fait l'objet de divisions telles que : le droit civil, le droit procédural, le droit commercial, le droit social et à leur tour ces matières font l'objet de sous-divisions, par exemple le droit civil se divise en : droit des personnes, droit des régimes matrimoniaux, droit des successions, droit des biens, droit des obligations et des contrats<sup>58</sup>.*

Les premiers droits reconnus sont les droits-libertés, ce sont les droits fondamentaux du citoyen : liberté d'expression, liberté d'association, liberté de religion... Quelques branches du droit : le droit constitutionnel, le droit administratif, les finances publiques et le droit international. On distingue aussi les droits humains : économiques, les droits sociaux et les droits culturels. *Droits économiques* : Droit à l'instruction, droit de travailler, de mener une

---

<sup>58</sup>Dictionnaire juridique Serge Braudo via : <https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/droit.php>

activité économiques rentable. *Droits sociaux* : droit d'appartenance à un syndicat, droit de bénéficier d'une assurance-santé. *Droits culturels* : droit de s'exprimer dans sa langue maternelle.

*Les droits de l'homme énoncent les conditions de réalisation d'un droit unique : le droit à être homme, le droit d'être un homme, c'est-à-dire, d'une part de se libérer de toutes les formes d'aliénation et de dépendance qui tendent à le traiter comme un objet ou un simple moyen, d'autre part d'affirmer et de défendre sa dignité en tant qu'homme, de s'imposer comme une fin en soi. Le droit à être homme relève, en ultime instance, de la morale, mais il s'exerce au plan de l'existence. Or celle-ci est sous-tendue par un paradoxe dont la portée ontologique angoissante ne peut échapper ni à la conscience individuelle, ni à la conscience collective. L'expression en est simple, apparemment banale : l'homme est un être fini qui aspire à l'infini<sup>59</sup>.*

L'Etat de droit est un système institutionnel dans lequel la puissance publique est soumise au droit. En d'autres termes, selon le juriste autrichien Kelsen<sup>60</sup> ( ) c'est un Etat dans lequel les normes juridiques sont hiérarchisées de telle sorte que la puissance publique s'en trouve limitée. En Haïti, les principes du droit ne sont pas respectés. Ceci pousse un auteur à déclarer que :

*Les mécanismes même les plus sophistiqués semblent loin de garantir la soumission de l'Etat au droit et une protection des droits fondamentaux<sup>61</sup>.*

Durant plusieurs années, la médiation a toujours été associée au droit. La plupart des concepts pour parler de médiation sont issus du vocabulaire juridique. A titre d'exemple, la médiation familiale, forme la plus développée notamment en Amérique anglo-saxonne de la médiation bénéficie d'un cadre bien structuré pour accompagner les conjoints engagés dans un processus de rupture conjugale et maintenir le lien entre les parents pour assurer une meilleure protection des enfants. La médiation encadre l'activité humaine et ne saurait être substituée à l'intervention de la justice. Toutefois, Carbonnier<sup>62</sup> pense qu'il faut éviter d'enfermer l'étude de la médiation dans un strict positivisme juridique qui ne permet pas de la saisir dans son essence. Loin d'opposer la médiation au droit, elles sont de préférence complémentaires. Le médiateur ne saurait agir dans l'illégalité, en dehors du cadre juridique ni remplacer la justice. Dans la conception « platonicienne », les lois sont obligatoires du fait

---

<sup>59</sup> Sélim Abou, De l'identité et du sens. La mondialisation de l'angoisse... (2009) 205

<sup>60</sup> Théorie du droit, encyclopédie universalis.

<sup>61</sup> Josué Pierre-Louis (2005), *Haïti et ses institutions*.

<sup>62</sup> Cité par Michèle Guillaume-Hofnung, *La médiation*, page 99.

de leur fondement moral. La médiation selon le dictionnaire juridique est définie de la manière suivante :

*Une technique procédurale de solution des conflits par laquelle des personnes qu'un différend oppose, ou qui souhaitent en prévenir l'arrivée, tentent de parvenir à une solution transactionnelle en utilisant les bons offices d'une personne dite "médiateur" (en anglais "a neutral" ou "mediator"). La médiation est, soit décidée par les parties en dehors de toute procédure judiciaire, soit décidée par la juridiction saisie d'un conflit contentieux.*

La médiation permet d'améliorer les relations interpersonnelles, les attitudes des uns vis-à-vis des autres en assouplissant le cadre juridique, une sorte de droit négocié. Il faut éviter comme nous avons pris le soin de distinguer ce que la médiation est de ce qu'elle n'est pas au premier chapitre, la médiation dispose d'un régime juridique qui lui est propre. Les associations de médiateurs définissent un contrat de médiation. La médiation respecte une déontologie bien spécifique. Cette citation éclaire davantage notre compréhension du rapport de la médiation au droit.

*Il faut donc dans la réflexion sur les rapports entre le droit et la médiation procéder à des distinctions opérationnelles pour le droit et pour la médiation. La distinction entre règles de procédures et règles de fond, pertinente en droit devra se combiner avec la distinction entre la médiation conventionnelle, la médiation judiciaire, la médiation citoyenne<sup>63</sup>.*

### **III.5 Approche communicationnelle de la médiation**

La communication vient du latin « mettre en commun ». En d'autres termes, elle renvoie à une action commune. Elle consiste à relier, à mettre en contact deux ou plusieurs sujets. La faculté de communiquer n'est pas propre aux humains mais elle est davantage développée chez l'homme qui arrive à multiplier les signes, parfaire les langages et créer de nombreux symboles. Dans le contexte de l'éducation et de la formation, elle désigne l'action de l'enseignant ou du formateur qui cherche à transmettre des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être à l'apprenant ou le formé en recourant à un ensemble de techniques que requiert sa discipline. Le politologue Lasswell<sup>64</sup> analyse les étapes du processus de communication à l'aide des questions ci-dessous : « Qui dit quoi ? » pour évoquer

---

<sup>63</sup> Idem page 100.

<sup>64</sup> Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation. P. 179-181

l'émetteur et le contenu de communication (le message) ; « Par quel canal ? » pour mesurer l'importance du message et des médias utilisés, par quel moyen la communication est établie. « A qui » se réfère à la compréhension du message. « Avec quels effets » permet de s'interroger sur la portée de la communication, les objectifs poursuivis. Ainsi, nous pouvons considérer la communication (humaine) non pas comme innée mais plutôt acquise. C'est le fruit d'une construction, de la culture. L'homme étant un être de relations, pour vivre, il communiquer avec son entourage est indispensable. La communication répond à un besoin. *Je communique donc je vis* pour parodier Descartes. En émettant un ensemble de signes à travers les canaux mis à sa disposition qui seront décodés par son interlocuteur, l'homme arrive à modifier son environnement. Car, communiquer c'est faire exister, c'est créer, c'est inventer ou se réinventer. Communiquer est une action. Pour Bougnoux (1998), l'homme serait descendu davantage du signe que du singe. De même, sa capacité à faire signe le diffère grandement des autres espèces vivantes et non vivantes. Ainsi, il serait arrivé à *englober la biosphère par la sémiosphère* à travers cet effort d'humanisation, de recherche qui le pousse à perfectionner son art de communiquer et à inventer de nouvelles formes, modes et techniques de communication, à varier les canaux de communication. Il est important de signaler que la communication diffère de l'information. L'information est transmise et perçue par les sens sous forme de couleur, d'odeur, de chaleur et de sons. Elle est faite pour être stockée, emmagasinée et a donc un coût. La communication elle, dégage le sens de ce qui est transmis et apporte une réponse appropriée. En d'autres termes, l'information vaut et se mesure dans le champ de la connaissance et la communication dans celui de l'action et de l'organisation. Les réflexions développées dans cette section s'inspirent des travaux d'Habermas (op. cit.), de l'école de Palo Alto créée par le thérapeute Bateson au XXe siècle qui a grandement influencée la psychologie humaniste et développer des outils en communication interpersonnelle. La devise de l'école de Palo Alto est celle-ci : il est impossible de ne pas communiquer. Duportail (1999) pour sa part théorise sur la la phénoménologie de la communication. Parler de communication dans le contexte de la médiation renvoie à la notion d'éthique communicationnelle. Rappelons que la médiation se définit comme processus de communication éthique entre des sujets autour d'un projet ou une situation de conflit.

### **III.5.1 Communication vs Ethique communicationnelle**

La notion d'éthique remonte à Aristote<sup>65</sup>, philosophe grecque de l'Antiquité des sujets variés, la morale en particulier. L'*Ethikos*, fait référence à la morale, aux normes, principes qui règlent les rapports sociaux et se rapproche de l'axiologie, branche de la philosophie qui s'intéresse à la réflexion, à l'étude des valeurs. L'éthique pose la question « Quoi faire pour bien faire ? » et fait appel à la responsabilité personnelle et individuelle. Adopter une valeur, c'est adhérer à des fondamentaux généralement partagés. Se choisir des valeurs ne signifie pas renoncer à toutes les autres mais savoir les hiérarchiser pour agir selon des priorités : De l'utile à l'agréable, du bien au meilleur, d'une simple jouissance à la vertu noble et sacré, à l'idéal<sup>66</sup>. Notons également que la valeur selon le philosophe Alain, c'est tout ce qui donne puissance à l'homme pour exécuter. Communiquer comme nous venons de le montrer est une valeur mais issu de l'ordre de l'intentionnel. Il fait appel à l'altérité et n'est pas qu'une simple émission de signes mais des signes qui vont être captés et interprétés par d'autres en fonction de son monde propre<sup>67</sup>. Cela nécessite une prise en compte de l'autre, de l'effet que le message véhiculé a sur l'interlocuteur. Elle fait apparaître un certain nombre d'enjeux. Comment mon message sera-t-il perçu par l'autre ? Comment risque-t-il de réagir à la suite d'un tel message ? Habermas (1987) évoque le concept de l' « agir communicationnel » et fait référence au décodage des aspirations des différents partenaires impliqués dans une situation de communication et souligne le lien entre le repérage des « motivations » des intervenants et l'élaboration des échanges comme des stratégies. Les réflexions de Freire (2001) sur l'action dialogique fournissent un cadre intéressant pour comprendre ce rapport bijectif, interactif entre hommes, sujets agissant, communicants et agent de transformation. Le discours ne doit plus être une *doxa* mais une *praxis* c'est-à-dire une parole suivie d'une réflexion porteuse d'action libératrice de soi et des autres, de dénouement de conflit.

### **III.5.2 Communication et sens**

La communication est intentionnelle c'est-à-dire c'est une ouverture à autrui. *Je communique mes intentions à autrui, en vue de...* Dans ce sens, elle est orientée. Or, « une

---

<sup>65</sup> Ethique à Nicomaque

<sup>66</sup> Reboul, Les valeurs de l'éducation.

<sup>67</sup> La somme des expériences permettant à l'individu d'appréhender le monde.

*intention ne peut pas s'ouvrir qu'à la condition de pouvoir se viser elle-même, en tant qu'acte, sans cesser pour autant de viser un objet* ». Il y a donc un dédoublement de l'intentionnalité, absent dans l'intention de communication. *Ce que je communique (le message, objet signifié)* peut être perçu tout autrement par mon interlocuteur ou être dévié par une déformation du canal ou aussi à travers le champ ses représentations de celui-ci. Est-ce pourquoi Freud eut à dire qu'éduquer, gouverner et psychanalyser sont des métiers impossibles. Evidemment, ils se sont tous parce qu'ils sont des métiers de la parole. La médiation qui découle de ces métiers-là en serait tout aussi impossible. Voilà pourquoi le sens de la communication est fonction des registres de communication. En d'autres termes, il faut prendre en compte la règle de co-signifiante qui gouverne la conversion du sens. La règle est celle-ci pour Duportail (1999), *une expression communiquée ne doit pas seulement être douée de sens comme expression, elle doit également co-signifier correctement son acte d'expression*.

	<b>Objet direct</b>	<b>Thème oblique</b>
<b>Signifiante pré-commun</b>	Objet signifié	Acte de signifier
<b>Signifiante communicationnelle</b>	Acte de signifier	Objet signifié

Tableau 3.2 Guy-Félix Duportail (1999), Modification de la communication, p. 69

Partant de ce constat, nous aimerions considérer la médiation comme pratique de communication et présenter quelques critères qui favorisent une éthique de la communication.

### **III.5.3 La médiation comme pratique de communication**

La médiation peut être aussi abordée en tant qu'une pratique de communication notamment dans le cas des politiques publiques. Nous retenons, les deux sens proposés par Larrieux (2018). La réforme, selon l'auteur, a été retenue en tant que moment fort de l'action publique sur l'éducation. Au début des années 1980, il régnait au sein de la société haïtienne une situation politique autoritaire qui a contraint plusieurs citoyens à l'exil. Cette réforme d'une grande envergure s'est soldée par un échec faute des problèmes de communication entre les différents acteurs du système éducatif.

*« La médiation est utilisée ici dans un double sens : 1/ celui de la mise en œuvre de dispositifs de communication, susceptibles d'assurer une visibilité des politiques, préalable à l'adhésion citoyenne ; 2/ celui du développement d'une relation sociale, préventive des débordements*

*conflictuels, par la médiatisation des positionnements, des sensibilités des acteurs, responsables publics et citoyens, sur des questions de projets, d'initiatives d'intérêt général » Larrieux In Larrieux et Béziat, 2020 : 143).*

La médiation est analysée dans son article notamment suivant « *le principe de la communication permettant des échanges entre les parties autour des messages à partager et qui restructurent en permanence, dans une logique cognitiviste, la compréhension des contenus, en rendant possible des points de convergence, et donc du travailler-ensemble, du vivre-ensemble.* » (Larrieux 2020 : 143)

Cet aspect de la médiation a retenu notre attention notamment lorsqu'elle est évoquée comme étant un outil de communication des dispositifs de régulation des comportements et des actions des acteurs vis-à-vis du système social. Cela ne va pas de soi. Il faut un travail de sensibilisation et conscientisation de notre rapport avec l'autre perçu comme un étant un vis-à-vis. Énonçons quelques critères à privilégier pour garantir une éthique de la communication.

#### ***III.5.4 Des critères à privilégier pour une éthique de la communication***

L'éthique vise à établir les normes pour un agir moral. Elle nous pousse à faire des choix authentiques, libres et judicieux en rapport avec nos convictions et nos vertus élevées. En conséquence, nous estimons que quatre critères pourraient servir de guide dans nos actes de communication : La rationalité, l'identité, l'authenticité et la tolérance

*Le critère de rationalité* : L'un des premiers critères pouvant nous guider c'est d'éviter de nous laisser guider par la 'raison mécanique', artificielle, à déléguer notre faculté de penser. Les nouveaux moyens de communication cherchent à toucher l'émotion du public vu que la fonction pathétique prédomine. Elle cherche parfois à exploiter la crédulité naïve de groupes vulnérables en faisant précéder la raison par les sentiments au sens de Hume (1771-1776). Or, tout ce qui fait abstraction de la raison humaine est contraire à l'éthique. Les individus doivent faire preuve de bon sens dans leurs échanges, privilégier une attitude réflexive, privilégier l'esprit critique, évaluer le contenu des messages pour découvrir leur sens et leur signification. Ce qui suppose un travail d'évaluation et de réévaluation du discours. La vocation de tout être humain c'est de penser par soi-même (Kant).

*Le critère d'identité* : Ce que nous partageons reflète notre image c'est-à-dire ce que nous sommes, ce qui nous motive, les valeurs qui guident nos actions ainsi que les groupes auxquels nous appartenons. Notre identité nous définit, nous étiquète à nos propres yeux et à ceux d'autrui. Elle est le fruit d'une histoire, *de nos expériences d'avoir été, de nos aspirations à être*. Il existe une identité pour soi et une identité pour autrui. A une époque où les notions de pluralisme, d'universalisme tendent à tout relativiser et détruire le sacré, on parle de crise identitaire. Il demeure indéniable de garder une attitude de respect vis-à-vis de l'autre qu'il soit ou non du même monde que nous. Nous devons dans ce cas préserver les valeurs positives, le « savoir-vivre ensemble » et les perpétuer par l'éducation à travers les générations.

#### *Le critère d'authenticité*

Taylor (né en 1921) définit la vertu de l'authenticité comme *l'idée que chaque individu doit réaliser dans sa vie d'une manière d'être, un parcours unique et original qui n'appartient qu'à lui* (Métayer, 2008 : 329). Être authentique c'est être vrai, c'est dire la vérité. C'est faire disparaître les identités masquées, la duperie, le mensonge. C'est apparaître dans la mesure du possible sous son vrai jour et ne pas simplement faire semblant. Être authentique c'est d'une part être fidèle à un certain idéal qu'on s'est librement donné, être sincère et d'autre part se garantir un droit de réserve et ne pas tout se révéler sur soi ou sur les autres, être honnête. Ce critère fait intervenir les principes d'engagement mais aussi de responsabilité.

*Le critère de tolérance* : La tolérance, la convivialité et le respect vis-à-vis d'autrui demeurent incontournables pour une communication courtoise, polie. Il est préférable de partager ce qui plaît, instruit, fait la promotion du bien-être d'autrui, harmonise les rapports sociaux et non pour assouvir sa haine, déchaîner sa colère ou affronter ses adversaires. Une éthique de la communication nous invite à nous interroger sur notre façon de percevoir l'autre, à réfléchir sur le sens de la communication. Se contenter de partager sans saisir le bien-fondé de ce que nous partageons peut souvent constituer des entraves à la communication.

### **III.6 A la croisée des approches : ruptures épistémologiques et distanciation**

Il existe une abondante littérature autour de la question de médiation, un débat qui est aussi vieux que l'humanité tant moderne que pré-moderne. La médiation a traversé

différentes cultures durant plusieurs siècles et a connu plusieurs millénaires d'histoire. Utilisée dans le cadre de la prévention ou la résolution des conflits importants ou moindres, elle semble un besoin manifesté aussitôt la prise de conscience de l'incomplétude humaine. Les ouvrages et les articles recensés tout au long de notre recherche regorgent de modèles, de principes et de définitions les uns plus élaborés et plus significatifs que les autres ; ce qui forme un large spectre de définitions difficiles à saisir malgré notre effort pour en dégager un sens plus ou moins précis, ce que nous envisageons amplement dans le cadre de notre étude, sachant que les différents sens sont circonscrits dans des domaines bien spécifiques et décrivent des réalités bien distinctes. Le champ de la sociologie à côté d'autres champs disciplinaires comme la philosophie, la psychologie, la pédagogie, le droit ou la communication en particulier nous paraît très fécond dans l'analyse de ce phénomène social. Cependant, aucun d'entre eux ne traite de la « médiation éducative et sociale » en tant que concept autonome, ce qui pose un souci épistémologique majeur pour appréhender ce concept et le fonder de manière empirique. Ceci a constitué et constitue pour nous un véritable casse-tête dans le cadre de notre recherche. S'agit-il de la médiation sociale, de la médiation éducative, de la médiation socioéducative ou de la médiation tout court. Après avoir approfondi le concept de médiation durant les quatre années de recherche, il nous revient d'apporter notre contribution, si modeste soit-il, à la définition d'un concept nouveau : celui de la médiation éducative et sociale qui, à certains points de vue pourrait élargir le sens du concept de médiation notamment dans le contexte qu'il sera utilisé dans le champ d'analyse de pratiques professionnelles en éducation et en formation. Revenons à la question de base. Qu'est-ce que la médiation éducative et sociale ? Quel sens lui attribuer dans le cadre d'une recherche portant sur l'institutionnalisation des pratiques de médiation ? Est appelée médiation éducative et sociale toute aide apportée par un ou plusieurs individus reconnus et/ou acceptés comme tels dans le cadre de leurs interventions à l'égard d'autres individus en situation conflictuelle au moyen de dispositifs appropriés mais suffisamment souples, c'est-à-dire souvent peu structurés pour lever ou tenter de lever un empêchement qui risque de briser la relation sociale ou de freiner l'évolution d'un processus humain. Pour y parvenir, elle fait appel à la communication, au dialogue, à l'échange entre les parties impliquées directement ou indirectement dans la situation problématique, ce qui leur amène à poser les bonnes questions et de produire un discours (mise en mots, mise en texte et mise en sens) de l'action médiatrice. Le médiateur sans être

dotée d'une rhétorique particulière ni de pouvoir de coercition se présente avec son expérience, son humanité pour jouer son rôle de facilitateur, d'accompagnateur et de libérateur de la parole.

### **III.7 Médiation sociale vs médiation éducative : deux champs séparés et complémentaires**

La médiation sociale et la médiation éducative malgré leur rapprochement forment deux champs de recherches séparés et complémentaires. Certains auteurs comme Paulo Freire dans son ouvrage pédagogie des opprimés tentent de concilier ces deux champs bien qu'il ne fait pas de référence à la médiation de manière explicite. Le dialogue intersubjectif qu'il cherche à établir entre l'enseignant et l'apprenant dans la relation pédagogique dénote une médiation assez significative : « La pratique pédagogique n'est pas neutre, elle implique une éthique universelle de l'être humain absolument indispensable à la sociabilité humaine, au vivre ensemble. »<sup>68</sup> Il s'efforce de renverser la relation verticale qui oppose le maître à l'apprenant et qui fait obstacle à la communication pour privilégier une relation davantage horizontale, humaine pour libérer la pensée. Enseignant et apprenant deviennent tous deux actifs dans le processus d'apprentissage contrairement à la pratique magistrale qui fait de l'apprenant un être passif dépendant du raisonnement du maître. Les travaux des auteurs comme Dewey (1900) dans ses réflexions sur le rapport école-société sur les médiations cognitives mais surtout les concepts d'étayage chez Bruner (1978), ou de la zone proximale de développement chez Vygotsky (1934) font écho à la pensée de Freire (2001) à partir des approches différentes en redéfinissant la mission de l'école suivant une perspective de transformation du monde, de construction citoyenne au sens d'un agir collectif. « Personne n'éduque autrui, personne ne s'éduque seul ; les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde » (Freire, 2001 : 80). Suivant cette perspective, nous pouvons dire qu'adopter une nouvelle vision de l'éducation c'est reconsidérer notre façon de voir la société, c'est donc révolutionner les pratiques éducatives et sociales en changeant de posture celui d'un monde socialement déterminé, accompli, figé à un monde possible, indéterminé par la politique et les circonstances atténuantes, un monde à construire avec de l'humain. La dimension dialogique que l'on retrouve chez Freinet (2001) et traduite par le langage chez Vygotski (1934) en tant qu'outil ou levier d'apprentissage permet de relier les

---

<sup>68</sup> Introduction de « Pédagogie de l'autonomie » - Paulo Freire, 1997

hommes entre eux. « L'être humain, par origine et par nature, ne peut ni exister ni connaître le développement propre à son espèce comme un nomade isolé : il a nécessairement ses prolongements dans autrui ; pris en soi, il n'est pas un être complet. »<sup>69</sup>

S'approprier de l'objet de médiation ne va pas de soi, c'est un travail de construction et de reconstruction du chercheur qui mérite un travail de réflexion en profondeur et d'une attention soutenue aux différentes facettes de la notion. La médiation varie suivant les contextes et s'affranchit des cadres disciplinaires. Ce qui contraint le chercheur à changer de posture et demande une certaine décentration, de nouveaux repères contextuels et conceptuels. Le paradigme de la médiation pour une meilleure appropriation du monde doit être étudié dans sa diversité, dans sa pluralité et dans son universalité tout en tenant compte des spécificités du terrain. Notre démarche de réflexion nous conduit à orienter la médiation dans un cadre institutionnel en déterminant les domaines et les pratiques de médiation et notamment les enjeux que cela représente tant pour le chercheur que pour le praticien ou les bénéficiaires de la médiation<sup>70</sup>.

### **III.8 Différents angles d'approche la médiation**

La médiation peut être envisagée sous plusieurs angles. La plupart des différents aspects sont traités à un niveau ou à un autre dans ce travail.

- 1) la médiation peut être envisagée comme communication et contrôle social, démarche d'apprentissage de la vie en commun et projet de reconstitution de structures intermédiaires entre les individus et l'État<sup>71</sup>;
- 2) la mise en place de politiques modernes favorisant la coopération à partir de nouvelles techniques de médiation pour la résolution alternative des contentieux ;
- 3) la médiation diffuse et les intervenants au niveau de la communication et des relations entre les membres de la communauté locale, l'émergence d'une culture participée de la gestion alternative des conflits ainsi que l'acquisition d'instruments

---

<sup>69</sup> <http://www.edu-tice.org/approche-theorique/auteurs-majeurs/vygotski/>

<sup>70</sup> Les prochains chapitres tentent d'apporter de nouveaux éclairages sur le phénomène de la médiation en Haïti au regard des politiques publiques.

<sup>71</sup> Lusson et Valastro, 2003. *Esprit critique* - Vol.06, No.03.

et l'apprentissage par la médiation de la gestion des conflits pour recréer des lieux de socialisation ;

4) la médiation institutionnelle et les centres de médiations, le processus de légitimation des professionnels de la médiation pour affermir ce nouveau champ d'intervention, la confrontation entre professions traditionnelles et nouveaux professionnels du social en matière de gestion des conflits ;

5) la formation et la médiation professionnelle, le développement de différents modèles de médiation et l'expérimentation représentative d'une élaboration interdisciplinaire de la formation, des compétences et des pratiques professionnelles.

6) la médiation scolaire et ses finalités de socialisation et de production des identités sociales, la création de nouveaux espaces de socialisation et des modalités alternatives de gestion des relations sociales ;

7) la médiation dans la prévention du conflit social, expertise et gestion des problèmes comme opportunités d'amélioration des relations sociales ;

8) les aspects culturels de la communication, particulièrement en ce qui concerne la médiation culturelle, la question des migrants ; exode, migration vers la frontière, vers les pays du Nord et vers l'Amérique latine (Brésil, Chili).

La médiation couvre différents domaines ne cesse de s'amplifier. Elle se retrouve dans le contexte de la communication, dans le domaine juridique, dans les domaines de la santé et de la religion. Elle est aussi utilisée dans le domaine de l'éducation et du management. Pour certains, la médiation tend à développer son propre champ d'étude et de recherche tout en s'appuyant sur les autres disciplines (anthropologie, droit, psychologie, sociologie...). Il existe différentes conceptions de la médiation suivant qu'elles soient nord-américaines ou européennes (Lenoir, 2008, Guillaume-Hofnung, 2005). Il existe plusieurs modèles, plusieurs courants et plusieurs approches de la médiation. Par souci de synthèse nous ne présenterons que les principaux modèles. La conception instrumentale et la conception dialectique de la médiation. La conception instrumentale de la médiation la perçoit comme un moyen de négociation faisant appel à des techniques spécifiques comme un moyen de régulation sociale notamment pour résoudre les différends entre groupes, entre individus et

institution (techniques de résolution de conflits, l'action syndicale) et poursuivant l'atteinte d'objectifs déterminés.

A ce titre, Feuerstein (1990) relate : « L'action médiatrice se définit dans l'intention d'utiliser l'interaction avec autrui afin de transmettre des modalités de perception, des structures d'opération, d'informations et de valeurs. De cette intention d'enseigner, résulte la création de modalités de conduites (...) qui déterminent par la suite la capacité à apprendre par exposition directe aux stimuli ». On peut considérer deux approches, deux cultures de la conception instrumentale de la médiation :

L'une serait liée à la culture nord-américaine : qui met l'accent sur la différence entre les individus faisant partie d'une collectivité (modèle différencialiste), soit centrée sur l'individu (modèle communautaire) ; soit un moyen (alternatif) de résolution des conflits; ou centrée sur la négociation. Elle peut tout aussi bien dans un modèle plus sociologique questionner le dysfonctionnement de l'individu par rapport à la société.

L'autre approche serait inspirée de la culture française basée sur le culte de la loi. Elle s'appuie sur la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen à l'époque des philosophes des Lumières qui mettent l'accent également sur les ressemblances plus que les différences entre les individus (modèle universaliste et républicain). La médiation serait donc centrée sur les rapports entre les uns et les autres ; questionnant les fondements de la société et met en œuvre «de nouveaux liens (sociaux) de façon créative, en renouant les liens brisés, en gérant la rupture des liens » (Almeida, 2000, p. 28). La conception dialectique de la médiation est centrée sur la dynamique des individus dans leurs rapports sociaux et ayant pour objet la *réalisation de l'être humain en société*. La médiation serait donc de l'ordre d'une construction dialogique du sujet en rapport avec son monde au sens de Paolo Freire (2001). Ceci nous fait évoluer vers une conception dialectique de la médiation. Contrairement à la conception instrumentale néo-behavioriste qui est assez répandue, la conception dialectique selon Lenoir (1996) s'inscrit dans une approche historico-philosophique, c'est-à-dire que tout être humain *se construit* en construisant la réalité dans le temps et dans l'espace en visant une certaine forme d'*émancipation sociale* vers une certaine autonomie de l'individu (Ce qui nous fait penser à Rancière (2012). Selon le postulat de Hegel, « la médiation n'existe pas en tant que « catégorie accidentelle » dans l'histoire et dans l'existence humaine ; l'homme serait plutôt le produit de son auto-

médiation avec la nature et que le travail est la médiation historique qui distingue le genre humain » (Almeida, 2000 : 35).

### **III.9 Les modèles de médiations<sup>72</sup>**

De plus en plus, il existe une multiplicité de travaux sur la médiation. Même si la plupart de ces travaux ont été le plus souvent menés au sein de pays Occidentaux. Toutefois, ils nous apportent certains éclairages sur notre objet de recherche. Pour libérer la notion de médiation du principe de réduction, il convient de la penser en termes de modèle (Bonafé-Schmitt), de processus (Six, Bonafé-Schmitt, Guillaume-Hofnung) et de complexité.

#### **III.9.1 Modèle de Guillaume Hofnung (2005)**

La médiation est par essence sociale. *Il n'y a de médiation que sociale*. En tant que processus de création et de recréation du lien social, il sert à prévenir ou à régler des conflits. Pour elle, la dimension éthique est fondamentale. La médiation est basée sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées<sup>73</sup>. C'est une réponse au besoin de gouvernance ressentis dans tous les secteurs de la vie humaine : l'entreprise, la famille, la cité... Elle ne se réduit pas à un simple mode de résolution de conflit. La médiation s'adapte aux différentes situations et des contextes variés. Elle a donc une utilité sociale : celle de la création de liens en vue de la prévention ou du règlement des conflits. Guillaume-Hofnung privilégie une théorie croisant l'enquête phénoménologique (inventaire des pratiques de médiation en France) et les approches politique et juridique de la médiation.

---

<sup>72</sup> Denis (2011) considère cinq courants de médiation :

- 1) Les courants négociatrices ou conciliatoires orientés vers la recherche d'un accord sur un litige
- 2) Les médiations apparentées à la guidance (conseil) et découlant d'un travail d'audit
- 3) Les médiations fondées sur la création ou le rétablissement de la « communication » ;
- 4) Les médiations pensées en référence à la création /restauration/modification du lien par le dialogue, le débat, la recherche du sens du conflit ;
- 5) Les médiations à visée « thérapeutique » (plus rarement)

Quelques approches peuvent être qualifiées de mixtes car elles se situent à la frontière entre celles centrées sur le problème ou la recherche d'une solution et celles centrées sur les acteurs ou protagonistes du conflit. Souvent qualifiées de centrées sur la personne, elles sont, à notre avis, au mieux centrées sur le processus et la méthode. L'exemple de la Communication Non Violente (CNV/NVC), la médiation (scolaire) par les pairs (Peer Mediation)

Dudreuilh (2019) regroupe cinq (5) courants de médiation : La facilitation ou médiation facilitante (Carl R. Rogers), La médiation transformative (courant franco-italien puis américain), La médiation humaniste (courant franco-italien puis américain), La médiation réflexive et auto-réflexive (courants dano-américain et italo-catalan), La médiation intégrative / compréhensive médiation (courant franco-suisse)

<sup>73</sup> Webert (1904-1905) distingue l'éthique de conviction de l'éthique de la responsabilité.

### **III.9.2 Modèle de Briant et Palau**

Briant et Palau (1999) définissent et analysent diverses pratiques de médiation en France. A travers leurs œuvres, ils présentent la nature et la fonction de la médiation. La médiation a une double fonction : celle de faire société en créant du lien social, de traiter les conflits à l'aide de méthode de résolution de conflits au sens large du terme. Ils proposent un classement des différents types de médiation et formulent des méthodes pour la conduite d'une séance de médiation. Les méthodes alternatives de résolution de conflits sont analysées dans le sillage des autres pratiques de médiations existantes. En présentant la médiation comme mode de régulation sociale, ils interrogent le rôle de l'Etat dans la mise en place et la gestion du processus de médiation et posent ainsi les fondements d'une politique publique de médiation au sein d'une société et rejoignent à certains points de vue les travaux de Guillaume-Hofnung. Chez Briant et Palau, nous retrouvons les modèles classique et politique de la médiation. La médiation est éminemment politique puisqu'elle met au jour des conflits d'intérêts et propose des moyens réparateurs du tissu social et redonner confiance aux acteurs engagés auprès d'une population en détresse ou dépassée par les changements brusques qui s'opèrent au sein de l'organisation politique, économique, sociale et culturelle. Elle s'insère, se faufile dans ce champ de trois manières comme le souligne Briant et Palau<sup>74</sup> :

- 1) La médiation contribue à « faire société » en incarnant un modèle social global et engage un collectif.
- 2) La médiation participe également à la structuration de l'espace public en mobilisant et en véhiculant une représentation de l'espace public incluant des normes, des valeurs, des visions du monde ou même des idéologies.
- 3) La médiation se développant à la faveur des mutations institutionnelles aux temps de la modernité avec les reconfigurations institutionnelles.

### **III.9.3 Modèle de Faget**

Les recherches de Faget en matière d'approche de la médiation sont retenues pour leur pertinence. Les travaux de Faget (2005) reprenant ceux de Muller (1994) convergent

---

<sup>74</sup> Briant et Palau (1999), *La médiation : Définition, pratiques et perspectives*, Paris : PUF.

également une approche politique de la médiation. Selon lui, on peut distinguer trois modes d'approche de la médiation<sup>75</sup> : Trois approches se superposent dans son modèle théorique :

**1) Une approche nominaliste** : Elle prend en compte les pratiques et analyse les enjeux de la médiation. Cette conception se retrouve chez les juristes et les travailleurs sociaux. Elle se réfère à l'idée que la médiation a toujours existé et ne constitue pas une activité spécifique, est notamment occupée par tous ceux qui se sentent menacés par sa professionnalisation.

**2) Une approche substantialiste** : la médiation désigne tout processus non verticaux permettant de dénouer, de réguler les conflits ou d'établir une communication. La médiation dans ce cas participe à la résorption des antagonismes et facilite la production d'un monde commun.

**3) Une approche normative** circonscrit les pratiques sociales qui reposent sur des critères éthiques déontologiques. Elaborés de concert par des praticiens et des universitaires, elles peuvent être qualifiées de médiation. L'avantage de cette définition limite l'usage du terme à des pratiques sociales repose sur sa clarté. L'inconvénient est d'exclure du champ d'analyse des modes de régulation métissés, poursuivant des objectifs proches et qui participent d'une même évolution sociale ou institutionnelle. Car on ne peut penser la médiation sans la situer dans un processus politique qui voit émerger entre l'État et le citoyen une multitude de figures intermédiaires La médiation dans ce contexte repose alors sur un consensus comme l'atteste cette définition :

*C'est la posture du tiers et donc la méthodologie d'intervention qui fait la spécificité de la médiation. Elle est définie comme un processus consensuel de construction ou de réparation du lien social et de gestion des conflits dans lequel un tiers impartial, indépendant, et sans pouvoir décisionnel, tente à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions de les aider soit à améliorer, soit à établir une relation ou de régler un conflit<sup>76</sup>.*

### III.10 Notre modèle de médiation institutionnelle

Voici un résumé des différents modèles et approches théoriques synthétisées dans le cadre de cette recherche. Nous nous inscrivons dans une approche mixte qui combine différents

---

<sup>75</sup> J. Faget « Médiation et post-modernité. Légitimation ou transformation de l'action publique ? » CERVL, IEP de Bordeaux

<sup>76</sup> J. Faget « Médiation et post-modernité. Légitimation ou transformation de l'action publique ? » CERVL, IEP de Bordeaux

modèles qui nous servent d'étayages pour penser notre objet sans nous réclamer d'un courant particulier.

- 1) Modèle politique de la médiation. C'est une approche substantialiste et normative de la médiation. Elle est basée sur le modèle systémique.
- 2) Modèle éthique et juridique de la médiation duquel découle les formes de médiation institutionnelle les plus développées notamment la médiation familiale. Elle s'inspire du courant phénoménologique de la médiation.
- 3) Modèle classique de la médiation. Ce modèle inspiré d'une conception universaliste est issu du courant behavioriste et adopte la méthode dialectique.
- 4) Modèle empirique de la médiation qui analyse les formes de médiations les plus anciennes appelées médiations innommées telles que les médiations communautaires et se réfère le plus souvent à la méthode narrative.

La figure suivante résume les différents modèles théoriques qui contribuent à notre définition de la médiation à partir de notre revue de littérature.

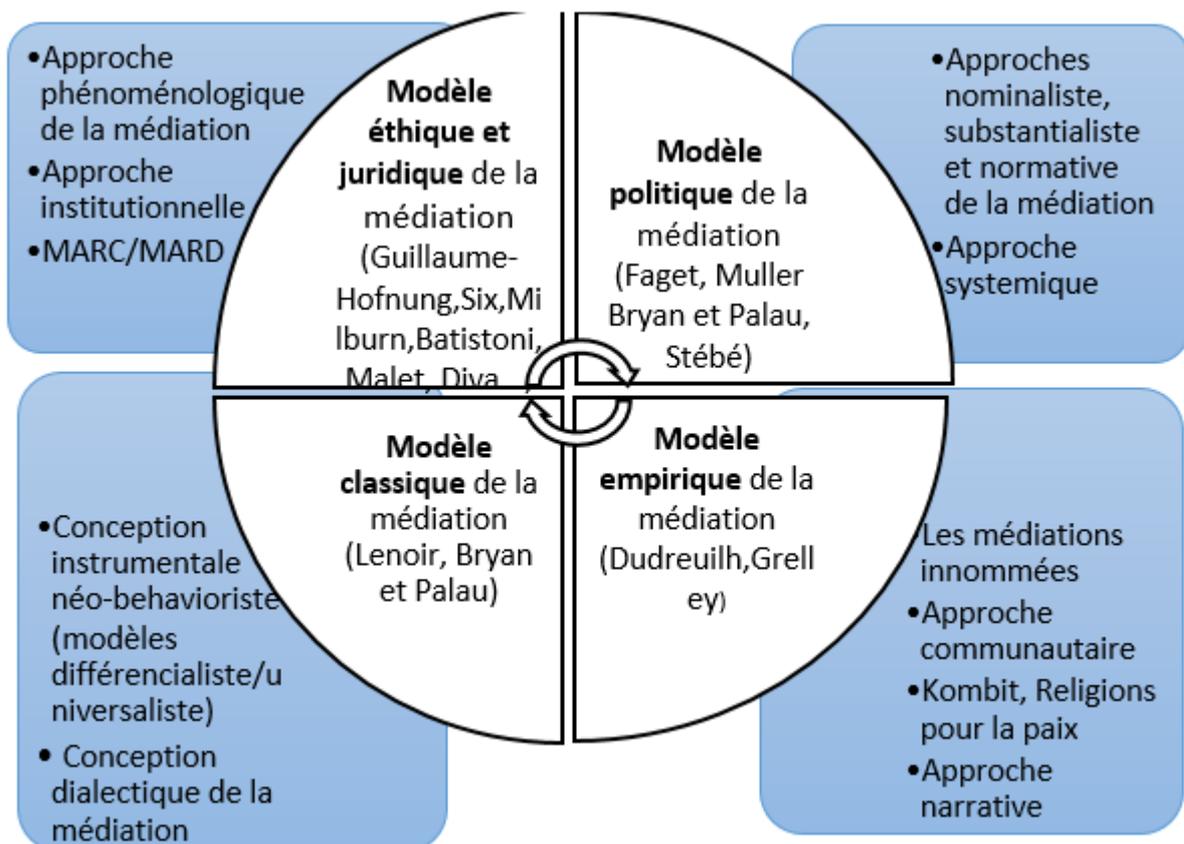


Figure 3.2 : J. Chéry (2020), Modélisation des approches de médiation

### ***III.10.1 Concepts émergents de notre recherche sur la médiation***

Deux principaux concepts émergent à partir de ces réflexions que nous voulons préciser : l'empêchement social /d'apprendre, la médiation éducative et sociale.

#### **Empêchement social/Empêchement d'apprendre (Chéry, 2018)**

Terme utilisé dans le cadre de cette recherche pour caractériser les obstacles survenus dans le processus de la relation sociale ou la relation d'apprendre. L'empêchement ne doit pas être perçu comme une anomalie, ni comme une impossibilité d'agir c'est-à-dire comme une fatalité mais plutôt comme une recherche visant à faire naître de nouvelles lectures d'une situation et la prise de conscience des limitations des moyens traditionnels d'intervention en vue de reconsidérer notre approche de la réalité. La réalité sociale étant dynamique et complexe, l'action des sujets à travers la communication autour de l'objet d'empêchement demeure incontournable pour générer des idées novatrices et accroître le potentiel humain.

#### **La Médiation éducative et sociale**

Elle contribue dans ce cas à renforcer la capacité des individus à travers les institutions de manière à dénouer les conflits, à créer du lien social donc à faire société. Réfléchir sur les institutions sociales est avant tout une réflexion sur les pratiques.

A cet égard, les approches critiques permettent d'approfondir l'analyse des institutions. Les pratiques sont un ensemble d'artefacts et de codification propre au domaine et à la communauté qui l'entretient. Les pratiques dans ce contexte sont des outils, des histoires, des styles, un langage, des documents, des cadres de travail, des expériences et des anecdotes qui permettent de répondre aux problèmes récurrents des membres d'une communauté (Wenger et al., 2002 : 29). Les pratiques relèvent autant de l'explicite que de l'implicite (hypothèses, connaissances, relations) (Geynet, 2003 : 18).

### ***III.10.2 Médiation et conflit***

La médiation se définit comme l'action de mettre en relation, par un tiers appelé « médiateur » deux personnes physiques ou morales, appelées « médiées », sur la base de règles et de moyens librement acceptées par elles, en vue soit de la prévention d'un

différend ou de sa résolution, soit de l'établissement ou du rétablissement d'une relation sociale. ***Elle est dite nommée quand les protagonistes se désignent eux-mêmes comme médiateurs et médiés, et innommée quand elle s'opère sans être désignée comme telle, ou même désignée autrement***<sup>77</sup>. C'est un processus de communication éthique qui réunit aux moins trois personnes : un médiateur, celui qui conduit la médiation, les médiés ou médieurs qui ont demandé la médiation. Elle favorise le dialogue, l'échange dans le respect de l'autre en vue de la résolution du conflit. La médiation étant la facilitation par une tierce personne d'un processus de négociation entre différentes parties en conflit par la proposition d'une solution, le médiateur ne se donne pas l'obligation d'avoir un résultat. Il amène les personnes ou groupes de personnes en conflit à déclencher un dialogue favorable à la résolution du conflit. Le médiateur offre ses savoirs, ses savoir-faire et son savoir être pour favoriser le dialogue. La médiation peut être utilisée dans plusieurs types de conflits. Dans nos sociétés fortement hiérarchisées et liées il y a des facteurs et des comportements que nous pouvons exploiter pour résoudre nos conflits. C'est ce que nous appelons les piliers ou ce sur quoi nous pouvons nous appuyer dans la prévention et la gestion des conflits. Ce sont entre autres : La volonté de résoudre les conflits et de faire des compromis, les liens sociaux, l'existence de structures de gestion des conflits (Insister au moment de la mise en place sur l'analyse critique de telles structures : qui doit faire partie ? pourquoi ?), l'existence d'instance de régulation de l'exploitation des espaces dévolus à telle ou telle activité (Insister sur l'analyse critique de telles structures ; qui doit faire partie, pourquoi), la tolérance, l'entente, le respect mutuel, la valorisation des rôles traditionnels. La psychologie, la sociologie et l'anthropologie offrent un cadre suffisamment élargi pour appréhender la notion de conflit. Que ce soit Marx, Freud ou Différents termes sont utilisés dans le discours social pour exprimer cette situation problématique mécontentement, désaccord, antagonisme, désaccord, différend, controverse, litige, dispute, discorde, querelle, altercation, affrontement, tension...

Le conflit peut être défini comme suit : Situation qui oppose deux personnes ou deux entités, Une personne et une entité, Plusieurs personnes et une entité. Etc... Un conflit est donc une situation problématique. Le conflit traduit un empêchement.

---

<sup>77</sup> Briant et Palau, 1999 : 11

**Objet et nature du conflit :** L'objet et la nature des conflits méritent d'être précisés. En parlant de conflit, s'agit-il de désaccord, de différend, de controverse, de litige, de dispute, de discorde, de querelle, d'altercation, etc. Les auteurs qui se sont penchés sur l'objet des conflits relèvent : les conflits besoin, les conflits de territoire, les conflits d'intérêt, les conflits d'identité, les conflits les conflits de culture, les conflits de pouvoir, et les conflits de savoir... — ou sur leur nature— conflit interpersonnel, groupal, organisationnel, intra-personnel, institutionnel... Dudreuilh (2019) dans un article intitulé De la résolution de différends à la médiation de conflits nous propose une classification des différents types de conflits selon leur nature. Ses critères de classement se rapprochent de la grille d'Ardoino cité et nous paraissent structurant dans la mesure où cela prend en compte différentes échelles pour appréhender le conflit.

<b>Interpersonnel</b>	Affects, vision de la nature, capacités relationnelles, émotivité, degré d'assertivité, projection sur l'autre
<b>Groupal</b>	Place de l'individu dans le groupe, rôle assigné, relations dans le collectif, alliances, bouc émissaire, sentiment d'appartenance, syndrome de l'élément désigné (système)
<b>Organisationnel</b>	Fonctions des protagonistes, historique de la fonction, organisation du travail, gestion de l'écart entre prescription et réel de l'activité (marge de manœuvre réel). Contradictions de prescriptions.
<b>Intra-personnel</b>	Vision de soi, rapport au monde, frustration par rapport aux besoins fondamentaux, conflits internes, rapport à l'autorité, à la norme, à l'autonomie...
<b>Institutionnel</b>	Tensions dans les valeurs qui traversent l'institution et sa mission, changements en cours, déplacement des missions et des enjeux de l'institution (affichées et vécu)

Tableau 3.3 : Classement des conflits selon leur nature

On peut énumérer plusieurs causes du conflit : les conflits de besoins pratiques, les conflits d'intérêt, les conflits de valeurs. *Les conflits de besoins pratiques* qui se déroulent autour d'objets précis. Ils sont plus simples à gérer car l'objet est souvent plus vite identifié et si le besoin est satisfait le conflit est résolu. On dit très souvent que « le bébé pleure à cause du sein et se tait s'il a satisfaction ». *Les conflits d'intérêt* qui sont relatifs aux questions de pouvoirs, de sentiments, d'appartenance. Leur gestion nécessite une analyse plus approfondie. (Recherche de poste de maire, concurrence autour d'une femme, d'une parcelle de culture etc.). *Les conflits de valeurs* se passent autour des systèmes de croyances, d'identité. Ils sont les plus profonds car liés à l'être lui-même et peuvent devenir

rapidement sanglants et de ce fait doivent être étudiés en tenant compte de la complexité et de la spécificité de chaque situation et sont plus difficile à gérer que les deux premiers. Ces catégories de causes ont une interrelation entre elles et peuvent évoluées l'une vers l'autre si le conflit venait à perdurer dans le temps. Ainsi un conflit de besoins peut évoluer en conflit d'intérêt et voire de valeurs. Mais seuls les conflits de besoins pratiques et d'intérêts évoluent réciproquement l'un vers l'autre. En général quand un conflit se développe en conflits de valeur, il ne régresse pas vers les deux premiers.

Ardoino (1965)<sup>78</sup> nous présente une grille d'analyse qui systématise à bien des égards ce qui vient d'être développée plus haut et qui nous permettra d'avancer dans nos recherches sur la médiation. Celle-ci est transposable à l'analyse sociale du conflit au sein des organisations et plus globalement de toute réalité sociale. Selon lui, il faut distinguer et prendre simultanément en considération différents niveaux d'analyse des faits sociaux si l'on ne veut pas biaiser notre compréhension de la réalité étudiée. Les cinq niveaux d'analyse sont les suivants : le niveau individuel, le niveau relationnel, le niveau groupal, le niveau institutionnel et le niveau organisationnel. D'autres recherches ajoutent un sixième niveau : le niveau historique qu'on retrouve notamment chez Touraine. L'historicité est la capacité d'une société à agir sur elle-même et à se transformer c'est-à-dire à déterminer les orientations de cette transformation.

Niveau	Explication du conflit	Intervention
<b>Individuel</b>	Personnalité individuelle	Approche individuelle
<b>Relationnel</b>	Interaction duelle	Technique relationnelle
<b>Groupal</b>	Dynamique de groupe	Auprès du leader Technique relationnelle transposée au groupe
<b>Organisationnel</b>	Règles de fonctionnement environnement matériel	Fonctionnement organisationnel
<b>Institutionnel</b>	Valeurs, Normes et croyances sociales	Réflexion à propos des valeurs

Tableau 3.4 : Les cinq niveaux d'analyse des faits sociaux suivant la grille d'Ardoino<sup>79</sup>.

### ***III.10.3 La médiation comme objet d'éducation, de formation et de recherche en Haïti: Perspectives d'intervention formatives***

*Les besoins en médiation sont énormes. La médiation est partout pourtant la formation à la médiation est nulle part ou presque, tel est le constat de Guillaume-*

<sup>78</sup> Propos actuels sur l'éducation, contribution à l'éducation des adultes

<sup>79</sup> [http://www.mediateurs-amis.be/uploads/Grille\\_Ardouano\\_Notes\\_Fusion.pdf](http://www.mediateurs-amis.be/uploads/Grille_Ardouano_Notes_Fusion.pdf).

Hofnung<sup>80</sup>. S'interroger sur la formation du médiateur fait référence d'une part à la qualité de la médiation offerte et, d'autre part aux résultats (effets) attendus. A ce titre, un ensemble de travaux ont été réalisés pour évaluer les effets de la médiation<sup>81</sup>. Tout d'abord, comment définir la formation ? En dépit des différents sens qui lui sont attribués, la formation reste un processus éducatif dont les effets débordent les situations de formation. L'effet de formation est presque toujours transformateur pour le formé ; le rapport du sujet avec lui-même est modifié selon Wemaëre<sup>82</sup>. En d'autres termes, le sujet qui apprend se dote de sa propre forme (*formare* du latin → donner une forme, se donner une forme). La formation pour poursuivre la définition de Wemaëre (2007) précédemment cité est liée à l'engagement, la recherche de sens, le travail sur les émotions, la motivation et notamment sur l'identité personnelle<sup>83</sup> des formés. Sous sa dimension sociale, la formation est appréhendée comme action ou dispositif qui doit composer avec les contraintes du marché du travail, des changements structurels et les incertitudes du moment. Cela ne se développe pas sans heurts avec cet acharnement pour la reconnaissance de l'expérience comme étant constitutive des apprentissages. Un ensemble d'enjeux en termes de pouvoir et des avantages financiers risquent de faire obstacle à la réflexion sur l'importance de la formation. Il y a une nuance entre ces deux expressions à élucider. Comme l'a si bien précisé Guillaume-Hofnung (2012) former à la médiation marque le passage du singulier au pluriel. Le singulier insiste à la fois sur l'identité singulière de la médiation et sur son unité fondamentale. Le pluriel renvoie à l'atomisation de la médiation par des formations spécialisées et au risque de perte de sens commun. La formation permet de créer de la confiance dans le médiateur. On ne fait pas de la médiation sans le savoir. Autrement dit, il ne suffit pas d'être un professionnel d'un métier lié à la médiation et devenir automatiquement un médiateur. La formation est revendiquée à la fois comme une obligation mais comme un droit. Les médiateurs dépourvus de formation vivent mal cette expérience et sont confrontés à des difficultés techniques et pratiques dans l'exercice de leurs activités. La perte d'estime de soi est ressentie comme un mépris du métier de médiateur vu qu'ils n'ont pas cette reconnaissance sociale. Certains dispositifs de

---

<sup>80</sup> Article sur la *nécessité de former des médiateurs* en 2012

<sup>81</sup> Rapport d'évaluation sur l'utilité de la médiation sociale en 2007 en France

<sup>82</sup> Wemaëre (2007) *Les 100 mots de la formation*.

<sup>83</sup> Plusieurs travaux comme ceux de Kadourri, de Barbier ou Wittorski ont travaillé ces concepts de manière approfondie.

formations courtes qui délivrent un certificat après 20 à 45 heures se révèlent insuffisants pour former efficacement des médiateurs. La médiation doit embrasser ce qu'il y a de spécifique et de particulier qui n'est pas une branche du travail social, de la thérapie du droit ou du *counseling* comme nous l'avons précisé plus haut dans ce travail<sup>84</sup>. Nous nous inscrivons dans une démarche d'institutionnalisation ou de formalisation des pratiques de médiation en Haïti<sup>85</sup>. Cela renvoie à l'institution portant ce projet certes mais surtout à la l'individu-sujet impliqué dans sa formation. Pour mieux situer notre réflexion, nous nous référons aux travaux de Wittorski sur la professionnalisation. La professionnalisation étant relevée d'une intention sociale, elle combine plusieurs logiques et renvoie à des enjeux sociaux, institutionnels donc à des jeux d'acteurs (société, individus, groupes professionnels ou organisations). L'auteur pour sa part s'interroge sur la professionnalisation au sein des milieux de la formation en tenant compte du *caractère professionnalisant de l'offre de formation* avec les exigences du marché du travail en matière d'efficacité. Pour lui, il ne s'agit pas seulement de former des professionnels qualifiés pour un secteur définitif mais surtout *d'améliorer la place et la légitimité des pratiques de formation*. Plusieurs questions pourraient être soulevées : A quel besoin répond cette formation ? Quelle est la demande ? A quel public cette formation sera-t-elle adressée ? Pourquoi s'engager dans une formation après plusieurs années d'expérience? La professionnalisation *constitue alors un enjeu identitaire fort pour les milieux de la formation* (Kaddouri ; Wittorski, 2008 : 13) et notamment pour les sujets qui s'y engagent. L'intention de professionnalisation s'insère ainsi dans un jeu de régulations sociales et s'inscrit donc dans un projet personnel et professionnel. Wittorski (op. cit.) en interrogeant les buts poursuivis par les formés qui s'engagent en formation évoque trois sens différents du concept de professionnalisation allant de la constitution d'un groupe social autonome, à l'accompagnement de la flexibilité du travail et au processus de fabrication d'un professionnel.

**1) Constitution d'un groupe social autonome** (« professionnalisation-profession »)→

*Je me forme pour devenir un professionnel, acquérir un métier, faire partie d'un groupe professionnel.*

---

<sup>84</sup> Voir la section II.5 Formes et types de médiations plus haut.

<sup>85</sup> Voir notre article Médiation sociale, recherche et formation en milieu Universitario: Dune démarche de formation à la formalisation des pratiques de médiation en Haïti. In Larrieux et Béziat (Dir.) 2020. *La médiation en Haïti. Contextes et pratiques pluriels*.

**2) Accompagnement de la flexibilité du travail** (« professionnalisation-efficacité du travail») → *Je me forme pour être un spécialiste et être mieux adapté aux exigences du marché du travail.*

**3) Processus de « fabrication » d'un professionnel par la formation** (« professionnalisation-formation ») → *Je me forme pour acquérir des capacités me permettant de développer de nouvelles compétences.*

Les deux derniers sens s'inscrivent dans un contexte social particulier marqué par des évolutions convergentes du travail et de la formation qui introduisent une nouvelle conception du professionnel (autonome, responsable, adaptable...).

L'activité de formation s'inscrit au sein de 3 espaces : Le monde des systèmes, le monde vécu et le monde subjectif.

- a) Le monde des systèmes (Systèmes éducatifs) se réfère à l'agir téléologique et stratégique. Il s'agit de définir les finalités, les buts ou les objectifs poursuivis par cette formation.
- b) Le monde vécu désigne un autre type d'agir régulé par les normes (principes, règles, lois) imposé par l'institution, l'école. Cela prend en compte au contexte dans lequel se déroule cette formation.
- c) Le monde subjectif (Interactions) est lié à l'agir dramaturgique. C'est le monde des symboles. Le monde subjectif est de différents types : social, affectif, relationnel.

Il existe une tension dialectique entre les composantes du rapport savoir-apprenant ou savoir-formé. Il faut prendre en compte différentes composantes :

- a) Les sujets apprenants (individus, formateurs, enseignants, élèves)
- b) Les processus (enseignement-apprentissage, méthodes, stratégies)
- c) Les contextes (espace-classe, socio-éducatifs et culturels)

#### **III.10.4 Problématisation**

Comme nous l'avons développé au début de cette étude, les situations auxquelles les institutions éducatives et sociales sont exposées de plus en plus imprévisibles. Les méthodes jadis utilisées pour approcher les conflits deviennent désuètes et mettent en péril le fonctionnement des institutions sociales : l'Etat, l'école, l'université pour ne citer que celles-là. Le malaise que cela provoque se traduit par des situations de violence, de

méfiance au sein de la population et de déni de la part des autorités. La plupart des études citées dans cette recherche et bien d'autres dressent un constat alarmant face à cette dégénérescence sociale et la perte de liens sociaux qui affaiblit l'image du pays à l'extérieur. L'Etat haïtien considéré comme un « état prédateur », « un état faible » (Corten, 2011), instable se trouve incapable de sortir le pays de son marasme économique et du climat de violence et de tensions qui la caractérise depuis plusieurs décennies. Les catastrophes naturelles et les bouleversements politiques et sociaux des dernières décennies ont contribué à cette descente infernale. En dépit de sa richesse culturelle, de la force de travail d'une population jeunes et des milliers de professionnels qualifiées et compétents, ces derniers se voient émigré vers de nouvelles terres d'accueil qui leur offre de meilleures conditions de vie et de travail au détriment de la terre natale. Face aux différentes situations imprévisibles, apporter des solutions nouvelles mais aussi complexes représente un véritable défi pour les acteurs. En ce sens, la médiation renvoie à une éthique de l'action humaine et institutionnelle et interroge la posture des acteurs et des décideurs adoptés dans les rapports entre individus eux-mêmes, entre individus et institutions. Les questions migratoires, de protection sociale et de gestion de la précarité dans les quartiers difficiles à Port-au-Prince et dans les villes de provinces et notamment des crises sociopolitiques récurrentes interpellent les acteurs sociaux sur la nécessité de former des médiateurs pour mieux adresser ces problèmes. Instabilité politique, corruption institutionnalisée, précarité des conditions de vie, climat de violence et incivilités, dégradation de l'environnement, exode massif des haïtiens vers l'étranger... sont parmi les facteurs les plus criants qui affectent l'ordre social (CDD Haïti 2017-2021) et qui pourraient être traduit en termes d'empêchement social. De cet « empêchement social » résulte un « empêchement de s'entendre et de comprendre » ou mieux d'un « empêchement d'agir » qui fait appel à une médiation par la formation de cadres porteurs de projets pouvant impulser des changements, éveiller et réveiller la conscience des différents acteurs engagés dans la cause haïtienne (Chéry, 2020). La médiation par la formation renvoie tant au travail de création et de re-création de liens sociaux dans un processus de démocratisation participative, d'engagement citoyen en vue d'agir sur le devenir des sociétés (Malet, 2012 ; Beillerot, 2004). Mobilisée dans divers champs disciplinaires (droit, travail social, éducation...), la médiation croise plusieurs logiques d'action (instrumentale, communicationnelle) et revêt une double dimension à la fois éducative et transformative (Bonafé-Schmidt, 2012). En Haïti,

la médiation suivant notre constat serait en train de devenir un nouveau métier et se situerait dans le champ de la formation et de l'intervention éducative et sociale. Elle tend à être professionnalisée dans la plupart des domaines. Des colloques, séminaires et ateliers ont facilité la mise en débat autour de cette question. Certaines questions sont encore en suspens notamment les lois régissant ce champ professionnel et le statut du médiateur en Haïti. Entre temps, les acteurs éducatifs et sociaux sont amenés à re-penser leurs pratiques professionnelles au regard des besoins exprimés par la société, par des individus eux-mêmes et par les organisations publiques et privées en fonction de l'évolution du travail et de la formation, à travers la mise en place de programmes et de dispositifs de formation plus pertinents. Plusieurs types d'enjeux sont à prendre en compte pour une meilleure compréhension de cet objet et pour la mise en place de politique de médiation dans le contexte de la formation. La médiation peut être pensée à la fois comme : Des processus externes vers l'individu (médiation, accompagnement)<sup>86</sup>, des processus internes propres à l'individu (médiation intrapersonnelle), des processus d'externalisation de l'individu vers l'environnement, soit comme une dynamique de régulations sociales et subjectives (Médiation sociale). La médiation est envisagée comme un cadre de compréhension des situations potentielles de conflits à travers la mise en place de programmes de formation de haut niveau pouvant renforcer les capacités des acteurs sociaux mais aussi comme un moyen de développer des outils pouvant influencer la mise en place des politiques sociales suivant une démarche préventive des conflits. Les travaux de Faget (2005) reprenant ceux de Muller (1994) et de Brian et Palau (1999) ou de Guillaume-Hofnung (2007, 2012) nous orientent vers une approche politique de la médiation institutionnelle. Parmi les modèles théoriques se superposent trois approches qui pourraient nous aider à construire notre modèle de médiation institutionnelle : une approche nominaliste, une approche substantialiste et une approche normative. Si pour Brian et Palau (op. cit). le conflit est inhérent à la nature humaine et caractérise l'évolution de toutes les sociétés mais à travers les médiations s'offrent la possibilité de rétablir la confiance et re-donner sens à l'activité humaine. Cela renvoie à une nouvelle pédagogie de l'humain dans sa dimension éthique, universelle du rapport à soi (dimension intrapersonnelle), à autrui (dimension interpersonnelle, intragroupe), aux normes et à la loi (dimension institutionnelle), à la

---

<sup>86</sup> J. Chéry, In Larrieux et Béziat (2020), *La médiation en Haïti, Contextes et pratiques plurielles*, p 33

culture. La résolution du conflit met en jeu des valeurs, des attitudes, des relations, des sphères de pouvoir et fait appel aux « soft skills », des compétences douces. La médiation est essentiellement un métier de la relation qui nécessite des qualités spécifiques, un certain engagement, un sens de la justice et du bien commun. N'est pas médiateur car pour être médiateur, il faut être accepté par les parties bénéficiaires de son intervention. Être médiateur cela s'apprend aussi. La médiation peut s'exercer à un niveau d'ordre stratégique sur le plan national ou international tout comme on peut en recourir pour les conflits de voisinage ou entre passager de transport en commun. A quand médiation qui, autrefois, était une simple pratique traditionnelle pourra-t-elle devenir une profession reconnue et valorisée qui tend à s'imposer dans les sphères de la vie familiale, culturelle, religieuse, politique, internationale que dans les secteurs public et privé (Briant et Palau, 1999 ; Guillaume-Hofnung, 2005) ? Ce sont surtout les travaux de Wittorski (2008) sur l'analyse des pratiques professionnelles dans le champ de la formation et de celui du travail, de Béziat (2020) sur la médiation comme mode d'intervention instrumenté et de Larrieux (2020) sur la communication comme politique publique qui nous ont permis de constituer notre cadre d'analyse pour élaborer notre conception de l'institutionnalisation des pratiques de formation en médiation. Il s'agit de formaliser les pratiques dans le cadre de formations professionnalisantes de manière à permettre une reconnaissance du métier de médiateur. Ceci introduit une rupture par rapport aux théories de la sociologie institutionnelle qui mettent davantage l'accent sur la dimension instituante de l'activité de formation et notamment ce qui se passe au sein du groupe de formation. Ces pistes de réflexion bien qu'intéressantes sur le plan de l'analyse des pratiques et de l'implication personnelle ont été abandonnées pour la plupart en cours de route à cause des limites de la psychanalyse au profit des travaux plus spécifiques aux champs des politiques d'éducation et de formation (Zanten, 2004) qui nous ont permis de mieux orienter notre problématique, d'appréhender de nouveaux enjeux et de reconsidérer nos hypothèses. Toutefois, la grille d'Ardoino nous a paru très structurante pour catégoriser les différents niveaux de conflits. C'est dans ce cadre qu'est pensée la médiation dans ce travail en tant que métier nouveau.

### ***III.10.5 Pertinence de la recherche***

La recherche s'avère pertinente à un triple point de vue : social, académique et scientifique. Les institutions d'éducation et de formation à travers les activités

d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité contribuent au développement social, culturel, politique et économique du pays. En préparant un ensemble de femmes et d'hommes compétents et qualifiés capables de réfléchir sur la problématique sociale et d'orienter leurs actions dans le sens des intérêts de la collectivité, elles assurent la pérennité des institutions. Toutefois, les universités et institutions d'enseignement supérieur doivent satisfaire un ensemble d'exigences pour garantir une certaine efficacité tant interne qu'externe et être efficaces. Les programmes de formation en particulier doivent être articulés avec l'évolution sociétale/sociale et adaptés au besoin du marché afin de répondre à la demande sociale. En d'autres termes, il s'agit d'outiller les cadres appelés à gérer les institutions publiques et privées, à anticiper les situations qui se présentent à eux et à composer avec différents publics. Telle est la pertinence sociale de cette recherche.

***Pertinence sociale :*** La médiation est perçue comme une pratique sociale qui influence le discours des acteurs et les engage dans une démarche de réforme institutionnelle. Elle apparaît à la fois comme une praxis sociale et d'outils d'intervention sociale qui pourrait servir d'orientation pour les politiques sociales en prônant le vivre-ensemble et agir sur les mentalités des groupes impliqués dans les actes de violence et de destruction de l'ordre social.

***Pertinence académique :*** Réaliser un travail de recherche scientifique de haut niveau (3<sup>e</sup> cycle) en vue de l'obtention du grade de docteur en sciences de l'éducation. Ceci nous facilitera une certaine reconnaissance dans ce secteur et mieux nous positionner dans le cadre de nos interventions pédagogiques d'une part, la valorisation et la vulgarisation des résultats de nos recherches tant au niveau de l'espace universitaire local et international d'autre part.

***Pertinence scientifique :*** Apporter notre modeste contribution à la création de nouveaux savoirs théoriques et pratiques en ayant réfléchi sur un objet d'étude et produire un certain nombre d'outils conceptuels et méthodologiques qui permettraient de mieux orienter l'action éducative et sociale. En ce qui nous concerne, il s'agit de réfléchir sur les pratiques de médiation éducative et sociale susceptibles d'être d'institutionnalisée au niveau de l'enseignement supérieur en Haïti.

## **Objectifs de la recherche**

Cette recherche poursuit plusieurs objectifs qui sont ainsi déclinés :

- 1) Saisir le concept de médiations en termes d'enjeux professionnels, de politiques publiques, de recherche et de formation en médiations.
- 2) Analyser le processus et les pratiques de médiation institutionnelle à partir de moments historiques et culturels du développement de la médiation en Occident et ailleurs
- 3) Conduire des réflexions sur la médiation dans conception et la mise en œuvre de politiques publiques d'éducation et de formation ou de développement des filières de formation en replaçant la question dans des stratégies de formation en sciences de l'éducation.
- 4) Réfléchir sur les différents enjeux liés à l'institutionnalisation des pratiques de médiation éducative et sociale dans différents secteurs notamment l'éducation, la santé, la police et la justice et le travail social.

## **Questions de recherche**

Comment les acteurs s'approprient-ils la médiation comme pratiques et objet d'éducation et de formation dans une démarche de renforcement des capacités des acteurs dans la mise en œuvre des politiques publiques permettant d'anticiper les conflits sur les situations potentiellement chargées et les différentes formes de violences qui peuvent surgir au sein des institutions ?

## **Hypothèse de recherche**

La médiation est appréhendée comme objet d'éducation et la formation pouvant influencer les politiques publiques de manière à renforcer les capacités des acteurs dans la mise en œuvre de projets territoriaux en termes de réponses aux besoins de la population ce qui permettra d'anticiper des situations de conflits potentiellement chargées de violences qui peuvent surgir au sein des institutions et ainsi contribuer à la transformation sociale.

## CHAPITRE IV

### MEDIATION INSTITUTIONNELLE ET POLITIQUES PUBLIQUES EN HAÏTI

La médiation en tant que pratique institutionnelle se révèle de plus en plus indispensable pour la gouvernance des sociétés à l'ère de la postmodernité. Dans le cas haïtien, cette pratique existe de manière spontanée et n'est pas suffisamment prise en compte dans le contexte institutionnel. Il existe peu de travaux réalisés en Haïti à ce sujet à part l'ouvrage dirigé par Jean Elie Larrieux et Jacques Béziat (2020). Des contributions plus spécifiques sur la médiation institutionnelle ont déjà été abordées dans les précédents chapitres. Elles ont situé la médiation dans le champ du politique. Pour analyser les politiques publiques, les chercheurs recourent en général aux travaux réalisés en histoire, en sociologie et en politiques de l'éducation et ensuite quelques rapports, plans qui concernent principalement le champ de l'éducation et de la formation. Lesquels permettent de comprendre l'orientation donnée par l'Etat à travers ses programmes en tant qu'organe régulateur de la société. Le titre du chapitre est assez révélateur et tente d'articuler deux concepts inscrits dans deux champs assez vastes que nous allons essayer de concilier pour les besoins de cette étude.

Les pratiques de médiation institutionnelle les plus évoluées sont à rechercher dans les modes alternatifs de résolution de conflit au niveau du droit. La médiation institutionnelle est définie par rapport aux méthodes alternatives de résolution de conflits de la manière suivante :

*La médiation institutionnelle est un processus structuré par lequel des individus tentent, en dehors de leur activité professionnelle, de résoudre, de manière volontaire et librement acceptée, un différend à caractère individuel les opposant à des professionnels, administrations, entreprises, institutions ou collectivités en parvenant à un accord amiable avec l'aide du médiateur.*

Avec la multiplication des commissions de médiations aux différentes sphères de la société civile et du pouvoir politique et économique, le besoin se fait sentir de plus en plus notamment au niveau de l'éducation, de l'office de la protection du citoyen (OPC) de la police, de la justice, de la religion etc... Dans un souci d'identifier et d'analyser des pratiques de médiations existantes à des niveaux variés au sein de la société haïtienne et d'une compréhension des politiques publiques censées les mettre en œuvre pour une

meilleure gestion de l'action sociale, nous passerons en revue ces structures de médiations afin d'en tirer des implications pour mieux étayer notre contribution dans le cadre de cette thèse. La démarche qui a été adoptée dans cette partie se veut narrative, historique. Il s'agit de mettre en récit, cette histoire qui se fait et qui se défait, de définir une posture ancrée dans la réalité sociale haïtienne de manière à jeter des éclairages autour en vue de dégager des éléments d'analyse. Voilà pourquoi nous allons réinterroger cette réalité afin de pouvoir questionner le fondement d'une médiation institutionnelle en Haïti. Plusieurs thématiques seront abordés dans ce chapitre : la crise haïtienne à l'ère contemporaine, les institutions et les instances de médiation en Haïti, la médiation en tant que mode de régulation sociale et de résolution de conflit, en tant qu'objet politique et comment parvenir d'un Etat répressif à un Etat médiateur. Après apporté quelques précisions terminologiques de la médiation, les différents sens qui lui ont été attribués au cours de l'histoire de différentes sociétés. Ces analyses nous ont permis de comprendre que la médiation revêt des significations variées en fonction des époques et des cultures. Nous nous sommes efforcés de faire le lien entre le contexte haïtien en termes de besoin de médiation et des différents champs d'activités professionnelles qui ont recours aux pratiques de médiation. Nous avons ramené la médiation à deux champs complémentaires : la médiation éducative et la médiation sociale. Notre but n'est pas de le traiter conjointement mais de montrer les différentes implications ainsi que les enjeux dans le champ de l'éducation et de la formation.

A présent nous débuterons ce chapitre par un état des lieux de la question haïtienne sous différents angles (géographique, écologique, socioéconomique, sociodémographique, politique, éducatif) et en faire un questionnement d'acteur sur les causes du conflit en Haïti.

#### **IV.1 Médiation institutionnelle en Haïti : de la quête de sens à la transformation sociale**

Vous et moi avons le privilège de naître, de grandir ou de vieillir dans une société dans laquelle le développement économique, technologique, social scientifique est à un stade très avancé. Les progrès en matière de technologie que ce soient dans le domaine de la communication, de la santé, de la finance ou de la navigation spatiale sont remarquables et nous promettent dans une certaine mesure un brillant avenir. La globalisation du marché, la mondialisation du savoir sont des indicateurs assez révélateurs de cette évolution. Cependant, nous vivons à proprement parler bien de graves crises au cours de notre histoire

avec les situations de violence effrénée et récurrentes dues en grande partie à l'instabilité politique comme c'est le cas d'ailleurs en Haïti. Ceci entraîne les inégalités criantes qui réduisent considérablement notre pouvoir d'agir et font sombrer les familles dans la détresse sociale (Bédard, 2002). A la fin de la pandémie du Covid-19 qui a bouleversé l'humanité sont venues les guerres. En Haïti, c'est l'intensification du grand banditisme qui terrorise la population depuis plusieurs ces dernières années qui limite les déplacements des citoyens sous le regard impuissant des autorités policières et légales. Les institutions éducatives et sociales notamment l'université en paient le prix fort. Certains étudiants abandonnent d'autres se montrent résilients malgré les risques. Le personnel académique et administratif n'est pas exempt de la situation d'insécurité. Quel est le regard de l'université sur cette réalité inquiétante qui menace de détruire l'ordre social ?

#### ***IV.1.1 L'utopie du changement social en Haïti : La faillite de l'Etat de droit***

Ces éléments de contexte peuvent servir de créneau pour la compréhension de la réalité sociohistorique d'Haïti d'une part et orienter ceux qui se proposent d'agir sur une situation en déliquescence. L'Haïtien qui, parfois cherche à sublimer sa situation en évoquant les exploits mythiques de ses ancêtres est à la fois meurtri au plus profond de son être, rétrogradé par culture et pessimiste dans ses points de vue. L'enchevêtrement des structures vétustes d'une société colonialiste, ségrégationniste et inégalitaire crée un certain amalgame au sein d'une population divisée en tribus et en clans fermée à tout espace de dialogue, de culture commune pour l'édification d'un Etat normalement constitué. Les contradictions sociales entre les classes blanches, affranchies et esclaves et aujourd'hui, la question Syro-Libanaise face aux nègres d'Afrique en sont des preuves. Le débat sur la véritable égalité et la jouissance des privilèges censés accordés à tout citoyen libre et appartenant à une nation revient sans cesse est loin d'être clos. L'Etat providence est substitué par un Etat prédateur, répressif insensible aux maux de la population en détresse. Naud a traduit de manière juste cette perception de l'Etat et le déni des règles établies par les anti-démocrates.

*« Le refoulement du principe de légalité est la véritable cause de la faillite de l'État. Car il s'accompagne de l'effondrement de la morale publique. D'où la banalisation de l'attitude transgressive vis-à-vis de l'ordre légal énoncée dans la formule « Konstitisyon se papye bayonèt se fè » (La constitution est*

*faites de papier, les baïonnettes sont en fer). C'est l'expression d'une mentalité qui ignore l'État comme ordre symbolique institué par la Constitution, qui comporte une structure cohérente dans laquelle les buts à poursuivre et les moyens à utiliser aussi bien que le rôle et le statut de chaque agent sont prédéfinis. Cette mentalité est positivement corrélée avec une sorte de despotisme aveugle dont le principal effet est de détruire chez l'individu toute capacité de se construire comme sujet rationnel, doté de volonté et de libre arbitre : l'individu des-potique est incapable de s'obliger envers lui-même et envers les autres. Alors, il valorise le succès personnel d'un côté et, de l'autre côté, légitime tous les moyens pour y parvenir. Et le succès total est de devenir maître de l'autre ou, à tout le moins, d'être en mesure d'exploiter sa faiblesse. Cela devient l'idéal le plus élevé des groupes dominants, qui peuvent faire un usage efficace de la violence à leur profit. Il en résulte l'effondrement éthique et moral. Les œuvres littéraires haïtiennes produites entre 1960 et 2000 se font largement l'écho de ce phénomène » (Naud, 2012.<sup>87</sup>*

En conséquence, les troubles politiques dus à la mauvaise gouvernance des dirigeants qui ont succédé continuent d'avoir un impact négatif sur l'économie du pays et entraînent des bouleversements sociaux à différents points du territoire et déchirent le tissu social et favorisent davantage d'exclusion et font des Haïtiens des étrangers sur leur propre territoire sans possibilité de se réunir pour décider dans quelle société ils veulent vivre et voir évoluer leurs enfants. Les politiques publiques renforcent davantage d'inégalités au sein de la population tant urbaine que rurale avec une administration centralisée au niveau de la République de Port-au-Prince. La période de la dictature des Duvalier n'a pas réussi à unir le peuple à travers un régime totalitaire. Au contraire, la plupart des élites provocatrices étaient contraintes de s'exiler vers l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Afrique afin de mieux soumettre la population à ses ordres et maintenir le pouvoir en dehors de toutes clauses constitutionnelles. Ceci entraînera la vengeance et la haine de ceux et de celles qui s'abusaient des facilités (privilèges) que le pouvoir leur offrait pour concrétiser leur vues racistes, xénophobes, creuser le fossé entre élites intellectuelles et la masse des analphabètes. Les *vêpres Jérémienne* (1964) et le massacre des Haïtiens dans les *Batteys* en Dominique en 1936 sous le gouvernement de Trujillo faisant quinze à vingt mille morts chez les Haïtiens sans compter les nombreuses personnes torturées, disparues<sup>88</sup>. La chute du régime des Duvalier a engendré de nombreux massacres portant le nom de "dechoukay" (vandalisme, scènes de pillage). Les multiples protestations et l'escalade de la violence qui

---

<sup>87</sup> Louis Naud Pierre L'acculturation du principe de légalité en Haïti : enjeu et défi In Revue Haiti-perspectives p. 47

<sup>88</sup> [http://www.alterpresse.org/spip.php?article6524#.WC\\_2hdXhDIU](http://www.alterpresse.org/spip.php?article6524#.WC_2hdXhDIU)

s'en suivirent ont occasionné la chute d'Aristide à deux reprises (1996, 2004). Ceci a conduit au déploiement des troupes militaires onusiennes. Celui-ci n'a pas réussi à achever aucun de ses deux mandats. Delide (2014) a fait ce constat dans le cadre de sa thèse.

*« Dans un nouvel ouvrage sous-titré Diabolisation et mal politique (2000), Corten revient sur la question de l'État de façon lancinante, mais en l'articulant désormais à la misère absolue des masses haïtiennes qu'il compare à la déshumanisation et à la désolation des camps de concentration décrits par Hannah Arendt dans Le système totalitaire. Pour Corten, le problème central du pays tourne autour de l'institution /non-institution du politique. Ce qu'il convient de penser dans cette perspective, c'est l'imaginaire de l'État comme imaginaire d'État sorcier, « grand mangeur» qui peu à peu déshumanise les masses. Haïti devient alors paradigmatique du « mal politique » ou encore du « mal radical » au sens de Kant, de telle sorte que sortir de l'emprise du mal est une tâche extrêmement difficile, car c'est depuis l'État lui-même que le crime semble trouver une justification.*

*On trouve dans les deux ouvrages principaux de Gérard Barthélemy, Le pays en dehors et Dans la splendeur d'un après-midi d'histoire, la même quête d'explication du sous-développement d'Haïti à partir d'une réflexion totalement neuve, mais aussi provocatrice sur l'État haïtien. Tout en s'appuyant sur la théorie de Pierre Clastres dans La société contre l'État, G. Barthélemy montre que la paysannerie haïtienne, sur laquelle ont vécu les couches sociales privilégiées des villes et les agents de l'État, a cherché dès les premières années de l'indépendance à échapper au contrôle de l'État. Pour cela, elle a créé un système social propre autorégulé, séparé de l'État ou en marronnage (c'est-à-dire en fuite constante) par rapport à l'État (Delide, pp 9-10)<sup>89</sup>.*

Dans le cadre de ce travail de recherche nous voulons considérer l'influence des contextes sociaux sur les politiques de formation et tenter de trouver des éléments d'explication à la situation crise qui sévit dans le pays depuis ces dernières décennies. En quoi l'éducation et la formation peuvent-elles influencer les pratiques culturelles des haïtiens et transformer la réalité qui les aliène pour arriver à une société plus viable et prospère libérée des carcans de la misère et de l'ignominie dont elle est l'objet ? Les thèmes obsessionnels de l'œuvre de Leslie F. Manigat dont son œuvre constitue un ensemble d'investigations et de processus historiques complexes, qui se sont situés à un certain moment de l'évolution de notre société a relevé onze problèmes vécus<sup>90</sup>.

- 1) la précaire existence d'un Etat-nation du nom d'Haïti,
- 2) le drame de la terre et de la pression du nombre en Haïti,

---

<sup>89</sup> Delide, Projet de thèse, la question noire

- 3) la problématique de l'ethno-nationalisme haïtien,
- 4) l'usage en échantillons de la qualité remarquable des ressources humaines,
- 5) la dichotomie villes-campagnes,
- 6) l'arbitraire permanent des relations de pouvoir,
- 7) la pauvreté persistante dans le contexte d'écart sociaux,
- 8) l'épineuse question de couleur,
- 9) le rythme trop lent de l'instruction des masses populaires,
- 10) le vodou vécu comme le malheur ou le bonheur du peuple haïtien
- 11) la défaite momentanée de l'intelligence et de la morale publique traditionnelle.

Des considérations d'ordre socio-historiques et politiques se retrouvent également dans les recherches effectuées par S. Castor sur l'occupation américaine, de G. Barthélémy qui s'est interrogé sur la Crise de l'état et l'intervention internationale en Haïti (Barthélémy et Giraux 1993). L'un des intellectuels haïtiens comme Claude Souffrant a critiqué la mentalité rétrograde de l'haïtien à se tourner vers le passé à une époque où les pays riches cherchent à anticiper leur futur. Casimir (2009) quant à lui, aborde des thématiques sociales et énigmatiques. Au niveau de l'histoire de l'éducation, les recherches de Trouillot (2003), les travaux de L. A. Joint (2007) ainsi que ceux de P. E. François (2008) ont abondé dans le sens des inégalités du système éducatif haïtien. La recension sur la législation haïtienne en matière d'éducation durant deux siècles (1804-2011) révèlent cette absence de continuité dans les décisions prises par l'Etat. Les réflexions de Casimir (2009) et celles de Barthélémy dans *La République haïtienne. État des lieux et perspectives* (1993) ont sondé les fondements sociohistoriques de la formation de la société haïtienne pour expliquer les facteurs qui bloquent l'évolution de cette société. Si pour Casimir (2008), l'élite politique et intellectuelle n'a fait que renouveler sous de nouvelles formes la structure coloniale. Barthélémy (1990) quant à lui défendra la cause de la société rurale qui maintient des résistances envers la structure de l'Etat. Il couvre dans ses analyses, la période de la chute des Duvalier jusqu'aux années 1990 pour comprendre la crise haïtienne en présentant la République haïtienne à travers son histoire, sa géopolitique, ses relations tourmentées et inégales avec l'ancienne métropole française. Il ressort de tous ces travaux, un sombre bilan d'une société qui, après avoir rompu les chaînes du colonialisme se trouve rongée par un élitisme profitant des dysfonctionnements de la sphère politique et l'écart qui est creusé

entre les citoyens d'une même nation, la séparation entre les élites intellectuelles et économiques et les masses dépourvues de toutes ressources (Casimir 2009, 89). Les différents faits sociaux politiques et économiques qui viennent d'être énoncés ont un impact profond sur le secteur de l'éducation et de la formation. Ils s'enchevêtrent dans les racines historiques de la formation sociale haïtienne. Ces situations de crise institutionnelle qui ont perduré durant plus de deux siècles et de lourdes contraintes pèsent encore aujourd'hui sur le secteur de la vie nationale en Haïti. En général, les historiens font remonter cette décadence à l'indépendance d'Haïti proclamée le premier janvier 1804. Comment la formation a-t-elle été pensée et comment mesurer les écarts entre projet des jeunes et projet de société ? En quoi la médiation a-t-elle ou n'a-t-elle pas été prise en compte notamment dans le rapport formation-emploi ?

#### ***IV.1.2 L'accès à l'emploi, un véritable défi: quelles médiations formation-emploi?***

L'accès à un emploi décent en Haïti représente un véritable défi en Haïti pour la majeure partie de la population. Depuis ces vingt dernières, la question de l'employabilité et de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes notamment sont au centre des débats (Autrepart, 2014, Doré, 2012). 60 % de la population active, selon les dernières estimations de la banque mondiale est touchée par le sous-emploi. Certains recourent au travail informel par contre et ne jouissent d'aucune protection sociale. Ils n'utilisent pas les services d'opérations financières ni ne contribuent aux taxes perçus par l'Etat. Ainsi, ils ne jouissent pas non plus de leurs droits qui sont censés garantis par la constitution en vigueur et par le code du travail à cause d'une absence de structures d'accompagnement de personnes en recherche d'emploi. Quant à ceux qui travaillent, leurs droits ne sont pas non plus protégés faute de médiations pour régler les conflits qui ne nécessitent pas nécessairement une intervention judiciaire. Il n'existe pas non plus de système d'assurance couvrant l'ensemble des travailleurs ni de politique nationale de l'emploi. Les systèmes d'assurance ONA ou OFATMA se limitent à la région métropolitaine et ne couvrent que 2 à 4 % de la population. Le nombre d'emplois protégés étant insignifiant (moins de 5 %). La rémunération mensuelle moyenne est de 1 300 gourdes (plus de \$ 10 US) pour les jeunes et de 6 000 (moins de \$ 50 US) gourdes chez les adultes en 2012. Ceci donne lieu à différents types de conflits dont les conflits entre patrons et employés, les conflits entre employés eux-mêmes et les conflits entre entreprises et usagers. Nous pouvons inférer sans ambages

que les haïtiens vivent dans un contexte de sous-emploi et de grandes disparités en termes d'employabilité tant au niveau de l'administration publique que de l'administration privée. Elles se traduisent par des discriminations touchant des personnes en situation de handicap<sup>91</sup>, une faible employabilité des jeunes (15-24 ans) même diplômés, un faible quota des femmes à des postes de direction, celles-ci sont aussi sur-responsabilisées dans leurs espaces de travail et la durée du congé de maternité n'est pas respectée. Des tensions récurrentes débouchant parfois sur des actes de violence graves paralysent le fonctionnement des institutions tant publiques que privées (grèves, pays locked)<sup>92</sup>. Selon les statistiques de la banque mondiale (2020), la montée du chômage touche particulièrement les jeunes de 15 à 24 ans tant que la moitié de la population a moins de 25 ans. Les efforts déployés dans le sens d'un accompagnement de la population à travers certains programmes et arrêtés n'ont eu que peu d'effets face à la forte croissance démographique et une expansion de la misère au sein des couches les plus défavorisées. Les différents rapports et études qui ont été réalisées après le séisme de 2010 concordent sur cette question. Plusieurs facteurs sont évoqués pour expliquer le phénomène des inégalités face à l'emploi : les différentes crises humanitaires et sociales, le faible niveau d'éducation et de formation et l'absence de politique publique en matière de l'emploi. Le secteur de la formation est peu valorisé et sous-financé tant que la qualité de l'emploi est précaire. D'où viennent les ressources qui permettent à la population de tenir face à une inflation galopante? Les maigres ressources en matière de revenu viennent majoritairement des transferts provenant des USA, de l'Amérique latine et des activités informelles. Les gens de la paysannerie vivent des produits agricoles, de la pêche, du commerce et de l'artisanat. Le sous-emploi a des effets néfastes tant sur la vie publique que sur la vie privée des haïtiens. Le citoyen ne jouissant pas de ses droits vit une tension perpétuelle, un conflit permanent qui est souvent générateur de violences, de grandes violences au sein de l'espace public. Quand une telle situation persiste, celui-ci se voit détruire en lui tout sentiment d'appartenance à une collectivité et devient de moins en moins solidaires. En d'autres termes, l'individu ne pouvant pas répondre à ses besoins voit sa dignité altérée et pense à

---

<sup>91</sup> Un rapport a été présenté par l'OPC en 2020 sur la discrimination de personnes à mobilité réduite dans l'administration publique.

<sup>92</sup> L'expression pays locked (peyi lòk en créole) pour traduire les barricades érigées un peu partout dans le pays et empêcher la circulation en guise de protestations face à la montée des prix du carburant. Ceci s'est répété à différentes occasions au cours de ces 5 dernières années

quitter le pays sinon il est entraîné au fur et à mesure dans une invisibilité humaine et sociale (dénuement, privations, marginalisation, exclusion). Incapable de satisfaire ses besoins primaires, un individu maîtrise mal ses pulsions. Son humanité se détruit et il est gouverné par les forces irrationnelles et destructrices. Ce qui la fait sombrer dans la violence la plus abjecte. Le taux élevé de chômage dans le pays est souvent évoqué comme la cause principale des actes de violence dans le pays et principalement au niveau de la région métropolitaine.

Il existe une véritable désarticulation entre l'emploi et la formation en Haïti qui font appel à certaines médiations. La formation ne contribue pas à l'insertion des formés sur le marché de l'emploi faute de structures adéquates. Le recrutement d'une part se fait sur simple recommandation d'un particulier dans la plupart des institutions et n'est pas ouvert à tous ceux qui sont en recherche d'emploi. Bien souvent, les conditions de travail sont inadéquates et présente de graves risques en raison des infrastructures précaires ou inexistantes (eau, électricité, moyens de transport, état des routes, conditions sécuritaires et sanitaires, internet). D'autres faits expliquent cette désarticulation. Considérons quatre principaux cas : Une grande partie des cadres formés émigrent vers l'extérieur à la recherche de meilleures conditions de vie et de travail ou pour échapper à la situation d'insécurité qui sévit dans le pays. Il en découle une pénurie de cerveaux pour certains postes existants. Un deuxième cas de figure nous renvoie aux formations offertes mais qui restent théoriques puisque les étudiants n'ont pas la possibilité d'effectuer des stages en institution, ce qui aurait favorisé leur insertion professionnelle. La certification ne vaut pas automatiquement la compétence. La compétence est à construire au contact du terrain, dans l'action. Un troisième cas de figure concerne les employés en reconversion professionnelle qui exercent un métier n'ayant aucun rapport avec leur domaine de formation. D'autres travaillent sans formation aucune et d'autres bien étant formés vivent au chômage faute d'emplois disponibles ou accessibles. Avec un taux net de scolarisation estimé à 76%, l'emploi apparaît comme la première priorité aux yeux des Haïtiens, devant le logement et l'éducation selon le Bureau international du travail (BIT). Les rares emplois réguliers en Haïti se trouvent dans le secteur public (écoles, santé et justice) et ne

représentent que 3% de la main-d'œuvre active<sup>93</sup>. Le secteur privé formel n'emploie que 5% de la main d'œuvre tandis que le secteur informel regroupe. Selon une étude menée par le Ministère à la condition féminines et aux droits de la femme (MCFDF), les femmes ne représentent que 32,7% du secteur formel et seulement 7% des postes de direction. Il existe donc une grande disparité d'accès à un emploi décent liée au genre (les femmes sont sous représentées), les jeunes beaucoup moins que les adultes, les personnes issues des milieux ruraux par rapport à celles résidant dans les centres urbains et dépendamment du niveau d'éducation et de formation. Cette disparité perdure sans qu'il y ait de service de médiation ou d'accompagnement à l'emploi. Voilà pourquoi, la plupart d'entre eux sinon tous aspirent à un emploi dans le secteur public qui pourrait leur garantir un revenu plus stable, l'accès à certains services. Autrement, la principale alternative reste l'étranger. Sans une volonté politique réelle de contribuer au bien-être de tous les citoyens en garantissant leur droit d'accès à des métiers dans les différents secteurs de la vie nationale et leur intégration sur le marché du travail, les discours auront peu d'effets qu'il s'agisse de la mise en place de mécanismes institutionnels (lois sur la sécurité sociale, lois sur la médiation, application des lois promulguées et ratifiées, reconnaissance de nouveaux métiers, partenariat public-privé, accès au crédit, protection des droits des travailleurs...) autonomie (matrimoniale, résidentielle et professionnelle) des jeunes.

#### **IV.2 Médiation et culture : la fracture identitaire haïtienne**

Au sein des sociétés, notamment dans les villes naissent souvent un ensemble de contradictions liées au passé historique des individus et des groupes sociaux. Les événements politiques et géopolitiques qui ont caractérisé le déroulement de l'histoire de ces sociétés engendrent souvent des situations de conflits liés à de différents facteurs comme la race, le sexe, la langue, la religion. Ces rapports de force, source de tensions entre groupe dominant et groupe dominé, classes possédantes et classes défavorisées ou démunies prennent différentes formes et fragmentent la population tout en véhiculant des idéologies et des stéréotypes qui sont des freins au développement en devenant des contre-pouvoirs. Ces clivages sociaux ont profondément marqué l'histoire de la société haïtienne

---

<sup>93</sup> C. Zanuso, F. Roubaud, C. Torelli (2014) BIT Programme Pays pour le Travail Décent en Haïti 2015-2020 <https://www.google.com/search?q=acces+a+l%27emploi+en+Haïti&oq=acces+a+l%27emploi+en+Haïti&qs=chrome..69i57j33i22i29i30.11575j0j15&sourceid=chrome&ie=UTF-8>

qui a subi la colonisation occidentale. La nation haïtienne à l'ère contemporaine résulte d'un foisonnement de diverses cultures, de plusieurs tribus, de différents peuples de l'Europe, de l'Afrique, de l'Amérique. Les populations autochtones (les Tainos) ont été décimées par les conquérants Espagnols et Français puis remplacées par des Noirs importés d'Afrique. La colonie de Saint-Domingue de par sa prospérité a également attiré des pirates anglais, des commerçants hollandais. Cela soulève tout un débat sur la question identitaire. Comme l'a si bien souligné ce rapport de l'UNESCO (2010) sur la diversité culturelle, le monde contemporain est marqué par un fort attachement à des identités nationales, religieuses, ethniques, linguistiques, sociales ou culturelles, voire à des identités façonnées par les grandes marques ou les modes de consommation<sup>94</sup>. Les haïtiens seraient de même en quête d'identité culturelle suite aux multiples transactions sociales, sociétales et culturelles qui ont jalonné son histoire. Le créole langue parlée par toute la population est un patois né des dialectes africains et la langue des colons français. Le créole et le français deviendront deux langues officielles bien qu'une faible proportion de la population s'exprime en français. De même, le vaudou en tant que religion traditionnelle prend naissance en réaction à la religion catholique imposée par les blancs. Les Haïtiens issus de l'élite sociale et intellectuelle s'identifient à la culture dominante ou occidentale et ceci constitue une crise du lien social. *Hurbon*<sup>95</sup> traduit cette fracture identitaire en ces termes.

*« ... dans le cas d'Haïti certaines pratiques tendent clairement à mettre en avant une quête d'identité culturelle : la langue comme le créole, en Haïti, parlée par tous, mais n'ayant pas le prestige du français comme langue écrite, le vaudou comme culte populaire d'origine africaine, signifiant une différence claire avec la culture occidentale, sont revendiqués par certains groupes culturels comme les marques distinctives de l'Haïtien. Sans qu'on puisse observer en Haïti une tendance au fondamentalisme ou au fanatisme, l'on doit reconnaître que s'amorce un mouvement vers une revalorisation de tout ce qui de près ou de loin renvoie à des racines culturelles (...), et ce mouvement devient relativement hégémonique par rapport à ce qu'on tenait jusqu'ici pour la culture des couches sociales urbaines privilégiées (bourgeoisie et petite bourgeoisie formée par des écoles catholiques congréganistes ou des écoles étrangères – américaine et française). La quête d'une identité culturelle s'opère non pas dans une opposition intra-*

---

<sup>94</sup> Investing in Cultural Diversity Éditions UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Rapport mondial de l'UNESCO Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel.

<sup>95</sup> Voir son article intitulé « Démocratisation, identité culturelle et identité nationale en Haïti » publié dans la revue Pouvoirs dans la Caraïbe du Centre de Recherche sur les pouvoirs Locaux dans la Caraïbe (CRPLC)

*territoriale à la culture bourgeoise dominante en Haïti, mais au processus de mondialisation comme tel » (Hurbon, 1998 : Para 21, consulté en ligne)<sup>96</sup>.*

A ce sujet de tendances se confrontent en littérature et en politique : le nationalisme et le libéralisme. Pour les nationalistes, il faut revenir aux racines ancestrales et s'affranchir des valeurs de l'Occident, le mouvement indigéniste au début du XXI<sup>e</sup> siècle s'est consacré à la défense des valeurs de la négritude. Les libéralistes quant à eux préfèrent s'ouvrir à la diversité culturelle haïtienne et occidentale et s'affranchir de tout ethnocentrisme culturel. La fracture identitaire aussi peut être vue sous plusieurs angles : le Rapport à l'altérité, le Rapport à la langue, les Rapports rural-urbain/Centre-périphérie /périphérie-centre. Cependant, tout en évoluant elle doit prendre en compte ce qui la rend spécifique, authentique. La culture doit articuler les valeurs du terroir à l'évolution des choses.

#### **IV.3 La médiation comme objet politique : Les politiques publiques comme médiation**

Réfléchir sur une politique de formation c'est entrevoir le changement rêvé par plus d'un et qui constitue un véritable enjeu de développement pour notre société. Une politique publique peut se définir comme étant un ensemble d'actions coordonnées mises en œuvre par l'Etat (des institutions publiques et des administrations publiques) sur une question d'intérêt public. (Ministère de l'économie et des finances). Pour Delima<sup>97</sup>, une politique publique est la définition et le cadrage d'un secteur d'activités ou de services impliquant des acteurs tant publics que privés et dont les interventions, les actions et autres doivent se situer à l'intérieur de ce cadrage. C'est la prise en charge d'un champ d'activités pour les autorités qui disent comment, pour qui, pourquoi et dans quel sens doivent mener les actions relatives à un secteur de services donné. Pour Larrieux (2020), la politique publique renvoie à l'action de l'Etat en tant qu'entité organisée et légitimée pour agir dans l'intérêt de la collectivité citoyenne. Celui-ci renvoie aux notions de gouvernance, de mandat politique, de contrat social évoqué dans les chapitres précédents ou de participation citoyenne.

*« La question de politique publique renvoie à celle de l'État organisé, lié à la communauté des citoyennes et des citoyens par une forme de contrat social, exprimé à travers un mandat politique, dont la légitimité est en partie déterminée par la pertinence et l'efficacité des actes de gouvernement dans*

---

<sup>96</sup>Laënnec Hurbon, « Démocratisation, identité culturelle et identité nationale en Haïti », Pouvoirs dans la Caraïbe [En ligne], 10 | 1998, mis en ligne le 14 mars 2011, consulté le 25 novembre 2016. URL : <http://plc.revues.org/602> ; DOI : 10.4000/plc.602

<sup>97</sup> P. Delima (2014, 590)

*l'intérêt général. Par-delà la légitimité politique de principe en relation avec le mandat des urnes, les actes politiques des responsables d'État, les actions de gouvernance publique bénéficient ou pas d'une reconnaissance sociale, politique qui est une sorte de validation, voire de légitimité de compétence, selon les niveaux de satisfaction/insatisfaction, accord/désaccord de la communauté citoyenne et de ses représentants élus, autres que le pouvoir exécutif. Cette forme de légitimité est fondée sur la compétence à répondre efficacement, à travers des politiques publiques, aux besoins de la société et surtout, à développer une proximité qui favorise l'adhésion et la participation » (Larrieux, Béziat et al, 2020).*

Pour mieux saisir les dimensions de certaines pratiques de médiations en lien avec les politiques publiques en Haïti, considérons certaines quelques institutions intervenant dans la médiation publique en Haïti.

La relation entre médiation et politique est fondamentale dans le processus de transformation et de régulation sociale. La médiation vue sous cet angle se rapporte au niveau macrostructurel (le global) sans négliger le niveau microstructurel (le niveau sectoriel). L'Etat en tant que sommet stratégique duquel proviennent les grandes lignes d'orientation de la politique gouvernementale (lois cadres, stratégies, plan d'orientation) et la création de structures de pilotage pour coordonner les actions un peu partout sur le territoire. L'action publique que ce soit dans le domaine de l'éducation et de la formation, de la santé, du droit..., demeure alors déterminante pour la survie de la société dans la mesure où elle favorise la cohésion sociale et la régulation des conflits éventuels qui surgissent au sein de la population. Les mesures de réformes entreprises au niveau des institutions publiques sont autant de formes de médiations qui favorisent l'accès aux services sociaux de base. En luttant contre les inégalités sociales, l'Etat contribue à maintenir une certaine stabilité, réparer le tissu social et à empêcher son déchirement souvent la source de violences notamment dans les milieux précaires comme nous l'avons déjà souligné dans les précédents chapitres de cette thèse. L'ensemble de la société se trouve affectée lorsque les institutions régaliennes n'arrivent pas assumer leur rôle au sein du système social. Sous un autre angle, le rapport entre médiation et politique peut s'envisager dans le sens du militantisme, sorte d'autorégulation sociale (médiation sans l'Etat ou contre l'Etat), pour reprendre les termes de Briant et Palau, l'intervention de l'Etat

étant jugée inefficace ou dangereuse<sup>98</sup>. Revenons à la définition de politique publique pour approfondir notre réflexion.

*Une politique publique est un processus de médiation sociale, dans la mesure ou l'objet de chaque politique est de prendre en charge les des ajustements qui peuvent intervenir entre un secteur et d'autres secteurs, ou encore un secteur et la société globale<sup>99</sup>*

Faisons l'hypothèse suivante : les conflits sont à la fois un facteur de blocage (d'empêchement) mais aussi un atout, une possibilité d'action (ajustements structurels). L'enjeu réside principalement au niveau de la représentation des situations vécues par les acteurs ; la manière dont ils (les acteurs) s'approprient et se les réapproprient au cours de la dynamique de transformation sociale. Cela s'explique par le fait que les sociétés ne sont pas statiques ; elles évoluent constamment, se désintègrent, s'anéantissent, se transforment ou s'améliorent. Cette dynamique interprétée sous forme de crise. La société étant considérée comme un malade qui a besoin d'être pris en charge pour être maintenu en vie. Ce processus n'est pas naturel, il est le fruit d'une construction historique et sociale et d'un référentiel partagé par une multiplicité d'acteurs autour du bien commun. Il s'inscrit à certains égards dans des histoires singulières, dans des temporalités, dans des répertoires d'expériences et d'action, dans un ancrage culturel ainsi que dans des jeux de relation et de pouvoir. Il implique une dimension éthique de l'action humaine, de gestion des vulnérabilités, de compréhension de l'autre en tant que sujets de choix et responsables de ses actes. Dans ce sens, A ce niveau, le système communicationnel est souvent sollicité comme un moyen d'échec ou de réussite des reformes effectuées.

#### ***IV.3.1 Les médiations comme politiques publiques :***

Les politiques publiques ont un caractère instrumental et visent ou bien à la mise en place d'un moyen supplémentaire de l'action publique, ou bien l'utilisation de la médiation comme levier de transformation en profondeur de l'action publique et donc de la régulation sociale. Selon Guillaume-Hofnung<sup>100</sup>, président de la commission droit et médiation du centre national de la médiation (CNM), la médiation constitue un mode de construction et

---

<sup>98</sup> Briant et Palau (1999), Chap. III Médiation et politique, p 67-68

<sup>99</sup> P. Muller (1994), *Les politiques publiques*, cité par Briant et Palau p.

<sup>100</sup> Op. cit. p.

de gestion de la vie sociale grâce à l'entreprise d'un tiers neutre, indépendant, sans autre pouvoir que l'autorité que lui connaissent les médiés qui l'auront choisi ou reconnu librement. Cette définition se veut constitutive d'un lien social, d'un certain type de société structurant tout l'espace entre d'une part le privé, et d'autre part l'institutionnel représenté par l'Etat et ses satellites composant la sphère publique. La société ainsi construite se conçoit à l'écart de toute forme de pouvoir, et surtout indépendante de l'Etat. Il s'agit d'une auto-organisation empruntant à la fois à la mouvance autogestionnaire et à un certain courant libéral qui voit dans le corps intermédiaire un moyen d'immuniser la société des risques que lui ferait courir un face-à-face entre l'Etat et l'individu. Pour que la médiation ait un impact sur la société, elle doit être abordée suivant approche systémique c'est-à-dire qu'elle doit prendre en compte les composantes structurelles impliquant les hauts niveaux décisionnels aussi bien que les initiatives locales. Ci-dessous nous présentons une modélisation des politiques publiques comme médiation. Différents auteurs analysant le conflit se réfèrent à ces différentes échelles de l'organisation humaine et sociale : du niveau individuel, au niveau relationnel ou interpersonnel, au niveau groupal, puis organisationnel et institutionnel pour atteindre le niveau sociétal. La citation de Jacob et Mathurin dans leur ouvrage ayant pour titre *Economie Politique et Gouvernance de l'éducation en Haïti au XXIe siècle ou l'art du paradoxe* est assez éclairante sur l'impact du conflit sur différents organes du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle MENFP : « *Les faiblesses institutionnelles sont sources de différends et de conflits au sein de la haute direction et ceux-ci ont leurs conséquences sur l'organisation et finissent par affecter le ministère (Jacob et Mathurin 2018 : 175).* » Dans la figure ci-dessous, Briant et Palau modélise les politiques publiques comme médiation en partant de trois pôles : le global, le sectoriel et le local et le référentiel. Les politiques publiques agissent au sein de ces trois pôles pour pallier aux insuffisances ou blocages ou mieux empêchement qui peuvent surgir a un niveau ou a un autre de la relation au sein des pôles. Il y a plusieurs niveaux de conflits qui peuvent avoir lieu : Entre le local et le global d'une part ; entre le global et le référentiel, entre le secteur local et le référentiel. Les médiations publiques se trouvent donc au centre des différents pôles d'intervention et d'action.

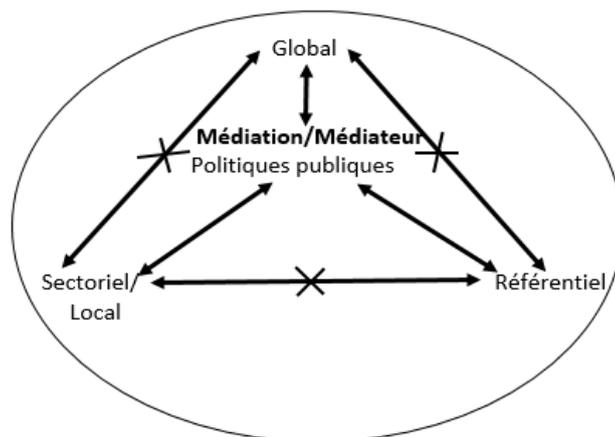


Schéma 4 : V. de Briant et Y. Palau (1999), *Les politiques publiques comme médiation*, p. 51

Schéma 4.1 : *Les politiques publiques comme médiation*

#### **IV.3.2 Médiation et régulation sociale : Des lieux et des espaces de médiation en Haïti.**

Refaire société en Haïti dans un contexte d'exclusion, de vulnérabilité et de désarticulation sociale s'avère une nécessité pour (re)gagner la confiance de la population et redéfinir un humanisme de l'altérité<sup>101</sup>. Ceci s'explique par les configurations politiques, sociales et territoriales avec la centralisation des services publics au niveau de la capitale Port-au-Prince constituant ainsi de véritables freins au pouvoir d'agir des habitants. En proie aux risques et défis de toutes sortes, la population vit un épisode de détachement, de dé-territorialisation et de désappropriation de soi. Les phénomènes de migration les entraînent chaque jour vers d'autres espaces pour se réinventer et se réapproprier en tant que sujets de droits humains et sociaux. En dépit des efforts déployés par la communauté internationale et les partenaires locaux à travers des programmes de d'intégration et de protection sociale, les haïtiens investissent de moins en moins leur territoire géographique considéré de plus en plus comme un espace transitoire incapable de leur assurer un certain bien-être et nourrissant une attitude de méfiance grandissante vis-à-vis des institutions sociales d'une part et de leurs semblables d'autre part. Cet enjeu pèse lourd sur le devenir de la nation haïtienne notamment avec les situations de conflit qui détériorent les rapports entre l'Etat garant de la bonne marche des institutions et la population bénéficiaire des

<sup>101</sup> Dubet, 1998 ; Pelluchon, 2011

services publics. Ces derniers recourent souvent à la violence pour faire passer leurs revendications comme l'ont fait ressortir différents acteurs interrogés dans le cadre de nos entretiens de recherche. De telles questions deviennent des constructions à la fois historiques et sociales qui s'agissent tant au niveau des médias, de la politique, des milieux religieux, des espaces universitaires et font naître un lieu traversé par de nombreuses tensions et défis<sup>102</sup>. La médiation interrogée dans le cadre de cette recherche privilégie une approche transdisciplinaire (philosophique, éthique, psychosociologique et antro-po-sociologique) et renvoie à une démarche de re-construction individuelle, personnelle, sociale dans le contexte de l'éducation et de la formation en vue de réinventer l'homme haïtien par le biais des formations qualifiantes, ciblées capables de dégager une synergie entre les acteurs potentiels. D'abord, la médiation est pensée en rapport aux enjeux et aux contextes sociaux. Il s'agit de penser la médiation en tant que facteur de cohésion sociale afin de contrer les situations de violence qui caractérisent la société haïtienne depuis plusieurs décennies. Ensuite, nous cherchons à nous approprier de la médiation comme objet d'éducation et de la formation pour améliorer l'efficacité des pratiques d'intervention auprès de la population. La médiation peut être considérée comme une pratique sociale investie par les acteurs haïtiens au niveau de la vie politique, dans les relations internationales et dans le domaine judiciaire en contexte de résolution de conflit. La médiation telle que nous la concevons est bien différente de l'arbitrage, de la conciliation, de la négociation ou du counseling. Elle est plutôt conçue comme une éthique des rapports sociaux, de l'intervention sociale en se référant à la posture à adopter dans une situation conflictuelle en vue de créer du lien social, de recréer du lien social, de prévenir des conflits et de régler des conflits. Nous nous inscrivons surtout dans une approche préventive du conflit générateur de violence en vue de la création, de re-création de liens sociaux et du « vivre-ensemble ».

#### **IV.4 Vers un Etat médiateur : Politiques publiques en matière d'éducation et de formation**

Une politique d'éducation est la direction et la détermination des formes des modalités et des moyens décidés par l'Etat en ce qui concerne l'éducation. Elle se réfère aux lois, aux règlements collectivement modalisés pour la mise en œuvre des objectifs attribués à

---

<sup>102</sup> Placide, 1959 réédité en 2015 ; Revet, 2012 ; Toussaint, 2015

l'éducation<sup>103</sup>. En d'autres termes, l'auteur le définit comme l'ensemble d'ambitions, de déclarations d'intention, de principes, d'objectifs, de dispositifs et moyens guidant la planification et la prise de décision relatives à l'action éducative se destine à favoriser : le développement de toute la personne pour lui donner la capacité de s'assumer de façon responsable ; sa socialisation, son ascension a un projet de vie qui donne sens à celle-ci, et contribuer au bonheur vrai de la personne. Une politique éducative est toujours au service d'une idéologie politique, d'une société, d'une économie, de la personne ou de cet ensemble et en même temps. C'est donc une réponse sous forme de décisions, d'actions de moyens portés par le pouvoir politique à ce que doit être l'éducation dans une société. La politique éducative concerne une variété de domaines que ce soit l'enseignement préscolaire et fondamental, l'enseignement secondaire (général, professionnel et technique) ou l'enseignement supérieur. Une politique d'éducation articule trois composantes : une composante cognitive, une composante normative ou axiologique, une composante politique. La composante cognitive s'intéresse aux curricula appliqués au niveau des institutions, aux contenus d'enseignement et d'apprentissage à faire acquérir aux apprenants, les modes de transmission, le rapport de ces apprenants aux savoirs. La composante axiologique fait référence aux normes, au système de valeurs transmis et vécus dans le cadre du processus d'enseignement et de formation. La composante politique définit les grandes orientations à donner au système c'est-à-dire la mise en place de politiques, de cadres, des modes de régulation visant le changement social à travers un partage de pouvoir, d'expertise des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre des projets éducatifs.

Selon le projet de Loi d'Orientation de l'Éducation élaboré en 1998, la finalité de l'éducation haïtienne est définie comme suit : « L'éducation haïtienne, s'inspirant d'une philosophie humaniste et pragmatique, se veut nationale et affirme l'identité de l'homme haïtien. Elle doit favoriser l'épanouissement de la personne dans toutes ses dimensions, physique et sportive, affective, intellectuelle, artistique et morale et former des citoyens responsables, agents de développement politique, économique, social et culturel du pays. Elle doit promouvoir l'identité et la culture nationales. Elle doit également s'ouvrir aux valeurs universelles, régionales ou caribéennes et aux autres cultures, sans préjudices des valeurs

---

<sup>103</sup> P. Délima (2014), Constitution, lois et éducation en Haiti de 1801-2011). Eléments de politiques éducatives, Le Beréen, éditions Mémoire.

culturelles du pays ; L'éducation haïtienne a pour mission de développer la conscience nationale, le sens des responsabilités et l'esprit communautaire par l'intégration dans son contenu des données de la réalité haïtienne. Par sa contribution à l'amélioration de l'environnement physique et social et aux progrès dans la vie sociale et économique du pays, elle constitue un instrument de développement national ; L'éducation haïtienne vise avant tout à favoriser la formation de l'homme- citoyen -producteur capable d'améliorer en permanence les conditions physiques naturelles ; à créer les richesses matérielles et contribuer à la promotion des valeurs culturelles, morales et spirituelles. L'école haïtienne doit prôner les grandes valeurs des temps modernes comme le respect de la personne humaine. Par ses nouvelles fonctions, l'éducation haïtienne doit procurer à tous les enfants du pays, indistinctement une formation de base polyvalente et solide, des opportunités de formation spécialisée à différents niveaux, ainsi que des possibilités réelles de réussir dans le développement des aptitudes individuelles.

En termes d'objectifs, l'École haïtienne se propose de promouvoir un processus global et continu d'éducation de tous les fils et filles de la nation d'une manière complète et harmonieuse, par la poursuite des buts et des objectifs généraux suivants :

- 1) L'intégration de l'École Haïtienne à tous les niveaux d'activités socio-économiques nationales.
- 2) L'amélioration qualitative de l'enseignement et la rénovation des contenus.
- 3) La promotion de l'identité nationale et des valeurs culturelles.

On observe que, malgré les progrès notables enregistrés au niveau de l'accès, l'amélioration de la qualité des services éducatifs reste un défi majeur à tous les niveaux affectant ainsi la performance des élèves dès les premières années et se manifeste comme suit :

- Une surreprésentation des sur-âgés (environ 30% pour le préscolaire, 50% au fondamental),
- Un manque d'enseignants qualifiés (environ 20% au fondamental et 13,5% au secondaire en 2013),
- Un sous équipement des écoles en termes d'infrastructures, de matériels et de fournitures scolaires,
- Un environnement scolaire inapproprié (niveau de sécurité inadéquat, modes de sanctions infligées aux élèves, relation élèves/enseignants peu propice à l'apprentissage, etc.),

- le conflit linguistique persistant entre le créole et le français comme langues d'enseignement et d'apprentissage,
- La méconnaissance et le non-respect des normes et standards pédagogiques et administratifs,
- Des disparités flagrantes entre milieux urbain et rural (63% des enfants inscrits dans les zones rurales à l'école Fondamentale avec un retard de 2 ans ou plus par rapport à l'âge attendu de la classe, contre 43% pour les zones urbaines),
- Une faible efficacité interne caractérisée par de forts taux de redoublement et d'abandon dans une moindre mesure.

#### **IV.4 Des politiques de formation (1997-2018)**

La Constitution haïtienne confère l'entière responsabilité au Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle de définir et de mettre en œuvre des politiques publiques en matière d'éducation et de formation. Plusieurs décrets et mesures de réformes au niveau du système sont à retenir durant cette période. Ces mesures s'inscrivent surtout dans cette dynamique sociale et politique en vue de moderniser ce secteur en dépit des situations de crises et de violence qui ont caractérisé l'évolution de ce secteur. Nous prenons le soin de les reproduire dans le tableau ci-dessous en guise de synthèse. Deux moments ont particulièrement marqué ce secteur la création de l'Université d'Etat d'Haïti et la réforme de 1980. Cette réforme en dépit de sa portée n'a pas été complète. Il a fallu attendre les années 1990, 2000 et 2010 pour se pencher sur l'enseignement secondaire. Entre temps, d'autres mesures sont à envisager comme la qualité de la formation des enseignants et des formateurs, la condition estudiantine, le financement de la recherche suite aux multiples revendications qui se poursuivent encore aujourd'hui. Le cadre réglementaire existant constitue une bonne base de gouvernance du secteur en dépit de quelques insuffisances observées (absence de loi d'orientation, obsolescence de la loi organique, désuétude des normes et procédures en vigueur, etc.). Le mode inadéquat de gouvernance sectorielle est surtout caractérisé par une centralisation excessive du processus de prise de décisions (peu de latitude laissée aux directions départementales et aux collectivités territoriales et aux autres entités décentralisées en matière de planification, de budgétisation et de gestion des ressources) et une répartition

inéquitable des ressources. On peut enfin noter l'urgente nécessité qu'il y a pour l'État de renforcer ses interventions en matière de régulation, de coordination de tous les partenaires et de contrôle des secteurs public et non public d'éducation et de formation, en s'appuyant sur un système d'information et de gestion efficace.

Après l'échec de la réforme éducative de 1979, l'Etat haïtien a mis en place un Plan National d'Education et de Formation (PNEF) afin de permettre au système d'éducation de répondre aux attentes de la population en matière de service éducatif. Le PNEF devrait être mis en application en 1994 sur une période de 10 ans pour s'étendre jusqu'en 2004, date du bicentenaire de l'indépendance d'Haïti. Cependant, compte tenu du contexte politique et social du pays à la veille de 1994, il est plutôt publié en 1997-1998 et s'étend jusqu'en 2007. Pour définir les grands objectifs du PNEF, le ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse et du Sport (MENJS) s'est basé sur le dysfonctionnement du système, sur les recommandations des différents acteurs ayant été impliqués dans le processus et ce qui devait être les principes directeurs de la politique éducative. En effet, ces principes ont été définis en faisant le lien entre l'éducation et la démocratie, entre l'éducation, le développement et la culture, enfin entre l'éducation et la gestion de la chose publique. Pour atteindre cet objectif, le MENJS envisage une stratégie basée sur 3 volets : L'expansion massive du secteur public dans les zones les plus défavorisées, l'incitation au développement et à l'amélioration des écoles privées et un encadrement renforcé de l'ensemble du système afin de garantir la qualité des formations offertes. Cependant, malgré son importance, bien qu'il soit un outil indispensable qui aurait apporté un changement au développement du système éducatif haïtien, le PNEF étale sur 10 ans n'a pas pu être appliqué dans son intégralité comme il a été prévu.

Rappelons que le Plan Opérationnel 2010-2015 a été conçu pour permettre, entre autres, à l'État de réaliser les objectifs éducatifs inclus dans ceux plus globaux des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à savoir : i) *Réduire l'extrême pauvreté et la faim*, ii) *assurer l'éducation primaire pour tous*, iii) *promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes*, iv) *réduire la mortalité infantile*, v) *améliorer la santé maternelle*, vi) *combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies*, vii) *préserver l'environnement*, et viii) *mettre en place un partenariat pour le développement*. Si le deuxième objectif a atteint un très bon niveau à l'échelle nationale (88% en moyenne), il reste malgré tout beaucoup à faire pour atteindre efficacement tous les enfants et leur

offrir un enseignement de qualité. En 2015, de nouveaux objectifs ont été définis par les Nations Unies pour finir le travail commencé par les objectifs du millénaire pour le développement (OMD)\* et s'assurer que nul ne soit laissé-pour-compte. Ainsi, dans le nouvel agenda des objectifs de développement durable (ODD)\*, il s'agira d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. En d'autres mots, d'ici à 2030, il s'agit pour Haïti et tous les autres pays membres.

Le Plan Opérationnel 2010-2015 a été conçu pour permettre à l'État de réaliser les objectifs éducatifs inclus dans ceux plus globaux des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à savoir : i) *Réduire l'extrême pauvreté et la faim*, ii) *assurer l'éducation primaire pour tous*, iii) *promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes*, iv) *réduire la mortalité infantile*, v) *améliorer la santé maternelle*, vi) *combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies*, vii) *préserver l'environnement*, et viii) *mettre en place un partenariat pour le développement*.

Si le deuxième objectif a atteint un très bon niveau à l'échelle nationale (88% en moyenne), il reste malgré tout beaucoup à faire pour atteindre efficacement tous les enfants et leur offrir un enseignement de qualité. En 2015, de nouveaux objectifs ont été définis par les Nations Unies pour finir le travail commencé par les OMD et s'assurer que nul ne soit laissé-pour-compte. Ainsi, dans le nouvel agenda des objectifs de développement durable (ODD), il s'agira d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (ODD4). En d'autres mots, d'ici à 2030, il s'agit pour Haïti et tous les autres pays membres :

- *de faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile;*
- *de faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire;*
- *de faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable;*

- *d'augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat;*
- *d'éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle;*
- *de veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter;*
- *de faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable;*
- *de faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous;*
- *d'augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement;*
- *d'accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.*

Se trouvant au cœur du développement d'Haïti et surtout de l'avenir de sa population, l'éducation et la formation devront donc jouer un rôle clé pour répondre non seulement aux

prescrits de la Constitution, mais aussi et surtout aux besoins et attentes des individus, de la société et de l'économie. Le Plan décennal 2017-2027 se fonde donc sur une double approche systémique, par le fait de toucher tous les segments du système scolaire, et stratégique par le choix des axes prioritaires d'intervention établis pour orienter ses actions. En effet, trois (3) axes d'interventions sont ciblés : l'accès dans l'équité, la qualité dans l'équité et la gouvernance. Pour chacun de ces axes, des programmes spécifiques sont identifiés de manière à toucher les sept (7) segments clés du système éducatif haïtien à savoir : la petite enfance, le préscolaire, le fondamental, le secondaire, la formation technique et professionnelle, l'enseignement supérieur et la recherche, l'éducation non formelle et l'alphabétisation. De plus, ces programmes sont conçus de façon telle que toutes les actions programmées soient inscrites -dans une perspective inclusive, c'est-à-dire qui prend systématiquement en compte les besoins spéciaux des personnes en situations vulnérables, la problématique de l'environnement, les technologies de l'information et de la communication. Depuis la réforme Bernard de 1979, le système de la formation initiale des enseignants du fondamental a connu des changements marquants : réforme des curricula, révision du dispositif de la formation initiale, intensification de la formation des enseignants par la mise en place d'Universités de formation à l'intention des formateurs, l'implantation du Centre de Formation pour l'Ecole Fondamentale (CFEF), de la Formation Initiale Accélérée (FIA) et des facultés des sciences de l'éducation. Dans le sillage de cette réforme, au début des années 90, le MENFP a pris l'initiative d'élaborer le Plan national d'éducation et de formation (PNEF), duquel a découlé le Plan national de formation (PNF) qui représente, depuis les années 2000, dans la préparation des personnels de l'éducation, notamment des enseignants. Le plan National de formation et des personnels d'encadrement élaboré en 2018 réitère la volonté des acteurs de l'éducation de doter le système d'un cadre de référence pour la formation des cadres de l'éducation. Le document élaboré après la consultation des acteurs-clés du système suivi des enquêtes approfondis auprès des doyens, et directeurs et directrices d'écoles supérieures sur le fonctionnement des institutions connaissent de grandes disparités tant au niveau des ressources que du contenu de la formation dispensées. Les résultats des enquêtes ont été suivi des ateliers et débat.

## **Conclusion de la partie théorique**

Ce chapitre a permis de mettre en lumière différentes facettes et enjeux de la médiation notamment dans le contexte des politiques publiques tout en accordant une place centrale aux politiques d'éducation et de la formation. En passant en revue les différentes réformes et dispositifs mis en place pour reformer le secteur en offrant un créneau pour penser la médiation comme un nouveau dispositif pour dynamiser le secteur, aucune référence n'est faite à la médiation.

Parvenu au terme de la partie théorique de ce travail, nous avons débattu sur un ensemble de réalités qui nous permettent d'élargir notre grille de lecture sur la nécessité d'une médiation et des paramètres à prendre en compte pour ne réfléchir sur un programme de formation. Nous ne pensons pas avoir traité tous les aspects que nécessitait ce travail, cependant nous nous sommes efforcé de varier autant que possible divers points de vue de manière à dégager une lecture pluraliste du champ de la médiation. Les questions sur la professionnalisation restent en perspective et n'ont pas été assez approfondies au profit d'un développement sur les fondements politiques de la médiation en lieu et place d'une analyse sociologique des pratiques de médiation dans le contexte de la formation, dimension qui est apparue dès la conception de ce projet de thèse. Se posent alors la question des régulations des pratiques dans une perspective d'élaboration du curriculum étant donné qu'il s'agit d'institutionnalisation des pratiques plurielles issues des différents champs de l'intervention éducative et sociale. Il s'agit surtout de focaliser nos réflexions sur la médiation éducative et sociale. La seconde partie traitera des conditions pratiques de la recherche en termes de résultats de terrain émaillées de cadrages théoriques pertinents.

## CHAPITRE V

### METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Cette thèse de doctorat explore les contextes et pratiques plurielles d'institutionnalisation de la médiation contemporaine en s'appuyant sur les recherches théoriques menées en Haïti et à l'étranger d'une part et, d'autre part sur les débats soulevés lors de colloques, séances de formation à l'université et/ou ateliers et les recherches de terrain. Elle s'intéresse particulièrement au processus d'institutionnalisation de la médiation (Etat des besoins, phases) dans une société profondément ravagée par des crises aiguës et de violence exacerbée dans un Etat faible comme celui d'Haïti. Une attention est portée aux principaux enjeux liés à la professionnalisation de ce nouveau métier en Haïti au confluent du droit, de la police et de la justice, de la santé, du travail social, de la religion et de l'éducation. Les logiques qui caractérisent les mécanismes institutionnels en termes de politiques publiques sont scrutées de manière à mieux comprendre la désagrégation de l'Etat et de son impact sur les nouveaux chantiers à entamer. L'université en tant que haut lieu de production de savoirs est sollicitée dans le développement de référentiel de compétences, de cursus de formation mais surtout l'analyse des enjeux et des idéologies sous-jacents. Une contribution a été réalisée à ce sujet (Chéry in Larrieux et Béziat, 2020). Notre corpus réunit des références pertinentes dans la littérature scientifique en Haïti et à l'étranger et des données de terrain aux fins de construire un cadre d'analyse rigoureux. Cette recherche est conduite sur une période de quatre ans et plus et vise surtout à comprendre le sens que les acteurs donnent à leurs expériences de médiation, à leurs pratiques et « tient compte des apprentissages du chercheur à propos du sens qui prend forme pendant la recherche [...] en orientant la collecte des données ... » (Karsenti et Savoie-Zajc. 2011 : 125-126). Elle emprunte une démarche qualitative. Aidée par les apports de la méthode sociocritique de Cros et Duchet (2012) et de l'analyse de contenu (Bardin, 2016), cette recherche puise dans le discours des acteurs impliqués dans des situations et des activités, faisant appel ou non à la médiation, des pistes qui peuvent nourrir une réflexion pour la mise en œuvre de politiques de médiation dans le contexte de l'éducation et la formation.

Nous formulons notre question de recherche principales et les questions secondaires ainsi que les hypothèses de la manière suivante :

### **Question principale**

Comment les acteurs s'approprient-ils la médiation comme pratiques et objet d'éducation et de formation dans une démarche de renforcement des capacités des acteurs dans la mise en œuvre des politiques publiques permettant d'anticiper les conflits sur les situations potentiellement chargées et les différentes formes de violences qui peuvent surgir au sein des institutions ?

### **Questions secondaires**

- 1) Comment les acteurs envisagent-ils l'institutionnalisation des pratiques de la médiation dans une société fragilisée par des situations de crise et de grandes violences depuis plusieurs décennies?
- 2) Que pensent les acteurs impliqués directement ou indirectement dans des activités faisant appel à des compétences en médiation ?
- 3) Quelles sont les formes de médiation pratiquées au niveau institutionnel en Haïti ?

### ***Hypothèse de recherche***

Notre recherche repose sur les hypothèses ci-dessous. Elles sont réparties en un hypothèse principale et trois hypothèses secondaires:

### **Hypothèse principale**

La médiation est appréhendée comme objet d'éducation et la formation pouvant influencer les politiques publiques de manière à renforcer les capacités des acteurs dans la mise en œuvre de projets territoriaux en termes de réponses aux besoins de la population ce qui permettra d'anticiper des situations de conflits potentiellement chargées de violences qui peuvent surgir au sein des institutions et ainsi contribuer à la transformation sociale.

### **Hypothèses secondaires :**

- 1) la crise haïtienne est principalement liée aux faiblesses à la fois conjoncturelles et structurelles résultant d'une absence de médiation tant au niveau des institutions publiques que privées.
- 2) Les acteurs sont favorables à la mise en place de programmes de médiation comme espace de réflexion en vue de trouver une issue à la crise que traverse la société haïtienne.
- 3) Les formes de médiation pratiquées en Haïti sont pour la plupart spontanées, traditionnelles et en voie de professionnalisation

### **V.1 Positionnement épistémologique et méthode de recherche**

Nous nous inscrivons dans un paradigme épistémologique constructiviste de type interprétatif. Les recherches récentes en sciences de l'éducation sont issues de différents courants théoriques et croisent différentes perspectives : ouverture vers des filières scientifiques multiples et variées (psycho/socio/sciences de l'éducation, sciences de la communication...) dans le but d'apporter des réponses plus ou moins appropriées. Dans ce cas, notre approche se veut être à la fois trans-inter et pluridisciplinaire. Nous privilégierons l'appellation transdisciplinaire en lieu et place de l'approche pluri/interdisciplinaire. Plusieurs modèles d'analyses ont été confrontés au cours du cheminement de l'objet afin de pouvoir faire notre choix. Nous présenterons deux modèles d'analyse retenus dans le cadre de cette recherche : la démarche sociocritique initiée par Cros et Duchet (2012) et l'analyse de contenu de Laurence Bardin (2016). Ils ont été retenus en raison de leur pertinence par rapport à notre objet. Avant de les opérationnaliser, nous prenons le soin de jeter quelques balises théoriques sur notre méthode de recherche.

La médiation à partir de la section théorique du travail est vue comme un projet de société (dimension préventive) et comme méthodes de résolution de conflit et d'instauration de la paix sociale (dimension curative, instrumentale) (Guillaume-Hofnung, 2005, 2012). Analysée suivant la perspective de différents courants de l'analyse de pratiques professionnelles parmi lesquelles nous retenons : l'analyse institutionnelle de Gilon et Ville (2014) ou de Monceau (2020) et de l'analyse systémique (Crozier et Friedberg (1977) et tant d'autres. Cette recherche mobilise un appareillage méthodologique combinant les approches diachroniques et synchroniques en vue d'appréhender un ensemble d'enjeux

sociaux, politiques et institutionnels (faiblesse institutionnelle, déficit d'accompagnement à l'endroit des publics en situation de vulnérabilité, pratiques éducatives traditionnelles) liés à la médiation (Béziat, 2020 ; Larrieux, 2020). La médiation est abordée dans cette recherche comme une démarche de compréhension et d'analyses de pratiques de formation professionnelles pouvant améliorer l'efficacité des pratiques d'intervention au sein des institutions tant publiques que non publiques (Chéry, 2020).

A présent, nous allons analyser notre degré d'implication au cours de la recherche qui témoigne du cheminement de l'objet de recherche.

### ***V.1.1 Du rapport du chercheur à l'objet de recherche***

N'étant pas spécialistes de la médiation, notre compréhension de l'objet s'est forgée au fur et à mesure au fil des lectures, de notre participation à des activités académiques et scientifiques et dans le cadre de mission menée durant les différentes phases de la recherche. Les rétroactions des collègues doctorants, de directeurs de thèse ou d'autres acteurs intéressés par la question nous ont amené à dégager une conception de la médiation qui nous paraît nettement différente à présent de l'idée de ce que nous faisons au début. Nous avons révisé bien des cadres théoriques, retravaillé bien des passages, réorganisé mille fois des sections pour une présentation plus cohérente de notre mémoire de recherche. La recherche est un véritable apprentissage qui ne va pas de soi. Le chercheur sollicité pour répondre à des problèmes sociaux, culturels, de leur temps (Weber, 2015) entretient un rapport dialectique avec son objet de recherche ou ses objets de recherche en vue de l'approprier, de le saisir, de combler sa soif de comprendre. L'objet souvent difficile à saisir prend corps dans un réseau de concepts et de significations mais aussi au contact avec son terrain. Le travail du chercheur est de produire du sens au prix d'un certain effort de remise en question, de réflexivité et de dépassement de soi. Le rapport sujet-objet est donc un travail d'intelligibilité qui nous renvoie à notre manière d'appréhender le monde social, de construction de savoir à travers un va-et-vient perpétuel de recherche et de réflexion autour de cette quête sur soi et de ce qui nous advient en tant qu'expérience au cours de notre processus de subjectivation. En tant que sujet pensant, il cherche à s'approprier des réalités qui l'entourent, à les organiser dans un réseau de concepts et de significations de manière à se donner de nouvelles grilles de lecture en vue de combler ce désir de savoir ou

de production de savoirs. Son travail est en ce sens un travail de recherche sur le savoir, un travail d'écriture, de réflexion et de recherche sur ces propres pensées ou mieux d'une posture à forger dans cette inscription de l'individu-sujet dans le monde social. Il va au-delà de la simple maîtrise des concepts, des théories déjà élaborées ou l'élaboration de nouvelles.

Comment concilier objectivité et implication dans le cadre de la recherche ? Même si la recherche est une construction du chercheur, cela ne l'autorise nullement à donner libre-cours à ses pensées. Son travail obéit à une certaine rigueur, respecter certaines exigences pour être admis dans la communauté scientifique. Le chercheur n'évolue pas sur une corde raide ni ne peut être totalement neutre non plus, il a ses propres représentations de l'objet et est influencé dans une certaine mesure par ses valeurs et la culture dans laquelle il évolue. Le gage d'objectivité se négocie dans ce cas avec le cadre théorique et la méthodologie qui lui servent de prisme pour capturer la réalité. On pourrait parler d'une sorte de réalité virtuelle, de pensée fictive c'est-à-dire construite par le chercheur suivant un angle de vue. Dans cette dynamique réflexive se crée un espace pour une décentration de soi en faisant advenir de nouvelles inscriptions du monde social et surtout de se questionner. Il est à se demander quand, comment et à quelles conditions ce travail réflexif se produit-il ?

La notion de réflexivité est l'œuvre de Donald Schön (). La démarche réflexive « *incite le sujet à prendre sa propre action comme objet de réflexion pour l'amener à la connaissance de soi et des autres* » (Michel Parlier, Anne-Lise Ulmann, 2013). Tout rapport à un objet de savoir ou à un objet de recherche est donc inscrit dans un rapport à soi, aux autres et au monde.

Plus nous nous engageons dans l'aventure de la recherche, plus notre degré d'implication dans cette entreprise nous rapproche ou nous éloigne de cet objet. Nous nous rapprochons de cet objet de recherche quand nous arrivons à mieux saisir les contours et l'essence de cet objet. Cet objet complexe pluridimensionnel est parfois un travail ardu qui angoisse le chercheur (Georges Devreux, l'angoisse de la méthode) et qui le porte parfois à bifurquer en cours de route en fonction des avancées de la recherche. De plus, l'objet s'inscrit dans un espace-temps, s'étend sur une période déterminée et est liée à des contextes politiques sociaux et culturels spécifiques. Il implique le chercheur dans son rapport au terrain, dans son rapport à l'institution ou mieux aux institutions impliquées dans la médiation. Tout en

constituant une richesse pour l'analyse, elle fait parfois obstacle à la délimitation de la recherche au début et tout au long du processus de recherche. En tant que travail d'équipe, la thèse requiert du temps et la mobilisation d'un ensemble de ressources intellectuelles, techniques, méthodologiques et financières. A cela, s'ajoutent les échanges plus ou moins fructueux avec des chercheurs d'horizons divers et de disciplines scientifiques différentes. Des professeurs, des post-doctorants/es et des doctorants/es ont grandement contribué à affiner nos hypothèses de recherche, dynamique dans laquelle nous avons persévérer tout au long de ces quatre années consécutives en vue de l'achèvement de notre thèse. Durant tout le déroulement de la recherche, nous avons eu la possibilité de participer à des colloques, des séminaires ou des journées d'études en Haïti et à l'étranger, des conférences et des webinaires dans le but de tester nos hypothèses et d'approfondir nos connaissances sur la médiation et élargir notre conception de la thématique de recherche. En Octobre 2015, nous avons présenté notre toute première communication dans un colloque sur la médiation. Notre article<sup>104</sup> est publié dans un ouvrage collectif dirigé par Larrieux et Béziat (2020) sous le titre : *La médiation en Haïti : Contextes et pratiques plurielles*. Il constitue à certains égards les actes du colloque scientifique international à Port-au-Prince dont le thème est le suivant : médiation, publics, et territoires. Nous avons fait partie d'un panel au salon du droit en 2021 et nous avons intervenu sur le thème : *La médiation pour résoudre les problèmes liés à l'emploi*. Nous avons eu l'opportunité de rencontrer différents étudiants, des personnels d'établissement scolaire et les responsables d'association dans différents départements du pays (Ouest, Artibonite, Nippes, Nord, Nord-Ouest). Lors des ateliers de discussions réalisés lors des séminaires de formation et des échanges informels ou des entretiens structurés dans le cadre des missions menées à l'Office de la protection civile (OPC) et du ministère de l'éducation Nationale et de la formation professionnelle (MENFP), plusieurs questions émergent des préoccupations des acteurs lesquels peuvent être traduits en termes de besoins identifiés en médiation à partir des préoccupations de différents acteurs sociaux. La plupart d'entre eux quoique peu familier avec le concept en lui-même énoncent l'idée d'une possible transformation au sein des institutions qui pourrait palier cette tendance de « fonctionner à l'image du pays ». Nous devons souligner également qu'en tant que membre du conseil académique et chargé de cours à l'université

---

<sup>104</sup> L'article est intitulé : *Médiation sociale, recherches et formation en milieu universitaire : D'une démarche de formation à la formalisation des pratiques de médiation en Haïti*.

nous avons mis en place à l'aide d'un collectif des dispositifs d'accompagnement des étudiants dans le cadre de leur stage et de recherche au CREFI et à l'université Notre-Dame d'Haïti, accompagnement et jury de soutenance à l'université publique du Sud'Est à Jacmel (UPSEJ) où certaines questions ont fait débat. Des étudiants ont choisi de travailler sur des thématiques liées à la médiation en Sciences de l'éducation (administration scolaire et psychopédagogie) et en travail social.

Etudiants accompagnés	Sujets traités proches de la médiation	Soutenance de travaux/Mention
Groupe de 3 étudiants en licence administration scolaire (UPSEJ)	Gestion de conflits et violence en milieu scolaire	Oui/Bien
Groupe de 3 étudiants en licence en administration scolaire (UPSEJ)	Echec scolaire, abandon scolaire et redoublement	Oui/Bien
Etudiant en travail social à l'Uders de Jacmel	« Eduquer à l'émancipation: Quelle pédagogie? Pour quelle école en Haïti ? Cas de 3 écoles publiques à Jacmel. »	Oui en juillet 2022 Mention très bien
Etudiant en travail social à l'Uders de Jacmel	« Représentation de l'autorité chez les enseignants de l'École Nationale Léonie Jastram et quelle influence sur la réussite des apprentissages scolaires des élèves présentant des symptômes des troubles de la conduite et du comportement. »	Oui en juillet 2022 Mention très bien

Tableau 5.1 : Accompagnement à la recherche

Ensuite, notre participation au sein du comité de pilotage du colloque précédemment cité nous a permis d'acquérir des connaissances sur l'organisation d'une manifestation scientifique et rencontrer différents acteurs de la médiation (Haïti, France, Canada, États-Unis d'Amérique). Nous devons également souligner que cette thèse réalisée au sein d'une université française (Université de Caen-Normandie) nous a offert la possibilité de réaliser des séjours à l'étranger et profiter des travaux d'autres laboratoires de recherche (Université de Caen), Université de Limoges, Université François Rabelais de de Tours. Il faudra aussi ajouter que ces multiples échanges réalisés avec nos directeurs de thèse de chacune des institutions partenaires, le comité de suivi de thèse (Université de Paris Descartes, Université de Lille) et les enseignants-chercheurs de ces universités ainsi que les recherches menées à la bibliothèque nous ont permis de prendre plus de recul par rapport à notre objet de recherche tout en nous fournissant des éléments de compréhension et des compétences pour mieux nous situer dans la rédaction de notre thèse. Nous avons réalisé avant et tout au long de notre formation doctorale également un ensemble d'activités nous permettant de mieux découvrir les milieux universitaire et professionnel. Nous avons

l'occasion de mener des missions en Haïti et à l'étranger auprès des personnels-cadres dans la mise en œuvre de partenariat public-privé, de mobilité universitaire ou de mission d'enseignement et de formation au bénéfice de publics diversifiés.

### ***V.1.2 Vers une méthode d'analyse des données de la recherche***

Après avoir décrit le parcours du chercheur au cours de la rédaction de la thèse et montré son niveau d'implication dans la vie universitaire, nous allons présenter la méthode d'analyse des données de la recherche. Plusieurs questions ont préoccupé le chercheur au cours de l'élaboration de cette recherche. La principale difficulté résidait au niveau du choix d'un cadre théorique pertinent. Plusieurs pistes ont été explorées : une approche socio-anthropologique, une approche philosophique, une approche psychologique, une approche juridique et enfin une approche politique de la médiation. Les approches institutionnelle et néo-institutionnelle ont été choisies comme entrée en analysant les concepts institution et pratiques. En situant les cas de violences au niveau des villes notamment des quartiers précaires. Quel terrain privilégier ? Comment l'aborder. Quel corpus recueillir ?

Dans le cadre de notre recherche, nous nous situons dans le courant des méthodologies qualitatives. Nous tenons à apporter quelques éléments de précisions à propos de cette méthode de recherche très prisée dans les recherches en sciences humaines et sociales pour mieux situer notre recherche en apportant des éléments de justification à un tel choix. La méthodologie de recherche qualitative, interprétative est l'étude des phénomènes sociaux dans leur contexte ordinaire, habituel. Il vise d'abord à faire éclore des données nouvelles et à les traiter qualitativement au lieu de les soumettre à l'épreuve statistique. Cette méthode laisse une certaine liberté au chercheur pour dialoguer avec son objet ainsi qu'avec les acteurs. Loin de faire de l'objet de recherche quelque chose de défini, définitif, elle participe à la formation du chercheur qui se laisse entraîner par le développement de sa recherche grâce à la découverte progressive des auteurs et des acteurs qui chacun.e apporte une touche originale et originelle à la recherche sans pour autant détenir le monopole de la recherche. En d'autres termes, le processus de la recherche constructiviste, qualitative se veut itératif. Le cadre théorique et méthodologique de la recherche se dessine par des allers et retours entre les lectures et le terrain. A travers cette démarche qui a une visée

descriptive, elle tente de saisir les significations attribuées par les acteurs sociaux à un objet social.

Les approches qualitatives privilégiant une démarche inductive et analyse les mécanismes sous-jacents aux comportements et l'interprétation que les acteurs font de leurs propres comportements ; elle ne recherche pas la représentativité, mais la diversité des mécanismes. Ces approches se sont principalement développées aux échelles mésosociale, celle des organisations, des institutions, des filières socio-économiques ou des systèmes d'action concrets politico administratifs (Crozier et Friedberg, 1977), et microsociale, celle de la vie quotidienne, des loisirs, du travail etc... (Desjeux, 2004). Notre pratique de recherche nous a principalement conduits à travailler aux échelles méso- et microsociales, celle des acteurs en interactions, analysées dans le cadre d'un système d'action concret, – les interactions du quotidien dans l'espace professionnel – les interactions entre acteurs et institutions.

Le premier objectif est d'aider les chercheurs ayant choisi cette méthode en leur fournissant des clés pour comprendre comment se construisent des enquêtes qualitatives, dans un jeu social complexe, fait de liens et de tensions entre institutions, administrations et prestataires de recherche, qu'ils soient publics ou privés, sous contrainte de temps, de budget et d'objectifs opérationnels, par rapport à un projet de changement ou d'innovation.

Un deuxième objectif est de prendre comme point de départ les problèmes posés par des demandeurs en acceptant une relative incertitude dans la conduite de sa recherche, en évitant un cadrage trop contraignant par rapport à une réalité d'enquête mal connue, et en développant une intelligence de situation et de relation avec son terrain, entre écoute et propositions.

Le dernier objectif est d'apprendre à mobiliser des techniques de recueil de l'information diversifiées, qu'elles soient collectives ou individuelles, pour répondre à la problématique posée, par observation ou par entretien, in situ, sur les lieux de la pratique, ou rétrospectives, orales ou visuelles, en face à face ou par Internet.

L'analyse des données en recherche qualitative est une démarche itérative et de co-constuction du sens. Le sens attribué à l'objet par le chercheur é la fin du processus de recherche ne vient pas uniquement des présupposés du chercheur mais il découle des premières observations empiriques qui elles-mêmes sont déconstruites d'une part puis enrichies des apports théoriques et conceptuels de la littérature et une certaine maturation

dans les aller et retour entre théorie et empirie lors de l'analyse. Voilà pourquoi le chercheur s'est doté d'une grille d'analyse une fois passé à la phase de traitement des données pour ne pas s'éparpiller.

L'approche qualitative est souvent très critiquée. Cependant, ce qui paraît être une faiblesse en fait sa force. Au fur et à mesure, l'ensemble du tableau social, du système d'action ou du jeu social apparaît. En privilégiant souvent une échelle d'observation macrosociale, cette méthode est également perçue dans une certaine mesure comme réductionniste du fait que son intérêt primordial vise à réduire la réalité pour en faire ressortir certains mécanismes invisibles (effets d'appartenance sociale, par exemple) mais ne permet pas de dégager les significations des énoncés. Se positionner sur une échelle d'observation permet de préciser le type de résultats que l'on peut produire.

### ***V.1.3 Pertinence méthodologique de la méthode qualitative***

Bien que largement critiquée, cette méthode n'est pas moins pertinente notamment dans les recherches actuelles en sciences humaines et sociales. L'intérêt des méthodes qualitatives réside au niveau de l'accent qui est mis sur les effets de situation, les interactions sociales à différentes échelles méso- et microsociales (Coulon, 2019 ; Alami, Desjeux et Garabuau-Moussaoui, 2019). La pertinence d'une méthode étant évaluée à la lumière de la finalité de la recherche, elle dépend surtout de son contexte de mobilisation, des objectifs assignés à la recherche et, plus globalement, de la question à traiter (Alami, Desjeux et Garabuau-Moussaoui, 2019). Les verbatims remplacent les statistiques et permettent essentiellement de faire apparaître des dimensions qui ne sont pas directement visibles par le biais des approches quantitatives, comme la diversité des pratiques sociales, les mécanismes stratégiques des relations de pouvoir ou de coopération entre acteurs, la dynamique sociale de la construction identitaire dans l'espace professionnel (Alami, Desjeux et Garabuau-Moussaoui, 2019).

La rigueur nécessaire à la généralisation des résultats d'une enquête qualitative souligne l'intérêt même de l'approche. Elle met l'accent sur la diversité, en démontrant l'existence de différentes pratiques ou représentations etc... ou la généralisation des mécanismes sociaux sous-jacents aux réalités sociales analysées. Elles permettent de saisir le lien entre pouvoir, incertitude et jeux stratégiques. Un mécanisme social tout en ayant

une forme culturelle ou locale particulière possède souvent une structure de fonctionnement universelle. Les approches qualitatives sont de ce point de vue compréhensives par méthode et cherchent, avant d'être critiquées à comprendre la logique sociale de chaque acteur afin de faire ressortir les marges de manœuvre des groupes sociaux et leurs modes de régulations de situations contraignantes. Trois éléments essentiels à souligner dans la manière dont nous avons utilisé cette approche:

#### ***V.1.4 La démarche qualitative est inductive et compréhensive.***

La pratique de l'enquête qualitative demande des capacités d'improvisation. En effet, la démarche est inductive, c'est-à-dire qu'elle cherche à explorer le réel, sans hypothèses de départ fortes, avec seulement un thème d'enquête, mais sans présupposés sur les résultats. Cela demande de la souplesse dans le déroulement de l'enquête, comme par exemple de changer, en cours d'enquête, de technique de recueil de l'information, de populations à rencontrer ou de questionnements. Avec la démarche qualitative et inductive, le réel est considéré comme opaque, les faits ne parlent pas d'eux-mêmes a priori. Il va falloir les explorer, les analyser, s'imprégner d'eux, puis prendre de la distance, faire des rapprochements avec d'autres enquêtes, pour « voir » quelque chose. Pour cela, la méthode suppose finalement d'opérer un découpage particulier de l'environnement social. Elle ne cherche pas à appréhender toute la réalité sociale d'un seul coup, mais à apporter un angle de vue, mobile, qui fait varier les points de vue, en fonction des échelles d'observation retenues.

Comment s'effectue-t-il le passage des représentations aux pratiques et celui des pratiques aux représentations des pratiques ?

L'objectif des sciences sociales est alors de reformuler la demande en montrant que, pour répondre au problème concret identifié et permettre l'analyse du blocage, il est pertinent d'élargir la question initialement formulée en intégrant l'analyse des pratiques, des territoires ou des contraintes. Dans nos enquêtes, nous cherchons ainsi à prendre en compte trois instances, classiques en ethnologie, qui structurent toute vie sociale et modèlent les pratiques : l'instance matérielle, celle des relations sociales et celle de l'imaginaire. L'instance matérielle permet de prendre en compte la place des objets, des espaces, du temps et de l'économie ; l'instance des relations sociales éclaire les rapports de

pouvoir et leurs mécanismes de régulation, les relations d'autonomie et/ou de contrôle, les rapports aux normes et les transgressions ; l'instance imaginaire appréhende la symbolique et les représentations qui donnent sens aux pratiques quotidiennes. Ces trois instances sont intimement liées. Elles se construisent, dans la réalité sociale, en relation les unes avec les autres. La réalité forme en effet un tout, complexe, et ne parle pas d'elle-même. Toute enquête opère donc un découpage de la réalité pour l'appréhender, en fonction de l'échelle d'observation privilégiée, qu'il faut expliciter pour garantir la rigueur de la démarche. En termes d'enquête empirique, toutes ces dimensions ne peuvent pas être observées en même temps. Ces trois dimensions d'analyse ne peuvent être mises au jour avec les mêmes techniques de recueil de l'information. L'analyse de l'imaginaire demande souvent de mobiliser des techniques verbales projectives ou associatives, alors que l'étude des deux autres instances passe par des observations et le recueil des descriptions détaillées des pratiques auprès des interviewés.

A travers notre démarche nous cherchons à distinguer les pratiques effectives des acteurs (Ce qu'ils font) des représentations (perception, jugements, imaginaires, sens attribués de/a leurs pratiques). En effet qu'il n'y a pas de lien mécanique entre ce que l'on dit, ce que l'on pense et ce que l'on fait. L'écart s'explique le plus souvent par les contraintes matérielles, sociales et symboliques qui organisent les décisions des acteurs sociaux. Une représentation fixe un cadre des possibles ou ce que les acteurs sociaux pensent souhaitable, mais ne permet pas de prévoir de façon fiable les actions, les pratiques réelles.

La représentation est appréhendée comme un processus. En tant que processus, la représentation change et implique mouvement. Elle est dynamique, transformation, restructuration permanente. La représentation est produite par les sujets sur des objets, des situations mais aussi sur d'autres sujets, et constitue l'aspect mental de leur rapport au monde et à sa transformation (Barbier 2011). « C'est un processus de construction du réel. Au même moment où nous énonçons la réalité nous la construisons, nous la mettons en place, nous lui donnons un contour, nous la re-présentons » (Jodelet 2006). La représentation est liée à l'histoire de vie d'un individu. La représentation est le regard que l'individu porte sur une réalité vécue laquelle est le fruit de toute une histoire, de tous les éléments sociaux, économiques, personnels et/ou professionnels qui le caractérisent (Jodelet 2006 ; Delory-Momberger 2009). Elle est une sorte de 'configuration idéale' de soi dans le monde. La représentation est liée à la dimension identitaire des personnes. La

représentation mobilise la dimension identitaire. Cette composante repose sur les interactions créées entre les sujets.

Les représentations selon J-M. Barbier (2011) influencent le choix des sujets. Elles leur permettent de considérer ce qui est souhaitable pour eux-mêmes, pour leurs activités et pour leurs environnements grâce à leur capacité de se projeter dans l'avenir tout en établissant un lien entre leur présent, leur passé et leur futur. Une représentation est souvent plus explicative du passage à l'action que du contenu et du résultat de l'action. C'est pourquoi nous ne postulons pas une rationalité a priori des acteurs, mais une rationalité en situation, en interaction. Nous cherchons à reconstituer la logique de ce qui peut paraître irrationnel à l'observateur extérieur en fonction des effets de situation et des contraintes du jeu social dans lequel l'acteur évolue. Il est donc important d'objectiver le thème sur lequel on travaille, en limitant les jugements de valeur et en mettant à plat le problème, ce que l'on appelle aussi « déconstruire ». Une manière d'y parvenir est de travailler sur les pratiques concrètes auxquelles le sujet renvoie, Cette objectivation recouvre parfois une dimension émotionnelle. Selon les sujets de recherche, une implication émotionnelle et personnelle plus ou moins forte existe. Certains sujets semblent a priori moins impliquants. Le chercheur s'intéresse aux implications sociales et culturelles des comportements sans préjuger de leur importance a priori dans la vie quotidienne. L'intérêt principal de l'enquête microsociale et mésosociale qualitative est qu'elle fait apparaître de façon compréhensive les contraintes qui pèsent sur les décisions d'innover, de s'engager, de changer, de résister, au-delà des motivations individuelles ; elle rappelle que les décisions et les motivations des individus sont encadrées dans des interactions sociales qui sont, de fait, peu visibles, voire invisibles, aux échelles macrosociale et micro-individuelle ; elle décrit le processus concret de construction sociale des actions collectives, en exposant les rapports de pouvoir et les jeux sociaux ; enfin, elles soulignent surtout les ambivalences propres à toute société.

## **V.2 Des outils et techniques de collecte de données de la recherche**

La collecte des données est une étape essentielle dans la recherche de terrain. Cette phase d'interaction riche dans la plupart des cas mobilise toujours des techniques spécifiques telles que la prise de note, l'enregistrement. Le chercheur développe une capacité d'écoute et d'empathie pour saisir autant que possibles les informations véhiculées et le sens qui leur

est attribué. Cette transaction verbale et relationnelle que traduit l'échange suppose un double filtre : celui du chercheur avec ses repères théoriques et culturels et celui de l'interviewé lui-même avec ses représentations de la pratique. Elle pose la question du moment de la collecte de données moment durant laquelle la relation entre l'enquêteur et l'enquêté est utilisée pour recueillir des informations sur les comportements verbaux et sociaux. L'enquêteur doit faire en sorte que la personne interviewée se sente en confiance et accepte de donner à voir son expérience afin d'enrichir la collecte.

La recherche qualitative est éclectique dans ses choix d'outils (Karsenti et Savoie-Zajc, 2011). Différentes techniques de recueil de l'information sont mobilisables telles que l'analyse documentaire, l'entretien semi-directif et *les focus group*, l'observation participante, chacune supposant la formalisation préalable d'un support spécifique : la grille d'entretien, les notes d'observations, les traces graphiques. Un guide d'entretien reste un canevas de questions plus ou moins souple et dynamique qui s'adapte en fonction des informateurs : Il évolue également tout au long du processus de collecte des données. Les notes d'observations nous permettent de consigner par écrit les éléments d'informations puisés sur notre passage, certains faits anecdotiques ou tout autre renseignement glanés au hasard d'une rencontre, d'un échange dans diverses circonstances.

Le guide d'entretien nous a servi comme un outil pour saisir les stratégies et les opinions. Les entretiens sont réalisés entre les chercheurs et les acteurs face-à-face tout au long de la durée de la thèse. L'entretien semi-directif est privilégié parce qu'il offre la possibilité d'approfondir une thématique et favoriser des relances contrairement à l'enquête par questionnaire. Notre guide d'entretien débute par une consigne de départ qui précise les modalités de l'entretien (Durée, catégories de questions, confidentialité des proposés). En dépit des questions liées au profil des personnes interviewées. Certaines questions laissent l'enquêté libre pour développer son discours. Nous avons privilégié l'entretien semi-directif avec des questions qui s'enchaînent sur une base thématique. La trame de questions reste cependant assez souple et traduit par ailleurs les questionnements de la problématique et les hypothèses transformées en question. Ce guide plutôt qu'une grille, est structuré en thèmes et chacun des thèmes regroupe une série de questions qui conduisent au besoin à des de manière à affiner les données recueillies. Certaines questions portent sur les pratiques d'autres concernent les opinions et les représentations de notre interlocuteur.

Les questions sur les pratiques consistent par exemple à faire décrire une situation de médiation ou de pratiques de gestion de conflits : Quels sont les mécanismes mis en œuvre pour prévenir et gérer les situations de conflits que vous avez l'habitude de rencontrer ? Pourriez-vous nous en décrire une ou deux situations ? Pensez-vous avoir fait de la médiation (pour ce cas) et en quoi ? Pour repérer les freins au niveau de la gestion de conflit et attitudes du médiateur, nous avons formulé les questions suivantes : Vous arrive-t-il de ne pas pouvoir gérer certains problèmes ou certains cas de conflits ? Qu'est-ce qui vous en a empêché ? Comment avez-vous réagi dans ce cas ? Certaines relances ont aidé nos interlocuteurs à approfondir leur description : *Que s'est-il passé ensuite ? Autre chose à ajouter... ?* A propos du rapport entre Médiation et communication, nous leur avons posé les questions ci-dessous : *Quelle est la place de la parole, du dialogue dans la résolution du conflit ? Pouvez-vous expliquer votre réponse ?*

La formulation des questions sur les opinions et les représentations invite les acteurs à exprimer leur point de vue, leurs convictions : *Pourriez-vous définir la médiation à partir de trois mots-clés ? Quelles sont, selon vous, les qualités personnelles que doit posséder un médiateur pour être efficace dans son métier ? Pensez-vous que la médiation doit être utilisée pour tout type de conflit ?* Au cours de notre enquête, nous avons encouragé dans la mesure du possible l'interviewé à expliciter ses pratiques à partir d'exemples concrets tirés de son expérience. Nous avons particulièrement mis l'accent sur le « comment » afin de saisir le processus d'élaboration et de structuration d'une pratique personnelle. Ceci nous a permis de reconstituer quand c'est possible certains usages, en situation et de saisir plus ou moins les conditions de la pratique.

Les notes d'observation nous ont aidé à saisir les pratiques. Les notes d'observation permettent de recenser des éléments factuels importants pour le sujet traité : lieu de la pratique, personnes présentes, interactions, gestes effectués, etc. Elle se présente sous la forme de listes de thèmes découpées en séquences et en catégories de données à observer. Elles constituent à proprement parler une aide à l'observation et suivent la dynamique des échanges sur la pratique considérée. Nous y avons recours lors des ateliers de formation lorsque les participants interviennent ou débattent sur des questions posées pour recevoir les feedbacks des participants ou des formateurs en début ou en cours de formation. D'autres observations libres ont été réalisées dans deux tribunaux (Tribunal de paix de

Gressier) et au Parquet de Port-au-Prince et un hôpital (Saint François de salles) tous situées dans le département de l'Ouest.

### **V.3 Présentation du terrain d'enquête et détermination du choix des participants**

Dans le cadre de ce travail, des entretiens ont été menés avec les personnes-clés de différentes structures publiques et privées. Ces organismes (responsables d'établissements scolaires, d'établissement de formation, enseignants, formateur, juriste, infirmières, chef de projet d'organismes de formation, encadrants techniques ...), afin d'affiner l'interprétation des données récoltées. Ces entretiens ont été conduits dans le but de collecte d'informations disponibles, mais aussi pour recueillir des opinions et les perceptions sur la médiation en Haïti en vue de l'évaluation des besoins spécifiques en matière de médiation, les pratiques existantes et les perspectives à envisager. L'identification des acteurs et des partenaires de la médiation qui opèrent sur le territoire haïtien nous a permis d'avoir de mieux nous renseigner sur l'activité de médiation en Haïti. La recherche de terrain prend appui sur les représentations des acteurs de la médiation. Ceci est parfois un véritable dilemme à parler autour de la médiation, à accepter de rendre compte de sa pratique. Face à la difficulté de mettre en mot sa pratique, le chercheur se voit obligé d'être à l'écoute d'un sujet libre et conscient d'une réalité qui l'engage.

Une série d'entretiens semi-directifs ont été conduits auprès de 24 acteurs dans les secteurs de l'éducation, du travail social, de la santé, de la religion, de la police et de la justice tout au long de la thèse. Nous avons choisi des informateurs issus du secteur social: les professionnels de l'éducation et de la formation (5), les intervenants sociaux (5), les cadres de la police et de la justice (5), les professionnels de la santé (5), les personnes du secteur religieux (4). Les secteurs ont été retenus en fonction du champ d'intervention et des publics qui sont touchés par l'activité de médiation ou les besoins en médiation sont perçus. Ces gens travaillent avec un public en contexte de vulnérabilité et au sein desquels s'expriment des frustrations traduites sous forme de violence, sous forme de conflit. Compte tenu de la situation de crise qui traverse les sociétés, la nécessité nous a été incombée d'approcher de plus près ces situations pour mieux cerner les pratiques professionnelles.... Après avoir formulé certains constats sur l'absence ou le manque de médiation en Haïti, nos interrogations se sont portées sur les besoins de formation en médiation, les contenus d'une formation de médiation, les types médiations possibles et à

quoi former pour la médiation, à qui s'adressera cette formation, à quels secteurs professionnels évoluant au sein de quelles communautés spécifiques.

Ces entretiens nous ont permis d'analyser plusieurs situations de conflits et les pratiques de médiations mises en œuvre. Au cours de cinq ateliers de formation sur la médiation qui ont réuni au total plus d'une centaine de participants, nous avons pu recueillir les perceptions des acteurs sur leurs pratiques implicites ou explicites de médiation et leur perception de la formation en médiation. Ces ateliers ou séminaire ont également favorisé de nombreux échanges avec des professionnels de l'éducation, du secteur social et associatif sur leurs pratiques de médiation, sur l'importance de la médiation dans leur contexte de travail et sur leurs attentes d'un programme éventuel de formation au niveau de la licence et du master. Les séminaires réalisés en 2020, 2021 et 2022 ont permis aux étudiants de réaliser des travaux de recherches sur différents cas de médiation qui sont exploités dans le cadre de cette analyse. Une vingtaine de cas dans les secteurs de l'éducation, du droit, de la santé, du travail social et de la religion sont été traités et analysés. Par souci de synthèse, bon nombre de résultats de ces travaux ne sont pas reproduits dans ce document mais nous y faisons référence au besoin à titre d'illustration dans nos analyses et commentaires.

Les entretiens individuels ont eu lieu soit à domicile soit dans une institution de formation ou tout autre endroit choisi par la personne donnant l'interview. Les données ont été enregistrées avec le consentement explicite de la personne participant à l'entretien sur un dictaphone. Ils ont été réalisés dans les deux langues officielles (français et créole) du pays. Nous avons proposé aux informateurs et informatrices de désigner la langue qu'ils préfèrent pour le déroulement de l'entretien. Les entretiens en créole ont été traduits au moment de la retranscription. Les participants après avoir donné leur accord suite à notre demande se sont exprimés en toute liberté aux questions qui leur ont été posés. Les principales données empiriques ont été produites à partir d'entretiens directifs et semi-directifs et de focus groupes menés auprès de différents publics. La démarche de l'entretien s'est déroulée en trois temps : proposition de participation à une enquête, prise de contact par téléphone avec les volontaires et déroulement des entretiens à l'aide des échanges face-à-face. La plupart des entretiens se sont déroulés au moment où les informateurs se trouvaient en milieu de travail et à domicile, par contre, ils s'exprimaient librement sur leur parcours. Le lieu de conduite de l'entretien est un espace négocié entre les deux acteurs de la recherche.

En ce qui nous concerne, nous avons rencontré les personnes interviewées dans un espace en lien avec l'enquête soit en nous adaptant. Certaines enquêtes ont été menées à domicile (3), d'autres dans des espaces professionnels : université, école, plaza, communauté religieuse. Deux entretiens ont été réalisés en ligne dont l'un avec une policière (google meet vidéo) et un autre avec un travailleur social (téléphone). Dans tous les cas, nous avons envisagé et gardé la même posture de manière à saisir la logique des et les contraintes auxquelles ils sont soumis.

Parmi les techniques de relance, nous avons eu recours certaines fois à l'écho ou le miroir – reprise des termes de l'interviewé, « vous avez dit que... » –, la reformulation – « pour revenir sur tes propos... cela signifie-t-il que... » –, la demande d'explications ou d'explicitation, d'approfondissement « que veux-tu dire par ... ». De même, les moments de silence et de gêne ou de retenue ont retenu notre attention et ont favorisé des relances durant la conduite de l'entretien tout en cherchant à appréhender les réactions, les accords et désaccords, etc.

#### **V.4 Saisie, traitement et exploitation des données**

Les données recueillies jusque-là sont des données qui méritent d'être exploitées pour qu'elles soient à même de faciliter les conclusions de la recherche. Plusieurs questions méritent d'être élucidées quant à la saisie, au traitement et à la saturation des données. Qu'en est-il de la qualité du contenu ? Sont-elles fiables ? Comment les traiter de manière à préserver la confidentialité des propos ? En quoi permettent-elles de vérifier l'hypothèse de départ et atteindre les objectifs de la recherche ? Quelles techniques d'analyse choisir pour en tirer l'essentiel du corpus ? Autant de questions que les sous-points développés dans les lignes qui vont suivre vont nous aider à y répondre.

Pour faciliter leurs exploitations nous avons réalisé une quinzaine d'heures d'enregistrements audio à l'aide d'un dictaphone de marque ... Les données sont ensuite transcrites sur des fichiers Word (près d'une centaine de pages). Chacun des enregistrements a été conservé par fichiers séparés et gardés en toute confidentialité pour ne pas être diffusés à aucun tiers sans le consentement préalable de l'informateur. Ces fichiers par la suite sont exploités manuellement à l'aide de découpages de passages significatifs à l'aide de grilles et tableaux conçus au besoin de l'analyse. Lors des entretiens dits exploratoires, il y eu à certains moments certaines failles techniques qui ont provoqué de légères

perturbations (coupures, mauvaise qualité du son) mais qui n'ont pas altéré les échanges en profondeur. Durant les prochains entretiens, ces problèmes ont pu être résolus par la mise en place de matériels plus performants. Nous avons élaboré quelques grilles pour nous guider dans cette démarche. En premier lieu, une grille présente les éléments qui constituent notre corpus et les unités d'informations qui ont été retenues tout en croisant les sources (processus de triangulation), et la saturation et une grille d'entretien renfermant x variables ou items. Les enregistrements ont été écoutés plusieurs fois pour retranscrire les passages significatifs desquels sont extraits les thèmes et les sous-thèmes à partir desquels vont asseoir notre analyse. La plupart des données sont présentes sous formes de tableaux et de paragraphes illustrées par des extraits.

## **V.5 Méthodologie et techniques d'analyse des données de la recherche**

L'étape de l'analyse de données conduit l'enquêteur à faire face à la masse de données collectées. Cette étape de la production d'une recherche s'organise schématiquement en trois temps : un premier temps d'analyse thématique des données ; un deuxième temps, qui marque le début de la rédaction, d'analyse descriptive ; et un troisième temps d'analyse explicative ou modélisation. Plusieurs techniques d'analyse ont été combinées durant le processus de recherche. Chacune d'entre elles nous a offert de nouveaux angles de vue pour exploiter la masse de données que nous avons produites. Deux techniques de l'analyse sont à considérer : l'analyse documentaire et l'analyse des données empiriques

### ***V.5.1 L'analyse documentaire***

Les recherches documentaires nous ont permis de collecter différents ouvrages traitant notre thématique et découvrir différents modèles théoriques et méthodologique de la médiation. Plusieurs dizaines d'articles et d'ouvrages ont été recensés tout au long de cette recherche. Un système d'alertes a été créé sur *google scholar* pour nous tenir informé des publications sur la médiation durant les quatre années de la thèse. Les autres ouvrages ont été consultés progressivement en bibliothèque en fonction des thèmes-clés de la recherche.

Nous avons combiné la sociocritique de Cros et Duchet qui s'attarde sur l'univers social présent dans le texte à l'analyse de contenu de Bardin (2009) pour une exploitation plus ou

moins efficace durant nos consultations. La sociocritique se distingue cependant de la sociologie empirique et de la sociologie de la littérature. Elle ne s'occupe ni de la mise en marche du texte ou livre, ni des conditions du processus de création, ni de la biographie de l'auteur, ni de la réception des œuvres littéraires. Elle ne s'intéresse pas non plus à ce que le texte signifie mais à ce qu'il transcrit c'est-à-dire à ses modalités d'incorporation de l'histoire, mais aussi au niveau des formes. Sa logique épistémologique n'est pas une logique de la preuve, mais une logique de la découverte appliquée au procès de sens engagés par les textes (Propovic, 2011). La démarche sociocritique comme choix méthodologique est apparemment problématique résultant d'un certain inconfort théorique et épistémologique considérable pour passer du texte au contexte. Les théories et les méthodes étant conçues d'une part pour la littérature et d'autres parts pour la sociologie, l'histoire sociale ou la sociolinguistique.... Pour y remédier, l'analyse sociocritique requiert une articulation des phénomènes textuels aux phénomènes sociaux. Ainsi, elle opère dans ce cas un ensemble de médiations qui selon les termes de Cros (2012) « déconstruisent, déplacent, ré-organisent ou resémantisent les différentes représentations du vécu individuel et collectif »<sup>105</sup>.

De plus, l'intégration d'une multiplicité de formes de médiations dans le cadre de l'analyse permet de distinguer les niveaux de déterminations et d'interactions et ainsi, d'échapper à une lecture déterministe et unilatérale sans escamoter les déterminations, ceci dans la foulée du processus ayant même divers chercheurs en sciences sociales a la relecture des travaux de Simmel et Elias (Gremlin, 2012).

La démarche socio-critique est structurée en trois étapes-clés<sup>106</sup>

- 1) Analyse interne du texte avec des allées et venues permanentes
- 2) Eversion inductive du texte vers ses altérites langagières constitutives, c'est-à-dire les répertoires lexicaux, les langages sociaux, les discours, les représentations, les images éventuelles qu'il mobilise et travaille-en « son dedans », autrement dit vers la sémiologie sociale prise en partie ou saisie dans sa totalité.
- 3) Etude de la bidirectionnelle (en aller-retour) unissant le texte à la *sémiologie* sociale ou à la partie de celle-ci considérée.

---

<sup>105</sup> Le Gremlin, Sociocritique, médiations et interdisciplinarité.

<sup>106</sup> Ces étapes sont tirées de l'article de Popovic Pierre, La sociocritique. Définition, histoire, concepts, voie d'avenir, *Pratiques*, consulté le 13 Juin 2014

Par définition, l'analyse de contenu est un ensemble d'instruments méthodologiques de plus en plus raffinés et en constante amélioration s'appliquant à des « discours » (contenus et contenant) extrêmement diversifiés. Cet ensemble de techniques constituent une herméneutique contrôlée, fondée sur la déduction : l'inférence<sup>107</sup>. L'analyse de contenu oscille entre la rigueur de l'objectivité et de la fécondité de la subjectivité. (Bardin, 2009 : 13). Sa fonction heuristique (elle aide, donne « à voir ») : elle enrichit le tâtonnement exploratoire, accroit la propension à la découverte.

### ***V.5.2 L'analyse des données empiriques***

Nous avons privilégié trois types d'analyse pour les des données empirique et parfois elles ont aussi servi dans la recherche documentaire: l'analyse thématique transversale, l'analyse descriptive et l'analyse systémique.

Une première phase de préparation et d'organisation des données de terrain a été de procéder repose à une analyse du corpus de recherche. A partir d'une analyse thématique transversale de l'ensemble des données collectées, nous avons pu établir une grille de thèmes communs à tout le corpus pour mieux coder et classer les données recueillies relatives aux pratiques et aux représentations pour l'ensemble des entretiens qui ont été menés sans procéder entretien par entretien. Dans cette grille sont notés les principaux thèmes évoqués, les verbatims qui vont avec c'est à dire le contenu des réponses apportées par les enquêtés. Cette grille d'analyse thématique va nous servir de base au cours du processus du traitement des données. Elle permet le découpage en unités élémentaires, en fragments de discours, des données recueillies. Ce processus est parfois désigné sous le terme de « codage », car il conduit à attribuer un code thématique identique à tous les éléments du corpus qui renvoient au même thème. Les limites de l'analyse thématique c'est qu'elle est centrée sur la cohérence des thèmes et ne prend pas en compte les thèmes propres à chaque individu. Toutefois, elle sert à une approche inductive pour mieux synthétiser les données de la recherche tout en reliant le corpus à la fois aux questions de départ et des thématiques émergentes au fil de l'analyse.

Dans une deuxième phase, l'analyse descriptive prend le relais. Il ne s'agit pas d'énoncer un ensemble d'éléments tout en les listant mais le travail du chercheur est de

---

<sup>107</sup> Nous reviendrons sur ces concepts plus loin dans cette recherche.

trouver les liens possibles qui peuvent exister entre ces éléments. Grâce à ce travail, vient la possibilité de trouver des indicateurs concrets de la structure sociale sous-jacente et de la déconstruire. Ce qui nous a facilité durant cette phase d'investigation descriptive, par rapport à l'ensemble des données collectées durant nos observations et des entretiens qui ont été conduits, nous avons repéré des catégorisations, les découpages thématiques pertinents susceptibles de donner sens à la description tout en faisant appel également à des modèles descriptifs mais aussi systémiques. Par exemple, pour présenter chacun des secteurs d'activité, nous avons privilégié dans notre analyse une démarche descriptive afin de catégoriser chacun des groupes d'acteurs.

Si le temps de l'analyse thématique se distingue clairement des autres phases, analyse descriptive et analyse explicative peuvent se construire dans un même mouvement, tout en produisant des résultats de nature différente. Ces deux niveaux d'analyse, descriptif et explicatif, sont effectivement encadrés l'un dans l'autre dans la mesure où une analyse aboutie décrit un système. Ce faisant, l'accent est mis sur les liens entre acteurs, entre acteurs et objets, ce qui permet de mettre au jour les contraintes et fait ainsi apparaître le système d'explication formulé en termes de logique d'action : l'analyse porte sur l'explication qui permet de comprendre pourquoi, sous contraintes, et au-delà du sens et de l'opinion que l'individu exprime, l'acteur agit de façon spécifique.

Un troisième niveau d'analyse pris en compte dans le cadre de notre étude empirique est celui de l'analyse systémique. Même si l'étude s'est portée sur un échantillon réduit. Notre approche du problème d'institutionnalisation de la médiation en Haïti est globale, holistique. Les problèmes élucidés sont complexes et ne peuvent donc pas être réduits en ses éléments, à la pratique ou au secteur considéré. Nous avons cherché avoir les interactions entre les différents éléments afin d'étudier les mécanismes mis en place au niveau de la société et qui servent de freins au développement de la médiation, saisir les dynamiques des pratiques dans les différents secteurs d'activité et les logiques institutionnelles qui orientent la vision des acteurs. Comment le spécifique s'articule avec le global et inversement. Cela nous a aidé à comprendre comment les représentations et les pratiques d'un individu a rapport au système global dont il fait partie : sa culture, sa vision du monde, la communauté dont elle fait partie. Ce modèle permet d'acquérir une certaine intelligence des phénomènes sociaux afin de construire des modèles pour orienter l'action

*(System Thinking)*. L'objet de la médiation de même que la notion du conflit est étudié dans sa transversalité avec l'individu, le groupe et la société.

### **Conclusion partielle**

Ce chapitre comme annoncé dès l'introduction avait pour but de présenter la posture du chercheur, de décrire les procédures de la recherche, d'apporter certains éclairages sur la pertinence de la démarche d'analyse retenue et sur les modalités adoptées pour le travail de terrain : la présentation des outils et techniques de recherche, la manière dont sont traités les résultats dans un souci d'objectivité et de rigueur dans la recherche. La démarche ainsi élaborée, nous allons présenter les éléments d'analyse des résultats de terrain.

## **CHAPITRE VI**

### **PRESENTATION DES DONNEES ET ANALYSE DES RESULTATS**

#### **De l'institutionnalisation des pratiques de médiations en Haïti : Principaux constats et analyses**

Dans ce chapitre, nous présentons les résultats de l'analyse des données collectées au cours de la phase de terrain. Les principaux résultats obtenus recensent un ensemble de pratiques de médiation dans différents champs d'intervention et renseignent sur les diverses conceptions de la médiation en fonction des acteurs et les différents types de conflits en Haïti. A partir des discours recueillis auprès des différents acteurs-ciblés, nous sommes en mesure de proposer une configuration plus ou moins nette des diverses formes et pratiques de médiation en œuvre dans la société haïtienne, de relever les principales tensions jalonnant les discours des acteurs. Ceci nous permet de déterminer le niveau d'institutionnalisation de la médiation dans ce secteur et les perspectives à envisager dans le cadre de d'une politique de formation. Nous optons pour une analyse thématique partielle des données en sélectionnant les éléments significatifs des occurrences relevées. L'analyse thématique partielle (Bardin, 2016) offre une richesse pour la sélection des éléments pertinents du corpus afin d'approfondir la compréhension du point de vue des acteurs tout en laissant émerger de nouvelles thématiques tout au long de l'analyse. Après avoir présenté notre grille de sélection et d'analyse des données, nous dressons les profils des acteurs interrogés par secteur d'activités. Puis, nous analysons des données recueillies en tenant compte de la grille de sélection tout en appuyant sur les verbatims à titre d'illustrations. Ensuite, les résultats tirés des ateliers d'analyse de pratiques de formation lors des séminaires sur la médiation viennent en complément aux résultats d'entretien.

##### **VI.1- Sélection des données et grille d'analyse**

Sept principales catégories ont été (pré)sélectionnés durant l'élaboration de la méthodologie la recherche dans le but de faciliter l'analyse des données. Cependant de nouvelles catégories ont émergé au fil de l'analyse du corpus comme par exemple lorsque nous cherchons à déterminer le niveau d'institutionnalisation de la médiation ou la comparaison des pratiques. Il a fallu attendre que la réflexion soit un peu mûre pour en

tenir compte. La méthodologie de la recherche qualitative étant heuristique, le chercheur laisse parler les « données » qui ne sont pas données au préalable. Les premières catégories construites étaient les suivantes : la prise en compte données personnelles et socio-professionnelles des participants à l'étude pour mieux situer leur perception du conflit; l'identification des principaux types de conflits rencontrés au niveau institutionnel et personnel de manière à recenser divers cas de conflit et les hiérarchiser si possible ; l'analyse du rapport entre médiation et conflit pour en saisir les dynamiques et les logiques sous-jacentes, l'approche du conflit au niveau sociétal pour déterminer la spécificité et la généralisation de certains types de conflits, l'analyse des enjeux de la médiation et le lien entre Médiation et communication approfondit et confronte les points de vue des acteurs sur la médiation et saisir les dimensions éthique et axiologique de l'intervention en médiation, en fin de compte nous cherchons à identifier certaines qualité et attitudes du médiateur telles que les acteurs les perçoivent. Chacune d'entre elles est subdivisées en sous-catégories que nous présentons dans une grille d'analyse.

## **VI.2- Résultats de l'enquête**

Nous présentons ci-après les résultats de l'enquête menée auprès des acteurs à propos de la médiation. Les résultats sur les profils des sujets interrogés sont sous forme de tableaux pour mieux ventiler les profils. Ils sont présentés par catégorie d'acteurs pour faciliter la lecture : 8 sous-items sont pris en compte : l'âge, le sexe, le statut professionnel, le niveau de qualification, le lieu de résidence, les secteurs d'activités, l'institution à laquelle elle est rattachée, le public auquel son intervention est destinée et les activités principales qu'ils exercent (Tableaux 6.1-6.7). La seconde partie de l'analyse privilégie l'analyse du contenu des échanges les principales thématiques émergentes de nos entretiens illustrés par des verbatims mais exploités de manière transversale. Au total 24 sous-items ont été retenus contre 28 questions pour l'ensemble des sous-items.

Pour faciliter la lecture et nous guider dans notre analyse des pratiques de médiation, nous avons construit la liste des variables retenus (7) dans la grille ci-dessous pour nous faciliter la collecte des données empiriques :

**Grille d'analyse**

<b>Variables</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Questions posées</b>
<b>1. Données personnelles et socio-professionnelles</b>	Age	Votre âge se situe entre: 20 à 30 ans ( ) 30 à 40 ans ( ) 40 à 50 ans ( ) 50 à 60 ans ( ) 60 ans et plus ( )
	Sexe	Vous êtes : Un homme ( ) Une femme ( )
	Statut professionnel	Votre statut professionnel
	Niveau de qualification	Votre niveau de qualification : Sans diplôme ( ) Licence() Master ( ) Doctorat() Autre ( ) Préciser.....
	Milieu de résidence	Votre lieu de résidence: Département..... Commune :.....
	Secteur d'activité	Votre secteur d'activité : Secteur public ( ) Secteur Privé ( ) Autre ( )..... (ONG, association, syndicat)
	Institution à laquelle se rattache son activité professionnelle	Ministère ( ) Université ( ) Etablissement scolaire ( ) Municipalité ( ) Etablissement de santé ( ) Justice/police ( ) Organisation intle ( ) Eglise/congrégat.( ) Association ( ) Autre(). Préciser...
	Publics bénéficiaires des interventions	A quel public spécifique vos interventions sont-elles destinées? <i>(Plusieurs catégories sont possibles)</i> Cadres ( ) Employés ( ) Etudiants ( ) Elèves ( ) Patients ( ) Jeunes issus de "quartiers difficiles" ( ) Familles en difficultés ( ) Autre ( ) précisez.....
	Activités au sein de la structure	En quoi consiste votre activité professionnelle au sein de cette structure ?
<b>2. Médiation et conflit</b>	Mécanismes mis en œuvre	Quels sont les conflits les plus fréquents que vous rencontrez ? Quelle est la nature de ces conflits ? Qui intervient pour les résoudre ? Quels sont les mécanismes mis en œuvre pour prévenir et gérer les situations de conflits que vous avez l'habitude de rencontrer ?
	Éléments facilitateurs	Qu'est-ce qui a facilité votre action ?
	Description de cas	Pourriez-vous nous en décrire une ou deux situations ?
	Identifier son activité de médiation	Pensez-vous avoir fait de la médiation (pour ce cas) et en quoi ?
<b>3. Enjeux de la médiation</b>		
	Freins à la gestion de conflit	Vous arrive-t-il de ne pas pouvoir

		gérer certains problèmes ou certains cas de conflits ? Comment avez-vous réagi dans ce cas ?
	Freins identifiés	Qu'est-ce qui vous en a empêché ?
	Attitudes face au conflit	Comment avez-vous réagi dans ce cas ?
<b>4. Médiation et communication</b>	Place de la parole dans la résolution de conflit	Quelle est la place de la parole, du dialogue dans la résolution du conflit ? Pouvez-vous expliquer votre réponse ?
	Spécificité des conflits	Les conflits au sein de la société haïtienne sont-ils spécifiques ?
	Influence du contexte	En quoi la situation du pays (sociale politique, économique et culturelle) peut-elle influencer le conflit?
	Rôle de l'Etat	L'Etat a-t-il un rôle à jouer ?
<b>5. Médiation et qualité du médiateur</b>	Définition du médiateur	Pourriez-vous définir la médiation à partir de trois mots-clés?
	Qualités personnelles du médiateur identifiées	Quelles sont, selon vous, les qualités personnelles que doit posséder un médiateur pour être efficace dans son métier?
<b>6. Niveau d'institutionnalisation de la médiation</b>	Faible Moyenne Forte	Avez-vous reçu une formation en médiation ? Si oui, parlez-nous un peu de cette expérience de formation. Oui ( ) Non ( )
<b>7. Limites et enjeux de la médiation</b>	Limites de la médiation	Pensez-vous que la médiation doit être utilisée pour tout type de conflit ?

Tableau 6.1 : Grille révisée d'analyse des pratiques de médiation en Haïti (Johnson Chéry)

### VI.3- Profil des acteurs interrogés

Différents acteurs ont été interrogés dans le cadre de l'étude sur la médiation. Les tableaux présentés ci-dessous nous permettent d'apprécier la variété des profils et les différents champs d'activités des participants à l'étude.

#### ***VI.3.1 Profil des acteurs de l'éducation et de la formation***

Les enseignants constituent une catégorie très impliquée dans des activités faisant appel à des compétences en médiation. Les interventions pédagogiques que réalise un enseignant font appel à sa compétence de médiation entre l'apprenant et le savoir. Ils arrivent qu'un enseignant ou un personnel d'encadrement intervienne pour régler un conflit dans une classe ou entre des collègues, membres du personnel enseignant ou administratif. De nombreux cas similaires ont été relatés dans le cadre des cinq entretiens que nous avons menés avec eux mais aussi dans le cadre des ateliers conduits avec des enseignants et des

directeurs d'écoles. Nous présentons ci-après le profil des acteurs de l'éducation et de la formation interrogés. Ceux-ci interviennent à différents niveaux de l'éducation (fondamentale, secondaire et universitaire). Leur niveau de formation varie de la licence au doctorat. Ils ont une certaine expérience dans le domaine et ont occupé différentes fonctions durant leur carrière soit en Haïti soit à l'étranger. Les enseignants interrogés travaillent tous dans le département de l'ouest, tant dans le secteur public que privé pour la plupart.

Age	Sexe	Statut	Niveau de qualification	Milieu de résidence	Secteur d'activité	Institution rattachée	Public	Activité
60 ans et plus	M	Prof. à l'université	Doctorat	Ouest (Port-au-Prince)	Public	Université (UEH)	Etudiants	Enseignement Management (Directeur, chef de dépt.)
40-50 ans	M	Enseignant de philosophie	Master en histoire et patrimoine Autre (Bacc en philosophie)	Ouest (Pétionville)	Public et privé	Université, établissement scolaire	Etudiant, Elèves	Enseignement, Formation
60 ans et plus	M	Professeur d'université	Doctorat	OUEST (Port-au-Prince)	Public et privé	Université	Etudiant	Enseignement et recherche
60 ans et plus	F	Enseignante didactique Ens. sup	Master	Ouest	public et privé Eglise congrégation	Université/ établissement scolaire	Etudiants Jeunes en diff.	Enseignement/ Accompagnement de stage Gestion
20-30	F	Enseignante	Licence	Ouest (Delmas)	Privé	établissement scolaire	Elèves	Enseignement des sciences sociales, créole et histoire de l'art

*Tableau 6.2 : Profil des acteurs de l'éducation et de la formation*

### **VI.3.2- Profil des acteurs de la santé**

Les acteurs de la santé forment une troisième catégorie d'acteurs qui interviennent dans la médiation en Haïti. On rencontre dans ce secteur des infirmières, des médecins et des agents de santé. Ils évoluent pour la plupart dans le secteur privé

Tableau 6.3 : Profil des acteurs de la santé								
Age	Sexe	Statut	Niveau de qualification	Milieu de résidence	Secteur d'activité	Institution rattachée	Public	Activité
30-40 ans	F	Médecin	Licence	Ouest (Croix-des Bouquets)	Prive	Etablissement de santé Etablissement scolaire	Patients et élèves	Premiers soins Soins Consultation traitement
20-30 ans	F	Médecin	Licence	Ouest (Carrefour)	Public Prive	Etablissement de santé Etablissement scolaire Église/congrégation	Patients et élèves Familles en difficultés	Premiers soins Soins Consultation Counseling avec des jeunes Débat sur des sujets d'actualité
30-40 ans	F	Infirmière	Licence	Ouest (Carrefour)	Prive/com munautaire	Etablissement de santé	Patients	Assistante-dentiste Préparer les instruments Services d'odontologie
20-30	F	Infirmière	Licence	Ouest (PAP)	Prive	Etablissement de santé	Patients	
40 ans et plus	F	Odontologiste	Licence	Ouest	ONG	Social	Cadres, fm. En diff	

Tableau 6.3 Profil des acteurs de la santé

### VI.3.3- Profil des travailleurs sociaux

Les travailleurs sociaux appelés aussi assistants sociaux interviennent dans l'éducation et surtout auprès des cadres, des salariés ou employés et aussi auprès des élèves tant du secteur public que du secteur privé. Ils sont aussi des formateurs, accompagnateurs de la formation professionnelle ou aident à la réinsertion familiale. Ils travaillent de concert avec des organismes de développement ou à caractère humanitaire dans le but de fournir une assistance aux familles en difficulté. Leur travail d'accompagnement de la population notamment dans les milieux ruraux pour certains les contraint à conduire des activités de médiation et de résolution conflits éclatés au sein des groupes ou qui freinent l'évolution d'un projet communautaire. Leur travail semble être facilité par leur expérience en matière de gestion des conflits communautaires ou d'autres membres chargés de réaliser des médiations au sein des groupes ou entre des individus (la réinsertion et l'adoption). D'autres assurent la liaison avec des tribunaux (tribunal spécial du travail) pour protéger les droits des employés dont le patron refuse de remplir certaines obligations. Par rapport à leur statut en tant qu'agent de la fonction publique, ils font davantage de conciliation et imposent leur autorité dans certains cas pour contraindre les protagonistes à mettre un terme au conflit qui les opposent notamment en soutenant la partie en position de faiblesse (l'employé par exemple). Leur travail d'accompagnement

s'apparente à une forme qu'on pourrait qualifier de médiation dans la mesure où ils servent d'intermédiaires qui rassemblent deux individus ou deux groupes autour d'une table les permettant de dialoguer autour de l'objet du conflit.

Tableau 6.4 : Profil des travailleurs sociaux								
Age	Sexe	Statut	Niveau de qualification	Milieu de résidence	Secteur d'activité	Institution rattachée	Public	Activité
40-50 ans	F	Formatrice/ Infirmière Inspectrice Directrice	Licence	Ouest (Port-au-Prince)	Public	Ministère (MAST)	Cadres Employés Ouvrier, salaries	Formation Direction de MOE Direction de la formation Service à la formation professionnelle
30-40	F	Educatrice Inspectrice et agent de protection de l'enfant	Licence	Ouest (Port-au-Prince)	Public	Ministère (MAST-IBESR)	Etudiants Jeunes Familles en difficultés	Evaluation des lieux Prise en charge des enfants de rues Services des œuvres sociales Réinsertion familiale
20-30 ans	F	Educatrice	Licence	Sud-Est(Jacmel)	Prive, ONG	Organisation internationale Association	Employés, Jeunes de quartiers diff. Elèves	Formation Pratique de jardin communautaire
30-40 ans	M	Educatrice spécialisée	Licence	Sud-Est	Prive	Ecole	Elèves en difficulté	Accompagnement
40 ans et plus	M	Travailleur sociaux	Doctorat	Port-au-Prince	ONG		Jeunes en difficultés	Accompagnement

Tableau 6.4 : Profil des travailleurs sociaux

#### **VI.3.4- Profil des acteurs religieux**

Le secteur religieux est l'un des secteurs retenus dans le cadre de cette étude dans lequel les cas de conflits paraissent plus faciles à gérer étant donné qu'ils ne se posent pas avec autant d'acuité par rapport aux autres secteurs considérés. Les cadres religieux (pasteurs, prêtres, religieuses) ont une fonction d'animation, de planification, de recrutement ou d'accompagnement des jeunes. Il arrive aussi qu'ils interviennent également dans l'enseignement tant dans le secteur privé, dans les organisations communautaires. Les acteurs religieux se retrouvent souvent dans des situations faisant appel à leurs capacités à traiter des conflits que ce soit interne, c'est-à-dire au sein de la congrégation ou externes quand ils sont sollicités par une autre structure extra-religieuse. Les religieux et les religieuses sont des médiateurs naturels qui jouissent d'une grande réputation auprès de la communauté dans la promotion de la paix et de la non-violence. Cependant, les interventions qu'ils réalisent impliquent différents acteurs qui ne poursuivent pas nécessairement les mêmes objectifs ni ne défendent les mêmes intérêts. Le travail de médiation du secteur religieux s'étend au niveau des familles, des groupes internes à leur assemblée ou communauté et même au niveau des institutions politiques (religions pour la paix). Leur champ d'action dépasse parfois la sphère purement religieuse et s'étend à des

activités sociocommunitaires : accompagnement des jeunes, animation sociale et culturelle... D'autres détails sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 6.5 : Profil des acteurs religieux								
Age	Sexe	Statut	Niveau de qualification	Milieu de résidence	Secteur d'activité	Institution rattachée	Public	Activité
40-50 ans	F	Direct. Resp. past. vocationnelle	Licence	Sud (Torbeck)	Privé, communautaire	Congrégat./ établissement scolaire	Elèves Jeunes de 18-30 ans	Animer la communauté Planification des rencontres
			Organisation de la maison/Lien entre conseil provincial et communauté locale Recrutement de jeunes (Noviciat)					
40-50 ans	M	Prêtre-Educateur	Licence	Ouest (Port-au-Prince) Hinche (plateau central)	Autre (religieux) Presbytéral	Archidiocèse Congrégation Etabl. scolaire	Elèves Jeunes Familles en difficultés	Pastorale (administration des sacrements, célébration de la messe) Enseignement
				Autre (fidèles, groupes, Parents)				
30-40	M	Enseig. éducateur Théologien -Pasteur	Master Licence en éducation Etudes en droit	Centre (Saut-d'eau Ouest (Delmas)	Public - Privé Autre (FONHA)	Etablissement scolaire	Cadres, empl., Etudiants, Elèves, Jeun. Fam. en dif.	Accomp. social Encad. Pédag. Formateur / Cons. (PADF)
				Eglise/congrégation FDM, Association, Entreprises				
40 ans et plus	M	Pasteur-théolog.	Master	Delmas		Congrégation, écoles	Fidèles religieux, élèves, enseignant	

Tableau 6.5 : Profil des acteurs religieux

### ***VI.3.5- Profil des acteurs de la police et de la justice***

Le secteur de la police et de la justice intervient dans la médiation familiale et auprès de la population. Dans ce secteur, le profil d'étude des acteurs interrogés va du secondaire à la licence. Leurs interventions sont centrées davantage dans le secteur public. Ils font souvent face aux situations de violence. La médiation à ce niveau paraît un peu plus structurée même si dans le cadre de cette étude nous n'avons pas rencontré des juristes intervenant au niveau de la médiation familiale. D'autres recherches (Boucher, 2020) nous permettent de dégager des éléments d'analyse de cette pratique en Haïti notamment avec les méthodes alternatives de résolutions de conflits (MARC). Cependant des cas de violences conjugales ont été répertoriés dans le cadre des entretiens menés avec des policiers qui sans nécessairement habilités à résoudre de tels cas apportent leur contribution dans ce domaine. Il ne s'agit pas de médiation structurée mais un recours bénéfique aux membres de la population surtout des femmes qui en sont victimes arrivent à faire entendre leurs témoignages au niveau d'un commissariat ou d'un tribunal de leurs juridictions. Ainsi, cela leur permet de s'échapper à certaines formes de violence vécues et subies dans leur foyer. Certains travailleurs sociaux et professionnels de la justice travaillent de concert effectuent de telles médiations.

Tableau 6.6 : Profil des acteurs de la police et de la justice								
Age	Sexe	Statut	Niveau de qualification	Milieu de résidence	Secteur d'activité	Institution rattachée	Public	Activité
50-60	M	Inspecteur général PNH/US GPN)	Secondaire	Port-au-Prince (Ouest)	Public	Primature	Cadres, Familles en difficultés	
30-40	M	Juriste	Licence	Anse-à-veau	Public/privé	Tribunal		
50-60	M	Juriste	Licence	Carrefour	Public/privé	Tribunaux, Lycée		
40-50	M	Agent de police	Licence	Jacmel	Public	Commissariat	Tout Public	
40-50	M	Cadre du MST	Licence	Port-au-Prince	Public	Ministère	Cadres	

Tableau 6.6 : Profil des acteurs de la justice et de la police

#### VI.4 Etat des pratiques de médiation en Haïti : Analyse croisée des résultats d'entretiens

Après avoir dressé le profil des différentes catégories d'acteurs ciblés dans le cadre de cette étude, nous allons à présent poursuivre notre analyse des données de terrain en tenant compte du rapport entre médiation et conflit. Ce rapport apparaît dans les premiers éléments affichés plus haut dans les champs d'activité : travail d'accompagnement, de prise en charge, de *counselling* ou de gestion de leur groupe-classe. Ici, nous présentons les éléments de clarification avancés pour exprimer autour des rôles joués par eux dans le dénouement des conflits qui naissent ou qui persistent dans leur espace de travail.

##### VI.4.1- Médiation et conflit

L'analyse des contenus d'entretien nous permet de saisir différents aspects jusqu'alors inédits dans le rapport médiation et conflit tel qu'il est abordé de cette recherche. Ils constituent un des éléments-clés pouvant nous aider à mieux appréhender différentes situations de conflit posés au sein de la société haïtienne allant de la petite violence, des conflits intra/interpersonnels aux conflits d'intérêt et de pouvoir qui perturbent le fonctionnement des institutions pour atteindre des situations de violence graves, A partir de cette variable, différentes figures du médiateur se dessinent au niveau institutionnel. Les conflits explorés sont de nature diverses : individuelle et personnelle ou des conflits d'intérêts, des conflits de pouvoir ou aussi des conflits cognitifs. Ils peuvent être

plus ou moins fréquents plus ou moins rares dépendamment du contexte selon les acteurs interrogés. Certains en parlant du conflit le situe dans le cadre institutionnel ou organisationnelle. Ils font référence par exemple à l'organisation sociale (Normes sociales, exigences légales et institutionnelles). D'autres y voient l'aspect moral ou éthique alors que pour ce médecin, le conflit est d'une plus grande ampleur. « C'est la condition sociale qui est la source des conflits » qu'elle rencontre dans l'exercice de sa profession. Le conflit est perçu et vécu au sein de l'espace social comme un empêchement, un déséquilibre au niveau des rapports sociaux, une crise des valeurs (dimension axiologique). L'aspect éducatif évoqué de manière implicite dans la plupart des extraits signalés ci-dessous est pourtant bien présent et souligne la nécessité pour l'Etat de reformer le système social et préparer les acteurs à accompagner la population bénéficiaire de leurs services. Les extraits ci-dessous viennent corroborer notre analyse.

<i>Entretien</i>	<i>Verbatims</i>
# 2	« <i>Le comportement, le caractère peut provoquer le conflit.</i> » (SMC) (Source du conflit)
# 4	« <i>Les conflits sont fréquents parce qu'il manque de balises. J'ai des conflits avec les responsables et rarement avec les élèves. Quand cela arrive, j'arrive à les régler personnellement.</i> » (PDA) (Fréquence du conflit et automédiation)
# 1	« <i>Conflits patrons/ouvriers. Les conflits que nous rencontrons le plus souvent est la conciliation des patrons et ouvriers. Il y a certaines irrégularités dans le contrat. Au niveau du MAST, nous les accompagnons à travers les services régionaux (BAC, BRO : Bureau régional de l'OUEST. Plusieurs personnes interviennent : le directeur, les conseillers, les inspecteurs. Ce conflit est traité au tribunal du travail. Les griefs des patrons : on ne vient pas travailler/ retards/congé annuel non payé, contrats verbaux (informels) non signés.</i> » ((LJL) (conflit institutionnel et conciliation)

<i>Entretiens</i>	<i>Verbatims</i>
5	« <i>Les conflits les plus fréquents que je rencontre sont les conflits de mentalités chez certains étudiants incompatibles à la formation. La violence de l'espace universitaire public. Le rectorat joue le rôle de médiateur. De mon point de vue, il n'y a pas de médiation. Ce qui facilite mon action dans la gestion du conflit est la présence de quelques personnes (agents de sécurité) qui protègent le milieu.</i> » (CPJ)
20	« <i>Les conflits sont toujours là. Ils sont dus à l'incompréhension et à la méchanceté des êtres humains. Les mécanismes de prévention et de gestion de conflits, ça n'existe pas. J'ai assisté de mes propres yeux un cas d'agression. Une dame a pris les étudiants au collet en pleine salle d'examen un étudiant. Imaginez-vous, un enseignant qui est censé être un modèle pour les étudiants ; je l'ai vu de mes propres yeux une enseignante qui agresse un étudiant à l'ENS. En tant que responsable, je suis allé m'adresser personnellement à cette enseignante et la blâmer.</i> » (DRJ)
20	« <i>Lors des situations de conflits, je parle fort. Je dis la réalité de temps en temps</i> (DRJ)

#### VI.4.1 Conflit au niveau du secteur de la santé et pratiques de médiation

Le conflit est très présent au niveau du secteur des soins. Les grèves à répétition dans les hôpitaux du secteur public et la situation d'insécurité rendent difficiles les conditions de travail du personnel soignant. Les services sont difficiles d'accès pour la majeure partie de la population. La majorité des hôpitaux sont concentrées dans les grandes villes voire à Port-au-Prince, la capitale et les hôpitaux les mieux équipés sont des hôpitaux privés pour la plupart. Certains centres assurés par les ONG comme Médecins sans frontières (MSF) établis depuis 2010 offrent leurs services pour certaines urgences médicales. Le secteur des soins est confronté à de conflits graves puisque le personnel accueille des personnes qui sont souvent empressées de voir leurs proches recouvrer la santé. Les acteurs nous ont confié qu'ils subissent parfois des actes d'agressions des patients ou de leurs proches. Ceci s'explique par les situations de précarité qui sont souvent la source de violences qui se répètent à longueur de journée. Les infirmières en raison de leur proximité avec les patients vivent difficilement ces conflits. Les bénéficiaires de ces médiations sont notamment les personnels de santé et notamment des patients qui sont parfois des élèves et des familles en difficulté. Les formes de médiations généralement pratiquées dans le secteur de la santé sont les médiations thérapeutiques, la médiation-conciliation, la médiation communautaire.

<b>Entretien</b>	<b>Conflit et violence au niveau de l'hôpital</b>
10	<i>« Le conflit est plutôt rare là où je travaille à l'hôpital universitaire la Paix. Les conflits rencontrés sont les conflits concernant les coûts. Ces conflits sont le plus souvent entre patients et infirmières. » (DFS)</i>
3	<i>J'ai assisté à une situation de conflit dans l'un des hôpitaux dans lequel je travaille. Un pauvre homme devait se procurer d'un médicament pour sa femme qui était hospitalisée. N'ayant pas les moyens de payer, on l'a conseillé d'aller auprès d'un service à la pharmacie pour porter sa doléance. Arrivé, ne sachant pas comment s'adresser, il a attendu pendant longtemps et personne n'a fait cas de lui. Furieux, il a cassé une vitre. C'est alors qu'on s'est rendu compte de lui et lui a donné le médicament. (DRB)</i>

#### VI.4.2 Pratiques de médiations au niveau du secteur associatif

Le conflit est permanent et s'installent là où des intérêts sont en jeu lesquels voient certaines vertus des leaders communautaires qui pensent davantage à leurs intérêts qu'à ceux de la communauté. Ces médiations sont particulièrement difficiles et exigent tact et prudence selon un travailleur social. Plusieurs formes de médiations sont utilisées dans le

cadre du travail social : La médiation sociale, la médiation familiale, la médiation religieuse et la médiation communautaire,

<i>Entretiens</i>	<i>Verbatims</i>
21	<i>« Les conflits les plus fréquents que je rencontre dans le cadre de mon travail. Ce sont les conflits d'intérêt. Lors de la réalisation de certains projets. Les notables souhaitent bénéficier d'un salaire alors que dans le cadre des projets communautaires, ils ne doivent pas être payés. » (KL)</i>
10	<i>Je n'ai pas vécu de cas de conflits graves. Je dirige la pastorale, j'administre les sacrements. Dans les écoles, les conflits rencontrés sont les conflits élèves/ enseignants ; enseignants/élèves. A l'église, les conflits sont peu fréquents. Il y a les conflits de groupes entre membres et le prêtre, les membres du groupe et les responsables. Ces conflits naissent des frustrations ou le non-respect des règlements. » (PCD)</i>
17	<i>Un des conflits les plus fréquents est le conflit de pouvoir, conflits de terrain, conflits personnels. Il y a prédominance des gens élus dans le chef-lieu dans les comités notamment lors des élections. (RFD)</i>

#### **VI.4.3 Pratiques de médiation judiciaire**

Dans le domaine judiciaire, les méthodes alternatives de résolutions de conflits sont les plus utilisées pour régler les conflits entre voisins. La délimitation des parcelles de terrain sont souvent l'objet de conflits vu que le système du cadastre n'est pas bien établi. Voilà pourquoi de nombreux conflits terriens aboutissent dans les tribunaux. Si l'affaire n'est pas grave, les tribunaux de paix assurent une médiation entre les parties. A part ces genres de conflits, on retrouve des conflits relevant des menaces qu'un individu a proférées à l'endroit d'un autre ou des cas d'agressions physiques (coups et blessures). Dans la mesure où il y a infractions pénales, le juge ordonne à l'accusé de payer une amende ou de dédommager la victime. Certaines fois il peut y avoir une période d'emprisonnement dépendamment de la gravité de l'affaire. Les haïtiens en général ne choisissent de régler les différends dans les tribunaux qu'en dernier recours. D'autres formes de médiation communautaires sont essayées. En cas d'échec, ils se tournent vers les tribunaux pour trancher l'affaire. Ce qui entraîne une rupture totale ou partielle dans la relation une fois que l'affaire a été traitée au tribunal.

La médiation familiale est aussi utilisée dans le cadre des procédures de divorce. L'un des juges interrogés a rapporté qu'une dame qui a manifesté le refus de divorcer d'avec son

mari a sollicité auprès du juge que son cas soit traité dans un cabinet de médiation. Elle a obtenu gain de cause. Ce qui a mis fin à la procédure de divorce.

#### ***VI.4.4 Pratiques de médiation politique/syndicale. Le cas de l'OPC***

L'Office de la protection civile (OPC) est une institution nationale de promotion et de protection des Droits Humains qui a pour mission principale de veiller au respect de l'Etat et de ses engagements en matière de droits humains tant au niveau national qu'international. Elle est le principal organe de promotion et de vulgarisation de la médiation en Haïti. Ces actions reçoivent un appui financier des partenaires étrangers comme Avocats sans frontières et l'Ambassade de France en Haïti ou techniques dans le cadre de la signature de protocole d'accord avec les institutions universitaires (CREFI-IUSE), les institutions juridiques (salon du droit organisé de concert avec le cabinet Patrick Laurent, les mairies (Bureau de médiation) dans le but de promouvoir et de vulgariser les activités de médiation un peu partout à travers le pays. Son champ d'action tourne autour de trois axes : la saisine, plaintes (réception, traitement et suivi des plaintes individuelles ou collectives relevant de sa compétence) et auto-saisine; la promotion des droits humains, à travers la sensibilisation, l'information et la formation; le monitoring des prisons et autres lieux de détentions. La médiation à l'OPC a un caractère formel. Les activités de médiations sont documentées par le service de plaintes. Ce bureau assure une permanence en ligne via un site internet et un numéro de téléphone est attribué pour le dépôt des plaintes. Au niveau du parquet, on retrouve un représentant de l'OPC qui offre un accompagnement aux citoyens qui sont victimes d'abus et qui n'ont pas les moyens de payer les services d'un avocat. Les conflits terriens sont les seuls que l'OPC ne traite pas selon un entretien réalisé avec le protecteur adjoint en 2021. La procédure pour porter une plainte au niveau de l'OPC est la suivante<sup>108</sup>.

---

<sup>108</sup> <https://www.opchaiti.com/plainte#comment-porter-plainte>

## **Plainte**

### **Comment porter plainte ?**

Toute personne, tout groupe de personnes, tout organisme, toute association ou toute entreprise, entre autres qui saisissent l'OPC d'une plainte peut le faire des façons suivantes :

- En remplissant le formulaire en ligne ;
- En se présentant à l'un de ses bureaux;
- En adressant une lettre ou un courrier électronique à l'institution;
- En contactant l'institution par téléphone;

### **Qui peut porter plainte ?**

L'OPC intervient en faveur de tout individu ou groupe d'individus s'estimant victime d'un abus de l'administration publique. Cette intervention se fait selon une procédure dénommée "Procédure de Saisine" (article 5). La procédure de saisine comporte deux volets: la saisine par plainte et l'auto-saisine.

#### **• La saisine par plainte**

Toute individu, tout groupe d'individu, tout organisme, toute association ou toute entreprise qui s'estimant lésé dans ses droits peut saisir l'OPC par une plainte. La plainte est personnelle mais elle peut néanmoins être déposée par un membre de la famille, un ayant droit ou tout individu ou organisme mandaté à cet effet ou ayant l'autorité pour le faire. Cependant, les mandataires rémunérés ne sont pas autorisés"

#### **• L'auto saisine**

L'OPC a le pouvoir d'intervenir d'office et de sa propre initiative lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un individu ou un groupe d'individus a été lésé ou peut l'être vraisemblablement par un acte, une omission ou une négligence de l'administration publique ou cautionné par celle-ci. Lorsqu'il se saisit lui-même d'une question se rapportant à un abus de l'administration publique à l'égard d'un individu ou d'un groupe d'individus, l'OPC mène une enquête et le cas échéant, formule des recommandations appropriées à l'administration".

## **VI.4.5 Deux cas de médiations traités par l'OPC**

L'Office de la protection civile a eu à traiter deux cas de médiation au cours de l'année 2020. En février 2020, un groupe de policiers ont manifesté le désir de mettre sur pied un syndicat de police. 5 policiers ont été révoqués par la suite et ont revendiqué leur réintégration. Partant de la charte de la police qui considère cette institution apolitique, le haut commandement de la police a manifesté un refus catégorique concernant l'autorisation des policiers à se syndiquer. De multiples protestations ont lieu et qui mettaient en péril le fonctionnement de l'institution policière à une période où il y avaient de nombreuses manifestations des rues et le climat sécuritaire détériorait considérablement. Un schisme dans le camp des policiers paraissait néfaste pour le

gouvernement de l'époque. Un groupe de policiers s'est tourné vers la médiation de l'OPC pour dénouer la crise. Des correspondances ont été acheminées au Haut-Commandement de la Police et aux policiers défendant le droit syndical. Des représentants du barreau de Port-au-Prince et de la société civile (RNDDH, CE-JILAP pour ne citer que ceux-là) ont pris part aux rencontres. La médiation a porté fruit. Le syndicat de police a finalement été créé et reconnu par le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST).

Le deuxième cas de médiation conduit par l'OPC a lieu dans le cadre de l'installation d'un directeur à l'électricité d'Haïti (EDH). Par un arrêté du président Jovenel Moïse en juillet 2020, un nouveau directeur a été nommé à l'EDH. Les employés ont protesté en bloquant l'accès à l'entrée du bâtiment empêchant l'installation du nouveau directeur. En réaction, la primature a délégué les unités spécialisées de la police nationale dans l'espace du bâtiment de la direction générale de l'Electricité D'Haïti pour déloger les protestataires. Le personnel est entré en grève. Cela va entraîner une panne d'électricité de trois semaines sur la capitale. L'intervention du Protecteur du Citoyen auprès du premier ministre après avoir rencontré les membres du syndicat des employés va finalement permettre un apaisement de la situation et trouver une entente entre les protagonistes. Ce deuxième cas de médiation a également été abouti avec succès. L'année suivante, un bureau de médiation et de vulgarisation Juridique a été inauguré à la mairie de Delmas. Il est chargé de fournir gratuitement à la population les services suivants : Informations relatives à leurs droits et devoirs ; Accompagnement des femmes victimes de violences ; Médiation et conciliation en vue de parvenir à une solution à l'amiable pour les conflits non exagérés de la vie quotidienne de la population.

#### **VI.6 Médiation et conflit : diversité des approches, diversité de pratiques**

Qu'un conflit soit géré ou non, le besoin de médiation se fait sentir en faisant référence au discours des acteurs. Le conflit amène à prendre conscience qu'il y a un blocage quelque part, qu'il y a des balises à poser, qu'un accompagnement est inévitable ou nécessaire pour gérer les frustrations, contrer les dérives lors d'un processus. Les individus ou les entités sont désignés comme médiateurs par rapport à leur fonction au sein de l'institution. Ce sont pour la plupart des figures-types incarnées par les acteurs éducatifs et sociaux tel le prêtre, la supérieure provinciale, le psychologue, la commission de familles, la travailleuse sociale, le responsable hiérarchique (le cadre), l'infirmière, l'Intervenant social

ou les fondateurs. Ils jouent différents rôles : intervenir pour protéger le droit de la personne qui est lésée, faire appliquer les règles, mettre fin à un différend qui oppose deux individus ou un individu et un groupe, faire cesser la violence qui risque de détruire les rapports sociaux ou la réputation d'autrui.

<b>Tableau 6.7 : Médiation et conflit</b>		<b>Verbatims</b>
<b>Les conflits fréquents</b>	Les conflits interpersonnels Patients/infirmière Conflits hiérarchiques (Supérieur vs novice, entre policiers) Les conflits intragroupes : Conflits familiaux Conflits de pouvoir/conflit interpersonnel, conflits de terrain	« Les conflits les plus fréquents que je rencontre concernent la réinsertion et l'adoption. » « Les conflits les plus fréquents sont les conflits familiaux : mésentente, problèmes relationnels. »
<b>Les conflits moins fréquents</b>	Enseignants-élèves Prêtres-paroissiens Médecins/patients	« Les conflits sont fréquents parce qu'il manque de balises. J'ai des conflits avec les responsables et rarement avec les élèves. »
<b>Nature des conflits</b>	Frustrations, comportement, incompatibilité de caractère Violation des normes sociales, des principes, problèmes relationnels, refus d'obtempérer. Conflit de nature personnelle/Conflits en milieu de travail	« Les griefs des patrons : on ne vient pas travailler/ retards/congé annuel non payé, contrats verbaux (informels) non signés. »
<b>Objet du conflit</b>	Connaissance des droits et devoirs, Respect des règles et des normes institutionnelles, Accès au service sociaux, Rapports de pouvoir	
<b>Médiateur</b>	Le prêtre, la supérieure provinciale ou le psychologue Commission de familles, travailleuse sociale Le responsable hiérarchique (le cadre) L'infirmière Intervenant social, les fondateurs	
<b>Médiation</b>	Travail d'équipe, conciliation, interrelation, Aide, accompagnement, communication, Propreté, Compétence, Relier(ance), Aller à la rencontre des gens. La médiation doit construire de l'humanité, Se mettre prêt, Capacité de leadership, Être expérimenté, être flexible, Gestion(naire) de conflits, Mettre les gens ensemble, Dialoguer, Impartialité, Prise de conscience de la réalité	
<b>Qualités du médiateur</b>	Avoir le courage, être relationnel, être honnête, honnêteté (2), savoir écouter l'autre, Sens de l'écoute, Ecoute (dialogue), Humilité, Attentionné, Très explicite (langage clair), Tempérance, Être sage, Maitrise de soi, Compréhensif (2) Compétence, Propreté (justice, éthique), Patience, Impartialité, Bon communicateur/Compréhension (3), Volonté/gagnant/gagnant, La neutralité, Bonne connaissance du conflit Juste (intègre), Apte à faire la concession, N'est pas émotif, Maitrise de soi, Impartial, Minimum de sujet, Forme, Autorité (éthique, déontologie) Bon jugement, Bon discernement Sens de jugement, Acceptation de l'autre, Intervient quand il y a dérives, sens de l'humour, compétence, autorité tact, gentillesse, sagesse, pont, relais, tierce personne=>arbitrage (violence).	

Tableau 6.7 : Médiation et conflit

## VI.5 Pratiques de médiation en contexte institutionnel : mécanismes facilitateurs et freins perçus par les acteurs

La médiation est surtout appréhendée par les acteurs en termes de gestion de conflits. La dimension instrumentale (outil et technique de gestion de conflits, techniques de conciliation et arbitrage) est apparemment privilégiée. Plusieurs mécanismes sont utilisés partant de la censure, au *counseling* à la concession. Les différentes stratégies utilisées par les acteurs sont étroitement liées à leur champ de pratiques et leur champ de compétences. Certaines pratiques sont exercées par des professionnels avisés comme des psychologues, d'autres par des médiateurs communautaires et naturels. Les différents cas recensés décrivent de manière succincte des situations de conflits, les moyens utilisés pour résoudre ou tenter de résoudre des conflits qui se posent dans et hors des institutions-ciblées. Plusieurs types de médiation sont relevés dans le tableau placé à la suite de ce paragraphe : médiation-accompagnement social, médiation-conciliation, médiation sociale, médiation communautaire. Différents critères définissent ceux qui sont considérés comme médiateur et plusieurs organismes nationaux qu'internationaux interviennent sur les processus de médiation lors du renforcement des capacités des acteurs sociaux (UNESCO, LUMOS). Deux démarches de médiation ont été identifiées dans le secteur religieux et dans le secteur social. Celle du secteur social nous paraît la mieux structurée comme en témoignent les extraits ci-dessous.

### Médiation et Accompagnement social

<i>Entretiens</i>	<i>Verbatims</i>
5	<p>« Les conflits les plus fréquents sont les conflits familiaux : mésentente, problèmes relationnels. Ces conflits viennent de la violation des normes sociales, des principes. Pour intervenir, nous avons recours à des commissions de familles, moi en tant que pasteur et des responsables de groupes.</p> <p>Les mécanismes utilisés (pour résoudre les conflits) sont des conférences, des formations des concessions, sensibilisation à l'écoute et des censures en cas extrêmes, Ce qui facilite la résolution de conflits est Jésus-Christ à travers le Saint-Esprit et par la prière.</p> <p>Les milieux défavorisés ont grand besoin de médiation. Politiser les programmes de médiation. Programme de réinsertion sociale. » (PAJ)</p>
17	<p>« Je travaille au sein d'une structure "Fanm Deside" en tant que responsable du réseau de Marbial. C'est une association de femmes au niveau du département du Sud'Est qui lutte pour l'amélioration de la condition des femmes notamment en milieu rural. Ces femmes pour la plupart travaillent dans l'agriculture. Nous les accompagnons dans la défense de leurs droits et</p>

	<i>surtout dans les activités génératrices de revenus (coopératives agricoles). Nous organisons des séances de formation et la pratique du jardin communautaire. » RFD</i>
	<b>Pratiques de résolutions de conflits</b>
24	<i>Dans les tribunaux, on ne fait pas de médiation. On voit les juristes citer des articles comme ils plaident dans les tribunaux. Or, la médiation suppose qu'on ait l'accord des parties, les entendre et de trouver une issue au conflit qui sera signés. (MI)</i>
1	<i>Plusieurs personnes interviennent : le directeur, les conseillers, les inspecteurs. Ce conflit est traité au tribunal du travail. Les griefs des patrons : on ne vient pas travailler/ retards/congé annuel non payé, contrats verbaux (informels) non signés.</i>
1	<i>Les mécanismes utilisés : mise en place des formations au niveau du MCI pour faire connaître les droits et devoirs.  L'Etat convoque le patron : un inspecteur tranche, directeurs tribunaux, on tranche l'affaire. Les dispositifs mis en place, la coopération des patrons tranche l'affaire.  Cas de conflits : Problème d'une vendeuse avec son patron. On avait révoqué la caissière. Elle avait un problème de contrat. Quand ce problème arrive, ce n'est pas (la faute de) l'Etat. La personne méconnaît ses droits et ses devoirs.  Les freins aux conflits : manque de collaboration des parties, arrogance envers le patron, patron n'est pas conciliable. Donne des arguments, des alibis.  Quand on n'arrive pas à concilier les parties : injonction au patron, demande de dédommager, renvoi au tribunal. (LJL)</i>
4	<i>Les conflits sont fréquents parce qu'il manque de balises. J'ai des conflits avec les responsables et rarement avec les élèves. Quand cela arrive, j'arrive à les régler personnellement. (PDA)</i>

### **Les mécanismes de gestion de conflits.**

Les différents acteurs interrogés nous ont fait part des qu'ils utilisent dans le cadre de la gestion de conflits. Certaines ont un caractère institutionnel et peuvent être adaptées dans de nouvelles situations. Ce sont notamment les organisations non gouvernementales qui les utilisent dans de nombreux contextes de médiations comme la médiation communautaire et la médiation sociale.

<i>Entretiens</i>	<i>Verbatims</i>
4	<i>Définir les critères : ponctualité, discipline, manuels, devoirs. Ce qui facilite la résolution du conflit en milieu scolaire est la Gestion et la planification. Définir les règles/ respect des normes/franche collaboration. Honnêteté, ne pas léser l'autre. PDA</i>
23	<i>On intervenait dans le cadre d'un projet de captage d'un point d'eau. Un groupe d'habitant refusait que les gens de la contrée voisine bénéficient de l'eau. (TS)</i>

### Organismes intervenant dans la gestion de conflits

Entretiens	Verbatims
1	<i>Les conflits les plus fréquents que je rencontre concernent la réinsertion et l'adoption</i>
7	<i>Plusieurs organismes interviennent dans la gestion des conflits : les agents/les inspecteurs/chefs de service et la direction générale (UNICEF, Ambassade de France, USA/LUMOS)</i>
7	<i>Ils interviennent dans la formation des parents, des familles sur les droits humains, les droits de l'enfant (CAS)</i>

L'analyse des mécanismes de gestion de conflit révèle que les acteurs sociaux mobilisent des ressources et des stratégies propres à leur fonction. Ils rencontrent un ensemble de résistances qui les empêchent d'atteindre le résultat escompté. Le mécanisme institutionnel en place laisse peu de marge de manœuvre pour la médiation. Malgré la variété des champs faisant appel à la médiation, le but reste inchangé : celui de préserver la relation et empêcher la faillite des institutions. La formation à la gestion de conflit reste déterminante pour les aider à mieux faire face aux situations conflictuelles. La parole, le dialogue, l'écoute, la concession, l'intervention d'un tiers sont parmi des éléments qui implicitement s'apparentent à des formes de médiation (conciliation, counseling). La censure fait davantage référence à l'arbitrage et moins à la figure de médiateur qui n'est pas censé avoir de pouvoir sur les médiés.

Tableau 6.8 : Médiation et gestion de conflit	
Items	Verbatims
<b>Mécanismes mis en œuvre</b>	<p>Sessions de formation sur la gestion du conflit par des psychologues</p> <p>Conférence, formation, concession, sensibilisation à l'écoute, censure, La parole, Dialogue, intervention d'un membre fondateur de l'association</p> <p><i>Ce qui facilite la résolution du conflit en milieu scolaire est la Gestion et la planification. PDA</i></p> <p><i>Ce qui facilite la résolution du conflit en milieu scolaire est la Gestion et la planification. PDA</i></p> <p><i>mise en place des formations au niveau du MCI pour faire connaître les droits et devoirs. LJJ</i></p> <p>Les mécanismes utilisés (pour résoudre les conflits) sont des conférences, des formations des concessions, sensibilisation à l'écoute et des censures en cas extrêmes</p>
<b>Éléments facilitateurs</b>	<p>La stratégie utilisée : Prêcher l'union La prière, counseling</p> <p><i>Ces conflits viennent de la violation des normes sociales, des principes. Pour intervenir, nous avons recours à des commissions de familles, moi en tant que pasteur et des responsables de groupes., Ce qui facilite la résolution de conflits est Jésus-Christ à travers le Saint-Esprit et par la prière.</i></p>
<b>Principaux cas de conflit analysés</b>	<p>20 cas : Conflit avec le gardien/conflits avec un patient (2) /conflit entre le décanat et un groupe d'étudiants/ conflit entre un membre du personnel d'encadrement et un enseignant / conflit entre un enseignant et le</p>

	personnel de direction/conflit entre un membre du personnel du décanat et une secrétaire/conflit en un travailleur social et un notable/ conflit entre un travailleur social dans le cadre d'un projet et un groupe de la population bénéficiaire...
<b>Activités de médiation identifiées</b>	3 situations de médiation éducative sont recensées 2 situations de médiation religieuse 2 situations de médiation communautaire <i>Nous les accompagnons dans la défense de leurs droits et surtout dans les activités génératrices de revenus (coopératives agricoles). Nous organisons des séances de formation et la pratique du jardin communautaire. » RFD</i> 5 situations cas de médiation institutionnelle rapportés 1 situation de médiation policière 1 situation de médiation familiale

Tableau 6.8 : Médiation et gestion de conflit

Après avoir analysé le rapport existant entre médiation et conflit, certains types d'enjeux nous semblent caractériser les logiques à la base des pratiques de médiation des acteurs. Qu'est-ce que cela modifie dans leur rapport à la médiation et surtout comment cela risque-t-il de modifier les politiques éventuelles de médiation ? Nous allons essayer d'apporter des réponses en nous basant sur l'analyse des données collectées.

### **VI.5.1 Enjeux de la médiation**

Plusieurs types d'enjeux sont repérés dans les discours des acteurs sur la médiation. Nous les regroupons dans un premier temps en deux sous-catégories : des enjeux d'ordre institutionnel et des enjeux d'ordre épistémologique. Notre constat nous permet d'affirmer que médiation telle qu'elle conçue et formalisée dans cette recherche n'existe pas en tant que pratique formalisée au niveau des différentes institutions qu'elles soient publiques ou privées à part les professionnels rattachés au secteur du droit et de la justice qui utilisent les méthodes alternatives de résolution de conflit orientés vers l'arbitrage, la conciliation ou le counseling (secteur religieux). Dans l'analyse des entretiens, aucun des participants interrogés n'évoque de manière explicite la médiation comme faisant partie des clauses d'une charte institutionnelle. Même les cadres et professeurs d'université ne s'y réfèrent pas non plus lesquels seraient parmi les premiers à le signaler. Il en résulte un flou conceptuel quand la plupart doivent s'exprimer à propos de la médiation.

D'autres types d'enjeux peuvent être signalés dans les propos recueillis.

- a) *Enjeux politiques et éthiques (Crise au niveau du système, violence généralisée, corruption),*
- b) *Enjeux sociaux (Condition sociale, extrême précarité),*
- c) *Enjeux institutionnels (manque d'organisation, problème de communication entre les acteurs),*
- d) *Enjeux culturels (rapport avec l'histoire du peuple, manque d'éducation).*

<b>Items</b>	<b>Types de réponses</b>	<b>Fréquence</b>
Freins à la gestion de conflit	Oui+ Oui et non+/-	72%
Freins identifiés	Antécédents / Volonté des parties /Tranche d'âge Mésentente/Désaccord /Atteinte à la sécurité	32%
Attitudes du médiateur	Compétence /Construire le dialogue La justice / Restitution sans rejet Acceptation/obéissance	32%
Types d'enjeux	Enjeux politiques (Crise au niveau du système, violence généralisée, corruption), Enjeux sociaux (Condition sociale, extrême précarité), Enjeux institutionnels (manque d'organisation, problème de communication entre les acteurs), Enjeux culturels (rapport avec l'histoire du peuple, manque d'éducation).	40 %

Il faudrait souligner certaines nuances à propos de la médiation qui ne se résume pas uniquement à la résolution de conflit. Il existe également une médiation de type préventif qui n'est pas suffisamment prise en compte en analysant le contenu des acteurs. La médiation n'est possible que dans une société à caractère démocratique où des citoyens ont des droits et s'acquittent de leurs devoirs. Autrement, la loi du plus fort prévaut au détriment des plus faibles. Le recours à la médiation comme pratique institutionnelle demeure incontournable pour équilibrer le rapport de force entre des individus-sujets. L'institution protège les normes sociales et évite une trop grande fracture sociale. Les dimensions politique, éthique et juridico-légale de la médiation apparaissent et nous renvoient à une culture de la médiation pour traiter les conflits au niveau de la société haïtienne. Qu'en est-il du rapport entre la communication et la médiation ? Analysons à présent le rapport entre la communication et la gestion de conflit.

### **VI.5.2 Communication et gestion de conflit**

La connaissance du conflit se fait en grande partie par la verbalisation. La parole, le dialogue entre les parties sont de véritables outils pour clarifier les mésententes, évacuer le conflit et le gérer. Qu'ils soient contraints ou de consentement libre, la gestion de conflit se fait autour d'une table. La médiation est dans ce cas rencontre entre des parties autour d'un sujet qui les préoccupe lequel met mal à l'aise celle-ci qui décide de solliciter l'aide d'un tiers pour en mettre un terme ou en faire valoir les droits d'autrui. Le dialogue ne va pas de soi, il est à construire. Il faut prendre en compte les traits caractéristiques des personnes en conflit qui souvent ont une perception différente de la réalité ; ce qui fait naître des points de vue divergents. Cela semble exiger une volonté réelle des parties sans laquelle toute médiation s'avérerait impossible ou illusoire. Parmi les freins identifiés dans le processus de résolution de conflit, il faut noter : les antécédents, la volonté des parties engagées dans le conflit, l'écart d'âge entre les médiateurs (tranche d'âge), l'atteinte à la sécurité. La compétence du médiateur se mesure à sa capacité à intervenir efficacement dans le dénouement des conflits en faisant preuve de neutralité et de bienveillance entre les parties.

- a. *Compétence à construire le dialogue*
- b. *Promouvoir la justice (et l'équité)*
- c. *Restituer sans rejet (les points de vue des acteurs)*
- d. *Acceptation/obéissance (librement consentie)*

<b>Médiation et communication</b>		
<b>Items</b>	<b>Types de réponse</b>	<b>Fréquence</b>
Place de la parole dans la résolution de conflit	Très importante Communication, écoute, patience, disponibilité Primordiale, médiatrice	28%

Tableau 6.9 : Place de la communication dans la gestion de conflits

Un élément qui apparaît déterminant dans l'analyse du rapport entre la médiation et la communication est la parole. Dans 28% des réponses reviennent les expressions suivantes : « La parole est très importante dans la gestion de conflits ». « La parole est médiatrice ». L'emploi des termes : Communication, écoute, patience, disponibilité traduit la posture à adopter par le médiateur pour que la médiation puisse s'accomplir. Les attitudes du médiateur associées à cette posture pour les acteurs interrogés sont : la compétence, la capacité à construire le dialogue entre les parties, le sens de la justice ...

<i>Entretiens</i>	<i>Verbatims</i>
1	<i>Effectivement, la parole a une place importance. Il faut amener les personnes en conflit à parler l'une en face de l'autre- le mettre en tête a tête. La médiation se fait toujours sur une table : patron, l'inspecteur du travail, chef de service, première convocation, comme au parquet menacer le patron, Le but de la médiation c'est de protéger l'employé, Certains refusent de payer le congé médical.</i>
13	<i>C'est important de parler. On arrive à se comprendre. (MAD)</i>
5	<i>La parole est médiatrice. Dans une société aussi déchirée comme la nôtre, on n'a aucune chance d'un développement économique et sociale sans que les différents acteurs se mettent à table dans un esprit de bien faire pour résoudre les conflits (CPJ)</i>

### **VI.5.3 Posture à adopter face au conflit**

L'analyse approfondie de ces entretiens met au jour différentes postures à envisager par les acteurs-médiateurs (réflexive, neutre, engagée, fataliste) et traduit leur niveau d'implication dans les conflits. Les postures se recourent dans bien des cas et font ressortir un sentiment d'ambivalence, de gêne ou d'impuissance chez les acteurs interrogés. Pour ce psychologue et professeur d'université, actuellement retraité, les conflits débouchent sur des comportements violents au sein de l'espace éducatif et social (espace universitaire). Toute médiation dans ces situations de conflits devient impossible. Un enjeu éthique fait surface face à des acteurs-médiateurs empêchés de jouer convenablement leur rôle ou avouent leur impuissance face à un conflit qui dégénère. Ils n'ont pas de recours. Pour les acteurs interrogés, la gestion de conflits ne va pas de soi. Ils rencontrent certains obstacles (ou freins) à surmonter. 72 % des réponses fait référence à ces freins.

### **VI.6 De la nature des conflits au sein de la société haïtienne**

Dans un premier temps, le conflit au sein de la société haïtienne selon les acteurs est à la fois spécifique c'est-à-dire lié aux conditions matériels d'existence de l'homme haïtien. Il est soumis à un ensemble de facteurs d'ordre conjoncturels (crises sociopolitiques) et structurels (réforme de l'Etat). Cependant, le conflit est vu comme étant inscrite dans la dynamique sociale de toute une société « Il n'y a pas de société sans conflits ». Cette analyse tente d'orienter sur les mesures à envisager pour mettre en place une médiation. Par exemple, en recueillant des doléances au niveau de la population (gestion de proximité, approche participative), en assurant la promotion des droits et des devoirs pour que les haïtiens puissent jouir pleinement des droits fondamentaux. Pour ces acteurs sociaux, les

luttons revendicatives pour la défense des droits des haïtiens est l'expression d'une nation en quête d'émancipation économique et sociale, d'une aspiration à mener une vie digne, à connaître un certain bien-être.

<b>Tableau 6.10 : Du conflit au sein de la société haïtienne</b>		
<b>Items</b>	<b>Types de réponses</b>	<b>Fréquence</b>
Spécificité des conflits	Non, le conflit est partout, sont universels. « <i>Il n'y a pas de société sans conflits</i> »	60 %
	Les conflits sont des conflits humains des conflits de mentalité, non spécifiques à Haïti	10 %
	Il y a des conflits de classe propres à la société haïtienne	10%
Influence du contexte social	Non-respect des lois	20 %
	Condition sociale	50 %
	Aspect politique du conflit	30 %
Rôle de l'Etat	Educatif (Eduquer par l'information Conscientisation),	10 %
	Promouvoir les droits et devoirs	30 %
	Intégrer les haïtiens	5 %
	Etre à l'écoute de la population (Etat-médiateur)	40%

Tableau 6.10 : Du conflit au sein de la société haïtienne

#### **VI.6.1 Du rôle de l'Etat dans la gestion des conflits au sein de la société haïtienne**

L'ensemble des acteurs interrogés admettent que des conflits existent au sein de la société haïtienne et que ces conflits sont influencés par le contexte social et culturel. Les opinions sont partagées sur la spécificité des conflits qui peuvent être de nature variée. Les conflits sont influencés par de nombreux facteurs qu'ils soient d'ordre humain, moral ou social. Le discours sur la médiation est davantage centré sur la situation des personnes touchées par les conflits et en proie à la détresse sociale. En soulignant le rôle de l'Etat dans l'éducation et la mise en place des politiques publiques faisant valoir les droits des citoyens, la médiation dans ce cas se réfère à une prise de conscience des principes et des lois régissant la matière sans recourir à la violence dans leur rapport avec autrui.

<b>Entretiens</b>	<b>Verbatims</b>
10	« <i>Les conflits sont universels. Il n'y a pas de société sans conflit.</i> » « <i>L'Etat doit faire appel aux médias pour éduquer la population par l'information. 52% de la population n'a pas accès aux services sociaux de base (électricité). A travers l'éducation, en pensant à Paolo Freire, il va pouvoir amener les gens à une prise de conscience et qu'Haïti puisse connaître un certain développement comme le Brésil, le Cuba. L'éducation aidera les jeunes à connaître leurs droits et leurs devoirs et améliorer leur condition de vie (le travail jusqu'au ciel).</i> » JFA

Les acteurs ne lésinent pas à souligner le rôle que doit jouer les instances décisionnelles dans la mise en place des conditions appropriées pour absorber ou freiner les situations de conflits. Cette action ne saurait être isolée ou ponctuelle mais doit faire partir d'un plan stratégique et aller en profondeur pour agir sur les mentalités. Le rôle de l'éducation est une fois de plus appelé à jouer un grand rôle. C'est le mécanisme pouvant agir sur les mentalités, réformer la vision du monde de l'haïtien par rapport aux différentes situations vécues et la violence tant répandues dans les quartiers précaires. Ce discours est empreint d'une vision citoyenne et politique de la société qui anticipe les transformations structurelles qui doivent être opérées au niveau de la gouvernance des institutions publiques. Ces changements sont donc d'ordre systémique et concernent l'ensemble des secteurs vitaux de la nation.

Entretiens	Verbatims
4	« Les conflits ne sont pas spécifiques à la société haïtienne. Pour les résoudre, il faut un idéal, une communauté d'intérêt. A cause de l'ignorance, l'incompétence et l'absence de vision. La situation du pays influence le conflit. Il y a en Haïti une culture du combat et non du débat. L'étroitesse d'esprit=> l'éducation (mentalité disque dur) » PDA
4	« Travail d'équipe, décision des programmes, des stratégies bien pensées Donner une orientation » (PDA)
	« Voyez les jeunes du quartier de bas Delmas. Il n'y a pas d'écoles professionnelles pour ces jeunes livrés au banditisme et de la violence. L'Etat a un rôle capital à jouer pour accompagner la population et réduire les situations de violence dans le pays. » (JFA)
	« L'Etat ne fait rien pour améliorer les conditions de vie de la population. Regardez les gens qui manifestent dans les rues, qui réclament l'argent du Petro-Caribe. Davantage de corruption règnent au niveau des institutions étatiques. L'Etat doit être attentif, à l'écoute du peuple. » MAD
	« Prise en charge de la situation. Régulariser le budget de santé » (DBA)
	L'Etat se présente comme modèle. Un chef n'est rien d'autre qu'un serviteur. J'ai travaillé sur projet important. Il s'agit d'accompagner l'ensemble des maires du pays (DRJ)
1	La situation du pays influence le conflit : condition de travail, emploi sous-payé, problèmes d'éducation (sous-hommes) Service de l'agrément-> contrôle des étrangers. Des étrangers sans livret. Les haïtiens respectent les étrangers (laisser aller) (LJL)

### **VI.6.2 Analyse de cas de conflits**

Nous présentons ci-dessous quelques cas de conflits repérés dans le cadre de cette recherche et les moyens utilisés par les acteurs pour les résoudre. L'analyse permet de dégager l'ampleur de ces conflits et les limites des stratégies de médiation utilisées.

Type de conflit	Description	Moyens traditionnels de résolutions de conflits
Conflit entre pairs (conflit interpersonnel)	Le premier cas concerne deux élèves de la 6ème AF, CI et C. La maman de C. alerte la direction de l'école, inquiète du changement de comportement de sa fille : anxieuse, stressée, elle a des troubles du sommeil, une grande fatigue, des problèmes de concentration, C. explique que CI. tient à son égard des propos sexistes, xénophobes et homophobes portant atteinte à sa personnalité.	CI. a été fouetté pour ne plus avoir a lancé des propos sexistes à l'égard des filles. Par persistance, on lui a renvoyé pour deux semaines. Le fait que la direction a fouetté CI, cela prouve l'inefficacité de cette méthode.
<b>Conflit interpersonnel</b> entre un enseignant et un personnel d'établissement	Le deuxième cas concerne F., enseignante et un directeur pédagogique, M. D. F. est une excellente enseignante. Elle a beaucoup d'expériences. Mais depuis l'entrée en fonction de D., celui-ci éprouve des difficultés avec elle. F. passe son temps à faire avorter tous les projets que soumet Dario en assemblée générale.	Pour résoudre ce conflit, le directeur administratif a résilié le contrat de la professeure F. et a rappelé le directeur pédagogique
<b>Conflit d'intérêt</b> <b>Problème d'éthique</b>	En novembre 2020, après neuf ans de services à la communauté, EPGCO a connu une période de bouleversement. Cette période est due à un détournement de fonds commis par le directeur responsable des affaires pédagogiques et administratives enseignants et les élèves se protestèrent contre le directeur. Cela dura près d'un mois avant que la communauté parvienne à y prendre une décision finale.	On aurait dû citer le directeur par devant le tribunal, mais la communauté décida de gérer le dossier en famille où il était fait obligation au directeur de rembourser l'argent détourné. .
Conflit entre un enseignant et un personnel de direction Conflit interpersonnel/de valeurs	En mai 2021, nous avons assisté à un conflit survenu entre le professeur de la sixième année fondamentale et le directeur responsable des affaires pédagogiques et administratives pendant le déroulement d'une séance de cours de créole	Les autres membres de la direction s'étaient instruits de ces vacarmes et demandaient au directeur de traiter le cas d'une manière plus simple et singulier avec le professeur en question. Ce qui n'était pas fait de la part du directeur qui se disait qu'il n'aura eu plus rien à dire au professeur.
Les conflits entre pairs Les conflits entre apprenant et adulte (enseignant, personnel administratif et de soutien) Les conflits entre l'apprenant et l'institution	Situations de conflits rencontrés au sein de L'IMBP - Violence verbale (insulte et dévalorisation), de violence physique (coup et agression), de vol etc.... - Provocation individuelle et collective, agression verbale individuelle (dans la cour et dans la classe, refus de travail etc.... - Refus de travail, non-respect du règlement, des règles de vie, vol, dégradation des matériels etc.	La méthode couramment utilisée est une stricte application du code disciplinaire de l'école qui est construit par de strictes sanctions. À chaque infraction commise, il y a une sanction qui lui est attribué.

Tableau 6.11 : Analyse de cas de conflits

### VI.6.3 : Synthèse des types de conflits relevés dans le cadre de cette étude

Plusieurs types de conflits ont été relevés dans le discours des acteurs. L'analyse des résultats des 24 entretiens semi-directifs nous permet de les classer en quatre catégories : conflits interpersonnels, conflits de groupe, conflits organisationnels et conflits institutionnels. Nous reprenons les catégories de qui permettent d'identifier les manifestations de ces conflits. A noter les expressions sont utilisées par les acteurs pour caractériser l'ampleur du conflit au sein de la société haïtienne : *Des conflits larvés et récurrents ( )*, *Des conflits exprimés sous forme de violence ( )*, *Conflits de pouvoir ( )*, *Conflits des mentalités ( )*.

**Les conflits larvés et récurrents** peuvent être définis comme des situations de conflits généralisés et sont les formes de conflits les plus graves qui entérinent la société haïtienne. Ils se retrouvent dans les différents secteurs.

**Les conflits exprimés sous formes de violence** traduisent les sentiments de frustrations des professionnels ou des usagers pour des demandes non satisfaites. Ils sont rencontrés au niveau des services tant publics que privés.

**Les conflits de pouvoir** désignent des rapports de force entre les acteurs rencontrés surtout dans le secteur social.

**Les conflits de mentalités** sont perçus comme des traits culturels pour expliquer le comportement de certains acteurs dans leur rapport avec le personnel ou les usagers d'une institution.

Le tableau ci-dessous (6.11) présente un classement des conflits à partir des inférences et occurrences déduites des réponses des acteurs. Les conflits peuvent être échelonnés sur quatre niveaux : le conflit interpersonnel, le conflit groupal, le conflit organisationnel et le conflit institutionnel. Il caractérise chacun des conflits suivant les acteurs qui en ont fait mention. La plupart des conflits qui ont été répertoriés sont d'ordre institutionnel et se retrouvent dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la religion.

<b>Interpersonnel</b>	Capacités relationnelles, émotivité, degré d'assertivité, projection sur l'autre	(Entretien avec l'enseignante et étudiante en travail social)
<b>Groupal</b>	Place de l'individu dans le groupe, relations dans le collectif, sentiment d'appartenance, syndrome de l'élément désigné (système)	
<b>Organisationnel</b>	Fonctions des protagonistes, organisation du travail, gestion de l'écart entre prescription et réel de l'activité (marge de	(prof de philosophie / une infirmière)

	manœuvre réel). Contradictions de prescriptions.	
<b>Institutionnel</b>	Tensions dans les valeurs qui traversent l'institution et sa mission, changements en cours, déplacement des missions et des enjeux de l'institution (affichées et vécu)	(Entretien avec les personnels de santé + 1 Médecin / un Pasteur-théologien/1 Professeur d'université retraité)

Tableau 6.12 : Classement des conflits selon leur nature (Chéry, 2020)

### **VI.7 Etude comparative du conflit et des pratiques de médiations suivant les secteurs**

A présent, nous procédons à une analyse comparative des pratiques de médiation relevées dans le cadre de notre recherche sous la base des différents résultats obtenus. Celle-ci nous permet d'opérer une triangulation des formes et pratiques de conflits identifiées dans les cinq secteurs considérés et mesurer l'ampleur du conflit et le niveau d'institutionnalisation des pratiques. Les indicateurs pris en compte au niveau de l'analyse concernent la nature des conflits, l'intensité, les types de médiation et le niveau d'institutionnalisation. Nous observons que les conflits connaissent un niveau d'intensité très élevé dans la quasi-totalité des secteurs retenus dans le cadre de cette étude. Le niveau d'institutionnalisation est assez faible à part le secteur judiciaire. Faute de moyens institutionnels adéquats et l'urgence des situations rencontrées, les acteurs recourent habituellement à des pratiques de médiation explicites pour tenter de résoudre les conflits produits sur leur champ d'activité. Les données d'observations collectées lors des séminaires, ateliers de formation sur la médiation concordent avec cette analyse. En s'appuyant sur les propos des acteurs pour nommer le conflit, l'évidence s'impose sur le poids des conflits dans la société « conflits larvés et récurrents », « Des conflits exprimés sous forme de violence », « Conflits de pouvoir », « Conflits des mentalités ». Ils traduisent un potentiel générateur de violence fortement ancré dans les mentalités. La notion de mentalité évoque parfois l'aspect culturel dans la gestion de conflit. Dans le contexte haïtien, les gens en conflits lors d'une séance de confrontation ne prennent pas suffisamment de temps pour écouter l'autre. Ceci rend difficile le processus pour le médiateur qui doit intervenir pour calmer l'autre. Certaines séances débouchent parfois sur des bagarres ou d'actes émaillés de violence même dans des milieux dits civilisés comme l'école, l'université ou l'église. La dimension émotionnelle peut exploitée dans cette thèse a tendance à prendre le dessus. A cela, certains acteurs proposent que les personnes en conflit soient entendues séparément pour éviter les « prises de bouche » ou agressions verbales très fréquemment rencontrées chez ces gens. La

question de la transparence et l'éveil de soupçon le fait d'avoir entendu à part un des protagonistes est un autre problème à résoudre par le médiateur. A cela, on peut ajouter l'aspect de la neutralité. Un médiateur n'est pas censé conseiller les personnes en conflit. Il doit les laisser prendre une décision qu'elles estiment équitables de manière à rétablir la relation précédemment brisée ou à mettre tout simplement un terme au conflit. Lors des différents focus group réalisés, les acteurs ont eu des difficultés à s'entendre là-dessus. Leurs perceptions du conflit s'apparentent davantage à celles du counseling, de la négociation ou de l'arbitrage qui implique davantage la tierce personne à s'appuyer sur sa compétence et exercer une certaine autorité acceptée par les deux parties.

Secteurs/Items	Nature des conflits	Intensité des conflits	Types de médiation/	Niveau d'institutionnalisation
<b>Education</b>	Interpersonnel Institutionnel	Elevée	Implicite/explicite	Faible
<b>Travail social</b>	Interpersonnel Groupal	Elevée	Implicite/explicite	Faible
<b>Santé</b>	Institutionnel Organisationnel	Très élevée	Implicite	Faible
<b>Police-justice</b>	Institutionnel	Très élevée	Explicite	+/- forte
<b>Religion</b>	Groupal/ Institutionnel	Faible	Implicite	Faible
<b>Tendances</b>	Institutionnel+++ Organisationnel++ Interpersonnel++ Groupal+	Très élevée	Implicite++/ explicite-	Faible++

Tableau 6.13 : Analyse comparative du conflit et des pratiques de médiations suivant les secteurs

## VI.8 Médiation et formation en Haïti

Il existe peu de structure de formation en de médiation en Haïti. Durant notre recherche, nous n'avons recensé peu de programmes de formation en médiation. La plupart sont commencé durant la période la these.

Période de formation	Filières	Contenu de formation	Formation certifiée	Sexe (H/F)
4 ans	Administration scolaire / psychopédagogie	Médiation : Concepts et méthodes (1 cours)	Licence	Indifférent
2 ans	Médiation éducative et sociale	10-12 cours orientent vers la formation de cadres en médiation	Master	Indifférent
4 ans	Administration scolaire	Cours sur les Techniques de médiation en milieu scolaire	Licence	Indifférent

Tableau 6.14 : Structures et unités de formation en médiation en Haïti

Deux séminaires de formation en présentiel ont été également réalisés sur la médiation en institutions respectivement en 2018 et en 2020 au cours duquel des séances de focus groupes ont été réalisés. Une grille d'évaluation a été soumise à 20 des participants au début et/ou à la fin des deux sessions. Les séminaires nous ont permis d'expérimenter des outils d'analyse de pratiques et d'approfondir des études de cas de conflits rencontrés dans le secteur éducatif et social. Les participants ont eu l'occasion de représenter le conflit et la médiation sous forme de dessins ou à partir de leurs propres termes lors des Brainstorming. Chaque participant devrait par la suite expliquer son croquis en fonction de leurs présentations personnelles et apporter des éléments de justification (Master en éducation et médiation CREFI, 2021-2022). D'autres ateliers ont été conduits sur des situations de conflits rencontrés en milieu de travail ou documentées dans le cadre de travail de recherche en équipe (Licence en administration scolaire, UPSEJ 2019-2020, 2020-2021). Une séance de médiation a été également conduite par le chercheur suite à un conflit qui opposait la responsable d'un institut de formation et un groupe d'étudiants. L'observation de ce conflit a permis d'expérimenter les différentes étapes de la médiation suivant la méthode proposée par Bryant et Palau (1999) et de mieux saisir les rôles des différents acteurs dans le processus de la gestion du conflit. Il convient de signaler que les ateliers de formation ont surtout servi à restituer aux acteurs les premiers éléments de la recherche d'une part et, d'autre part de dégager divers points de vue susceptibles de faire évoluer notre conception de la médiation de manière à faciliter une meilleure articulation sinon une confrontation de la réflexion théorique avec la pratique des acteurs.

	<b>Séminaire 1 (2018)</b>	<b>Séminaire 2 (2020)</b>	<b>Séminaire 3 (2021)</b>
<b>Intervenants</b>	1 formateur étranger : Unicaen (1) 3 formateurs haïtiens : CREFI-IUSE (3)	Haïtien (1)	Haïtien (1)
<b>Participants</b>	15 Grand Public : Niveau : Bac, licence, master, Professionnels -Chefs d'établissement -Resp. Pédagogiques -Enseignants de l'école fondamentale et du secondaire	45 Etudiants de licence en sces de l'éduc. (UPSEJ) : --- Chefs d'établissement -Resp. Pédagogiques -Enseignants de l'école fondamentale et du secondaire	20 Etudiants de licence en sces de l'éduc (UPSEJ) : --- Chefs d'établissement -Resp. Pédagogiques -Enseignants de l'école fondamentale et du secondaire Juristes
<b>Contenus de formation</b>	Le métier de médiateur Médiation éducative et sociale Ethique de la médiation Pratiques de médiation	Techniques de médiation en milieu scolaire Définition de la médiation Modèles et principes de médiation Méthodes de la médiation Activités et rôles du médiateur	

	Compétence et rôle du médiateur /Etude de cas	Analyse de cas de conflit Elaboration de structures de médiation	
<b>Méthodes pédagogiques</b>	Exposé Interactions Ateliers	Exposé Ateliers Travaux de recherche en équipe	
<b>Supports pédagogiques</b>	Projecteurs / Diaporama Polycopies Tableaux feutres	Projecteurs/Diaporama Module de formation Polycopies	Module de formation Polycopies
<b>Cout de la formation</b>	\$ 100 US / participant	Scolarité	Scolarité
<b>Evaluation de la formation</b>	Oui en vue de l'obtention d'un certificat	Oui, validation du cours	Oui, validation du cours

Tableau 6.15 : Résultat des ateliers de formation sur la médiation

### **VI.8.1 Perception de la formation en médiation**

Les avis recueillis à la suite du séminaire sur le métier de médiateur en Haïti montrent l'intérêt des participants pour la médiation. L'analyse des énoncés nous permet d'inférer que leur perception est plutôt positive. Les mots éthique, médiateur reviennent dans les différents discours des participants. La médiation est évoquée pour faciliter l'harmonisation des rapports sociaux, la communication, la socialisation entre collègues. Nonobstant certains biais au niveau des réponses étant donné qu'on était en fin de séminaire. Ce dispositif peut grandement contribuer dans une certaine mesure à vulgariser des idées sur la médiation auprès d'un public large, mais aussi, il peut servir d'espace de réflexion sur les pratiques professionnelles et sur les recherches théoriques en cours ou qui ont été déjà menées afin de tester leur pertinence, leur validité que ce soit dans les ateliers de stages professionnalisant ou de programme de recherche action par exemple. Les participants à ce séminaire se sont rendu compte que la médiation est un domaine transversal. Chacun est arrivé à la conclusion qu'ils pratiquaient de la médiation sans le savoir mais aussi se sont rendus compte des limites d'une pratique de médiation spontanée et finalement se positionnent par rapport à ses besoins de formation dans ce domaine.

<b>Participants</b>	<b>Réponses</b>
1	<i>Ce séminaire me permet de revoir mes interventions en termes de médiation (EDA)</i>
1	<i>C'est un métier qui m'intéresse car je peux m'en servir dans le cadre des thérapies que je pratique déjà dans les ateliers (EDA)</i>
1	<i>Reconstruire les liens sociaux qui affectent les différents individus de la population haïtienne (EDA)</i>

2	<p><i>Le titre du séminaire m'attirait toujours, mais je n'avais pas vraiment une idée claire de la médiation, Maintenant, je sais plus ou moins ce qu'elle est. Personnellement, j'ai appris beaucoup de choses sur la médiation comme différentes définitions, le but de la médiation, un peu de son histoire, son importance, ce qu'elle est et ce qu'elle n'est pas (TOM).</i></p>
3	<p><i>J'ai appris qu'on n'est pas né médiateur, que malgré ses compétences naturelles à résoudre les conflits, il faut se former pour devenir médiateur. La médiation n'est pas une procédure avec des étapes à respecter à la lettre mais c'est un processus de communication éthique qui n'est pas rigide qui requiert de la part du médiateur de la confidentialité, de l'impartialité et de la neutralité. Le but de la médiation n'est pas de résoudre les conflits car il y en aura toujours mais de les régler, les prévenir et aussi de créer et de recréer les liens sociaux. Le médiateur n'est pas un juge mais un partenaire de la relation. (MAJ)</i></p>
3	<p><i>En tant qu'éducatrice, je fais toujours de la médiation, ne serait-ce que pour résoudre un conflit entre deux élèves. Je me suis rendu compte, à partir de ce séminaire que je commettais certaines erreurs. Alors, je tâcherai de tenir compte des interventions qui ont été faites particulièrement l'éthique du médiateur... (MAJ)</i></p>
4	<p><i>Les méthodes de médiation et l'éthique d'un médiateur. Ces deux présentations sont des points-clés pour moi car elles m'aident à avancer dans le droit chemin de la médiation.</i></p> <p><i>Comme responsables d'écoles, j'aimerais bien appliquer ce que j'ai appris pour améliorer mon travail me socialiser davantage avec les membres du personnel de l'école et du corps professoral afin de rendre efficace la compréhension et la collaboration de chacun des membres de la direction. (DIJ)</i></p>

### **VI.8.2 Perception de la médiation institutionnelle et posture du médiateur**

Le médiateur se définit par sa posture et surtout par ses qualités : son sens de leadership, sa flexibilité, expérience, sa capacité d'écoute, son potentiel à communiquer, son ouverture d'esprit, sa maîtrise et sa neutralité. Le médiateur joue un rôle d'accompagnateur, de facilitateur des échanges. La médiation est perçue comme un accord gagnant-gagnant. Tous reconnaissent la place de la formation dans la professionnalisation des médiateurs et que le niveau d'institutionnalisation paraît assez faible ou inexistant dans certains secteurs en Haïti. Peut-on dire que c'est un facteur explicatif de la crise qui existe au niveau des institutions ? D'autres formes de médiation existent pourtant en Haïti telles que la conciliation, l'arbitrage, le *counselling*. L'éducation en particulier est un champ au sein duquel les compétences en médiation sont de plus en plus recherchées avec l'engouement en vue de moderniser les pratiques d'enseignement et de formation.

Les acteurs ont leur propre définition du médiateur. Le médiateur requiert des qualités propres et s'occupe d'un ensemble d'activités. La médiation est pour eux un travail de *leadership*, de *communication (gagnant-gagnant)* qui exige *flexibilité, expérience*, une certaine *volonté* d'engagement, Le médiateur est donc un aide, un accompagnateur, celui qui écoute, qui manifeste de la compréhension à l'égard des personnes sollicitant sa compétence. Il s'en charge de la gestion de conflits qui se pose au sein des institutions. Sa mission c'est de mettre les gens ensemble, faciliter le dialogue. Il en sert de canal pour évacuer les conflits. Il existe certes des médiateurs naturels mais pour être efficace dans sa tâche de médiateur, la plupart des personnes interviewer reconnaissent que le médiateur doit se professionnaliser (a besoin d'être formé), faire partir d'un cercle de médiateurs pour échanger les pratiques professionnelles.

<b>Participant</b>	<b>Verbatims</b>
2	<i>Le titre du séminaire m'attirait toujours, mais je n'avais pas vraiment une idée claire de la médiation, Maintenant, je sais plus ou moins ce qu'elle est.</i>
2	<i>Personnellement, j'ai appris beaucoup de choses sur la médiation comme différentes définitions, le but de la médiation, un peu de son histoire, son importance, ce qu'elle est et ce qu'elle n'est pas (TOM).</i>
3	<i>J'ai appris qu'on n'est pas né médiateur, que malgré ses compétences naturelles à résoudre les conflits, il faut se former pour devenir médiateur. La médiation n'est pas une procédure avec des étapes à respecter à la lettre mais c'est un processus de communication éthique qui n'est pas rigide qui requiert de la part du médiateur de la confidentialité, de l'impartialité et de la neutralité. Le but de la médiation n'est pas de résoudre les conflits car il y en aura toujours mais de les régler, les prévenir et aussi de créer et de recréer les liens sociaux. Le médiateur n'est pas un juge mais un partenaire de la relation. (MAJ)</i>
3	<i>En tant qu'éducatrice, je fais toujours de la médiation, ne serait-ce que pour résoudre un conflit entre deux élèves. Je me suis rendu compte, à partir de ce séminaire que commettais certaines erreurs. Alors, je tacherai de tenir compte des interventions qui ont été faites particulièrement l'éthique du médiateur... (MAJ)</i>
4	<i>Les méthodes de médiation et l'éthique d'un médiateur. Ces deux présentations sont des points-clés pour moi car elles m'aident à avancer dans le droit chemin de la médiation.</i>
4	<i>Comme responsables d'écoles, j'aimerais bien appliquer ce que j'ai appris pour ce que j'ai appris pour améliorer mon travail me socialiser davantage avec les membres du personnel de l'école et du corps professoral afin de rendre efficace la compréhension et la collaboration de chacun des membres de la direction. (DIJ)</i>

### **VI.8.3 Qualités personnelles et activités du médiateur**

Après avoir analysé les résultats des 20 premiers entretiens menés auprès de 5 groupes d'acteurs, nous avons relevés les qualités du médiateur et ses principales activités dans le tableau ci-dessous. Dans certains cas, on dénote une certaine confusion en termes de posture d'un médiateur notamment en évoquant la question de l'autorité. Cette confusion est réapparue dans le cadre des entretiens de groupes que nous avons réalisés lors des ateliers et séminaires de formation. Il y a également des limites dans la façon de caractériser la véritable fonction du médiateur.

<b>Qualités du médiateur</b>	<b>Activités du médiateur</b>
Capacité de leadership, Être flexible, être expérimenté Sens de l'humour, compétence, autorité Neutralité, bonne connaissance du conflit, irréprochable, juste et intègre Apte à faire la conciliation N'est pas émotif, Maitrise de soi, sens de jugement (la première personne a raison ?) Humilité, attention, être explicite, compréhension, tempérance	Activités principales du médiateur -accueillir, écouter, orienter, faciliter le dialogue et la communication, -aider et accompagner les personnes dans leurs démarches, être une interface entre les individus et les institutions, entre les institutions elles-mêmes, -réguler les tensions, les conflits entre individus, entre individus et institutions et contribuer à améliorer ou à préserver le cadre de vie, -susciter des projets, organiser et prendre en charge des activités permettant de créer du lien social, -animer et contribuer à renforcer la vie sociale et associative de proximité et s'inscrire dans des partenariats sur un territoire.

### **VI.8.4 Leader et médiateur**

La notion de leadership est peu employée dans le cadre de cette recherche mais les résultats des enquêtes nous poussent à le considérer dans ce dernier chapitre. Le médiateur doit garder une certaine la neutralité dans le cadre de ses interventions et ne doit pas à influencer les médiés. Toutefois, nous remarquons une certaine assimilation du médiateur au leader. Y a-t-il un besoin de leadership dans la société qui pousse les acteurs à le chercher auprès du médiateur ? Quel type de leadership conviendrait-il au médiateur ?

Dans le cadre d'une session de formation organisé sur le leadership au sein de deux associations, nous avons réalisé un *focus group* avec les participants qui ont défini les caractéristiques du leader et de son rôle. L'analyse de ces caractères montre en dépit de la gestion de conflit, le leader joue d'autres rôles qui lui auraient conféré le statut de médiateur. Ces deux figures-types tout en étant rapproché ont des différences

fondamentales. Le leader en tant que d'action exerce davantage son influence sur ses meneurs alors que le médiateur n'a pas de pouvoir réel sur les médiés. Le médiateur est le milieu, l'intermédiaire, le facilitateur et n'intervient que s'il est sollicité. N'est pas médiateur qui veut. En tant que personne neutre, il demeure libre et responsable de ses décisions et engagements. Du point de vue du rôle, le médiateur et le leader ont plusieurs points. Grâce à sa capacité d'organisation et de planification et prend les décisions favorisant le bon déroulement du processus mais ne pousse pas les gens à agir contre leur gré ni les oriente pas vers la direction à prendre convaincu qu'ils sont en mesure de faire les choix qui les conviennent. Le médiateur pratique l'écoute active et travaille avec les émotions. Il est reconnu au sein de sa communauté et agit d'une manière éthique et responsable. De ce point de vue, certaines personnes considérées comme leader ont des attributs de médiateur. Certaines fois, ils font office de médiateur notamment lors de la résolution de conflits par leur capacité à promouvoir le bien-être social et celui de la communauté donc à transformer les conflits.

#### ***VI.8.5 Médiation et pratiques professionnelles***

La perception de la médiation est plutôt positive si nous nous en tenons aux points de vue des participants. Leur discours fait ressortir la nécessité d'en recourir face à la situation à laquelle sont confrontées les institutions sociales et éducatives. La médiation est surtout vue comme un moyen (arme) qui pourrait contribuer à optimiser les pratiques professionnelles mais aussi contribuer au changement social. Car l'absence de médiation a un impact négatif sur la société.

<i>Entretiens</i>	<i>Verbatims</i>
<i>6</i>	<i>La médiation ... est une arme qui peut nous aider à changer ce pays sur le plan social en rétablissant cette confiance sociale en notre peuple en désarroi, qui laisse ce pays pour chercher un mieux-être ailleurs qui a plus que jamais besoin d'une reconstitution du tissu social de cette société. (MAF)</i>
<i>1</i>	<i>L'absence de médiation a un impact négatif sur les apprenants</i>
<i>6</i>	<i>Comme limite en matière de médiation pour ne pas causer trop de dégâts en voulant aider des personnes en conflits (MAF)</i>
	<i>La formation peut m'aider dans la gestion de conflit au niveau de ma propre institution (EDA)</i>
<i>7</i>	<i>Je travaille en tant que travailleuse sociale, je gère souvent des conflits entre les familles enfants et les institutions. Cela me permettra de mieux jouer le rôle de médiateur. (CHP)</i>
	<i>Valorisation de la médiation dans les pratiques professionnelles</i>

	<i>Médiation entre les familles dans les orphelinats, le bien-être social CHP</i>
8	<i>Prendre plus de recul dans des situations de conflit (MAM)</i>
6	<i>Les domaines de connaissance-clés qui constituent les prérequis pour avoir accès à cette étude (à part éducation) MAF</i>
11	<i>Dans la pratique professionnelle, je compte valoriser ce que j'ai appris en mettant en pratique les différentes cosignes et conseils pratiques par les différents intervenants. Et aussi en faisant des recherches dans ce domaine pour acquérir de plus amples compétences ORO</i>
12	<i>Médiation linguistique dans le milieu scolaire (MAR)</i>

### ***VI.8.7 Analyse d'un plan de mise en œuvre de la médiation en Haïti***

En mars 2020, un protocole d'accord a été signé entre le CREFI-IUSE et l'OPC dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de médiation. Ce protocole établi sur deux ans s'inscrivait dans une démarche de professionnalisation de la médiation en Haïti. Le document a été validé par les deux entités mais sa mise en œuvre s'est arrêté à mi-chemin en raison des troubles socio-politiques que le pays a connu et les difficultés rencontrées pour mobiliser les moyens financiers pour la réalisation de la plupart des activités prévues. Certains aspects du document nous paraissent pertinents dans la définition d'une politique et de médiation à savoir la vision, les valeurs et les priorités envisager pour la médiation en Haïti, les objectifs et les grands axes qui y sont déclinés dégagent des orientations pour garantir un impact durable de la médiation au sein de la société haïtienne.

#### ***Vision, valeurs et priorités***

Nous concevons la médiation en tant qu'une éthique de la relation, en tant que moyen de prévention, de création et de re-création du lien social en vue de rétablir la confiance entre les acteurs sociaux et de re-donner sens à l'activité socioprofessionnelle, de recréer du sens au sein de la société haïtienne.

Les valeurs à privilégier sont l'harmonie, l'entente, la concorde, la transparence, la justice et l'équité morale. Il s'agit de construire des rapports sociaux empreints d'un climat de confiance, de coopération et de sérénité entre les différents acteurs pour une société viable où règne le savoir vivre-ensemble. Les dispositifs de médiation seront mis en place dans le cadre des projets participatifs et inclusifs de manière à instaurer un espace d'échange, de dialogue autour des questions qui divisent, de développer des mécanismes de compréhension mutuelle pour plus de solidarité et de fraternisation afin d'enrayer la violence qui gangrène la société Haïtienne.

Les priorités dans le cadre de ce partenariat sont accordées à la formation (Accompagnement des cadres), la communication des actions réalisées dans le cadre de ce partenariat public/privé (au moyen des colloques, des séminaires et conférences, émissions radiodiffusées et télévisées) et la recherche et professionnalisation de la médiation en Haïti (Programme de formation, stages, publications). Elles visent les secteurs profondément touchés par des situations de grande violence au niveau des quartiers et des rues (policiers, familles en difficultés), les professionnels et/ou cadres intervenant auprès des publics

touchés par des situations de vulnérabilité et de grande détresse sociale. Nous accordons tout particulièrement une attention aux professionnels-femmes ou travaillant avec des femmes, des migrants ou de protection de l'enfance.

Les principaux objectifs définis dans le protocole d'accord sont au nombre de sept (7). Ils sont été repris dans le plan stratégique.

- i. Définir les orientations stratégiques et les priorités à envisager dans la mise en œuvre du protocole d'accord au cours des prochaines années,
- ii. Contribuer à élargir le champ d'action des partenaires à travers des mécanismes de vulgarisation plus large de leurs outils et pratiques d'interventions en médiation tant au niveau national qu'international ;
- iii. Guider la collaboration des partenaires engagés dans le protocole d'accord de manière à satisfaire leurs intérêts individuels/organisationnels sous-jacents ainsi que leurs intérêts communs.
- iv. Accompagner les acteurs et les organisations se mobilisant en tant qu'acteurs de changement à travers des actions de promotion et de lutte contre la violence en Haïti.
- v. Dresser un ensemble d'activités à réaliser durant les premières années de la signature du protocole d'accord
- vi. Présenter les grandes lignes budgétaires des programmes et actions à mener dans le cadre de cet accord et soumettre un bilan annuel aux différents partenaires;
- vii. Réaliser des activités de supervision et de suivi auprès des différentes structures ciblées afin de mesurer l'impact du partenariat sur la communauté.

Trois grands axes structurent les activités de vulgarisation de la médiation tant au niveau académique qu'au niveau social : Formation, communication/sensibilisation et recherche. Les grands axes du plan tournent autour des grandes priorités énoncées ci-dessus (Réf. Vision, valeurs et priorités). Pour l'axe formation, il s'agit d'organiser des séminaires de formation pour le personnel-cadre, l'intégration des cours de médiation dans les cursus de formation

### **AXE 1 : FORMATION**

- 1) Organisation de séminaires de formation à l'intention des cadres de l'OPC et d'autres secteurs intervenant dans la promotion des droits humains, de protection de l'enfance etc...
- 2) Un programme de formation continue de niveau master sera débuté cette année en vue de former des cadres intervenant dans le domaine de la justice, de la communication, de l'éducation, du travail social...
- 3) Intégration des cours sur la médiation éducative et sociale dans les cursus de formation en sciences humaines et sociales et en sciences de l'éducation en particulier.

L'axe communication et sensibilisation est le plus développé : organisation de conférences, de colloques, de sensibilisation au niveau des médias de la capitale. Plusieurs présentations ont réuni des chercheurs et experts de la médiation et des centaines de participants autour de thématiques riches et variées dans le cadre du salon du droit sur la médiation à l'hôtel Marriott sous le thème « les avantages de la médiations dans la résolution de conflits »

### **AXE 2 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION**

- 1) L'organisation de conférences publiques autour des thématiques liées à la médiation éducative et sociale ;
- 2) Un premier colloque était réalisé en 2015 sous le thème : *Médiation Publics et territoires* à l'Hôtel Montana. Un deuxième colloque sera réalisé sur la médiation qui abordera les thèmes de la Violence, Médiation urbaine et Justice sociale ;
- 3) Réalisation des affiches et *posters* pour vulgariser la médiation auprès des institutions concernées par la médiation à travers les différents départements du pays ;
- 4) Sensibilisation du grand public sur les programmes et les actions partenariales à travers les principaux médias du pays : Radiotélévision nationale d'Haïti, Radio Kiskeya, Radio, Radio et télé Ginen d'Haïti, Radio et télé Caraïbes, Radio et Télé Métropole, Radio Méga... ;
- 5) Création d'une page de médiation sur les réseaux sociaux (facebook, twitter...) pour véhiculer auprès du grand public les actions réalisées dans le cadre du protocole d'accord ;
- 6) Publication d'un rapport annuel qui servira de bilan des réalisations et rendra compte des dépenses de fonds alloués à ce programme.

Quant au troisième axe, des initiatives ont été prises et encouragées dans le cadre de publications scientifiques. A propos des activités de terrain, des étudiants entreprennent des démarches pour réaliser des stages d'observation pour mieux appréhender les pratiques de gestion de conflits en milieu institutionnel. Des thématiques de recherche au niveau de la licence et du master explorent la médiation éducative, la gestion de conflits en milieux scolaire, le rapport entre leadership des directeurs d'écoles et la gestion de conflits. Des ateliers de discussion avec les acteurs de la société civile contribuent à alimenter les travaux et réflexions

sur l'institutionnalisation de la médiation. Nous avons participé à plusieurs rencontres, ateliers qui témoignent de l'engouement manifesté pour une meilleure connaissance de la médiation et d'accorder plus de place à la médiation dans la gestion des crises au niveau institutionnel. La médiation n'est pas pour autant une panacée qui

### **AXE 3 : RECHERCHE**

- 1) Production de mémoires et de rapports de stages et de recherche sur les pratiques de médiations
- 2) Publication d'articles scientifiques dans des revues,
- 3) Réalisation de communication à publier dans des actes de colloques et ouvrages sur la médiation en Haïti.
- 4) Encourager les chercheurs des universités publiques et non publiques intéressés par la question de médiation à se lancer dans des activités de recherche afin de diffuser leur savoir sur la médiation et à mettre à la disposition de la communauté scientifique leur compétences en ce domaine dans le cadre des activités mentionnées dans l'axe 1 et 2.

Le plan analysé donne à voir les efforts de structuration de la médiation sur le plan institutionnel, les efforts de conceptualisation et de vulgarisation en la matière et les contraintes institutionnelles en termes de budget pour porter les projets de la médiation. A partir de cet outil, les initiatives en médiation pourraient être mieux connues et valorisées auprès des professionnels en particulier et du grand public en général. Cependant, s'il reste des efforts à faire pour mieux circonscrire la médiation souvent assimilée à la conciliation ou au procès. La plupart des intervenants en médiation sont des juristes qui n'ont pas de formation en médiation. Ils ne sont pas suffisamment des principes et les démarches propres à cette discipline. Soit la médiation est associée à une procédure judiciaire. « Les gens font de la médiation comme des avocats qui plaident au tribunal » affirmé un cadre du MAST. La médiation est un métier tout à fait nouveau qui doit bénéficier de l'appui des acteurs politiques (loi sur la médiation, financement public des activités de médiation, production d'ouvrages de référence).

### **Conclusion partielle**

A partir des résultats présentés-ci-dessous, nous avons découvert différentes situations de conflits et les formes de médiations pratiquées par les acteurs : accompagnement, médiation communautaire, médiation judiciaire... Les acteurs ont identifié cette absence de médiation caractéristique de l'Etat Haïtien et le faible pouvoir des institutions pour agir sur

les situations de crise qui paralysent leur fonctionnement. La médiation comme nouveau métier est en voie de professionnalisation et doit se différencier des autres champs de pratiques professionnelles pour acquérir son véritable statut. Des orientations politiques et institutionnelles sont indispensables pour cadrer les idées qui sont véhiculées au sein de l'espace social sur la médiation. En tenant compte de nombreuses références à la médiation institutionnelle en termes de réformes possibles des institutions, les acteurs reconnaissent le rôle de l'éducation en tant que levier de transformation des pratiques sociales, quitte à voir les dispositifs et programmes à mettre en place pour répondre à ce besoin. Le dernier chapitre va approfondir les analyses et jeter éventuellement quelques idées pour l'élaboration d'un référentiel de formation sur la médiation.

## CHAPITRE VII

### INTERPRETATION DES RESULTATS

Durant ce long parcours de recherche, nous avons exploré beaucoup de pistes de réflexion autour de l'objet de médiation, soulevé maintes questions, certaines plus pertinentes que d'autres, et nous avons aussi fait de nombreuses découvertes à propos des pratiques des acteurs. Nous avons passé en revue un corpus théorique (Chap 1-3) et empirique (6) qui cerne en tout ou en partie un ensemble d'enjeux liés à la question de médiation en soi mais également à l'institutionnalisation de cette pratique dans le contexte de l'éducation et de la formation en Haïti. Nous n'avons pas la prétention d'avoir tout cerné à propos de cette question mais nous avons plus ou moins élargi notre champ de compréhension et en dégager les limites éventuelles durant ces étapes du processus de recherche. Au cours de ce dernier chapitre, nous comptons approfondir certains éléments de notre analyse pour mettre au point une grille de lecture susceptible de rebondir sur les réflexions antérieures sous un regard nouveau autant que possible. Peut-on considérer la médiation comme un mal nécessaire ? Un métier inutile ou une culture du risque ? Les réflexions sur l'institutionnalisation des pratiques de médiation devraient nous permettre de répondre plus ou moins à ces questions à ce moment de l'analyse.

#### **VII.1- De l'institutionnalisation des pratiques de médiation en Haïti**

Les pratiques de médiation analysées sont de nature spontanée, traditionnelle ou innommée et par conséquent ne sont pas institutionnalisées dans la plupart des cas. Les formes institutionnalisées relèvent des méthodes alternatives de résolutions de conflits et des pratiques orientées vers l'arbitrage ou la conciliation ainsi que le *counselling*. Ces pratiques sont peu prises en compte dans le cadre de cette étude. Faute d'un cadre institutionnel approprié, les pratiques de médiation en œuvre apparaissent à certains regards inefficaces et ne produisent pas les effets escomptés. Toutefois, elles sont présentes sous une forme ou sous une autre notamment quand le besoin se fait sentir au niveau des secteurs éducatifs et sociaux. Les acteurs interrogés se reconnaissent comme pratiquant de la médiation dans l'exercice de leur fonction. D'autres soulignent les limites de l'exercice de ce métier en l'absence de compétences appropriées. Ils soulignent le rôle à jouer par l'Etat

en tant que garant de la bonne marche des institutions tant publiques que privées. L'expérience qui nous a paru la plus proche de la médiation est celle de l'office de la Protection du citoyen.

### ***VII.1.1- La médiation institutionnelle : nouveaux repères et nouveaux enjeux***

La médiation revêt une double nature puisqu'elle à la fois préventive et curative indispensable dans la création, la re-création et la préservation des liens sociaux. Elle revêt une dimension éthique et citoyenne, seule capable de rapprocher les divers acteurs de la société par la mise en place d'un climat de confiance entre l'Etat et la population, entre les institutions et ses membres. Cependant, dans le contexte étudié, les pratiques de médiation sont utilisées souvent à tort dans la logique curative pour éviter le pire des situations. Il en résulte une demande trop élevée de médiations. La plupart des institutions adoptent une politique de gestion de l'urgence et interviennent dans certains cas en dehors de tout cadre juridique et légal. Ce qui donne lieu à tous les excès et à une quasi-absence de contrôle de l'action sociale.

La médiation occupe une place stratégique en offrant les conditions d'un dialogue éthique responsable entre deux individus ou un individu et l'institution à laquelle il est affecté. Les actions de médiation quand elles sont bien menées peuvent servir d'observatoire du fonctionnement du système au travers d'un répertoire de situations et de cas concrets ainsi que les moyens les plus appropriés pour les gérer. La finalité de la médiation est par essence humaniste, elle vise à produire plus d'humains en améliorant les rapports sociaux via une meilleure prise en compte de l'autre dans ses revendications, ses doléances dans un souci de justice et d'équité sociale. Le médiateur étant appelé à être impartial, neutre, il n'est ni l'avocat du réclamant, ni le défenseur de l'administration et peut être saisi à tout moment. N'ayant certes pas de pouvoir de décision, il a cependant la mission d'émettre des propositions au libre consentement des acteurs engagés dans le processus de médiation qui vont analyser leur faisabilité en fonction de la situation à laquelle ils sont confrontés.

### ***VII.1.2 - Besoins exprimés par les acteurs***

Les entretiens que nous avons réalisés nous ont permis d'identifier un ensemble de besoins ou de souhaits qui méritent d'être pris en compte dans la mise en place d'une

politique de médiation. Nous pouvons les catégoriser en trois rubriques : la réforme de l'Etat, la formation des médiateurs professionnels, la mise en place de programme de réinsertion sociale

- **Réforme de l'Etat** : L'Etat actuel est considéré comme un Etat répressif, prédateur, un Etat faible incapable d'assurer la pérennité des institutions. Au lieu d'être le défenseur des plus faibles, il est considéré comme un Etat oppresseur. Au lieu de promouvoir la justice sociale, l'Etat est miné par la corruption et les inégalités sociales. C'est un Etat faible, un Etat de rente (Corten, 2013). Des mesures de réformes institutionnelles méritent d'être abordées pour faciliter de nouvelles formes de gouvernance publiques de manière à changer tant la perception de l'Etat que les actions mises en œuvre pour la consolidation des institutions régaliennes (Larrieux, 2020).
- **Former à la médiation** pour mieux accompagner les populations marginales : Les intervenants sociaux nécessitent une formation appropriée pour cadrer les interventions. Cela demande une reconsidération de la personne qu'on encadre, de la prise en compte de sa dignité d'être humain, d'être à l'écoute de ses besoins et de ses questions. Il s'agit de travailler avec. La source de nombreux conflits réside souvent dans la manière d'approcher l'autre. La formation développera des compétences chez les professionnels de la médiation et régulariser les pratiques des acteurs (Guillaume-Hofnung, 2012). Ceci met en évidence la démarche de professionnalisation à laquelle est engagée certaines institutions pour que la médiation acquiert un statut de métier reconnu et valorisé.
- **Mettre en place des programmes de réinsertion sociale** pour prévenir et contrer les situations de violence qui règnent un peu partout sur le territoire. La prise en charge des jeunes touchés par des situations de délinquance ou incarcérées pour des délits nécessitent un accompagnement moral, professionnel et éducatif<sup>109</sup>. De tels programmes peuvent accompagner les jeunes touchés par cette crise en vue d'anticiper des crises dans des quartiers précaires situés la périphérie des grandes villes. Cela peut comporter plusieurs étapes : sensibilisation,

---

<sup>109</sup> ONU (2008) Mesures carcérales et mesures non privatives de liberté. Réinsertion sociale. Vienne

organisation, formation et actions concrètes. **Sensibilisation** : Être présent sur le terrain pour rencontrer les gens et faciliter le partage d'idées, diffusion de spots publicitaires au niveau des médias. **Organisation** : Former un collectif de gens avisés qui sont capables de prendre des décisions et jouer un rôle important au sein de leur communauté. Formuler des objectifs et des directives claires pour donner plus de forces aux idées. Les ateliers de rencontres et de discussions peuvent générer des idées nouvelles et constructives. **Formation** : Former les autres et se former soi-même pour être efficaces dans la réalisation des buts prédéfinis. Privilégier l'éducation pour construire une masse critique de gens capables d'appréhender les grands enjeux sociaux et promouvoir des valeurs fondatrices et des idéaux élevés. **Actions** : Mettre sur pied des projets pour concrétiser les idées et garantir davantage d'impact au sein de la communauté.

Parmi les différents centres intervenant dans l'action sociale, on retrouve :

- a) Les centres éducatifs et sociaux en milieu urbain
- b) Les associations locales et philanthropiques
- c) Les syndicats de défense des droits des professionnels.

### ***VII.1.3 Réinterroger la médiation dans le contexte de l'éducation et de la formation***

Quand il s'agit d'analyser les pratiques de médiation, on se rend vite compte n'y a pas de processus uniforme, ni pour la médiation en général, ni non plus pour les différents types de médiations spéciales (familiales, scolaires, pénales). Il existe également une grande diversité des approches, courants et méthodes. La médiation peut être également perçue comme un outil d'intervention et de compréhension de la réalité sociale et qui se révélerait indispensable dans une société ravagée par les conflits et les défis de toutes sortes (politique, social, économique et culturel). Elle sert à analyser des pratiques de médiations existantes, à penser de nouveaux dispositifs et des programmes éducatifs et sociaux qui tiennent compte des besoins territoriaux et nationaux. Car, le rôle de l'éducation est d'aider l'individu dans son propre surgissement intérieur afin de permettre à chacun de devenir plus profondément lui-même (De Peretti). L'enjeu pour le médiateur est de créer un espace de rencontre entre les personnes concernées. Le but de la médiation est de dépasser les

crises, les transformer en opportunité, chercher continuellement les moyens de résoudre nos conflits. Pour institutionnaliser la médiation, il faut qu'il y ait un fondement légal (loi sur la médiation, clauses de médiation dans les contrats) et des spécialistes reconnus par la communauté professionnelle ou mandatés pour exercer cette fonction. L'instauration d'une politique de médiation permettra de développer chez les citoyens une véritable culture de la médiation dans la société haïtienne qui servira alors d'alternative à la violence et d'éviter la judiciarisation des conflits. Des bureaux de médiations coiffés par l'OPC doivent être accessibles à tout travailleur qui souhaite y recourir. Les professionnels des différents secteurs de la vie nationale bénéficiant d'une bonne réputation au sein de leur communauté doivent développer des compétences en médiation. Voilà pourquoi, la formation de telles capacités nous paraît importante pour adresser le terrain miné des conflits. « N'est pas médiateur qui veut ». D'où la nécessité d'une politique publique de médiation en Haïti. Il arrive qu'on trouve des médiateurs naturels, certes mais faire de la médiation exige des compétences bien spécifiques et les méthodes pour conduire une médiation doivent être apprises. La médiation comme politiques publiques à un caractère instrumental et vise la mise en place d'un moyen supplémentaire de l'action publique, comme levier de transformation en profondeur de l'action publique et donc de la régulation sociale. En d'autres termes, la médiation pour avoir un impact sur la société, elle doit être abordée suivant approche systémique c'est-à-dire qu'elle doit prendre en compte les composantes structurelles impliquant les hauts niveaux décisionnels aussi bien que les initiatives locales.

Au niveau des pratiques de médiation, le récit occupe une place importante dans le processus de médiation. La médiation est rencontre, échange. Son contenu est un ensemble de discours, de récits souvent reconstitués ou polarisés qui méritent d'être analysés en profondeur. S'ils sont indispensables, ils ne sont pas à prendre à la lettre. Ils charrient des temporalités, des enjeux, des idéologies. Ces récits peuvent prendre plusieurs formes et comporter des séquences descriptives, narratives, explicatives et évaluative. Le récit offre la possibilité aux protagonistes de présenter leurs versions des faits, d'exprimer leurs attentes, leurs désaccords. L'écoute et l'empathie ou l'art de pratiquer la neutralité active sont des outils efficaces pour pratiquer la médiation. L'écoute active, développée par le psychologue américain Carl Rogers (1995), permet de résoudre des conflits en favorisant les échanges constructifs. Cette technique de communication favorise d'une part le questionnement de

l'interlocuteur et d'autre part la reformulation afin de s'assurer de la bonne compréhension mutuelle de la problématique ou du point de divergence. Cette forme de communication demande une attitude de respect, de non-jugement et d'acceptation. Elle permet par un signal d'empathie d'établir un lien de confiance et ainsi de désamorcer le climat de tension entre les protagonistes. Les acteurs impliqués dans le processus de médiation peuvent être rangés dans l'un ou l'autre de ses catégories: protagonistes, adversaires ou victimes. Etant opposés, ils peuvent être perçus soit comme protagonistes ou adversaires, soit considérés comme étant victimes de situations qu'ils n'ont pas nécessairement créées. Pour arriver à sortir du conflit, il y a des paramètres indispensables à prendre en compte. Ils doivent apprendre à communiquer en situation de conflit, apprendre à gérer l'émotion souvent très présente dues au refoulement. Etant donné que la médiation suppose la rencontre des parties en conflit, chacun doit pouvoir affronter le regard de l'autre qui traduit un certain ressenti chez l'un ou chez l'autre. Quant au médiateur, celui-ci doit cultiver le sens de la justice et ne pas laisser ses préjugés biaiser son intervention. Les séances de médiation peuvent amener les parties certaines fois à une prise de conscience ou se dégénérer en sentiment de culpabilité et d'angoisse chez l'une ou l'autre des parties manifestées à travers une certaine gêne (l'angoisse d'être coupable). Le médiateur pourrait être perçu comme un imposteur face au risque de l'engagement et préserver sa neutralité face aux conflits à gérer. Tout en facilitant l'échange entre les parties, il évite de favoriser tant une position qu'une autre. Et, quand il le décide, il est amené à privilégier l'humain en tout état de cause. Cela peut lui valoir le titre d'avocat du diable face à un conflit chargé d'affects au sein de groupes partisans, claniques ou fanatiques. « Le médiateur, lorsqu'il prend part à une médiation, n'est pas un juge et il ne cherche pas à savoir qui a tort et qui a raison. Il est là pour écouter les parties présentes, pour faciliter leur expression, pour rétablir le dialogue et la relation grâce à un changement de perception de la situation ». *Le médiateur est le garant du cadre, celui qui permet à chacun de se sentir en sécurité et en confiance. Il n'est pas le spécialiste du conflit présenté ; il est là en tant qu'accompagnateur, que miroir, metteur en scène d'un spectacle dont il n'est pas l'acteur. Il est responsable de la situation de médiation et non pas du conflit.*<sup>110</sup> On devient médiateur par la formation et par l'expérience. Sa pratique est validée et reconnue par le public que le médiateur

---

<sup>110</sup> J. Morineau, J. (1998), *L'esprit de la médiation*, Paris, Erès, page 134.

accompagne. Contrairement aux autres métiers où l'on se reconnaît comme étant professionnel par la certification. Le médiateur est plutôt sollicité et accepté par les parties en conflit.

## VII.2. Des pratiques et territoires de la médiation : les logiques institutionnelles à repenser

La médiation est répartie suivant plusieurs logiques d'intervention sur le territoire. Les pratiques sont à objectiver pour produire les effets escomptés tant du point de vue des médiateurs que des bénéficiaires directs ou indirects. On peut distinguer deux logiques principales : la logique pragmatique non professionnalisante qui s'inspire des pratiques de médiation naturelle, empirique, spontanée et la logique professionnalisante caractérisant l'action des professionnels du social intervenant en médiation ou des spécialistes de la médiation. En Haïti, le constat montre qu'il existe un très faible niveau d'institutionnalisation et de professionnalisation tant pour la médiation que pour d'autres secteurs d'activité notamment au niveau de l'éducation et de la formation (Jacob et Mathurin, 2018 : 172-174). Notre recherche nous amène à considérer la médiation suivant deux logiques : une logique pragmatique non professionnalisante et une logique professionnalisante. **Une logique pragmatique non professionnalisante** : Le médiateur naturel se reconnaît en exercice. C'est dans l'action qu'il se construit et développe son charisme, ses qualités en tant que médiateur. L'efficacité de son intervention auprès des publics lui garantit sa compétence. Le dialogue est son outil principal pour dénouer les conflits et amener les parties à trouver une entente. Le médiateur est imprégné de la réalité socio-culturelle et des valeurs des individus auquel est destinée son intervention. Cette logique caractérise les médiations communautaires retrouvées surtout en milieu rural, traditionnel ou fermé et vise à préserver la cohésion de la communauté.

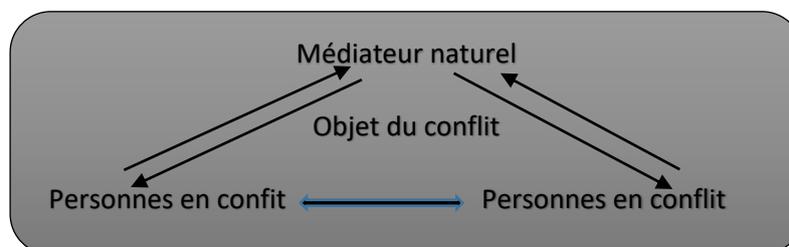


Figure 7.1 : Chéry (2020) Représentation de la médiation suivant la logique pragmatique non professionnalisante

**Une logique pragmatique professionnalisante :** La médiation a ses concepts, ses principes, ses techniques spécifiques et son champ d'intervention plus ou moins délimité par rapport aux autres champs du social. Exercée notamment en milieu urbain, elle requiert des compétences spécifiques liées à ce métier. La médiation peut être sollicitée dans un cadre strictement professionnel ou non. Elle exige parfois un niveau de distance critique et une interdépendance des parties. Utilisée davantage en milieu urbain où des personnes de différentes régions et cultures se croisent, à travers le mouvement des populations (migrations, intégration de nouvelles valeurs, reconfigurations des espaces) la population un peu plus confrontée à des situations précaires directement ou indirectement qui donnent lieu à des situations de violence notamment dans les banlieue (violence, promiscuité), informées de leurs droits (médias, associations de défenses des droits), accès ou non aux services sociaux de base. Les travailleurs sociaux et les éducateurs à travers des projets pénètrent ces milieux-là et tentent d'aider la population à recouvrer son humanité et sa dignité en faisant appel à ces connaissances acquises en formation et son expérience de terrain. Les jeunes, les femmes sont souvent les principaux bénéficiaires.

Les activités de recherches et de formation peuvent être menées pour améliorer les interventions en médiation et approfondir la connaissance des médiateurs, des médiateurs-chercheurs sur des pratiques de médiation existantes ainsi que sur leur évolution.

Cet extrait donne un aperçu de la mission de sensibilisation/formation assignée à la fonction de médiateur.

*Les médiateurs participent ou engagent des actions de sensibilisation, de qualification et de diffusion d'informations contribuant à l'évolution des comportements et des pratiques de l'ensemble des acteurs (habitants, partenaires, institutions...). Cela peut déboucher sur la mise en place d'une ingénierie de formation pour élaborer des modules pédagogiques portant sur l'amélioration des compétences relationnelles et comportementales (gestion de conflits, communication, assertivité et estime de soi, appréhension des diversités culturelles...). Leur connaissance des différents publics conduit d'autres professionnels à solliciter spécifiquement les médiateurs pour mener des actions de sensibilisation ciblées (maîtrise de consommations énergétiques et économies d'énergie, participation à des campagnes de prévention sur la santé, la sécurité, la citoyenneté, l'accès au droit...) (Référentiel de médiation, 2007 : 22).*

Ce modèle prend en compte les différentes dimensions de la pratique de formation en médiation suivant une logique professionnalisante et est représenté par le graphe ci-dessous. Le cercle représente le milieu dans lequel évolue l'activité de médiation. L'intérieur

du cercle prend en compte les différentes interactions qui ont lieu durant le processus entre formateur et stagiaires, les moyens et outils utilisés pour faciliter sa tâche.

La sociologie des professions considère un triple enjeu de la professionnalisation : cognitif (appellations, spécialités, filières), affectif (valeurs, préférences) et conatif (actions pour défendre ses intérêts, référence face aux mouvements collectifs). Ce qui pourrait se traduire sous trois formes : enjeux politiques, enjeux éthiques et culturels, enjeux économiques.

- a) Les **enjeux politiques** : Les professions représentées sont des formes historiques de travail, rapports entre l'Etat et les individus (groupes intermédiaires, Durkheim).
- b) Les **enjeux éthiques et culturels** : les professions sont des formes historiques d'accomplissement de soi, des cadres d'identifications subjectives et d'expression des valeurs d'ordre éthique ayant des significations culturelles (sens subjectif des activités de travail, dynamiques des cultures professionnelles, forme d'individualités, Weber).
- c) Les **enjeux économiques** sont caractérisés par des formes historiques des conditions d'acteurs, défense des intérêts, détenir le monopole pour leurs activités, stabilité d'emploi, rémunération élevée, reconnaissance de leur expertise, mondialisation, rationalisation.

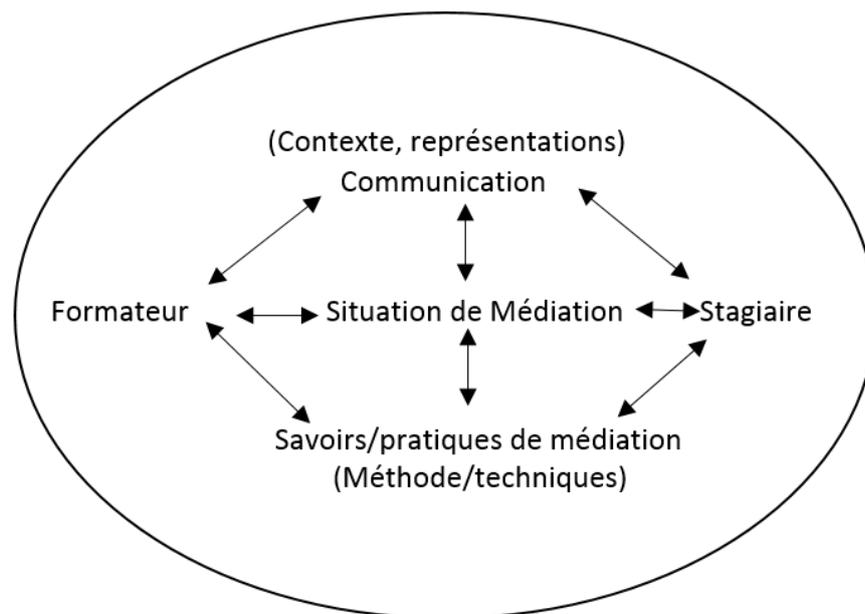


Figure 7.2 : J. Chéry (2020) : Modélisation de la formation-professionnalisation en Médiation

### **VII.2.1- Aperçu de la formation en médiation en Haïti**

Le CREFI est l'institution pionnière en matière de formation en médiation. Son programme de formation débouche sur l'obtention d'une licence ou d'un master est offert au professionnels et cadres de niveau universitaire. A part le CREFI, l'université Publique du Sud' Est à Jacmel depuis l'année académique 2019-2020 a intégré dans son cursus un cours sur les techniques de médiation en milieu scolaire en licence. Le programme de médiation conçu et élaboré par le CREFI vise tant les institutions publiques que privées. L'offre de formation se fait en présentiel et en ligne en partenariat avec d'autres institutions intervenant dans des activités de médiation tel que OPC ou de recherche. La formation dispensée est une formation certifiante et qualifiante orientée davantage vers la formation continue de niveau master mais aussi des sessions de formation sur mesure de 20-30 heures permettant l'obtention d'un certificat en fin de formation. Le programme de médiation au CREFI aborde la question de la médiation suivant une approche préventive du conflit de manière à établir un cadre de référence d'une part et, d'autre part, influencer les modes de gestion de conflits en contexte de vulnérabilité et d'exclusion sociale (jeunes des quartiers précaires, enfants, femmes et hommes assujettis aux violences des groupes armés des zones difficiles appelées zones de non-droit) ; fournir des outils inscrits dans une démarche d'institutionnalisation de la médiation en tant que pratique sociale, culturelle et éducative. La formation en médiation est articulée autour de trois composantes principales avec des passerelles facilitant leur interconnexion : un volet éducatif et culturel orienté vers l'accompagnement des élèves en difficultés d'apprentissage ou en conflit avec l'institution scolaire, un volet orienté vers la résolution de conflits en milieu du travail et un volet misant sur la mise en œuvre des politiques publiques au niveau des collectivités.

*La médiation en tant que discipline transversale dans le champ des sciences humaines et sociales occupe une place de choix dans la formation de l'étudiant en sciences de l'éducation. A travers le cours de techniques de médiation, sont mis à contribution un ensemble d'interventions dans le domaine éducatif et social pouvant faciliter un meilleur ancrage de la médiation dans le contexte haïtien, les apports en termes de connaissances dans ce domaine, de capacités d'intervention et de gestion de relations interpersonnelles au niveau des institutions (Syllabus du cours de Techniques de médiation en milieu scolaire UPSEJ, FSE-LAS1)*

## VII.2.2 - Grille d'analyse des pratiques de médiation en Haïti

Nous présentons ci-après une grille d'analyse des pratiques en médiation en fonction de notre corpus de recherche. La première colonne présente les résultats de la recherche documentaire et la colonne de gauche les éléments de terrain.

<b>Tableau VII.4 : Grille d'analyse des pratiques de médiation en Haïti</b>	
<b>Analyse documentaire</b>	<b>Données de terrain</b>
<p><b>Généralités sur la question de médiation</b>  Aspect historique  Aspects théorique et conceptuel  Epistémologie de la médiation  Analyse institutionnelle  Phénoménologie de la médiation  Théories et méthodes de l'analyse de pratiques</p>	<p>Définition des acteurs de la médiation  La médiation est définie comme un moyen de résolution de conflit dont la parole, le dialogue joue un rôle primordial pour favoriser l'entente entre les partenaires en conflit. Elle n'est pas définie comme un champ de pratique à part entière comme une pratique auxiliaire aux différents champs professionnels du social.</p>
<p><b>Conceptions de la médiation</b>  Définition de la médiation  Typologie de la médiation</p>	<p><b>Fonctions, formations et activités visées par la médiation</b>  - Recenser les structures intervenant en médiation en Haïti ;  - Développer des coopérations entre les différents partenaires ;  - Rechercher des sources de financements pour les programmes et promouvoir l'équité de genre ;  - Formation de cadres en médiation dans les secteurs de la justice, de l'éducation, de la sante, du travail social... ;  - Renforcer les compétences des acteurs intervenant en médiation au niveau de l'OPC ;  - Colloques, séminaires, publications scientifiques vulgarisation au niveau des médias ;</p>
<p><b>Médiations en contextes (Haïti)</b>  Médiation et contextes sociaux (les statistiques-clés)  Médiation urbaine et rurale  Médiation juridique et pénale  Médiation en contexte d'éducation et de formation</p>	<p>Vision et objectifs des acteurs impliqués dans des questions de médiation en Haïti  <b>Vision</b> <b>objectifs</b>  - Faciliter de bonnes relations entre les institutions de la fonction publique (OPC)  - Veiller au respect par l'État de ses engagements internationaux en la matière (OPC)  - Contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique générale en matière de protection des droits de l'Homme et des individus par l'Administration publique (OPC)  - 4) Contribuer à éliminer des pratiques de violence à l'école, dans les familles et au travail (physique, verbale, sexuelle, psychologique...) à travers des interventions ciblées... (CREFI-IUSE)  - 5) Favoriser le développement de compétences de communication entre les médiateurs et les parties engagés dans un processus de médiation par le biais de l'écoute active et l'empathie en vue de faciliter la</p>

	communication institutionnelle et harmoniser les rapports sociaux. (CREFI-IUSE)
Médiation et politiques publiques en Haïti	<b>Pratiques ou expériences de médiation</b> rapportées par les acteurs interrogés
<b>Médiation et pratiques culturelles</b> Interactions sociales Langue Religion Santé	<b>Conflits, tensions, projets</b> relevés dans leurs discours Conditions de vie et de travail Faiblesse institutionnelle Faiblesse de l'Etat
<b>Pratiques de médiation en Haïti</b> Médiation, recherche et formation au niveau universitaire (Chéry, 2020) Médiation institutionnelle (Boucher, 2020) Médiation et politiques publiques (Larrieux et Béziat) Médiation éducative (Charles, 2020) Monitoring et accompagnement de politiques publiques (BOUAKA,2020) Médiation humanitaire Médiation syndicale (OPC)	<b>Besoins en matière de médiations identifiées et clarifiés :</b> Accompagnement assistance aux populations démunies, Modes d'encadrement fournis aux jeunes en situations difficiles Counselling MARC
<b>Terrains et perspectives de médiation dans le contexte de la formation et de l'intervention sociale</b> Médiation éducative Médiation familiale/sociale (Revue Informations sociales) Médiation police/justice	<b>Limites de la médiation et perspectives à envisager</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Freins au développement de la médiation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Institutionnalisation (formalisation des pratiques)</li> <li>- Absence de politiques publiques</li> <li>- Faiblesse institutionnelle</li> <li>- Reconnaissance de la compétence du médiateur</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Réponse à ses freins :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation de médiateurs spécialisés,</li> <li>- Réforme de l'Etat,</li> <li>- Développement d'une culture de la médiation</li> <li>- Renforcement des capacités des médiateurs ou intervenant en médiation</li> </ul> </li> </ul>

Tableau 7.1 : Grille d'analyse des pratiques de médiation en Haïti

### **VIII.2.3 Tableau comparatif de deux segments du champ de la médiation en Haïti<sup>111</sup>**

Le champ de la médiation en Haïti est divisé en deux segments : la médiation sociale et la médiation éducative. Nous basons notre analyse sur les représentations des acteurs, les pratiques existantes et les perspectives à envisager dans le processus d'institutionnalisation. En reprenant la grille de Huault et Leca (2009), nous pouvons situer le développement de la médiation au niveau d'extériorisation, la phase d'objectivation est en construction car la médiation n'est pas suffisamment vulgarisée en dépit d'une forte

<sup>111</sup> Inspirée de la grille de Sophie Divay (2012), La professionnalisation dormante de la médiation sociale in **Informations sociales** p. 106

demande constatée au niveau de la société. Le rapport pouvoir-discrétionnaire est important faute de mécanismes régulateur de l'action publique. Ceci s'explique par la montée des pressions politiques dans la quasi-totalité des domaines en Haïti. Corten fait mention de la politique de rente caractéristique de l'Etat haïtien au lieu d'être un Etat médiateur protecteur les citoyens et respectueux des lois qu'il est censé garantir le bon fonctionnement des institutions publiques et privées sur l'ensemble du territoire. Lorsque le rapport à l'institution est affaibli au profit de particuliers, le népotisme et la corruption gagnent du terrain et creuse les inégalités sociales.

<b>Tableau VII.5 : Tableau comparatif de deux segments du champ de la médiation en Haïti</b>		
<b>Caractéristiques</b>	<b>Médiation sociale</b>	<b>Médiation éducative</b>
Profil des médiateurs	Professionnels du droit/police, du travail social, de la religion	Professionnels de l'éducation, du travail social
Objectifs officiels et rhétorique professionnelle	Résoudre des conflits Favoriser la cohésion sociale Faciliter la communication entre les différents acteurs sociaux Animation sociale Assistance aux personnes touchées par des situations de violence ou de précarité extrême Assurer la protection des droits humains	Prévenir et résoudre des situations de conflits Prévenir l'échec scolaire Lutter contre les situations de violence en milieu scolaire Accompagnement des enfants en difficultés d'apprentissage Eduquer à la citoyenneté Mettre en place des comités éducatifs pour promouvoir la relation école-famille
Mandat officiel	Pas nécessairement	Non
Condition d'exercice	Au sein des institutions	Cadre professionnel
Institutionnalisation	faible	Faible
Alliés		
Concurrents	Experts internationaux	Faible concurrence
Financements	Secteurs public et privé	Secteur privé
Etat du marché professionnel	Forte demande	Forte demande

*Tableau 7.2 : Tableau comparatif de deux segments du champ de la médiation en Haïti*

### **VIII.3- Vers une ingénierie de la formation en médiation en Haïti**

Les transformations dans nos sociétés font naître de nouveaux besoins et poussent les acteurs sociaux à agir en conséquence pour tenter de résoudre certains problèmes qui se posent. Le processus d'institutionnalisation est ce qui caractérise les sociétés humaines qui ne cessent d'évoluer. Cette recherche a privilégié une entrée par les réflexions sur l'institutionnalisation des pratiques. La pratique est un processus institutionnel à la fois structurant et destructurant qui consiste à établir, implanter, construire, fonder un système

de valeurs, réglementer, réguler une action sous la base d'un consensus entre différents acteurs impliqués dans un champ d'activité. Ce processus est structurant par le fait de formaliser un système de relations sociales, ou un ensemble de pratiques sociales à un moment donné de manière à les rendre opérationnelles. Il est déstructurant quand cette institution a été entérinée par des années ou des décennies d'application et est rentrée dans les mœurs et/ou dans l'inconscient collectif.

Selon Fretel<sup>112</sup> (), l'institutionnalisation est un processus par lequel une réalité sociale, qui n'était pas encore perçue comme existant par des agents sociaux prend peu à peu forme par et en leur présence, au travers de leurs activités mentales, de leurs discours et pratiques, et finit par se voir doté d'une extériorité, d'une force ou d'une consistance suffisante à leurs yeux pour bénéficier du qualificatif de réalité. Relevée de la compétence de l'Etat à travers des lois promulguées qui sécurise les espaces professionnels et de formation. Faire de la médiation une politique publique par exemple permet d'élargir sa sphère d'action : légitimer le travail de médiation, établir les limites dans l'exercice de la profession de manière à en tirer les bénéfices dans le renforcement des capacités. Institutionnaliser la médiation requiert donc une vision d'ensemble qui charrie les aspirations de l'ensemble de la population à travers, la définition des finalités, des buts à poursuivre en fonction des besoins de la société.

- **Besoin de reconnaissance** : Les résultats de l'enquête menée auprès des participants au séminaire de formation sur la médiation intitulé *La médiation un nouveau métier : Devenir médiateur* ont permis d'explorer certaines préoccupations sur le statut du médiateur. Ces aspirations pourraient être formulées en termes de questions : Pourquoi devenir médiateur en Haïti ? En quoi ce métier va-t-il être reconnu ? Quelles sont les compétences spécifiques requises du médiateur ? Comment le médiateur va-t-il être rémunéré ? La reconnaissance en termes de besoin au sens de Maslow est un besoin d'accomplissement et d'affirmation de soi, un besoin de consolidation de l'identité professionnelle. Abou (2009) l'a si bien exprimée dans le rapport qu'il établit entre l'identité et le sens dans la société (post)moderne profondément touchée par l'angoisse, la souffrance, la violence et le déni de l'autre :

---

<sup>112</sup> Encyclopédie universalis via URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/institutionnalisation/>

*Dans la lutte pour la reconnaissance est engagée la responsabilité de chacun. Chacun est conscient que son identité exige la reconnaissance des autres et que c'est à ce prix qu'il peut sauvegarder sa dignité. L'idée moderne de dignité est universelle et égalitaire en ce sens qu'elle échoit en partage à chacun. En conséquence, chacun doit pouvoir dire comment les gens peuvent vivre ensemble, égaux et différents, dans une société démocratique<sup>113</sup>.*

-La médiation en tant que nouveau métier semble avoir un bel avenir toutefois elle a besoin d'un temps relativement long pour que les médiateurs se constituent en tant que groupes professionnels dans le sens de la sociologie américaine des professions.

- **Financement des programmes** : L'argent est le nerf de la guerre. L'épineuse question financière revient dans tous les débats pour pérenniser l'action humaine. Les institutions publiques et privées, les organismes étrangers (Canada, France, USA) qui appuient les projets de développements en Haïti pourraient apporter un certain appui financier aux projets de médiation en Haïti à travers le financement des conférences, des colloques, des publications scientifiques (revues, actes) ou subventionner des bourses pour des cadres désireux de développer des compétences en médiation. L'Etat pourrait également consacrer une rubrique budgétaire à la médiation via l'office de la protection civile (OPC).
- **Pérennisation de l'action sociale** : Nous analysons la médiation non en termes de dispositifs mais en termes de programmes. L'idée s'inscrit dans la durée et la pérennisation des pratiques ancrées dans l'expérience du territoire. A rappeler que des formes de médiations spontanées ont beaucoup contribué à la cohésion au sein des communautés rurales "le lakou", phénomène que nous retrouvons dans de nombreuses sociétés primitives notamment en Afrique. Les résultats de terrain conduits dans le cadre de cette étude montrent que la médiation à laquelle recours les acteurs est essentiellement de nature curative. Cette médiation pour gérer l'urgence de la situation s'avère peu efficace. La médiation

---

<sup>113</sup> Sélim Abou, De l'identité et du sens. La mondialisation de l'angoisse... (2009) p. 260.

ne saurait à elle seule résoudre tous les problèmes d'une société. Cependant, elle peut pallier à certaines insuffisances institutionnelles ou venir en complément d'une situation qui nécessite le dialogue, l'échange pour favoriser la collaboration entre les parties impliquées. Bien que le médiateur n'ait pas de pouvoir, la médiation quant à elle détient un pouvoir d'anticipation et de gestion efficace des conflits générateurs de crises socio-politiques et économiques (économie de la médiation).

### ***VII.3.1 Du savoir en médiation : Compétences à déterminer et pratiques à objectiver***

Il reste une question pertinente à élucider dans le cadre de cette recherche, nait-on médiateur ou le devient-on ? En d'autres termes, existe-t-il un savoir propre à la médiation ? Cette question revient à travers les propos de différents acteurs interrogés. S'interroger sur le savoir en médiation c'est éviter de tomber dans les pièges de l'improvisation et de l'amateurisme. Il existe bien des médiateurs naturels. Cependant, n'est pas médiateur qui veut dans n'importe quelle situation. Certaines médiations n'aboutissent pas en dépit de la compétence ou de l'expérience du médiateur. De plus, la médiation, loin d'être une technique acquise par le biais de la formation, est un métier à part entière qui requiert des compétences liées à son exercice. D'où la nécessité d'une professionnalisation des intervenants de ce métier. Il y a lieu de souligner deux vecteurs de compétence en médiation en nous inspirant des travaux de Milburn (2002) : Les compétences peuvent être vues comme *pratique spécifique et innovante* qu'on peut retrouver dans les différents métiers ou activités professionnelles reconnues ou non, *les compétences liées à une profession reconnue et valorisée*. Le champ de la compétence en médiation demeure un espace hétérogène où évoluent des médiateurs de profil et de statuts différents suivant qu'ils soient bénévoles ou salariés, qu'ils exercent une profession leur permettant de mettre en exergue leur savoir pour intervenir en tant que médiateur-professionnel (Psychologue, juge, avocat) ou de médiateur spécialisé. Tous les médiateurs n'ont pas nécessairement les mêmes niveaux de formation. La « posture du médiateur » souvent remise en question est extrêmement complexe à maîtriser. Elle est le fruit d'une pratique longue, et rigoureuse à travers la variété des situations rencontrées et le travail réflexif mené là-dessus au sein d'un collectif. Elle privilégie la dimension éthique qui caractérise les métiers de l'intervention

sociale. Rappelons que les principes fondamentaux de la médiation auquel le médiateur doit veiller dans l'exercice de sa tâche sont l'impartialité, la neutralité, l'indépendance, et la volonté des parties, et enfin la confidentialité. Tout l'enjeu réside à ce niveau c'est-à-dire dans la prise en compte ou la négligence de l'un ou l'autre de ses principes.

*On constatera que s'il manque l'une de ces composantes, la médiation échouera à coup sûr. Et à l'inverse si le médiateur préserve chacun des éléments structurants, son processus connaîtra un succès quasi évident.*

A cela requiert un ensemble de qualité à cultiver : l'écoute, la distanciation, l'impartialité, et les techniques d'entretien spécifiques. Le développement de la co-médiation est également une pratique à privilégier dans le cadre du transfert de compétence d'un médiateur expérimenté à un médiateur plus jeune.

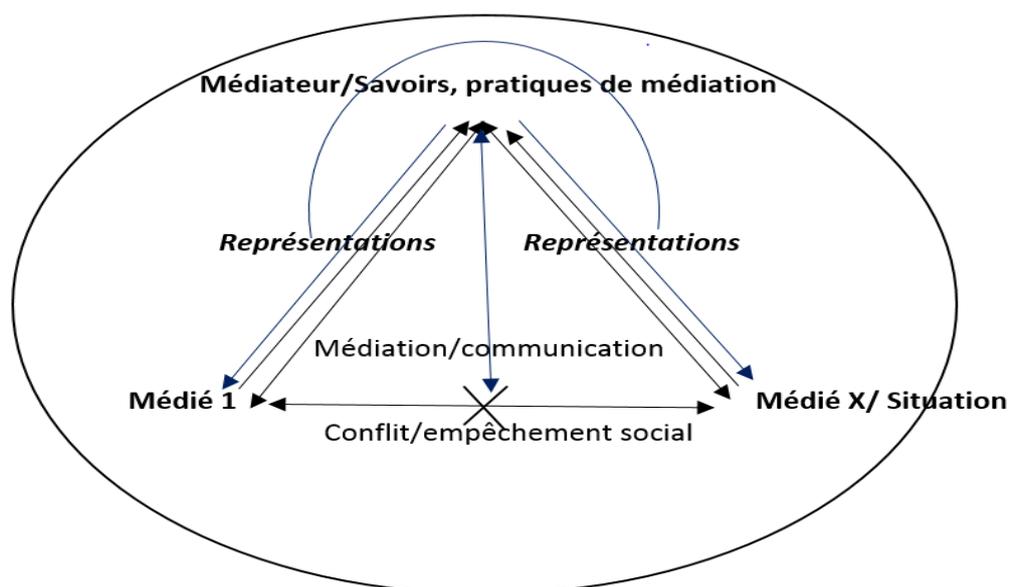


Figure 7.3 : J. Chéry (2020), Le triangle de la médiation institutionnelle

### VII.3 Eléments d'analyse d'une proposition de référentiel de formation en médiation

Les différentes réflexions et analyses conduites dans le cadre de cette étude ont servi de préalable à l'élaboration d'un référentiel de formation en médiation. Ce référentiel vise à orienter dans la mesure du possible les différents programmes programme est le résumé de l'offre pour une action de formation. Il présente les contenus théoriques, les exercices pratiques, le formateur et sa compétence, le déroulement chronologique et parfois plus rarement les objectifs pédagogiques<sup>114</sup>.

<sup>114</sup> Wemäere (2007), les 100 mots de la formation, p. 97

Un programme est un peu différent d'un dispositif. Barbier (2011) définit un dispositif comme étant « *l'organisation de moyens susceptibles de susciter l'activité des sujets en référence à des objectifs déclarés* ». Pour Etienne Bourgeois, « *un dispositif d'apprentissage est un ensemble de moyens, de conditions, de ressources et de stratégies, pédagogiques et institutionnels, organisés de façon intentionnelle, systématique et séquentielle, en vue de faire apprendre soi-même ou autrui* »

L'analyse quant à elle se définit comme activité ayant pour produit spécifique des énoncés sur des rapports entre des existants, présent ou passés : faits, phénomènes, situations (Barbier 2011 : 30). Analyser une action permet de mieux la connaître et d'être plus conscients des liens qui se nouent entre les différents d'éléments du système (Roegiers 2003). On analyse un dispositif surtout pour pouvoir agir de manière plus pertinente (Ibid, p.51).

Concevoir un programme de formation, c'est en quelque sorte produire un travail d'ingénierie. Il ne concerne pas uniquement les compétences visées par la formation le plus souvent le plus souvent consignés par le document-cadre qui orientent les formateurs et permet d'évaluer l'atteinte de tous les effets attendus. Dans ce cas, on produit qu'on le veuille ou non un jugement de valeur. Notre analyse du dispositif en question nous pousse à chercher à rendre compte de son utilité et de son efficacité. Cela nous oblige à l'étudier sous ses divers aspects. Pour être concis, les aspects qui seront retenus sont d'ordres : institutionnel, organisationnel, pédagogique et évaluatif. Certains aspects du référentiel seront abordés de façon très succincte pour en dégager les logiques prioritaires.

**Aspects institutionnels.** - Le programme de médiation vise tant les institutions publiques que privée. L'offre de formation se fait en présentiel en réseau avec d'autres institutions présentes sur le territoire ou en intervenant dans des activités de médiation (OPC) ou de formation comme les institutions chargées de la formation, un organe du ministère la DFP/DERS (direction de la formation et du perfectionnement). Il a l'avantage de fonctionner au sein même de certaines institutions de formation initiale ou continue<sup>115</sup>.

---

<sup>115</sup> Objectifs visés par la formation en médiation

Plusieurs objectifs sont visés par cette formation en médiation. Nous reprenons ici les éléments de la plaquette élaborée pour une formation médiation au CREF-IUSE.

1. Réaliser un état des lieux des pratiques de médiation mise en œuvre dans différents secteurs de la société par le biais d'analyses des modes d'interactions de différents acteurs suivant les contextes sociaux telles que les structures locales, les institutions éducatives et de formation, le monde des soins de santé, les médias.

**Aspects organisationnels.** - Les différents acteurs qui intègrent ce programme peuvent être regroupés en plusieurs catégories : le maître d'ouvrage, les concepteurs de la formation (maîtrise d'œuvre), le responsable de projet (maître d'ouvrage délégué), les institutions partenaires, les responsables de formation, les bénéficiaires de la formation. On peut regrouper les bénéficiaires de la formation en deux groupes : **Les bénéficiaires directs** qui reçoivent la formation : les étudiants en formation continue, les étudiants en formation initiale, les formateurs, les directeurs... **Les bénéficiaires indirects** qui sont impliqués dans le programme : les élèves directement (par les maîtres) et les élèves indirectement (par les élèves-maîtres et formateurs), - le Ministère de l'Education, les parents, par des réunions de parents d'élève. La motivation reste toutefois différente suivant les groupes d'acteurs.

**Aspects pédagogiques.** - Le programme de formation en médiation prévoit un ensemble d'activités des apprenants qui s'inspire d'une philosophie pragmatique, interactive et constructiviste de l'apprentissage. Il fait appel à la créativité des apprenants et à la réflexion tout en privilégiant les ressources qui sont à la portée des apprenants. Les objectifs d'apprentissage sont jugés cohérents par rapport à la logique de base fixée sur des « postulats » et d'un « savoir-faire de formation » susceptibles de répondre au diagnostic de la situation initiale à transformer'. Les moyens mis en œuvre en termes d'organisation des scénarios de l'apprentissage et d'évaluation des apprenants, les stratégies pédagogiques à utiliser sont pris en compte et consignés dans un guide de formation. Une plateforme ouverte pourra faciliter l'interaction entre ceux qui sont formés ou informés du dispositif peuvent s'interagir et puiser des ressources pédagogiques. Il reste à savoir ce qui est réalisé de manière effective, la manière dont les différentes institutions s'approprient du dispositif.

**Aspects évaluatifs.** - Cependant il faudra se pencher sur la manière dont les acteurs impliqués prennent en compte la qualité de la pédagogie au regard des objectifs visés.

- 
2. Outiller les participants sur les plans théorique et pratique en vue d'anticiper des crises dans des quartiers en les amenant à proposer des scénarii (jeux de rôles) qui permettent d'anticiper les conflits sur les situations potentiellement chargées et les différentes formes de violences qui peuvent surgir au sein des institutions.
  3. Favoriser le développement de compétences de communication entre les médiateurs et les parties engagés dans un processus de médiation par le biais de l'écoute active et l'empathie en vue de faciliter la communication institutionnelle et harmoniser les rapports sociaux.
  4. Contribuer à éliminer des pratiques de violence à l'école, dans les familles et au travail (physique, verbale, sexuelle, psychologique...) à travers des interventions ciblées...
  5. Renforcer les capacités des acteurs dans la mise en œuvre des politiques publiques et la création des liens sociaux (Niveau sociétal)

Plusieurs types d'évaluation peuvent être envisagés : une évaluation interne et une évaluation externe.

En dépit de l'apport des pratiques de médiation spontanée dans la résolution de conflits mineurs au sein des communautés fermées, on ne saurait faire l'économie de la formation en médiation. Car, pour que la médiation soit efficace et ait un impact plus ou moins durable, elle mérite d'être formalisée. On ne s'improvise pas médiateur, il existe un ensemble de savoirs théoriques et pratiques liés à la pratique de médiation qui doit être connue de tout professionnel de la médiation et des compétences spécifiques à développer chez les formés. Différentes sortes de compétences sont à développer chez les professionnels en formation. Nous en avons relevé 10 compétences dans cette recherche :

<b>A- Compétences liées à l'ingénierie de la médiation</b>	
<b>Compétence 1 :</b> Concevoir et élaborer des dispositifs de médiation structurants en vue de favoriser la cohésion sociale	<b>Compétence 2 :</b> Organiser et prendre en charge des activités permettant de créer du lien social en réalisant des interventions en médiation sociale (conflits individuels et collectifs, dispositifs d'accompagnement) ou éducative (conseils pédagogiques, responsable de la vie scolaire)
<b>B- Compétences liées à l'animation et à l'accompagnement</b>	
<b>Compétence 3 :</b> S'approprier les techniques de médiation de communication à destination de différents publics accueillir, écouter, orienter, faciliter le dialogue et la communication.	<b>Compétence 4 :</b> Réguler les tensions, les conflits entre individus, entre individus et institutions et contribuer à améliorer ou à préserver le cadre de vie,
<b>Compétence 5 :</b> Développer les techniques d'écoute et d'accompagnement en vue de la prévention et de la gestion de conflits	<b>Compétence 6 :</b> Pratiquer les techniques de gestion du stress
<b>Compétence 7 :</b> Analyser les caractéristiques socio-culturelles des publics	<b>Compétence 8 :</b> animer et contribuer à renforcer la vie sociale et associative de proximité et s'inscrire dans des partenariats sur un territoire.
<b>C- Compétences liées à la responsabilité éthique et professionnelle</b>	
<b>Compétence 9 :</b> Exercer sa profession de façon critique et réflexive et s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.	<b>Compétence 10 :</b> Promouvoir des droits humains, les valeurs d'équité et de citoyenneté, l'identité et les valeurs culturelles nationales en interaction avec les autres cultures.

Tableau 7.3 : J. Chéry (2021) Référentiel de compétences professionnelles en médiation

#### **VIII.4 Niveau d'atteinte des objectifs et retour sur l'hypothèse de recherche**

Le sujet de thèse s'intitule ainsi : *Vers l'institutionnalisation des pratiques de médiation en Haïti. Enjeux pour l'éducation et la formation.* Les objectifs visés par cette recherche sont au nombre de trois : Tout d'abord, il s'agit de trouver une définition plus ou moins appropriée

au concept de la médiation éducatives et sociale pour en dégager une meilleure signification dans le contexte de l'éducation et de la formation en Haïti ; Ensuite, procéder à une analyse des pratiques de médiation existantes en vue de les formaliser dans le cadre d'une démarche de formation en médiation éducative et sociale ; En fin de compte, dégager une réflexion sur les différents enjeux liés à l'institutionnalisation des pratiques de médiation éducative et sociale dans différents secteurs notamment l'éducation, la santé, la police et la justice et le travail social. A notre humble avis, les différents objectifs visés par cette recherche ont été atteints dans une certaine mesure en dépit des crises sociopolitiques et sanitaires qui ont limité le déploiement de cette thèse tant sur le plan national qu'international. Certaines activités et déplacements prévus n'ont pas pu être réalisés pour les raisons précédemment citées. D'autres difficultés liées à l'accompagnement ont été palliées avec les outils de communication à distance *skype*, *google meet*, *jitsi meet* pour respecter l'échéance de la thèse. Toutefois, l'expérience de la recherche doctorale nous a parue, à certains égards, fructueuse. Elle nous a permis de faire certaines adaptations en fonction des circonstances imprévues qui ont jalonné notre parcours de thèse et sans doute celui de bien d'autres doctorants d'ailleurs d'une manière ou d'une autre. Il reste encore de notre point de vue bien d'autres expériences à réaliser et bien des aspects que nous estimons d'une certaine importance qui n'ont pas été pris en compte dans ce travail à approfondir. Ceux-ci pourront faire l'objet de recherches ultérieures. Le chemin se fait en faisant et c'est après coup que l'on comprend la plupart du temps<sup>116</sup>. Tant seulement, nous estimons avoir fait une meilleure appropriation du concept de la médiation et tenter de le saisir dans le contexte de l'éducation et de la formation. Nous devons souligner que cette recherche n'as pas fait de nous un expert-sachant de la médiation mais elle nous a permis d'esquisser une démarche de réflexion et d'apprentissage sur le métier de praticien-chercheur en sciences humaines et sociales plus particulièrement en sciences de l'éducation toujours en quête de savoir de ce que la médiation peut représenter pour des personnes engagées dans une activité d'intervention éducatives et sociale. Rappelons que le but de cette recherche n'était pas de vérifier un lien de cause à effet mais plutôt une hypothèse explicative basée sur des corrélations entre les politiques publiques de formation et la transformation individuelle et sociale. La démarche étant qualitative, le travail du chercheur

---

<sup>116</sup> Comme le dit cet adage castellan "Camino caminando", le chemin se fait en marchant.

a surtout misé sur la recherche des occurrences dans le corpus (recherche documentaire, entretien et observations réalisées dans le cadre des ateliers de formation). L'hypothèse a été la suivante : L'éducation et la formation peuvent influencer les politiques publiques, agir sur les mentalités (des individus) et ainsi contribuer à la l'élaboration de projets territoriaux communs en vue de la transformation sociale et sociétale. Le croisement des différentes techniques de recherche utilisées telles que l'analyse documentaire, l'entretien, les focus group convergent tous vers un même but et confirment l'hypothèse de départ que l'Etat à travers les politiques publiques peut influencer les processus de médiation qui favoriseront à leur tour le développement de projets sociaux, bâtir une communauté d'intérêt qui réduiraient, toutes proportions gardées, considérablement la violence, réprimer la corruption, faire émerger de nouveaux types de citoyens conscient de leurs droits et de leurs devoirs capable de reconstituer le tissu social déchiré par les conflits, les crises. La médiation est vue comme un moyen de régulation sociale au sens de Briant et Palau (1999) Les extraits d'entretien qui ont été sélectionnés dans le chapitre sur l'analyse des données (Chapitre VI) et repris ci-dessous illustrent à bien des égards ces propos. L'action étatique paraît déterminante dans le changement social et sociétal. Celle-ci doit partir de l'éducation - l'éducation étant un projet politique par excellence qui reste toujours d'actualité. En dépit des transformations économiques, politiques, sociales et sanitaires qui caractérisent le monde contemporain, Cette idée a traversé la pensée philosophie de Platon dans *la République* à *La condition de l'homme moderne* de H. Arendt (1958). La médiation doit contribuer à rétablir la confiance dans les institutions et favoriser cette cohésion sociale perdue avec les actes de violence générés par les différentes crises.

*Une société aussi déchirée comme la nôtre, on n'a aucune chance d'un développement économique et sociale sans que les différents acteurs se mettent à table dans un esprit de bien faire pour résoudre les conflits (CPJ)*

*« L'Etat doit faire appel aux médias pour éduquer la population ... 52% de la population n'a pas accès aux services sociaux de base (électricité). A travers l'éducation en pensant à Paolo Freire, il va pouvoir amener les gens à une prise de conscience et qu'Haïti puisse connaître un certain développement comme le Brésil, le Cuba. L'éducation aidera les jeunes à connaître leurs droits et leurs devoirs et améliorer leur condition de vie (...). » JFA*

*« Les conflits ne sont pas spécifiques à la société haïtienne. Pour les résoudre, il faut un idéal, une communauté d'intérêt.*

*A cause de l'ignorance, l'incompétence et l'absence de vision. La situation du pays influence le conflit. Il y a en Haïti une culture du combat et non du débat. L'étroitesse d'esprit=> l'éducation (mentalité disque dur) » PDA*

*« Travail d'équipe, décision des programmes, des stratégies bien pensées » (PDA)*

*La médiation ... est une arme qui peut nous aider à changer ce pays sur le plan social en rétablissant cette confiance sociale en notre peuple en désarroi, qui laisse ce pays pour chercher un mieux-être ailleurs qui a plus que jamais besoin d'une reconstitution du tissu social de cette société. (MAF)*

### **VIII.5 Discussions théoriques et limites de la recherche**

Tout au long de ce parcours de recherche, nous prenons conscience que la médiation est un objet assez complexe, difficile à cerner dans son intégralité à partir d'un seul courant théorique. Partant de ce point de vue, nous avons dû confronter différents textes d'auteurs pour mieux saisir ces principales dimensions. Nous nous sommes confronté au manque d'ouvrage sur la médiation en Haïti, L'ouvrage sur les pratiques de médiation en Haïti issu des actes du colloque *Médiation, publics et territoires* et tant d'autres nous ont beaucoup aidé à mieux canaliser nos réflexions sur l'objet de médiation dans le contexte haïtien. Nous n'avons pas la prétention d'avoir tout cerné malgré l'ampleur de ce travail. Des chemins restent encore à parcourir et précisément au niveau de la dimension institutionnelle de la médiation d'une part et, des outils et techniques à mettre en place pour en faire un dispositif efficace dans le champ de l'éducation et de la formation. Nous avons privilégié l'entrée par l'analyse institutionnelle qui nous a servi pour comprendre les politiques de formation dans le champ de l'éducation, produire une analyse des besoins de formation, et proposer une ébauche de référentiel de formation tout en articulant les observations de terrain, les entretiens de groupe lors des séminaires de formation et les recherches théoriques. Cependant l'analyse détaillée des politiques publiques en matière de santé, de la justice etc... seraient tout à fait intéressants. Toutefois, ils ont été peu pris en compte dans le but de faciliter une analyse plus pointue de notre objet sans avoir à multiplier les cadres théoriques relevant des domaines préalablement cités. Certains aspects tout aussi importants restent encore inexplorés par exemple la dimension psychanalytique ou thérapeutique des conflits intra et interpersonnelle demeure à notre avis tout à fait intéressante pour explorer les affects, les tabous, les objets refoulés ou libidinaux. De même que les travaux sur la communication interpersonnelle ont été à peine effleurés. Nous reconnaissons leur pertinence dans le cadre d'une recherche sur la

médiation avec la maturation de cette recherche. Nous avons davantage orienté le travail suivant une perspective politique de la formation en médiation en puisant dans les outils sur l'analyse de pratiques professionnelles développés par la socioanalyse, la sociocritique ou l'ethnométhodologie. Au niveau des concepts utilisés dans ce travail, nous voudrions signaler qu'il est quasiment impossible d'étudier de manière systématique les pratiques de médiation réelles des acteurs sans observer des séances de médiation dans les différents secteurs retenus dans cette recherche. Nous nous sommes tout au moins efforcé d'approcher de plus près leurs pratiques en leur demandant de décrire des situations de conflits qu'ils ont vécues et de trouver en quoi ils ont fait de la médiation ou non de manière à saisir les mécanismes employés pour gérer les conflits dans lesquels ils se sont impliqués directement ou indirectement ou sollicités pour leur compétence de médiateur occasionnel ou professionnel. En ce sens, nous pouvons tout au moins avoir une certaine garantie que les cas de conflits qui ont été décrits ont été signifiants pour eux. Nous devons ajouter que les séminaires de formation (journées d'étude) organisés ont réuni des professionnels de l'éducation et de la formation, du secteur social et ont contribué à la sensibilisation sur la place de la médiation de formation. Pourtant, ce n'était qu'un espace d'expérimentation des pratiques en cours en Haïti. Certains points méritent d'être approfondis. Les études de cas ne nous semblent pas suffisantes pour répertorier les éléments permettant d'expérimenter une méthode de médiation en Haïti. Les participants ne sont pas des professionnels de la médiation ni ne maîtrisent suffisamment les techniques qu'ils ont apprises lors de sessions conduites de manière intensive. Ceci reste à développer comme nous avons pu l'initier au CREFI et à l'UPSEJ respectivement en 2020, 2021 et 2022 dans le cadre des ateliers sur les techniques et outils de la médiation dans lesquels de nouveaux cas ont été étudiés notamment dans le cadre de la médiation familiale, judiciaire. Ces techniques doivent être éprouvées de plus en plus dans le cadre de situations réelles, concrètes de médiation pour tester leur niveau d'opérationnalité, d'efficacité en tenant compte des aspects culturels, de la professionnalisation du médiateur ou intervenant en médiation et de la gravité des situations sur lesquelles l'intervention a eu lieu. La question sur la validité des informations pourrait soulever une objection d'ordre épistémologique à savoir si l'on doit se fier aux discours des acteurs ou s'il faut s'appuyer sur un discours scientifique objectif et normatif. Pour renchérir ce débat, nous aimerions tenir compte de certaines considérations d'ordre épistémologique. Ce travail a privilégié une épistémologie

de type constructiviste privilégiant un discours sur la réalité mais qui n'est pas le seul. La réalité étant une construction sociale du sujet, elle s'ouvre à différentes lectures. Le but poursuivi par cette recherche n'a pas été d'expliquer la réalité ou mieux les réalités comme dans une posture purement ontologique, positiviste mais de saisir les pratiques plurielles de médiation de manière à construire un programme de formation pouvant pallier certaines insuffisances en termes d'intervention dans ce domaine et qui répondent plus ou moins au besoin de la société haïtienne. Notre posture de recherche laisse une large place aux discours des acteurs libres de reconstituer le récit de leurs pratiques. La méthode subjective ne constitue nullement un biais puisqu'ils sont des individus-sujets-sociaux et sont capables de restituer ce qui fait sens dans les situations qu'ils rencontrent, qu'ils ont des valeurs à prioriser tout en faisant preuve de distance réflexive. Ils ne sont pas pour ainsi dire totalement soumis au déterminisme institutionnel et social ni contraint par l'appareillage du chercheur. On pourrait se référer à la notion d'image sociale que l'on retrouve chez Guichard et Huteau (2007) « J'empreins de la situation sociale dans une rupture-continuité ». « La construction d'une image sociale n'est bien que la production de discours et de représentations, discours et représentations aux possibles limités, inscrits dans les registres d'entendement d'une époque. » De plus, en dépit de ses mérites, l'approche sociocritique comporte certaines limites. Elle a tendance à survaloriser les aspects historique, économique et social, ce qui ne va pas sans réduire la réalité humaine dont l'œuvre est l'expression. D'autres méthodes comme l'approche narrative ou l'entretien d'explicitation (Vermesch 1999) pour accéder au vécu des acteurs nous semblent aussi adaptés pour l'explicitation des pratiques (Vermesch, 1999 ; Faingold, 2005) A titre d'exemple, nous pouvons citer les travaux de sur l'explicitation des pratiques. Les recherches de Faingold notamment dans le cadre de l'expérience menée avec les éducateurs de la PJJ a été signalé dans la conception de ce projet de recherche mais a été abandonné par la suite pour des raisons techniques. Elles nous auraient peut-être fourni des éléments de méthodologie pour l'analyse des pratiques dans le cadre des ateliers de formation destinés à former des praticiens en médiation.

### **Conclusion du chapitre**

En guise de conclusion du dernier chapitre, notre analyse a touché à un niveau ou à un autre les cinq aspects de l'institutionnalisation de la médiation.

- a) le plan des finalités et politiques de formation
- b) le plan des outils et techniques à utiliser par les professionnels de la médiation
- c) le plan de la reconnaissance du métier de médiateur
- d) le plan de la diversité des pratiques institutionnelles
- e) le plan de l'impact de la médiation sur la transformation des pratiques institutionnelles.

Nous aimerions souligner des éléments de réflexions pouvant inspirer des analyses sur la méthode de médiation. Ils s'appuient sur l'éthique de la médiation et se nourrissent des apports de l'herméneutique de Ricœur et de la phénoménologie d'Husserl. Certains auteurs de ces courants s'intéressent au rapport de l'homme au temps, à la mort, à son angoisse existentielle comme Heidegger. D'autres se penchent sur la phénoménologie comme outil pour comprendre la perception, l'imagination comme Merleau-Ponty ; d'autres vont explorer la pensée de l'homme plongé dans l'histoire comme Ricœur. Ces philosophes nous ramènent au caractère paradoxal de la médiation. Car, le médiateur est à la fois au centre de tout en étant totalement étranger. C'est ce que le philosophe Paul Ricoeur a semblé résumer ainsi les trois étapes de la médiation: *'J'ai besoin que quelqu'un reconnaisse ce qui se passe en moi (1) pour en prendre conscience à mon tour, le mettre en pensée et en mots — Logos — (2) alors, et alors seulement, je pourrai reconnaître l'autre (3)'. Alors aussi le médiateur se fera encore plus discret, voire s'effacera et laissera se construire un dialogue direct entre les participants, illustrant la phrase de Rogers : « Dans la médiation, le médiateur est à la fois au centre de tout et totalement étranger »*<sup>117</sup>.

---

<sup>117</sup>J. Breugnot, T. Dudreuilh, G. Schlemminger, Communication, tensions, conflits: Disciplines, contextes, éducation (2018) P. 23

## CONCLUSION GENERALE

Parvenir au terme de cette recherche a été un véritable défi tant pour le chercheur qui a dû se plier aux exigences scientifiques et méthodologiques qui lui incombent sans vouloir renoncer à son statut de praticien. Les allers retour entre le terrain et la théorie ont favorisé cette articulation caractéristique de toute recherche qui se donne pour mission de combiner les dimensions théoriques et les observations empiriques. Les différents chapitres du travail ont approfondi la question de médiation sous de multiples aspects. D'une part, la réflexion sur l'institutionnalisation des pratiques a permis de découvrir les notions comme l'analyse de pratiques, l'implication du chercheur. La pratique est vue comme étant évolutive et tend à changer en fonction des contextes et des situations. Les recherches en sciences sociales nous orientent sur les rapports de pouvoir qui prennent corps au sein des institutions humaines et sociales tout en étant un foyer de conflits qui sont parfois gérés ou non. Le second chapitre a défini la médiation comme étant un objet à construire et qui partent de différents sens. La médiation prend sens dans les types de rapports sociaux et peut revêtir des formes variées. En tant que pratique empirique mais aussi structurée, elle a servi et sert encore tant au niveau des sociétés postmodernes avec *l'ombudsman* que dans les sociétés primitives. Elle est de plus en plus utilisée dans les conflits d'ordre familiaux au urbains et les statuts des médiateurs varient en fonction des contextes et des besoins. Ceci a fait l'objet des deux chapitres qui ont suivi le cadre théorique de ce travail qui croise différentes approches : philosophique, psychologiques, sociologique et communicationnelle de la médiation. Les réflexions philosophiques sont au cœur de la médiation qui instaure un rapport dialectique autour de l'objet d'empêchement qui caractérisent la société (empêchement social ou empêchement d'apprendre). Les sociologues et les anthropologues quant à eux vont questionner les valeurs et normes à la base des institutions sociales pour entrevoir les dérives qui fragilisent la vie des membres du corps social et détruire les liens qui unissent les individus dans la société. Si pour les anthropologues, le facteur culturel reste à privilégier, c'est l'avis des psychosociologues qui permettront de saisir la dynamique des groupes sociaux en perpétuelle reconfiguration par le travail de déconstruction des représentations préalables. Celles-ci se manifestent dans les tabous, les proverbes et les traits culturels qui affaiblissent l'image que les individus font d'eux-mêmes et de la société dans laquelle ils vivent et pour laquelle la formation reste un vivier de compréhension et de

changement d'attitudes vis-à-vis de ses congénères. La communication interprète les différents sens des discours et surtout la manière dont il fait corps aux décisions que nous prenons tant dans la vie publique que dans la vie privée et la nécessité d'en renforcer pour une meilleure orientation de notre pouvoir d'agir. Qu'en dire c'est faire (Austin). En tant que mécanisme préventif et instrument de résolution de conflits, elle reste à analyser pour servir de véritables outils de transformation sociale notamment à travers des politiques publiques. Ces balises théoriques une fois posées nous ont permis d'approfondir notre lecture de la médiation.

Les politiques publiques en matière d'éducation et de la formation constituent un aspect important dans notre champ d'étude puisqu'à ce niveau intervient l'Etat considéré comme organe régulateur des actions de développement au sein d'une société. Même si les effets de nombreuses actions mises en œuvre par l'Etat haïtien sont à peine perceptibles et souvent ouvertement critiqués par les citoyens, elles restent un chantier incontournable pour l'atteinte des objectifs de l'Etat. La majeure partie de la population fait appel à l'ordre public pour de meilleures pratiques de gouvernance et de gestion de la chose publique. Sans vouloir se limiter au secteur éducatif et sans non plus le négliger, nous avons analysé les aspects historiques et socio-économiques qui lèvent le voile sur certaines barrières et facteurs facilitant la mise en œuvre des politiques de formation. Après avoir cerné ses aspects combien importants du point de vue de cette recherche pour affiner notre compréhension de la réalité haïtienne en proie aux crises depuis plusieurs décennies, nous nous sommes penché sur des questions plus spécifiques en matière de gouvernance dans les différents secteurs de l'éducation et dégager des perspectives pour les politiques de médiation à travers les plans déjà élaborés mais aussi à partir des nouvelles compréhension au long de l'écriture de ce travail qui ne s'est pas contentée de dresser un triste constat de la réalité mais qui s'est évertuée de chercher des réponses plus ou moins appropriées face aux défis qui se posent dans la société. Les différentes institutions impliquées dans l'activité de médiation ne devraient plus être isolés les unes des autres. Car, leurs modes d'interventions sont déterminantes pour le développement de la société en général et de la communauté en particulier. Après avoir construit le cadre méthodologique de la recherche et analysé les outils et techniques qui nous ont aidé dans le travail de terrain, nous présentons sciemment les éléments d'analyse pour un ancrage empirique et une plus grande visibilité des points de vue des acteurs autour d'un objet qui paraissait au départ peu

connu. Nous nous sommes rendu compte que malgré la difficulté que certains ont à exprimer leur conception de la médiation mais ils sont conscients que cela représente un atout considérable pour la formation d'une réserve de capacités pouvant enrayer le climat de tensions et de violences qui règnent au sein de la société haïtienne. La formation représente un pari difficile mais plus ou moins sûr et pouvant préparer des acteurs à penser l'imprévisible et à innover pour la satisfaction des besoins qui se présentent à eux. Le conflit reste inhérent aux organisations humaines, sociales. La médiation est privilégiée dans cette étude en tant qu'outil pour appréhender, prévenir et traiter les conflits. Le travail de médiation est orienté vers les représentations, les symboles, le langage. Elle vise surtout les méthodes, les dispositifs de communication et de régulation au sein des institutions grâce auxquels, elle génère du lien, recrée du sens en s'opposant à la violence, à l'ignorance, à l'indifférence. Elle est donc une affaire d'éthique, du rapport à soi et du rapport à autrui. A partir de nos recherches, nous comprenons que l'issue d'une médiation n'est pas donnée d'avance. Le médiateur opère sur l'incertain parce qu'il traite des questions éthiques et travaille sur l'humain. Avant de considérer un ensemble de méthodes, de techniques, la médiation est donc avant une question de posture. La médiation est le résultat de la discussion de manière à porter les acteurs impliqués dans un conflit à trouver des solutions acceptables par tous, même si elles ne sont pas les plus rationnelles. Voilà pourquoi la compétence de médiateur exige parfois un niveau de distance critique et une interdépendance des parties sous le regard de la loi. La médiation ne cherche pas à enfreindre le droit. Les travailleurs sociaux et les éducateurs à travers des projets pénètrent des milieux parfois difficiles et tentent d'aider les bénéficiaires de leurs interventions à recouvrer leur humanité et leur dignité en faisant appel à des connaissances acquises en formation et à leur expérience de terrain. Les jeunes, les femmes, les personnes âgées sont souvent les principaux bénéficiaires. Il est évident que la médiation ne peut pas résoudre tous les conflits mais elle peut tout au moins les prévenir et assurer la promotion du vivre ensemble. Plusieurs techniques existent pour résoudre les conflits. La principale c'est de savoir observer, écouter avant toute intervention ou interprétation. La communication reste un pilier pour agir sur tout type de conflit. La médiation reste un des métiers impossibles mais inévitable dans la création et le rétablissement des liens sociaux.

*« La médiation se différencie du conseil, de l'évaluation, de la formation, de l'enseignement, du jugement qui tranche une situation. » « Elle est avant tout un acte pour essayer de rétablir des liens entre des personnes en conflits »<sup>118</sup>*

En ce qui nous concerne tout particulièrement, Institutionnaliser des pratiques de médiation en Haïti est une entreprise qui nécessite un travail de formalisation importante compte tenu des enjeux sociaux et culturels et les impasses qui sont liées à l'activité de médiation elle-même et son positionnement par rapport aux autres champs professionnels. La dimension politique de la médiation a été explorée dans ce travail sans négliger les autres aspects institutionnels, épistémologiques ou autres caractéristiques des champs de pratiques professionnelles.

Les résultats nous ont permis de conclure que le niveau d'institutionnalisation de la médiation est assez faible en Haïti et que le besoin d'un renforcement des capacités des cadres intervenant auprès des personnes en difficulté est de plus en plus urgent. En devenant une passerelle pour absorber les mécontentements et les litiges qui surgissent à tout moment, la médiation pourra servir de recours pour préserver le lien social et empêcher que le déchirement du tissu social continue de s'aggraver. Nous pouvons faire référence aux multiples situations de tensions qui ont affecté de nombreuses institutions prestigieuses auxquels les dirigeants paraissaient impuissants malgré l'arsenal de mesures déployées. L'affaire Petro Caribe qui a secoué la capitale et ayant connu des rebondissements hors des frontières haïtiennes est un indice qui rappelle aux gouvernants la nécessité de rendre des comptes à la population et de cultiver la transparence et la gestion saine des affaires de l'Etat. Les différents acteurs interrogés ont soulevé la dimension politique pour expliquer la défaillance de l'Etat de droit en Haïti et expliquer les violences qui ont surgi ces dernières années. Ceci nous a poussé à inclure la dimension éthique peu présente dans nos analyses antérieures. Encourager la culture du dialogue, d'une parole libératrice au sein de Freire (2001) parmi les acteurs décisionnels semblent être la voie libératrice vers ce changement social scandé sur les différentes lèvres.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir épuisé notre sujet de recherche ni avoir produit une analyse sans faille, cependant ce travail nous a permis simplement et surtout de tester notre capacité à tenter de réaliser une recherche de grande portée sur un objet aussi

---

<sup>118</sup> Jacques Nimier

large qu'est la médiation et produire une œuvre qui pourra être soumise à la critique de nos prédécesseurs. Maintenant, il reste la question de l'utilité d'une telle recherche pour la communauté universitaire en général et les intervenants en médiation en particulier. Quelles perspectives envisager dans la formation des cadres en médiation ? En quoi ce travail pourrait-il résister à l'épreuve des temps dans une société appelée à évoluer vers de nouvelles formes de gouvernance tout au long de son existence ? Les idées développées dans un contexte bien spécifique sous la base de pratiques plurielles sont-elles viables pour aborder des situations aussi urgentes que nous rencontrons chaque jour ? Ces questions et bien d'autres sont pour le présent moment des questions sans réponses et qui pourraient à l'avenir fournir matière à réflexion dans un processus complexe qu'est la formation au sein d'un monde en perpétuelle recomposition qui se cherche et qui se fait.

## Références bibliographiques

- 1) Aduès S. et Stimec A. (2015), *La médiation en entreprise*, Paris : Dunod
- 2) Alami S., Desjeux D., Garabuau-Moussaoui I (2019). *Les méthodes qualitatives*. Paris : PUF, Que Sais-je ?
- 3) Albarello L. (2011). *Choisir l'étude de cas comme méthode de recherche*. Bruxelles : De Boeck Université.
- 4) Alexandre G. (2013), *Pour Haïti, pour la république Dominicaine. Interventions, position et propositions pour une gestion responsable des relations bilatérales*. Port-au-Prince : C3 Editions
- 5) Annoot E. « Le tutorat ou "le temps suspendu" » *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 27, n° 2, 2001, p. 383-402.
- 6) Arendt H. (1972), *La crise de la culture*, Paris : Gallimard
- 7) Association internationale de recherche sur la Paix (IPRA), *Manuel pour l'enseignement relatif à la résolution des conflits, aux droits de l'homme, à la paix et à la démocratie*, Paris, 1995.
- 8) Atlan, H. (1994). *Éducation et vérité. Cahiers de recherche sociologique, (23)*,
- 9) Audebert C. (2012). Chap 1. Le contexte historique de la diaspora haïtienne. In *La diaspora haïtienne. Territoires Migratoire et réseaux*. Presses Universitaires de Rennes
- 10) Audebrand Fr., Matuszak C. « Les sens de la médiation », *Les Cahiers Dynamiques* 2008/2 (n° 42), p. 67-69.
- 11) Augustin Nelson (2015), *Sens de l'école et Rapport au(x) Savoirs (s) en Haïti*, Port-au-Prince : C3 Editions
- 12) Auteur, *Médiation et participation des habitants : programme de formation à la professionnalisation a la médiation*, France
- 13) Auteur, *Médiation sociale en Martinique : Etude sur la médiation sociale : états des lieux et perspectives*
- 14) Bachelard G. (1934), *La formation de l'esprit scientifique. Contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*. Paris : Librairie philosophique J. VRIN, 5e édition, 1967. Collection : Bibliothèque des textes philosophiques.
- 15) Barbier R. (1977), *La recherche-action dans l'institution éducative*. Paris : Bordas
- 16) Bardin L. (2009), *L'analyse de contenu*, Paris : Puf « Quadrige »
- 17) Barrère A., « Les chefs d'établissement face aux enseignants : enjeux et conflits de l'autonomie pédagogique », *Revue française de pédagogie [En ligne]*, 156 | juillet-septembre 2006, mis en ligne le 27 septembre 2010, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rfp/459> ; DOI : 10.4000/rfp.459
- 18) Bastien Y. R. et Comeau L. Jr, *Crise du développement en Haïti : pour sortir de l'impasse*, in *Développement économique et créations d'emploi*, Revue thématique, *Haïti-perspectives*, Vol 1 No 1 printemps 2012 p 20
- 19) Battistoni E. (2012), « Le développement des médiations en Europe » *Informations sociales*, 2012/2 (No 170), PP38-49
- 20) Bazin Y. (2011) *L'institutionnalisation des pratiques organisationnelles. Le cas du diagnostic en psychiatrie*, thèse de doctorat soutenue au CNAM, Paris, France.
- 21) Beauchard J. (dir), *Médiations et action sociale, Actions et recherches sociales, Revue interuniversitaire de sciences et pratiques sociales*, Juin 93 No 2.

- 22) Beillerot J., Médiation, éducation et formation, *Tréma* [En ligne], 23 | 2004, mis en ligne le 06 janvier 2010, Consulté le 25 août 2016. URL : <http://trema.revues.org/572> ; DOI : 10.4000/trema.572 <http://www.revues.org>
- 23) Ben Mrad F. « La médiation sociale : entre résolution des conflits et sécurisation urbaine », *Revue française des affaires sociales* 2004/3 (n° 3), p. 231-248.
- 24) Benoît B., Anne R. et Thomas R. « Regards sociologiques sur la médiation », Journée d'étude organisée dans le cadre du séminaire « Justice en action » Avec le soutien de la Mission de recherche Droit et Justice, Université Paris 13 – Villetaneuse1.
- 25) Bernardin E. A., « La planification régionale en Haïti », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], *Aménagement, Urbanisme*, article 84, mis en ligne le 16 mars 1999, consulté le 24 août 2012. URL : <http://cybergeo.revues.org/4840> ; DOI : 10.4000/cybergeo.4840
- 26) Béziat, J. (dir.). (2013). *Analyse de pratiques et réflexivité. Regards sur la formation, la recherche et l'intervention socio-éducative*. Paris : L'Harmattan.
- 27) Béziat, J. (dir.). (2020). La médiation, une éthique de l'action éducative. In Larrieux J-E et Béziat J. (Dir.). *La médiation en Haïti. Contextes et pratiques plurielles*, Paris : L'Harmattan.
- 28) Bigot E. (2006), *Une sociologie de la médiation : La stratégie absolutiste de la médiation*, Thèse de doctorat de sociologie et d'anthropologie soutenue à l'université de Franche-Comté, Besançon, 11 décembre 2006.
- 29) BIT Programme Pays pour le Travail Décent en Haïti 2015-
- 30) Bonafé-Schmitt J-P (2000) *Une éducation à la médiation : vers « un modèle de régulation sociale et d'intégration ? La Médiation scolaire par les élèves*. Paris : ESF
- 31) Bono E. De (1988), *Conflits. Vers la médiation constructive*, Paris : Interéditions
- 32) Boucher S. (2020) Vers une redéfinition de la médiation dans la justice pénale et civile en Haïti. In Larrieux J-E et Béziat J. (Dir.). *La médiation en Haïti. Contextes et pratiques plurielles*, Paris : L'Harmattan.
- 33) Boudon R. (2013), *Croire et savoir. Penser le politique, le social et le religieux*, Paris : PUF Quadrige.
- 34) Bougnoux D. (1998), *Introduction aux sciences de la communication*, Paris : la découverte
- 35) Bourdieu P. Dir. (2007), *La misère du monde*. Paris : Points Essais
- 36) Boutilier S., Goguel D'A. A. et al (2015), *Méthodologie de la thèse et du mémoire*, Paris : Studyrama.
- 37) Braudo S., Dictionnaire juridique Serge Braudo via : <https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/droit.php>
- 38) Briant de V., Palau Y. (1999), *La médiation : Définition, pratiques et perspectives*, Paris : Nathan Université.
- 39) Carmen D., « Récit et éthique dans l'écriture du voyage de Camilo José Cela », *Cahiers de Narratologie* [En ligne], 12 | 2005, mis en ligne le 20 avril 2005, consulté le 01 octobre 2016. URL: <http://narratologie.revues.org/35> ; DOI : 10.4000/narratologie.35
- 40) Casimir J. (2008) « Haïti et ses élites : L'interminable dialogue de sourds » *Worlds & Knowledges Otherwise* | Fall 2008
- 41) Célius A. C. (2019) « Crise du discours colonial et apparition de l'historiographie haïtienne », *Revue d'histoire des sciences humaines* [En ligne], 34 | 2019, mis en ligne le 27 mai 2019, consulté le 22 mars

2022. URL :<http://journals.openedition.org/rhsh/3053> ; DOI :<https://doi.org/10.4000/rhsh.3053>
- 42) Champy Ph et Eteve Ch , dir. (1994) Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation, Paris : Nathan-Université.
- 43) Chappaz G. (1996) Comprendre et construire la médiation, *SPIRALE - Revue de Recherches en Éducation* N° 17 (7-22)
- 44) Charles J.-M. (2020) Les contraintes à l'exercice du rôle de médiation par l'enseignant au développement de la conscience citoyenne chez l'écolier haïtien. In Larrieux J-E et Béziat J. (Dir.). *La médiation en Haïti. Contextes et pratiques plurielles*, Paris : L'Harmattan.
- 45) Cherchaoui M. (2010), *Sociologie de l'éducation*, Paris : PUF
- 46) Chéry J. (2012), *Du vécu de la formation, à l'anticipation du parcours de formation. Les représentations identitaires de l'étudiant du CFEF des Filles de Marie*, Mémoire de master 2, CNAM, Université Paris XIII, Paris, France (non publié).
- 47) Chéry J. (2020), Médiation sociale, recherches et formation en milieu universitaire: D'une démarche de formation à la formalisation des pratiques de médiation en Haïti, in Larrieux J-E et Beziat J. (Dir.) *Médiation contextes et pratiques plurielles*, Paris : l'Harmattan
- 48) Chevalier G. (2008) « L'université et l'institutionnalisation des savoirs », Les nouvelles politiques d'éducation et de formation, *Sociologie et sociétés*, Volume 10, No 1, printemps 2008, pp 171-174
- 49) Christiane M. [et Al] (1994), Les comportements pacifiques au primaire, Québec, DASSC, 1994.
- 50) Cormier S. (2004), *Dénouer les conflits relationnels en milieu de travail*, Québec: PUQ
- 51) Corten A. (2013), *L'Etat faible. Haïti et la République Dominicaine*, Québec : Mémoire d'emcrier.
- 52) Costa D. et Cavalli M., Extension du domaine de la médiation, Lingue, culture, mediazioni, Rome
- 53) Coulon A. (2019) *Ethnométhodologie et éducation*, Paris :
- 54) Crozier M. et Friedberg E. ((1977), *L'acteur et le système*, Paris : Seuil
- 55) De Bideran J., Fraysse P.. Guide numérique et mise en scène du territoire, entre médiation patrimoniale et stratégie de communication touristique. Études de communication - Langages, information, médiations, Université Lille-3, 2015, <<https://edc.revues.org/6464>>. <hal-01399492>
- 56) Divay S. (2012), La professionnalisation dormante de la médiation sociale. *Informations sociales Informations sociales*, 2012/2 (No 170), PP 102-108
- 57) Djadeu N. C. (2013), *La médiation humanitaire comme facteur de développement d'un pays : La coordination de la réponse humanitaire au tremblement de terre du 12 janvier 2010 en Haïti*, Thèse pour le doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication le 07 juin 2013 Université Lumière Lyon 2, France.
- 58) Doré G. (2012). Créer des emplois et promouvoir de nouveaux métiers In: Haïti, réinventer l'avenir [en ligne]. (généré le 06 mai 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/editionsms/8373>>. ISBN :9782735118595. DOI :<https://doi.org/10.4000/books.editionsms.8373>.
- 59) Dortier J-F (Dir). Qu'est-ce que la philosophie, *Revue des sciences humaines*, Mai-juin 2012, No 16

- 60) Douillet A-C, Faure A., Negrier E.. Trois regards sur les politiques publiques vues du local. Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot, Pauline Ravinet Une "French touch" dans l'analyse des politiques publiques?, *Sciences Po Les Presses*, p. 319-348, 2015. <halshs-01116857>.
- 61) Dubet Fr. (2009). *Le travail des sociétés*. Paris : Seuil
- 62) Dubet Fr. (2016). *Ce qui nous unit*, Paris : Seuil
- 63) Dubet, Fr. (2007). V. L'expérience sociale. In François Dubet éd., *L'expérience sociologique* (pp. 89-110). Paris: La Découverte.
- 64) Durkheim E. (1922). *Education et sociologie*. Québec : Les classiques des sciences sociales.
- 65) Faget J., « Médiation et post-modernité. Légitimation ou transformation de l'action publique ? », *Négociations* 2006/2 (no 6), p. 51-62. DOI 10.3917/neg.006.62
- 66) Feldhendler D., Médiations sociales et théâtre-récit, *L'orientation scolaire et professionnelle* [En ligne], 36/1 | 2007, mis en ligne le 05 mars 2010, Consulté le 14 juin 2012. URL : /index1281.html ; DOI : 10.4000/osp.1281<http://www.revues.org>
- 67) Fernando L. L.. Pouvoir politique et réseau urbain dans Amérique coloniale : mines et capitainerie du Goais aux XVIIIe et XIXe siècles. *Histoire. Université de la Sorbonne nouvelle - Paris III*, 2011. Français. <NNT : 2011PA030111>. <tel-01334827>
- 68) Foray Ph., « Hannah Arendt, l'éducation et la question du monde », *Le Télémaque*, 2001/1 n° 19, p. 79-101. DOI : 10.3917/tele.019.0079
- 69) Fournier M. (2016) *Eduquer et Former. Connaissances et débats en Education et Formation*, Paris : Editions humaines.
- 70) Francois P. E. (2014). *Politiques éducatives et inégalités des chances scolaires en Haïti*. Port-au-Prince : Université d'État d'Haïti (UEH).
- 71) Freire P. (2001). *La pédagogie des opprimés*. Paris : la Découverte.
- 72) Freire P. (1997) Introduction de « Pédagogie de l'autonomie » -
- 73) Fretel J. « Institutionnalisation » *Encyclopédie Universalis* [en ligne], consulté le 29 mars 2020.
- 74) Gauthier C. et Tardif M. (2011). *La pédagogie. Théories et pratiques de l'Antiquité à nos jours*, 3<sup>e</sup> Edition. Québec : Gaétan Morin
- 75) Gilon C. , Ville P. (2014) Clefs pour l'analyse institutionnelle, L'Harmattan | « Le sujet dans la cité » 2014/1 Actuels n° 3 | pages 87 à 98
- 76) Grelley P. (2012) La balance, le glaive et la pendule. Pour une petite histoire de la médiation. *Informations sociales* 2012/2 (No 170) p. 27-27
- 77) Guenaelle et Pelosse L., *La médiation santé, un outil d'accès à la sante*, Rapport d'enquête Mars 2010, Rhône-Alpes,
- 78) Guillaume-Hofnung M. (2005), *La Médiation*, Paris : Puf.
- 79) Guillaume-Hofnung M., « De la nécessité de former des formateurs » *Informations sociales Informations sociales*, 2012/2 (No 170), Pp 114-120
- 80) Habermas J. (1987), *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard,
- 81) Huault I. et Bernard L. « Pouvoir, une analyse par les institutions » *Revue française de gestion*. 2009/3 No 193. pp 133-193
- 82) Hurbon L. « Démocratisation, identité culturelle et identité nationale en Haïti », *Pouvoirs dans la Caraïbe* [En ligne], 10 | 1998, mis en ligne le 14 mars 2011, consulté le 25 novembre 2016. URL : <http://plc.revues.org/602> ; DOI : 10.4000/plc.602
- 83) Idalina A – B., Des médiations éducatives à l'actualité de John Dewey *SPIRALE - Revue de Recherches en Éducation* - 1996 N° 17 (101-115)

- 84) Institut International Canadien de la Négociation Pratique, La gestion des conflits en milieu de travail, 1997.
- 85) Jacob S., Mathurin C. (2018). *Economie politique et Gouvernance de l'éducation en Haïti au XXIe siècle ou l'art du paradoxe*, Port-au-Prince : Pédagogie Nouvelle.
- 86) Nimier J. Dossier Médiation [http://www.pedagopsy.eu/dossier\\_mediation.html](http://www.pedagopsy.eu/dossier_mediation.html) (Page consulté le 4/3/2015)
- 87) Josse et Pacaud. (2006) Améliorer les quartiers précaires : Approches suivies au Burkina, Djibouti et Haïti.
- 88) Jouët J.. Pratiques de communication et figures de la médiation. *In: Réseaux*, volume 11, n°60, 1993. Les médiations. pp. 99-120; doi : 10.3406/reso.1993.2369. [http://www.persee.fr/doc/reso\\_0751-7971\\_1993\\_num\\_11\\_60\\_2369](http://www.persee.fr/doc/reso_0751-7971_1993_num_11_60_2369)
- 89) Karsenti Th. et Savoie-Zajc L. (2011), *La recherche en éducation. Etapes et approches*. Québec : ERPI.
- 90) La médiation sociale dans les collèges des quartiers prioritaires de la ville : une expérimentation positive, Janvier 2016
- 91) Lafortune J-M « De la médiation à la médiacion : le double jeu du pouvoir culturel en animation » *Lien social et Politiques*, n° 60, 2008, p. 49-60.
- 92) Larrieux J-E (2020) Médiation, éducation et politique publique en Haïti. Cas de la réforme Bernard. In Larrieux J-E et Béziat J. (Dir.) 2020. *La médiation en Haïti. Contextes et pratiques plurielles*, Paris : l'Harmattan
- 93) Larrieux J-E et Béziat J. (Dir.) 2020. *La médiation en Haïti. Contextes et pratiques plurielles*, Paris : l'Harmattan
- 94) Lenoir Y. (2008), Le concept de médiation, *Atelier médiation*, Université de Sherbrooke, Canada.
- 95) Lits G. (2009), « Tiers et objectivité sociale chez Georg Simmel », *Emulations*. URL : <http://shortlinks.revue-emulations.net/xnpvt>
- 96) Luison L. et Valastro O. M. Du processus aux pratiques de médiation, *Esprit critique*, Été 2004, Vol.06, No.03, ISSN 1705-1045, consulté sur Internet: <http://www.espritcritique.org>
- 97) Maillet L. (1993). *Psychologie et organisation. L'individu dans son milieu de travail*. Agence d'Arc : Ottawa
- 98) Maximé J M. (2020) Médiation policière en Haïti. Comment passer d'une pratique consacrée par l'usage à une approche réglementée. In Larrieux J-E et Béziat J. (Dir.) 2020. *La médiation en Haïti. Contextes et pratiques plurielles*, Paris : l'Harmattan
- 99) Mayer Robert, Ouellet Francine et al. (2000), *Méthodes de recherche en intervention sociale*, Québec : Gaëtan Morin
- 100) Mebarki, M., Starck, S. et Zaid, A. (dir.) (2016). *Expérience et professionnalisation dans les champs de la formation : État des lieux et nouveaux enjeux*. Toulouse, France : Octarès Éditions
- 101) MENFP (2018) *Plan décennal d'éducation et de formation (2017-2027)*, Port-au-prince
- 102) MENFP (2018), *Plan national de formation et des personnels d'encadrement* Port-au-prince
- 103) Meniol J. (2014) *Politique publique en matière d'éducation en Haïti et phénomènes de violence en milieu scolaire* Thèse en cotutelle avec l'Université de Quisqueya (UniQ), Haïti et Université Paris Est, France soutenue le 2 décembre 2014

- 104) MENJS, Education à la Citoyenneté (1<sup>ère</sup> à 9<sup>e</sup> AF) Port-au-Prince, H. Deschamps, 2000.
- 105) MENJS, Résultat de la collecte des données sur l'état des lieux des conflits en milieu scolaire, Mai-Juin 1999.
- 106) Metayer M. (2008), *La Philosophie éthique. Enjeux et débats actuels*, 3<sup>e</sup> édition. Québec : ERPI
- 107) Mialaret G. (2004). *Les méthodes de recherche en sciences de l'éducation*. Paris : PUF
- 108) Milburn Ph. (2002), *La médiation : expériences et compétences*. Paris : La découverte.
- 109) Milburn Ph., « Panorama des formes et des pratiques de médiation en France » *Informations sociales*, 2012/2 (No 170), PP 51-60
- 110) Ministère de l'économie et des finances (MEF) - Institut haïtien de l'informatique et des statistiques (IHSI) (2009), *Objectifs millénaire pour le développement, états, tendances et Perspectives*, Décembre 2009.
- 111) Ministère de l'Education et de la Formation et Ministère du Solliciteur général et des Services correctionnels, Valeurs, influences et relations avec ses pairs, Ontario, 1996
- 112) Moisan A. et Ben Mrad F. (dir), La médiation sociale, *Revue éducation Permanente*, No 189, Décembre 2011.
- 113) Monceau G. (2020), La médiation, une notion et des pratiques pour le 21<sup>ème</sup> siècle. in Larrieux J-E et Beziat J. (Dir.) *Médiation contextes et pratiques plurielles*, Paris : l'Harmattan
- 114) Monceau G. « Pratiques socianalytiques et socio-clinique institutionnelle ». *L'homme et la société*. 2003/1 No 147. Pp 11-33
- 115) Mooney M. « Structures de médiation et intégration des immigrants haïtiens à Paris », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 24 - n°1 | 2008, mis en ligne le 01 avril 2011, consulté le 17 janvier 2014. URL : <http://remi.revues.org/4300> ; DOI : 10.4000/remi.4300.
- 116) Morineau J. (1998), *L'esprit de la médiation*, Paris, Erès
- 117) Noiseux G. (1997), *Traité de formation à l'enseignement par médiation, Les compétences du médiateur pour réactualiser sa pratique professionnelle*, Tome 1, Québec : MST
- 118) Nury-Rabanit C. (2005), Médiation en milieu rural : «le champ des possibles» Mémoire du D.U. de 3<sup>ème</sup> cycle "Formation aux fonctions de médiateur" Sous la direction de Yves Morhain Université Montpellier III – Dép. de psychologie, Mai 2005.
- 119) Obin J-P (Coord.), (2000), *Questions pour l'éducation civique*, Paris : Hachette Education
- 120) ONU (2008) Mesures carcérales et mesures non privatives de liberté. Réinsertion sociale. Vienne
- 121) Paugam S. (2009). *Le lien social*. Paris : Puf
- 122) Paugam S. (2014). *Vivre ensemble dans un monde incertain*. Paris : Editions de l'Aube
- 123) Pelluchon C. ((2011), *Eléments pour une éthique de la vulnérabilité. Les animaux, les hommes, la nature*. Paris : éditions du CERF Humanités.
- 124) Pena-Ruiz H. (2005). *Qu'est-ce que l'école*, Paris : Gallimard.

- 125) Pierre D. (2014), *Constitutions, lois et éducation en Haïti 1811-2011. Eléments de politiques éducatives*. Québec : Le béeen/Mémoires
- 126) Pierre L. N. L'acculturation du principe de légalité en Haïti : enjeu et défi In *Revue Haiti-perspectives* p. 47« La migration haïtienne dans le monde », *Chemins critiques* Vol 6, no 1. P. 57-74. Consulté le 12 Août 2019.
- 127) Pierre S. (Pres.) (2013) Enseignement supérieur et université, *GRAHN, Haiti Perspectives*, Volume 2, numero 1, Printemps
- 128) Pierre-Louis J. (2005). *Haiti et ses institutions*. Port-au-prince : Henri Deschamps.
- 129) Platon, *La République*, Œuvres Complètes.
- 130) Poitras, Jean Vivian Wiseman. Comment réussir une médiation dans le contexte d'une structure hiérarchique ? « *Négociations* » 2005/1 no 3 | pages 71 à 80.
- 131) Price-Mars Jean (1954). *Ainsi parla l'oncle. Essais d'ethnographie*, New York : Parapsychology Foundation Inc., 1928. Nouvelle édition, 1954.
- 132) Prince J. (2010) Médiation sociale : Présentation de pratiques, Centre international pour la prévention de la criminalité, Mai 2010.
- 133) Propos actuels sur l'éducation, contribution à l'éducation des adultes, [http://www.mediateurs-amis.be/uploads/Grille\\_Ardouano\\_Notes\\_Fusion.pdf](http://www.mediateurs-amis.be/uploads/Grille_Ardouano_Notes_Fusion.pdf).
- 134) Puel, H. (2005). Le néolibéralisme, modèle économique dominant. *Revue d'éthique et de théologie morale*, 1(1), 29-51. <https://doi.org/10.3917/retm.233.0029>
- 135) Rabatel A., « Pour une conception éthique des débats politiques dans les medias », *Questions de communication* [En ligne], 13 | 2008, mis en ligne le 01 juillet 2010, consulté le 04 octobre 2016. URL:<http://questionsdecommunication.revues.org/1655> ; DOI : 10.4000/questionsdecommunication.1655
- 136) Rancière J. (2012). *Le maître ignorant - Cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle*, Paris : Fayard.
- 137) Raynaud M-L. Caune J., Pour une éthique de la médiation, le sens des pratiques culturelles. In: *Réseaux*, volume 18, n°99, 2000. Cinéma et réception. pp. 272-273; [http://www.persee.fr/doc/reso\\_0751-7971\\_2000\\_num\\_18\\_99\\_2204\\_t1\\_0272\\_0000\\_3](http://www.persee.fr/doc/reso_0751-7971_2000_num_18_99_2204_t1_0272_0000_3)
- 138) Reboul O., 2001, *La philosophie de l'éducation*, Paris, PUF
- 139) Reboul O., 2008, *Les valeurs en éducation*, Paris, PUF
- 140) République d'Haïti, IHSI, MEF (2010) *Objectifs du millénaire pour le développement. Etat, tendances et perspectives*, Port-au-Prince.
- 141) Resweber Jean-Paul, « Ricœur : philosophe du milieu », *Le Portique* [En ligne], 26 | 2011, document 1, mis en ligne le 11 février 2013, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://leportique.revues.org/2504>
- 142) Resweber J-P. (2011), *Les pédagogies nouvelles*, Paris, PUF. « Que sais-je ? »
- 143) Revillard A. « La médiation institutionnelle un foisonnement de dispositifs » *Informations sociales* 2012/2 (No 170) 99-101
- 144) Rousseau J-J., *L'Emile ou de l'éducation*, Paris
- 145) Saint-Onge J-C (2011), *La condition humaine. Quelques conceptions de l'être humain*. Québec : Gaëtan Morin
- 146) Schmidt F. [et Al], *La médiation pour les jeunes*, Miami FL, Grace Contrino Abrams Peace Education Foundation, 1996.
- 147) Sélim A., (2009) De l'identité et du sens. La mondialisation de l'angoisse...

- 148) Soraya S., Alice D., Fatma S., Rapports des médiateurs à la médiation scientifique dans un contexte de partenariat école-université, *Educational Journal of the University of Patras UNESCO Chair* 2016, 3(2), p. 3-13, ISSN: 2241-9152
- 149) Synthèse – Médiation sociale et politique de la ville 17 juin 2013 © IREV Nord – Pas de Calais / Mission Régionale d’Appui pour le développement de la médiation sociale Rédaction : Averti Réalisation : Affaires Publiques / resonance.coop
- 150) Tardieu Ch (1990), *L’éducation en Haïti, de la période coloniale à nos jours*, Port-au-Prince : Deschamps
- 151) Titley Fr. [et Al], *La médiation entre pairs, manuel de l’étudiant*, Ontario K12, 1998.
- 152) Torchenaud M. (2017), *Droits humains sur le marché du travail. Analyse des coûts et des avantages*, Copenhagen Consensus Center
- 153) Touraine A. (2013), *La fin des sociétés*, Paris : Editions du Seuil.
- 154) Toussaint H., Lire Eric Fromm en Haïti
- 155) Palomares U. (Ed. d) et Ball G. (Ph.d.) *Programme de développement affectif et social : prévention et résolution des conflits*, Montréal, Actualisation, 1987.
- 156) Van der Maren J-M (2004), *Méthodes de recherche pour l’éducation*, Bruxelles : De Boeck.
- 157) Vienneau R. (2005), *Apprentissage et enseignement. Théories et Pratiques*, Québec : Gaëtan Morin
- 158) Vinck D.. *La médiation sociologique : entre éthique et pratique, la connaissance*. B.Feltz, P.Goujon, B.Heriard Dubreuil, S.Lavelle, W.Lesch. *Ethique, technique et démocratie.*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant., pp.253-270, 2007. <hal-00232687>
- 159) Vulbeau A. « La médiation, une intervention plurielle », *Informations sociales* 2012/2 (No 170) 62-65
- 160) Wulf, C. (1999). *Anthropologie de l’éducation*, Paris : l’Harmattan.
- 161) Zanuso C., Roubaud F., Torelli C. (2014) *Le marché du travail en Haïti après le séisme : quelle place pour les jeunes ?* Autrepart 2014/3 N° 71 | pages 135 à 156

## ANNEXES



**2<sup>ème</sup> partie : Questions ouvertes**

**10) Médiation et conflit :**

a) Quels sont les conflits les plus fréquents que vous rencontrez ?

.....

b) Quelle est la nature de ces conflits?

.....

c) Qui intervient pour les résoudre ?

.....

**11) Médiation et gestion de conflits**

a) Quels sont les mécanismes mis en œuvre pour prévenir et gérer les situations de conflits que vous avez l'habitude de rencontrer ?

.....

b) Qu'est-ce qui a facilité votre action ?

.....

c) Pourriez-vous nous en décrire une ou deux situations?

.....

.....

.....

d) Pensez-vous avoir fait de la médiation (pour ce cas) et en quoi ?

.....

.....

**12) Freins au niveau de la gestion de conflit et attitudes du médiateur**

a) Vous arrive-t-il de ne pas pouvoir gérer certains problèmes ou certains cas de conflits ?

.....

b) Qu'est-ce qui vous en a empêché?

.....

c) Comment avez-vous réagi dans ce cas ?

.....

.....

**13) Médiation et communication**

a) Quelle est la place de la parole, du dialogue dans la résolution du conflit ?

.....

b) Pouvez-vous expliquer votre réponse ?

.....

.....

**14) Conflit au sein de la société haïtienne et rôle de l'Etat**

a) Les conflits au sein de la société haïtienne sont-ils spécifiques ?

.....

b) En quoi la situation du pays (sociale politique, économique et culturelle) peut-elle influencer le conflit?

.....

c) L'Etat a-t-il un rôle à jouer ?

.....

.....

.....

### **15) Médiation et qualités du médiateur**

a) Pourriez-vous définir la médiation à partir de trois mots-clés?

.....

.....

b) Quelles sont, selon vous, les qualités personnelles que doit posséder un médiateur pour être efficace dans son métier ?

.....

.....

.....

c) Pensez-vous que la médiation doit être utilisée pour tout type de conflit ?

.....

.....

16. Avez-vous reçu une formation en médiation ? Si oui, parlez-nous un peu de cette expérience de formation.

Oui ( )

Non ( )

.....

.....

.....

### **Autres commentaires**

.....

.....

.....

.....

.....

*Merci d'avoir participé à notre enquête !*

**Institut Universitaire des Sciences de l'Éducation (IUSE)**  
*Centre de Recherche, de Formation et d'Intervention Psychologique (CREFI)*

Et

**Université de Caen Normandie**

*Laboratoire du Centre Interdisciplinaire de Recherche Normand en Éducation et en Formation (CIRNEF)*

### **GRILLE D'ÉVALUATION DU SEMINAIRE**

Le séminaire international auquel vous avez participé sur **la médiation, un nouveau métier en Haïti. DEVENIR MEDIATEUR** s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme de formation en médiation éducative et sociale au CREFI-IUSE en Partenariat avec l'université de Caen Normandie (France). Nous aimerions connaître à partir de ce questionnaire ce que vous avez appris de ce séminaire et dégager des perspectives.

1-Qu'avez-vous appris dans les différentes présentations et ateliers ?

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

2-Quels sont les thèmes /présentations qui vous ont le plus intéressé.e et pourquoi ?

---

---

---

---

---

---

---

---

3-Estimez-vous que vos attentes ont été comblées ? Expliquez.

---

---

---

4- Quelles sont d'après-vous les questions qui sont restées en suspens et qui mériteraient d'être approfondies ?

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

5- Comment pensez-vous valorisez dans votre pratique professionnelle ce que vous avez appris dans le cadre de ce séminaire ?

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

6-Souhaitez-vous intégrer le programme de formation en médiation au CREFI qui débutera au mois prochain ?

---

---

7-Etes-vous prêt à participer dans d'autres activités qui seraient réalisées dans cadre de la médiation (Colloques, conférences, séminaires)

---

---

---

---

---

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Activité professionnelle : \_\_\_\_\_ Niveau de formation : \_\_\_\_\_

16 et 17 novembre 2018, 18 janvier 2019

## ANNEXE II

### Séminaire-ateliers sur les techniques de médiation à l'université

#### *Questionnaires pour animer les entretiens de groupe (focus group)*

##### **Questionnaire groupe 1**

- 1) Qu'est-ce que la médiation ?
- 2) Qu'est-ce qu'un conflit ?
- 3) Comment représenteriez-vous
- 4) A) le conflit                      B) la médiation                      *sous la forme d'un dessin ?*
- 5) On parle le plus souvent de médiation lorsque survient une crise. Pourquoi à votre avis ?
- 6) Pourquoi et quand recourir à la médiation ?
- 7) Quelle est l'importance de la médiation au sein d'une institution ?

##### **Questionnaire groupe 2**

- 1) Avez-vous déjà entendu ce mot "Médiation" ?
- 2) Qu'est-ce que cela évoque pour vous ?
- 3) C'est quoi un conflit ? Comment l'illustrer ?
- 4) Qu'est-ce qui peut être à la base d'un conflit au sein de l'institution scolaire ?
- 5) Quel conflit est-il le plus courant ?
- 6) Peut-on empêcher l'apparition des conflits au sein des organisations sociales ?

##### **Questionnaire 3 (travaux de groupe)**

- 1) Quelle est la place de la communication dans la gestion de conflit en milieu scolaire ?
- 2) Quelle est la posture à adopter par le médiateur scolaire ?
- 3) Quelles sont les qualités que doit avoir un médiateur ?
- 4) Proposer une démarche de médiation en milieu scolaire ?
- 5) Quels sont les pièges à éviter dans le cadre d'une médiation (approches à bannir)

##### **Questionnaire 4 (Bilan et objectivation)**

- 1) Comment définissez-vous la médiation ?
- 2) Parmi les concepts qui ont été présentés dans le cadre du cours choisissez un d'entre eux que vous partagerez en une minute à trois des participants à tour de rôle.
- 3) Estimez-vous avoir compris le concept de médiation et les modèles présentés durant les deux premières journées de formation ? Qu'est-ce qui vous paraît encore obscur ?
- 4) Qu'est-ce qui dans votre activité professionnelle vous semble être considéré comme de la médiation ? Expliquez.
- 5) Réalisez en groupe de 5 personnes ou plus un jeu de rôle sur la médiation en choisissant l'une des situations qui vous seront présentés : Durée 5 mn

##### **Bilan des acquisitions**

- 1) Qu'avez-vous appris dans le cadre de cette séance de cours

- 2) Comment pouvez-vous définir le terme conflit ?
- 3) Quels sont les différents types de conflits en milieu scolaire ?
- 4) Proposez une autre manière de catégoriser les conflits au sein d'une organisation ?
- 5) Quelles sont les principales causes du conflit ?
- 6) Quelles en sont les conséquences ?

## **ANNEXE III**

### **Séminaire-ateliers sur les techniques de médiation à l'université**

#### ***Types de projet à réaliser par les étudiants de l'UPSEJ Promotions 2020 et 2021***

Elaborez un projet de médiation en milieu scolaire en 8-10 pages dactylographiées (Références bibliographiques incluses)

- 1) Présentez le concept de médiation en milieu scolaire ou autre et son importance dans la gestion de conflits
- 2) Décrivez ensuite deux situations de conflits observées dans la communauté qui font ou feraient appel à la médiation
- 3) Après avoir identifié les causes principales de ce conflit, clarifiez les positions des individus ou groupes opposés, puis analysez les obstacles qui nuisent au bon fonctionnement de l'institution.
- 4) Proposez une démarche pour tenter de résoudre ces conflits tout en précisant les outils à utiliser, les précautions à prendre et le rôle que doit jouer le médiateur
- 5) Proposer une grille d'évaluation de votre intervention afin de déterminer les suivis nécessaires pour achever le processus.

## ANNEXE 4

### Analyse de cas de conflits dans le contexte éducatif

Principaux cas de conflits analysés dans le cadre des séminaires

Type de conflit	Description	Moyens traditionnels de résolutions de conflits
<p>Cas de conflits répertoriés au sein de l'institution (l'ISFJ), Type : Conflit entre pairs (conflit interpersonnel)</p>	<p>Le premier cas concerne deux élèves de la 6ème AF, Cl et C. La maman de C. alerte la direction de l'école, inquiète du changement de comportement de sa fille : anxieuse, stressée, elle a des troubles du sommeil, une grande fatigue, des problèmes de concentration, pleure souvent, et ne trouve plus l'envie de venir à l'école. A travers une lettre adressée au directeur de l'école, C. explique que Cl. tient à son égard des propos sexistes, xénophobes et homophobes portant atteinte à sa personnalité. Il évoque publiquement ses fantasmes sexuels envers elle. Elle s'est opposée aux idées et propos de Claude publiquement puis via les réseaux sociaux. La situation et les paroles entre C. et Cl. se sont envenimées jusqu'au point de non-retour.</p>	<p>Pour résoudre ce conflit, dans un premier temps, Cl a été fouetté pour ne plus avoir a lancé des propos sexistes à l'égard des filles. Par persistance, on lui a renvoyé pour deux semaines. Le fait que la direction a fouette CL, cela. prouve l'inefficacité de cette méthode.</p>
<p><b>Conflit interpersonnel</b> entre un enseignant et un personnel d'établissement</p>	<p>Le deuxième cas concerne F., enseignante et un directeur pédagogique, M. D. F. est une excellente enseignante. Elle a beaucoup d'expériences. Mais depuis l'entrée en fonction de D., celui-ci éprouve des difficultés avec elle. Par exemple, malgré des demandes répétées et le protocole qui a été mis en place par D., elle continue d'envoyer des élèves à son bureau sans l'avertir, et ne remet pas à temps le cahier de préparation de leçon. Elle se plaint ensuite à ses collègues qu'il ne lui offre pas de services ni de soutien. Et ceux malgré les tentatives de D. à la résolution de ce conflit, F. s'exclame : « Ce n'est pas juste que mes élèves reçoivent moins de services que les autres et que tu ne communique pas toujours à temps ! »</p>	<p>Pour résoudre ce conflit, le directeur administratif a résilié le contrat de la professeure F. et a rappelé le directeur pédagogique de maintenir son autorité davantage. L'inefficacité de cette technique a causé à l'institution la perte d'une bonne enseignante et deux mois plus tard le même cas s'est reproduit avec le directeur pédagogique.</p>

	F. passe son temps à faire avorter tous les projets que soumet Dario en assemblée générale. Pourtant, les projets paraissent intéressants.	
<b>Conflit d'intérêt Problème d'éthique</b>	<p>En novembre 2020, après neuf ans de services à la communauté, EPGCO a connu une période de bouleversement. Cette période est due à un détournement de fonds commis par le directeur responsable des affaires pédagogiques et administratives qui est l'un des membres de l'Administration de l'école habilité à signer sur le chéquier. Ayant connu qu'il ne pouvait pas effectuer tout seul des retraits sur le compte bancaire de l'école, il sollicita la signature de la Secrétaire en lui présentant le chéquier. Pour convaincre cette dernière, le directeur fraudeur lui fit croire qu'on aura eu besoin de l'argent pour réaliser des travaux de constructions de deux salles de classes supplémentaires prévues par la communauté. Il continua à dire à la secrétaire dans ses propos, la raison pour laquelle qu'il lui demanda sa signature au préalable c'est parce qu'il est occupé dans d'autres activités qui pourraient empêcher sa disponibilité aux moments opportuns. De là, ayant vu que la décision joue en sa faveur et, de par sa confiance en son directeur, la secrétaire signa les chèques sans moindres problèmes. L'ensemble des chèques signés par le Censeur s'éleva à une somme de cent mille gourdes. A rappeler que deux signatures sont valables pour effectuer des retraits sur le compte. Dans ce cas, le directeur ne resta qu'à ajouter sa signature pour rendre valable les retraits et c'était fait. Cette action mit en crise l'école voire la communauté entière. Étant aussi membres de la communauté, tous les enseignants et les élèves se protestèrent contre le directeur. Cela dura près d'un mois avant que la communauté parvienne à y prendre une décision finale.</p>	<p>On aurait dû citer le directeur par devant le tribunal, mais la communauté décida de gérer le dossier en famille où il était fait obligation au directeur de rembourser entièrement la somme d'argent détournée. Donc, ces moyens de résolution sont réputés inefficaces car seulement soixante-quinze mille (75.000) gourdes furent remboursées par les parents du directeur.</p>
Conflit entre un enseignant et un	Au cours du mois de mai 2021, nous avons assisté à un conflit survenu entre	Étant donné que c'était la dernière séance pour la

<p>personnel de direction Conflit interpersonnel/de valeurs</p>	<p>le professeur de la sixième année fondamentale et le directeur responsable des affaires pédagogiques et administratives pendant le déroulement d'une séance de cours de créole dont le thème était « la découverte des talents cachés ». Le professeur a demandé aux élèves de porter des t-shirts adaptés à la dance pour un cas pratique de dance. Le directeur qui n'était pas au courant de la dite séance s'est mis en colère. Il ne tardait pas à faire des scandales au sein de l'établissement tout en lançant des propos malsains à l'endroit du professeur. Il déclarait que la manière dont le professeur a procédé pour faire cette séance n'est pas adaptée au plan pédagogique de cet établissement. Le professeur, se sentant insulté par le directeur, laissa immédiatement l'enceinte du bâtiment et se dirigea vers la rue sans rien dire. Les autres professeurs qui étaient là, continuèrent à poser des questions pour être bien imbus de la situation.</p>	<p>semaine, les autres membres de la direction s'étaient instruits de ces vacarnes et demandaient au directeur de traiter le cas d'une manière plus simple et singulier avec le professeur en question. Ce qui n'était pas fait de la part du directeur qui se disait qu'il n'aura eu plus rien à dire au professeur.</p>
<p>Les conflits entre pairs Les conflits entre apprenant et adulte (enseignant, personnel administratif et de soutien) Les conflits entre l'apprenant et l'institution</p>	<p>Situations de conflits rencontrés au sein de L'IMBP (Institution Mixte du Bon pasteur (Jacmel) Dans les salles de classe tout comme dans la cour de récréation les conflits persistent sous différentes formes. Ceux rencontrés le plus souvent à l'IMBP sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Les conflits entre les apprenants : ce sont les plus fréquents, il s'agit essentiellement de violence verbale (insulte et dévalorisation), de violence physique (coup et agression), de vol etc....</li> <li>2) Les conflits entre apprenant et adulte (enseignant, personnel administratif et de soutien) : provocation individuel et collective, agression verbale individuelle (dans la cour et dans la classe, refus de travail etc....</li> <li>3) Les conflits entre l'apprenant et l'institution – école : refus de travail, non respect du règlement, des règles de vie, vol, dégradation des matériels etc.</li> </ol>	<p>Pour remédier à n'importe quelle situation de conflit au sein de l'établissement, les responsables de la discipline, avec l'aval du directeur administratif, a pour mission de solutionner ce quelconque conflit. La méthode couramment utilisée est une stricte application du code disciplinaire de l'école qui est construit par de strictes sanctions. À chaque infraction commise, il y a une sanction qui lui est attribué.</p>

<p>Conflits entre pairs Bagarres</p>	<p><b>Le cas du collège S.</b> En ce qui a trait à l'aspect pédagogique de l'institution précitée, le collège S. a connu des problèmes d'ordre pédagogique. Cela était catastrophique et contestable, car il n'y avait aucune structure de mise en place pour assurer le bon fonctionnement de cette institution. Chaque année les professeurs travaillaient sans aucun programme de répartition trimestrielle planifié, la direction elle-même n'a jamais eu un processus suivi pour pouvoir vérifier les contenus que les professeurs doivent travailler dans les salles de classes. Pourtant, son attente n'est que les résultats attendus. Face à cette situation les professeurs ont révolté ils ne trouvent pas nécessaires de continuer de travailler dans une telle condition, donc cela permet à la direction centrale de prendre en conséquence cette requête afin de mettre sur pied un conseil pédagogique qui a pour mission première la planification d'un programme trimestriel. Du point de vue disciplinaire, un jour il y avait un professeur qui était en train d'écrire quelque chose sur le tableau dans une salle de classe. Brusquement, il a entendu toute la salle qui s'est mise à crier. Quand il s'est retourné, il voyait deux de ses élèves qui étaient de se battre. Il leur a demandé de cesser de se battre, mais ils ne s'arrêtaient pas. C'est alors qu'il s'est déplacé pour aller les séparer. Une fois la bataille cessée, il se rapprochait vers eux pour savoir de quoi il en était. Il a dû faire face à de nombreuses difficultés. La première difficulté à laquelle il s'est confronté c'est que quand il demandait à la salle ce qui s'est passé, personne ne voulait répondre ; ils gardaient tous le silence. Alors, il demandait à ceux qui se battaient pourquoi ils sont battus alors que le professeur était dans la salle. Aucun d'eux ne voulait lui répondre non plus. A cette phase, il était obligé de les renvoyer à la direction.</p>	<p>Arrivé à cette phase, la direction a arrêté complètement la séance de ce jour-là. Elle a demandé aux autres élèves de quitter la salle. Ceux qui se battaient, elle leur a ordonné de la rejoindre un par un dans la salle des professeurs. Lorsque le premier est arrivé, elle lui a demandé comment il trouve la salle des professeurs, les décorations. Il commence ainsi à me dire que la décoration de la salle a été faite par les élèves. Après, elle lui demandait pourquoi il s'est battu avec son ami ? Sans passer par quatre chemins, il disait que l'autre, l'un de ses meilleurs amis, l'embêtait depuis plusieurs semaines, il lui avait demandé d'arrêter. Mais, il ne voulait pas. Il fallait qu'il lui donne une leçon, me dit-il. Une fois qu'elle a fini avec lui, elle a appelé l'autre élève qui a confirmé la version des faits du premier. Il ajouta qu'il ne pensait pas qu'il allait réagir de la sorte. Enfin, elle réunissait les eux en même temps. Elle leur a donné des conseils, elle leur a demandé de s'embrasser ; ce qu'ils ont fait sincèrement.</p>
--	--	--

## **Le Cas de l'école CPV**

L'école Chrétienne Pain de Vie est une école à but non lucratif. Elle est créée dans le but de doter Cyvadier et des zones avoisinante d'une activité sociale et afin de mieux faciliter les enfants de cette communauté à fréquenter un établissement scolaire ou une école. Car, depuis des années, on a constaté un bon nombre d'enfant restaient à la maison faute que leur parents ou encore leurs responsables ne pouvaient payer leur scolarité. Constatant cela, Révérend Pasteur M. S. tenait en gage cette initiative et l'a débutée en 2016 avec un effectif de 125 élèves. Dans la deuxième année d'existence en 2018, les gens de la communauté s'intéressaient du mode de fonctionnement et s'inscrivaient leurs enfants. Cette année on avait : PS 1, PS 2, 1ère AF, 2ème AF et 3 ème AF et 4eme AF. De la charge augmentait, ...

De 2018 à nos jours, elle atteint le niveau 8ème AF dont l'effectif total est de 235 élèves. De ce fait, plus l'effectif augmente, plus la charge augmente aussi. Sur le plan pédagogique Au cours de ces années, l'objectif de cette initiative c'est de créer une école qui répond au moins aux normes du processus d'enseignement-Apprentissage. C'est pourquoi nous ne désirons pas d'avoir des classes pléthoriques. L'effectif maximum prévu est de 25 élèves par salles de classe. Au début du lancement de cet établissement, il était donc difficile de trouver des professionnels en éducation pour pouvoir constituer le corps professoral. Les élèves étaient déjà inscrits. On est Secrétaire Le corps profesoral Personnel de soutien obligé d'embaucher des bacheliers comme enseignant, ce problème était causé par manque de moyens financiers. Mais dès les années 2019 à Mars 2020, nous avons eu un staff compétent, qualifié et dynamique car tous étaient des normaliens ou des étudiants en sciences de l'éducation car, les charges sont supportées par la Tower Of Refuge, une ONG chrétienne américaine qui vient en charge des enfants en situation difficile. Vue la pandémie, soit du 19 Mars 2020 où toutes les activités sociales étaient interdites y compris l'école ; ce staff dont je viens de parler était dysfonctionnel. Sur le plan de l'infrastructure, l'espace de l'institution n'est pas vraiment confortable vue à la disposition des salles de classe. Or, la réussite d'un élève ne dépend pas seulement de la dispensation des cours mais dépend de tout un ensemble de facteurs y compris le facteur environnemental. On travaille à ce qu'on a un environnement saint pour accueillir les enfants. Par contre, puisque nous avons eu le support de Tower Of Refuge, les 1,500 gourdes versées par les enfants comme frais de scolarité ont été investis dans l'infrastructure de l'école.

## **Stratégies utilisées pour surmonter les difficultés**

Dans les pays capitaliste, l'argent est d'une importance capitale. Il l'est aussi dans le cas d'Haïti. C'est pourquoi depuis l'existence de cette institution, on a rencontré pas mal de difficultés. Après la suspension du contrat de Tower Of Refuge à l'école chretienne Pain de Vie, on a rencontré les personnels dans une rencontre à l'extraordinaire. Dans cette rencontre, on lisait la lettre de suspension de contrat puis on présente les difficultés, les manques de fond. Avec le fond encaissé pour continuer la construction, nous l'avions utilisé pour donner un tiers du salaire ordinaire. Ce n'était pas facile. Pour les deux classes du troisième cycle, les enseignants se sont montre très compréhensibles et décidaient de continuer leur travail. Pour la section Kindergarten et les deux premiers cycles, dans neuf personnels, cinq désistaient et quatre continuaient leur travail. Le 10 Août, pour reprendre les activités scolaires en vue de prendre une décision de fin d'année, l'assistant directeur travaillait avec la 6ème AF et on recrutait quatre des candidats postulés. Arrivée en

Novembre, pour la nouvelle année académique 2020 – 2021, Tower Of Refuge nous a appelé et pour nous offrir un support de 50% du contrat précédent. Avec ce nouveau contrat, le salaire mensuel passait de 15,000 gourdes a 10,000 gourdes. Nous reconnaissons que rétrograder le salaire d'un personnel n'est pas administratif mais puis que nous agissons en toute transparence dans la gestion des fonds fournis par Tower Of Refuge pour la rémunération des personnels. [...]